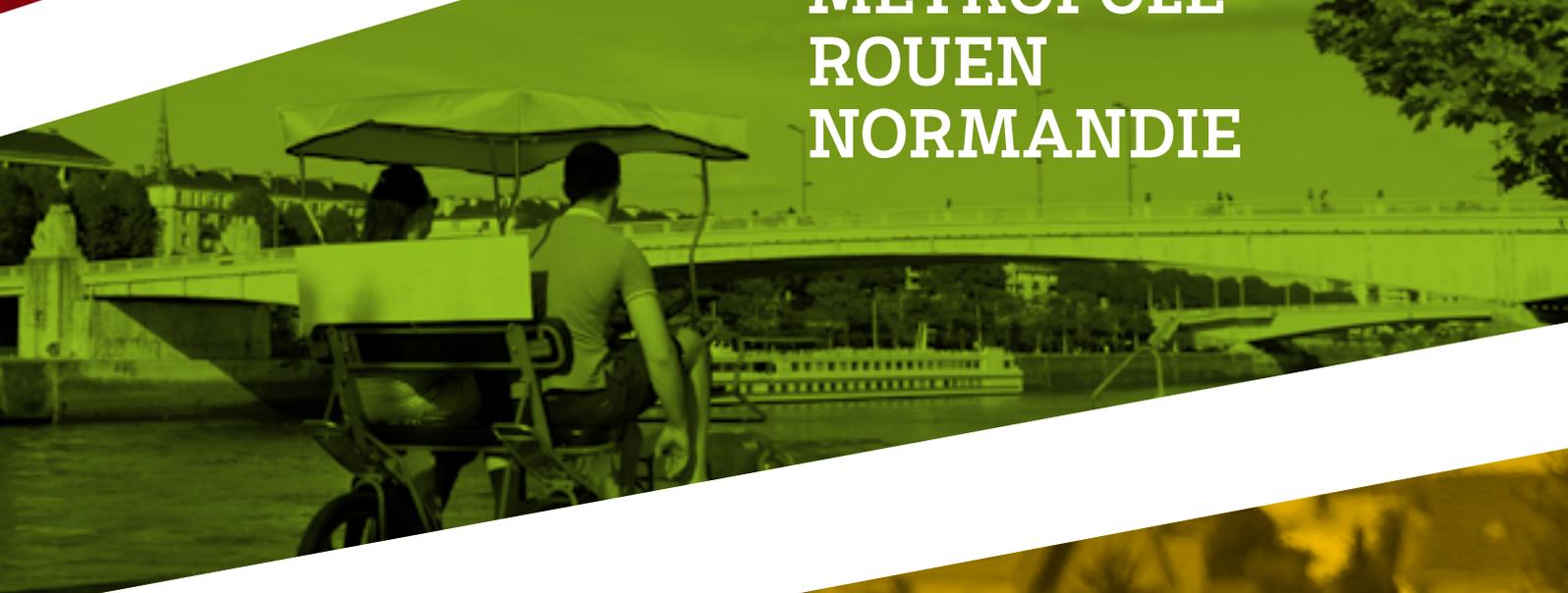




MÉTROPOLE
ROUEN
NORMANDIE



Rapport d'activité
2017



métropole
ROUENORMANDIE





MÉTROPOLE
ROUEN
NORMANDIE

Rapport d'activité
2017



métropole
ROUENORMANDIE

Sommaire

Présentation de la Métropole Rouen Normandie

La maison commune de nos 500 000 habitants	13
71 communes rassemblées	16
Le conseil métropolitain en 2017	18
Quelques faits marquants de l'année 2017	20

Développer l'attractivité du territoire

Affirmer l'axe Seine comme vecteur stratégique d'attractivité, d'identité et de développement économique	28
■ Seine-Cité	28
■ Réinventer la Seine	32
Devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises	33
■ Développement des zones d'activités	33
■ Accompagnement financier des entreprises	36
■ Réseau des pépinières et hôtels d'entreprises	37
■ Stratégie et Action foncières	40
Valoriser et conforter les filières industrielles existantes tout en incitant le développement de l'éco-industrie	42
■ Véhicule autonome	42
■ Partenariat Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	44
■ Reconversion du site de la Raffinerie Pétroplus	44
■ Filière hydrogène : installation station et partenariat	45
Accompagner la diversification et le développement de l'ensemble des filières économiques	46
■ Stratégie tertiaire supérieur	46
■ Enseignement supérieur et recherche	49
■ Le Marché d'Intérêt National (MIN)	51
■ Agriculture	53
■ Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	55

Faire rayonner le territoire, valoriser nos atouts et nos talents	57
■ Culture	57
■ Équipements emblématiques	66
■ Sports	72
■ Tourisme	77
■ Jeunesse	81
■ Parc Naturel Urbain des Bruyères	85
■ Cœur de Métropole	86

Aménager et développer le territoire durablement

Favoriser un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée selon les différentes typologies de pôle de vie et d'activités	92
■ Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	92
■ Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	93
■ Révisions et modifications des PLU et POS d'échelle communale	95
■ Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU)	96
■ Promotion d'un développement équilibré de l'offre nouvelle de logements	97
Concevoir une offre de mobilité tenant compte des différents pôles de vie et d'activités	99
■ Aménagements cyclables	99
■ Développement de l'électromobilité	101
■ Aménagement du parvis de la gare rive droite	101

Valoriser, préserver et développer les patrimoines et richesses écologiques du territoire	103
■ Grand cycle de l'eau	103
■ Biodiversité	106
■ Forêts	109
■ Gestion des zones humides	112
■ Plan Climat Air Énergie Territorial	114
■ Schéma directeur des énergies	115

>>>

Rechercher une complémentarité des stratégies métropolitaines de développement, d'aménagement et d'offres de services avec ceux des territoires limitrophes 118

- Le pôle métropolitain Rouen Seine-Eure 118
- InterSCOT - Conférence des territoires 120
- Interterritorialité 121

Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Favoriser la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles 126

- Tarification solidaire 126
- Politique de la Ville 127
- Organisation de l'accueil et l'information des demandeurs de logement social 131
- Aires d'accueil des gens du voyage 132
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 133
- Emploi, économie et innovations sociales 136
- Coopération décentralisée et relations internationales 138
- Lutte contre les discriminations 140
- Insertion des jeunes 147

Développer la solidarité entre et avec les communes 149

- Accompagnement des projets communaux de maîtrise de l'énergie 149
- Réseau des communes des pratiques durables 151
- Fonds de concours financiers aux communes 152

Développer la citoyenneté et inciter aux changements de comportement 153

- Éducation à l'environnement et aux pratiques durables 153
- Espace Info Énergie 159
- Actions mises en place dans le cadre du contrat local de sécurité dans les transports 160
- Création d'un service participation et citoyenneté 161

Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

Assurer un service public de qualité 166

- Crématorium 166
- Développement du réseau Astuce 167
- Un nouveau service public de la voirie 169
- Espaces publics, circulation, coordination (EPCC) 171
- Eau et assainissement 173
- Maîtrise des déchets 181
- Collecte et valorisation 181
- Distribution publique de l'énergie 186

Garantir une relation, une communication et une concertation efficaces et de qualité 190

- Ma Métropole 190
- Outils de communication externe 191
- Conseil Consultatif de Développement (CCD) 193

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources 198

- Dématérialisation 198
- Mutualisation avec les communes membres 199
- Regroupement des services de la Métropole 202

Fiabiliser et adapter notre organisation aux évolutions de nos politiques publiques 204

- Organisation en pôles de proximité 204
- Transversalité dans les méthodes de travail 205

Développer et valoriser les ressources 207

- Ressources humaines de la Métropole 207
- Situation financière de la Métropole 208



ÉDITORIAL

L'année 2017 marque un moment important pour notre territoire. Défini en 2015, fondé sur des grandes valeurs – la solidarité, la singularité, le dynamisme – le projet porté par la Métropole monte en puissance, se concrétise par de grands rendez-vous, de grands chantiers, de grands projets. Achievés ou lancés, dans notre ville-centre comme dans nos 71 communes, ils mettent notre territoire en mouvement et participent à sa transformation.

Métropole solidaire : au 1^{er} janvier 2017, le fonds d'aide aux jeunes en difficulté et les actions de prévention spécialisée auprès de jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu sont devenus de la responsabilité de la Métropole. Cette nouvelle étape du mouvement d'extension des compétences de la collectivité entamé en 2014-2015 vient renforcer l'implication de la collectivité auprès des communes et des partenaires associatifs dans le cadre de la politique de la ville, de l'insertion des demandeurs d'emploi et de l'accompagnement des jeunes.

Métropole singulière : 2017 a été une année de grands rendez-vous : Mondial de Handball en janvier, Congrès annuel du tourisme « Rendez-vous en France » en mars, riche saison culturelle avec la première édition du festival Spring au printemps, une exceptionnelle saison Picasso, et enfin une nouvelle fresque monumentale exposée en septembre au Panorama XXL : la Grande Barrière de corail. Au-delà de la richesse de l'offre culturelle et sportive, notre Métropole se distingue par deux initiatives originales : le lancement d'une COP21 locale pour engager résolument le territoire dans la transition écologique en mobilisant tous ses acteurs, et l'expérimentation des véhicules autonomes au Madrillet, qui place la Métropole comme un territoire leader en Europe pour la mobilité du futur.

Métropole dynamique : 2017 marque l'entrée dans une importante phase de chantiers, qui témoignent de la concrétisation des projets que la Métropole porte en lien avec les communes : restauration d'infrastructures stratégiques comme la trémie Boieldieu, rénovation des espaces publics dans

les centres de nos villes et de nos villages – à Sotteville-lès-Rouen, à Duclair, au Mesnil-sous-Jumièges, et à Rouen bien sûr avec les travaux d'extension du plateau piétonnier dans le cadre de Cœur de Métropole : ces projets étaient nécessaires, et ils contribueront à coup sûr à la qualité du cadre de vie au quotidien et au rayonnement de notre territoire tout entier. Sans oublier le nouveau quartier Rouen-Flaubert, les travaux préparatoires à la future ligne T4 et au réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive Droite, l'achèvement de la grande promenade fluviale des quais bas de la rive gauche et la livraison des nouveaux hangars 107 et 108, les aménagements du parc du Champ libre sur l'ancien hippodrome des Bruyères – un poumon vert de 30 hectares au cœur de la rive gauche, des parcs d'activité, de Cléon à Oissel et Saint-Étienne-du-Rouvray.

Cette puissante dynamique d'investissements représente un effort de modernisation sans précédent dans l'histoire de notre agglomération. Projets stratégiques et projets locaux contribuent à soutenir l'économie et l'emploi local, parce qu'il ne peut y avoir de Métropole forte si le quotidien des communes n'est pas assuré. Cette Métropole du quotidien, c'est aussi celle des grands services publics : collecte et gestion durable des déchets afin de réduire notre empreinte sur

l'environnement, eau potable et protection de la ressource, transports en commun pour développer une offre de mobilité responsable et facilitée...

La Métropole doit tenir les deux bouts de la corde : la proximité et les grands projets, le quotidien et la préparation de l'avenir. Une feuille de route qu'elle continuera de suivre dans les années à venir, sans augmenter les impôts des ménages, grâce à une gestion sérieuse et une situation financière saine.

Ce rapport d'activité témoigne du travail effectué au cours de l'année 2017 par les 1 664 agents de la Métropole Rouen Normandie au service des 500 000 habitants de notre territoire. Je tiens à les remercier pour leur engagement et leur contribution indispensables à la construction de la Métropole de demain. Nos communes et notre territoire ont rassemblé leurs forces pour relever le défi de l'attractivité ; nous disposons enfin pour cela d'un outil à la hauteur des enjeux d'une transition – économique, écologique – difficile : c'est la Métropole. À ce titre, le projet qu'elle porte, et le présent rapport d'activité dont il témoigne, est un socle et un gage de confiance pour continuer sur notre lancée, avec beaucoup de cœur à l'ouvrage.

Frédéric Sanchez
Président de la Métropole
Rouen Normandie



Forêt de Roumare

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

CINQ FINALITÉS SONT DÉFINIES PAR LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Tout au long de ce document, des encadrés signalent ainsi les actions significatives de la Métropole en faveur du développement durable.



Lutter contre le changement climatique et pour une protection de l'atmosphère



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles



Favoriser l'épanouissement de chacun



Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires



Développer des modes de consommation et de production durables



Présentation de la Métropole Rouen Normandie

Panorama de Mont-Saint-Aignan

1. Présentation de la Métropole Rouen Normandie

La maison commune de nos 500 000 habitants	13
71 communes rassemblées	16
Le conseil métropolitain en 2017	18
Quelques faits marquants de l'année 2017	20



Le 108, siège de la Métropole

La maison commune de nos 500 000 habitants

La Métropole Rouen Normandie est l'aboutissement d'une construction communautaire, commencée dès les années 2000 et qui a conduit quatre communautés à fusionner en 2010 pour créer la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants) et le premier Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de Normandie.

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014) qui crée les Métropoles en transformant les ensembles communautaires de plus de 400 000 habitants compris dans une aire urbaine de 650 000 habitants au moins. C'est ainsi que la Métropole Rouen Normandie est devenue au 1^{er} janvier 2015 une des quinze Métropoles de France, la neuvième par la taille (après Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes et Nice et avant Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). La faculté ouverte par la Loi MAPTAM a été

ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chef-lieu de Région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, ouvrant ainsi la possibilité à Dijon, Orléans, Saint-Étienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand, Tours d'être également reconnues.

Les aires métropolitaines françaises représentent aujourd'hui près de 25 millions d'habitants et concentrent plus de la moitié du produit intérieur brut. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des terres d'innovation et de changement. En ayant permis à notre territoire d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des Métropoles grâce à l'achèvement de son projet communautaire, les élus de la Métropole lui ont fait franchir une étape majeure.

Avec elle, notre territoire dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel. La Métropole rend les grands

services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), de manière efficace, avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, logement), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme) pour créer de nouveaux emplois.

Premier bassin de vie et d'emploi de Normandie et du Nord-Ouest, la métropole rouennaise est engagée dans un profond renouveau.

À l'échelle régionale, le progrès et le changement d'échelle que provoque la création de la Métropole Rouen Normandie sont reconnus et salués de tous, favorisant synergie et mutualisation dans de nombreux domaines mais aussi des propositions innovantes et audacieuses comme la Réunion des Musées Métropolitains, accélérant la réalisation de projets stratégiques pour le territoire. Aujourd'hui quatrième métropole de France par le nombre de communes membres (71) et deuxième investisseur public et principale locomotive économique de Normandie, la Métropole Rouen Normandie, grand territoire industriel et portuaire, occupe une



position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire.

En introduction à son projet métropolitain présenté en 2016, la Métropole Rouen Normandie disait son ambition d'inventer un nouveau modèle métropolitain : « La Métropole est une collectivité de service – au bénéfice des habitants, des entreprises, des communes qui la composent, des touristes qui la visitent – mais elle doit être aussi le laboratoire du XXI^e siècle, d'un nouveau modèle plus harmonieux, plus humain, plus généreux. (...) Au-delà des enjeux de croissance démographique et économique, réussir la métropolisation, c'est faire advenir une véri-



CE QUE DIT LA LOI

« La métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».

table société métropolitaine, celle qui se crée au creux des pratiques, de leur addition, de leur densité : résider, travailler, se déplacer, utiliser un service public, le tout très souvent dans des communes différentes (...). Ici se dévoile le sens profond de l'action de la Métropole : animer le territoire, c'est-à-dire le dynamiser, le mettre en vie, mais aussi favo-

riser l'émergence d'une identité collective et ouverte, d'un sentiment d'appartenance afin que chacune et chacun puisse considérer la métropole comme un bien commun ». Tout au long de l'année 2017, cette conviction forte a porté l'action conjointe des élus du Conseil métropolitain et des services de la Métropole Rouen Normandie.



71 communes rassemblées

NOMBRE D'HABITANTS

• Amfreville-la-Mi-Voie	3 212	• Gouy	837
• Anneville-Ambourville	1 221	• Grand-Couronne	9 954
• Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 275	• Le Grand-Quevilly	25 933
• Bardouville	660	• Hautot-sur-Seine	413
• Belbeuf	2 108	• Hénouville	1 260
• Berville-sur-Seine	567	• Le Houllme	4 122
• Bihorel	8 400	• Houppeville	2 752
• Bonsecours	6 578	• Isneauville	2 844
• Bois-Guillaume	13 638	• Jumièges	1 789
• Boos	3 604	• La Londe	2 342
• La Bouille	760	• Malaunay	6 017
• Canteleu	15 319	• Maromme	11 170
• Caudebec-lès-Elbeuf	10 625	• Le Mesnil-Esnard	8 345
• Cléon	5 135	• Le Mesnil-sous-Jumièges	656
• Darnétal	9 652	• Montmain	1 392
• Déville-lès-Rouen	10 473	• Mont-Saint-Aignan	19 560
• Duclair	4 272	• Moulineaux	977
• Elbeuf	16 809	• La Neuville-Chant-d'Oisel	2 274
• Épinay-sur-Duclair	560	• Notre-Dame-de-Bondeville	7 230
• Fontaine-sous-Préaux	527	• Franqueville-Saint-Pierre	6 369
• Freneuse	912	• Oissel	11 444



• Orival	952	• Saint-Martin-de-Boscherville	1 539
• Petit-Couronne	8 930	• Saint-Martin-du-Vivier	1 730
• Le Petit-Quevilly	22 820	• Saint-Paër	1 375
• Quevillon	608	• Saint-Pierre-de-Manneville	893
• Quévreville-la-Poterie	986	• Saint-Pierre-de-Varengueville	2 371
• Roncherolles-sur-le-Vivier	1 080	• Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 346
• Rouen	112 760	• Sotteville-lès-Rouen	29 813
• Sahurs	1 276	• Sotteville-sous-le-Val	822
• Saint-Aubin-Celloville	1 016	• Tourville-la-Rivière	2 539
• Saint-Aubin-Épinay	1 050	• Le Trait	5 169
• Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 257	• Val-de-la-Haye	703
• Saint-Étienne-du-Rouvray	28 949	• Yainville	1 080
• Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 653	• Ymare	1 186
• Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 473	• Yville-sur-Seine	471
• Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1 988	TOTAL MÉTROPOLE	498 822

Le conseil métropolitain en 2017

Le conseil métropolitain est l'assemblée délibérante de la Métropole Rouen Normandie. Il est composé de 156 membres et présidé par Frédéric Sanchez. Le bureau métropolitain est l'autre instance délibérante de la Métropole. Au 31 décembre 2017, sa composition est la suivante :

PRÉSIDENT



Frédéric Sanchez
PETIT-QUEVILLY

VICE-PRÉSIDENTS



Yvon Robert
ROUEN



Joachim Moysse
SAINT-ETIENNE-
DU-ROUVRAY



Françoise Guillotin
ELBEUF



Jean-Marie Masson
SAINT-AUBIN-
LÈS-ELBEUF



Mélanie Boulanger
CANTELEU



Cyrille Moreau
ROUEN



**Marie-Françoise
Guguin**
BOIS-GUILLAUME



Dominique Randon
PETIT-COURONNE



Hélène Klein
ROUEN



Marc Massion
GRAND QUEVILLY



Pierrette Canu
SAINT-PIERRE-
DE-VARENNEVILLE



Laurent Grelaud
BONSECOURS



Nicole Basselet
BERVILLE-SUR-SEINE



David Lamiray
MAROMME



Patricia Baud
SAINT-AUBIN-
CELLOVILLE



Patrick Simon
SAINTE-MARGUERITE-
SUR-DUCLAIR



Christine Rambaud
ROUEN



Marie-Hélène Roux
ROUEN



Djoudé Merabet
ELBEUF

MEMBRES DU BUREAU



Benoît Anquetin
SAINT-AUBIN-ÉPINAY



Christine Argelès
ROUEN



Dominique Aupierre
SOTTEVILLE-
LÈS-ROUEN



Stéphane Barré
OISSEL



Laurent Bonnaterre
CAUDEBEC-
LÈS-ELBEUF



Patrick Callais
LE TRAIT



David Cormand
CANTELEU



**Anne-Marie
Del Sole**
YAINVILLE



Patrice Desanglois
SAINT-PIERRE-
LÈS-ELBEUF



Thierry Foucaud
OISSEL



Dominique Gambier
DÉVILLE-LÈS-ROUEN



Etienne Hébert
VAL-DE-LA-HAYE



Noël Levillain
TOURVILLE-
LA-RIVIÈRE



Roland Marut
GRAND QUEVILLY



Franck Meyer
SOTTEVILLE-
SOUS-LE-VAL



Alain Ovide
CLÉON



Guy Pessiot
ROUEN



Jean-Pierre Petit
QUEVILLON



Danielle Pignat
SAINT-JACQUES-
SUR-DARNÉTAL



Hubert Saint
SAINT-MARTIN-
DE-BOSCHERVILLE



Nelly Tocqueville
SAINT-PIERRE-
DE-MANNEVILLE

Quelques faits marquants de l'année 2017



JANVIER

- Inauguration du Pavillon de la Marée du MIN
- Lancement de l'appel à projets « Parc du Madrillet »
- Test du véhicule autonome Astucio
- Championnat du monde de handball au Kindarena, 15 matchs de poule
- Perche Élite Tour au Kindarena

FÉVRIER

- Signature d'un ambitieux contrat avec l'Agence de l'Eau
- Concertation aménagement gare rive droite



MARS

- Première édition de Spring
- Lancement du projet de véhicule autonome
- Célébration de la Journée internationale des droits des femmes
- 12^e édition du Salon Rendez-vous en France



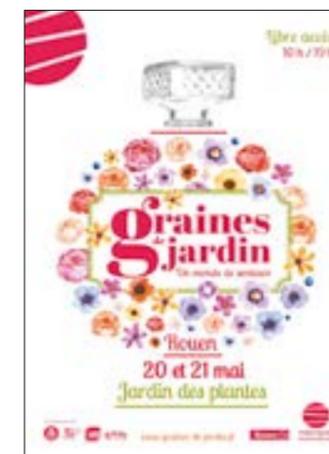
AVRIL

- 1^{re} édition du « Printemps de l'Aître Saint-Maclou »
- Quart de finale de la Coupe Davis face à la Grande-Bretagne au Kindarena
- Ouverture de l'escape game au Donjon Rouen
- Signature d'une convention de partenariat avec WWF pour une « COP 21 locale »
- Chantier majeur d'assainissement à Amfreville-la-Mivoie (jusqu'en août)
- Expo Picasso dans trois musées de la RMM (jusqu'en septembre)



MAI

- Mise en pâture de deux vaches écossaises de la Métropole au site Linoleum de Notre-Dame-de-Bondeville
- 7^e édition du concours d'éloquence
- Festival Rush
- 9^e édition de Graines de jardin



JUIN

- Fête du vélo
- 5^e édition Cathédrale de Lumière : nouveau spectacle Guillaume Le Conquérant (jusqu'en septembre)
- Fin des travaux quais bas rive gauche
- Bivouac sous la lune
- Fête en Seine



JUILLET

- Fin des aménagements du square Verdrel dans le cadre de Cœur de Métropole
- Projet chai à vin retenu dans le cadre de Réinventer la Seine
- Emménagement des agents au 108
- Talus avenue Jean Rondeau dans le cadre de T4

AOÛT

- Fin des travaux route de Darnétal à Rouen



SEPTEMBRE

- Fin des travaux côte de Canteleu
- Fin de la restauration des trémies et du Pont Boieldieu
- 34^{es} Journées européennes du patrimoine
- 7^{es} Visites d'ateliers d'artistes
- Nouveau panorama Grande Barrière de Corail



OCTOBRE

- Lancement de « Rouen Normandy Autonomous Lab »
- Lancement de l'appel à projets pour l'espace 105
- Début du chantier d'embellissement et de sécurisation du centre-bourg de Mesnil-sous-Jumièges
- Séminaire d'échange d'expériences sur la mise en place du PLUi avec d'autres Métropoles
- Signature avec la Région d'un protocole d'accord préalable au contrat de territoire 2014-2021
- Chantier exceptionnel : une canalisation d'eau potable d'un kilomètre tirée sous la Seine
- Anniversaire des dix ans de la réouverture du Muséum, nouvelle galerie des Amériques



NOVEMBRE

- 7^e édition de la Normandie Sup Cup
- Signature de conventions entre la Réunion des Musées Métropolitains (RMM), le Centre Pompidou et le Musée d'Orsay
- American Architecture Prize 2017 pour le 108, catégorie Institutional Architecture
- Remise des prix de la 9^e édition du concours Creactifs



DÉCEMBRE

- Lancement de la COP21
- Lancement de l'appel à projets espace 105
- Inauguration de la première station hydrogène du territoire

Développer l'attractivité du territoire



Le Medical Training Center (MTC)

2. Développer l'attractivité du territoire

La Seine contribue depuis toujours au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et la voie maritime. Le positionnement de la Métropole Rouen Normandie, première agglomération normande et centre de gravité de l'axe Seine, porte d'entrée fluvio-maritime de Paris et de la région-capitale, constitue un atout pour développer son attractivité et celle de la Normandie.

Affirmer l'axe Seine comme vecteur stratégique d'attractivité, d'identité et de développement économique 28

- Seine-Cité 28
- Réinventer la Seine 32

Devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises 33

- Développement des zones d'activités 33
- Accompagnement financier des entreprises 36
- Réseau des pépinières et hôtels d'entreprises 37
- Stratégie et Action foncières 40

Valoriser et conforter les filières industrielles existantes tout en incitant le développement de l'éco-industrie 42

- Véhicule autonome 42
- Partenariat Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) 44
- Reconversion du site de la Raffinerie Pétroplus 44
- Filière hydrogène : installation station et partenariat 45

Accompagner la diversification et le développement de l'ensemble des filières économiques 46

- Stratégie tertiaire supérieur 46
- Enseignement supérieur et recherche 49
- Le Marché d'Intérêt National (MIN) 51
- Agriculture 53
- Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) 55

Faire rayonner le territoire, valoriser nos atouts et nos talents 57

- Culture 57
- Équipements emblématiques 66
- Sports 72
- Tourisme 77
- Jeunesse 81
- Parc Naturel Urbain des Bruyères 85
- Cœur de Métropole 86

Affirmer l'axe Seine comme vecteur stratégique d'attractivité, d'identité et de développement économique

Seine-Cité

Le projet Seine Cité, qui regroupe trois sites (quartier Flaubert, quartier Luciline et quartier de la future gare rive gauche), prévoit de constituer des quartiers d'affaires, offrant des capacités d'accueil d'activités tertiaires.

ÉCOQUARTIER FLAUBERT

Le projet d'Écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly, en Rive Gauche, s'étend sur un espace de 90 ha à reconquérir, partagé entre le centre-ville, la Seine et le port. Sa transformation en un Quartier urbain central s'appuie sur la réalisation des accès routiers définitifs au pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- La résorption de friches industrialo-portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- La structuration d'une zone élargie et la reconnexion des quartiers de la rive Sud avec la Seine et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée en cœur d'agglomération ;
- La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.

Cette opération comprend deux entités spatiales connectées mais dont la mise en œuvre fait l'objet de procédures et de phasages opérationnels distincts :

- L'aménagement des Bords de Seine et de

la Presqu'île Rollet (22 ha) qui fait l'objet, depuis le 7 juin 2011, d'un mandat de réalisation de la Métropole vers la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA).

- La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Écoquartier Flaubert (68 ha) qui fait l'objet depuis le 25 novembre 2014 d'une concession d'aménagement vers la SPL Rouen Normandie Aménagement pour la réalisation des études opérationnelles, les travaux et la commercialisation des terrains du site.

BORDS DE SEINE

Les études pour l'aménagement de la deuxième phase ont été finalisées permettant en fin d'année 2017 le lancement des marchés de travaux des berges du bassin aux Bois avant l'Armada 2019 (travaux en 2018).

Une étude permettant d'engager une mission de suivi écologique a été réalisée à l'automne 2017 afin de garantir le maintien et/ou l'amélioration du potentiel écologique vis-à-vis de la faune et de la flore aquatique dans le cadre de ce projet d'aménagement du Bassin aux Bois.



L'écoquartier Flaubert

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces paysagers des Bords de Seine est poursuivie avec les concepteurs de l'aménagement, l'entreprise en charge de l'entretien et les services de la Métropole, qui, dès 2018, reprendront la gestion de ces espaces. Cet entretien se poursuit dans le respect de l'objectif de laboratoire écologique développé sur la presqu'île.

Dans la suite et l'esprit de « Réinventer la Seine », un appel à projet a été lancé à l'automne 2017 par le GPMR, la Métropole et la Ville de Rouen pour la réalisation d'un projet de construction et sa gestion en lieu et place de l'ancien Hangar 105 démolit, dernier espace libre des Bords de Seine situé au pied du pont Guillaume-le-Conquérant. Les candidatures remises seront examinées en vue de la sélection du candidat au printemps 2018. Le projet devra contribuer à l'animation et à la vie des quais, à la création d'activités économiques. Il devra s'inscrire dans le respect de l'environnement urbain et paysager du site.

ZAC ÉCOQUARTIER FLAUBERT

Le projet d'écoquartier Flaubert est entré en phase opérationnelle. Cela concerne notamment la réalisation des voiries anticipées nécessaires à la réalisation des accès définitifs au Pont Flaubert qui seront effectuées

sous la maîtrise d'ouvrage de l'État à partir de 2018. Ces travaux requièrent une coordination étroite avec d'autres chantiers prévus autour du quartier : ligne T4, Ligne Nouvelle Paris-Normandie, doublement de l'émissaire des eaux usées. Ce chantier nécessite d'ailleurs un décalage dans le temps de la finalisation des travaux du boulevard Béthencourt, dans sa section Nord, en 2019.

Les études préalables à l'aménagement du premier secteur d'urbanisation se sont poursuivies : Linkcity et Bouygues Bâtiment Grand Ouest sont les opérateurs de cet îlot qui se développera le long de l'avenue Jean Rondeaux. En juin 2017, le groupement de maîtrise d'œuvre composé de TVA - AZ Architecture - OLM Paysages a été désigné. Le projet prévoit la réalisation de 16 000 m² de bureaux et près de 400 logements. Le permis de construire sera déposé au premier semestre 2018 et les premiers immeubles seront livrés en 2021. D'ici là, les travaux préparatoires sont engagés : remblais, démolitions... Une réflexion est en cours sur la programmation des secteurs d'urbanisation suivants : Triangle de la Pendule, Îlot Rondeaux section Nord (îlot A).

Une mission de marketing opérationnel est engagée par Rouen Normandie Aména-

gement afin de définir une identité propre au quartier et un plan de communication auprès des futurs usagers, investisseurs, constructeurs et prospects économiques.

Actions pour le développement durable



À l'interface entre le Port, le centre-ville et la Seine, l'aménagement d'un écoquartier de 90 ha relève d'un enjeu environnemental, économique et sociétal. Il est une réelle opportunité de reconquête d'espaces délaissés, en friche, liés au glissement des activités portuaires vers l'aval et à la désindustrialisation. Des ambitions environnementales et architecturales fortes sont prescrites et s'imposeront aux futurs constructeurs. L'organisation urbaine du futur quartier assure l'intégration de la voie rapide menant au Pont Flaubert. Sa desserte en transport en commun en site propre avec la ligne T4 puis dans un second temps la création de la ligne T5 le relie de manière optimale aux quartiers existants. Il en est de même des cheminements piétons et cycles irriguant tout le quartier. Il est enfin pleinement intégré à son environnement et en lien direct avec la Seine grâce à l'aménagement des bords de Seine et à la trame verte et bleue pénétrante au sein du quartier. Aménager cet écoquartier de 90 ha, c'est également lutter contre l'expansion urbaine et offrir aux habitants un véritable quartier agréable à vivre, à travailler et à pratiquer dans un cadre urbain et paysager privilégié.

QUAIS BAS RIVE GAUCHE

Les quais bas de la rive gauche de la Seine à Rouen, du pont Corneille à la pointe de la Presqu'île Rollet, se transforment depuis plusieurs années, afin de devenir une grande promenade fluviale sur plus de trois kilomètres. Après une première phase en 2013-2014, qui a vu le réaménagement des quais en aval du pont Guillaume-le-Conquérant, la création du parc fluvial de la Presqu'île, et de la Prairie Saint-Sever, une seconde phase en 2015-2016 a concerné les espaces situés entre les ponts Boieldieu et Jeanne d'Arc.

Une troisième phase, entre les Ponts Jeanne d'Arc et Guillaume-le-Conquérant, a été inaugurée à l'été 2017. Cet espace est principalement dédié aux activités sportives : fitness, basket, foot, vélo (initiation pour les enfants), roller-derby. Ce dernier aménagement est une première traduction concrète de mise en œuvre de la charte pour l'égalité femmes-hommes dans l'aménagement des espaces public (le roller-derby est un sport très majoritairement pratiqué par les femmes).

QUARTIER SAINT-SEVER NOUVELLE GARE - ROUEN



Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

L'année 2017 a permis de finaliser les études de programmation urbaine du quartier et de définir un scénario préférentiel de mobilité pour l'accès à la nouvelle gare et au quartier dans son ensemble.

La redynamisation du premier quartier d'affaires de la Métropole a été enclenchée et doit se poursuivre avec une mobilisation accrue des acteurs économiques du quartier,



Rouen, quais bas rive gauche

Actions pour le développement durable



Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare s'est doté, dès le début des réflexions d'une stratégie en matière de développement durable qui fixe un cap aux études, régulièrement évaluées. La stratégie en matière de développement durable répond à la volonté d'intégrer les questions de responsabilités économiques, sociales et environnementales dans les différentes étapes du projet, et dans une logique volontaire basée sur l'amélioration continue des performances. Cette démarche s'appuie sur un processus et des outils intégrés à la gouvernance de projet permettant de trouver le meilleur compromis possible entre les différentes dimensions du développement durable et in fine de garantir la performance du projet sur le long terme.

La démarche de développement durable vise à renforcer la transparence et la lisibilité du projet et de ses orientations, de façon co-construite avec les parties prenantes. Ces défis sont à relever à toutes les échelles identifiées : le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare, Rouen Seine-Cité, la ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'axe Seine, la Région Normandie, et au-delà... à savoir :

- **Enjeu d'attractivité** : Créer une nouvelle centralité au service du développement économique et du rayonnement de la Métropole Rouen Normandie (Assurer une desserte multimodale optimale, offrir un cadre de vie sain et des espaces de respiration et proposer une offre culturelle et de loisirs et une mixité fonctionnelle)

- **Enjeu d'intégration** : Intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la Ville et de la Métropole Rouen Normandie (valoriser la Seine, assurer l'intégration paysagère du quartier et faire de la solidarité territoriale une valeur du quartier).
- **Enjeu d'adaptation** : Construire un quartier adaptable, pertinent pour les générations futures (tendre vers la neutralité énergétique et carbone et mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur durable). Deux modalités complètent ces trois enjeux : la co-construction et l'évaluation.

tant publics que privés. La Métropole Rouen Normandie accompagne cette dynamique, notamment en améliorant progressivement les espaces publics (piste cyclable avenue de Bretagne et rue piétonne Saint-Sever), et en poursuivant la démarche de concertation préalable initiée en octobre 2016. La variété des modalités de concertation mises en œuvre a permis de toucher des publics différents et d'évaluer les dispositifs permettant une meilleure participation des femmes

(visite thématique sur le patrimoine, à vélo, horaires plus favorables le week-end ou sur la pause méridienne ou dispositifs en ligne).

La réflexion sur les espaces publics va être étendue en 2018 à l'ensemble du centre-ville de Rouen en rive gauche et aux espaces de nature dans l'objectif de développer un quartier laboratoire de nature en ville pour une ville respirable dans cinq ans et où la prise en compte des femmes dans les espaces publics sera tout particulièrement regardée.

2.1.2 Réinventer la Seine

La Métropole s'est inscrite, en lien avec le GPMR, la Ville de Rouen et le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) dans l'appel à projet « Réinventer la Seine ». Cet appel à projet initié par les trois grandes agglomérations Paris, Rouen-Seine Eure, Le Havre et Haropa, vise à proposer des sites de l'axe Seine, propriété d'acteurs publics, à occuper, animer, louer ou acheter à travers des projets innovants. Cette approche multi-sites permet de révéler et de concrétiser l'axe Seine en créant un partenariat inédit entre les différents acteurs publics, à mobiliser des terrains appartenant à ces institutions

pour les proposer à des porteurs de projet.

Différentes offres ont été remises concernant le site du chai à vin de la presqu'île Saint-Gervais appartenant au GPMR. Le projet est porté par le groupe Eiffage et l'agence rouennaise CBA architecture qui a retenu l'attention du jury avec un projet de Casino, restaurant, lieu d'exposition en lien avec l'histoire du bâtiment et sa proximité : art forain, œnologie. Les échanges se poursuivent avec les porteurs de projet et le GPMR pour sécuriser au préalable les conditions technico-administratives de sa réalisation : station touristique, montage juridique et immobilier.

2.2 Devenir le territoire référence pour l'accueil, la création et l'accompagnement des entreprises

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole. Renforcée dans ses compétences avec le transfert de la totalité des zones communales (au 1^{er} janvier 2015), la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

2.2.1 Développement des zones d'activités

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle a la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 ha de surface dédiés à l'emploi. En mutualisant son action sur l'ensemble des parcs, la Métropole contribue à améliorer la qualité et la sécurité des voiries et de l'éclairage public favorisant l'attractivité de ces zones d'emploi.

LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉ (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus des ZA en projets ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collabo-

ration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ces missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville
- ZAC Aubette Martainville - Rouen Innovation Santé
- Technopôle du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray
- Parc d'activités Moulin IV à Cléon
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud)
- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud)
- Parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly

PARC D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DE LA RONCE à Isneauville,

Saint-Martin-du-Vivier, Bois-Guillaume et Fontaine-sous-Préaux

Les ventes de terrains sur le PA de la Plaine

Développer l'attractivité du territoire

DEVENIR LE TERRITOIRE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

– Développement des zones d'activités

de la Ronce s'élèvent à 2 ha représentant 5195 m² de surface de plancher au profit du CDG76 et de Normandie Seine Immobilier pour la réalisation d'un immeuble de bureaux en blanc de 2133 m² qui sera livré fin 2018.

ZAC AUBETTE MARTAINVILLE - ROUEN INNOVATION SANTÉ

à Rouen
Aucune vente de foncier n'a été enregistrée en 2017 sur ce parc d'activités.

À noter l'arrivée en octobre 2017 de l'incubateur régional Normandie Incubation dans les locaux de Biopolis 2.

TECHNOPÔLE DU MADRILLET

à Saint-Étienne-du-Rouvray

L'année 2017 a été marquée par le lancement de l'appel à projets sur le parc du Madrillet sur une surface de 3 ha et pour lequel le promoteur Adim a été retenu.

PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV

à Cléon

La ZAE du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'obtention du permis d'aménager en 2017 et la maîtrise foncière des terrains permettent désormais d'envisager la commercialisation de cette ZAE et la réalisation en tant que de besoin des travaux d'aménagement (voiries et espaces publics) confiés à la SPL Rouen Normandie Aménagement.

PARC D'ACTIVITÉS ELISA LEMONNIER

à Petit-Quevilly

Sur l'année 2017, l'ensemble des études techniques, des consultations pour les marchés de travaux a été réalisé. Le permis d'aménager et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été obtenus à mi 2017. Les travaux pourront débuter début 2018.

À noter également la vente par RNA du dernier terrain sur le parc Saint-Gilles à Rouen pour la construction d'un programme immobilier de locaux mixtes de 2050 m² développé par Stockage 24.

**LES PARCS D'ACTIVITÉ
DONT L'AMÉNAGEMENT
PRÉ OPÉRATIONNEL
EST ASSURÉ EN RÉGIE**

PARC D'ACTIVITÉS LES COUTURES

à Cléon

En 2017 les autorisations préalables à la création de la ZAC des Coutures ont été obtenues (étude d'impact, loi sur l'eau, étude de sécurité publique) et la création administrative de la ZAC est prévue en février 2018. Sur près de 13 ha à Cléon, ce futur parc d'activités bordant le RD7 est destiné à accueillir des activités mixtes-artisanales, tertiaires et de services ou de petites industries.

L'étude de faisabilité pour l'aménagement des 40 ha du secteur sud du site a mis en évidence des contraintes techniques, un coût prévisionnel prohibitif et des enjeux environnementaux. L'aménagement de cette partie du site en ZAE ne sera donc pas retenu.

LA RECONVERSION DU SECTEUR

SEINE SUD à Saint-Étienne-du-Rouvray et Oissel

Le travail de reconversion sur le secteur Seine Sud est au cœur d'une gouvernance étoffée avec la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation, une cellule de coordination dès 2017 entre les services de la Métropole et de l'État fluidifiant les relations, et la mise en place de plusieurs groupes de travail intégrant les différents partenaires locaux.

Ce travail collectif a permis de faire émerger des pistes d'action pour 2018, à savoir la remise à jour du PDADD, ainsi que la réalisation d'une étude complémentaire concernant la pollution de certains sites via le financement du CPIER.

■ **Parc d'activités La Sablonnière** à Oissel

Les négociations foncières ont continué avec les propriétaires, et notamment avec la SNCF, principal interlocuteur dans le secteur. Néanmoins, les niveaux de pollution des sols doivent être mieux appréhendés afin d'aboutir au juste prix et à une



Zone d'activités du Malaquis au Trait

prise en charge adéquate dans le cadre de l'aménagement de la zone.

L'évolution du plan local d'urbanisme de Oissel permettant la réalisation de la zone n'a pas pu être menée à son terme du fait de la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de soumettre la procédure à une évaluation environnementale. Un recours gracieux de la part de RNA est envisagé sur 2018.

■ **Parc d'activités Le Halage** à Saint-Étienne-du-Rouvray

La négociation foncière avec le propriétaire actuel Saint Gobain a continué. Néanmoins, une pollution à l'ammonium

a été décelée et doit être investiguée avant de conclure sur une vente.

Le dossier réglementaire loi sur l'eau a été déposé en cours d'année et des échanges entre les services instructeurs de l'État et la Métropole ont lieu, notamment sur les aspects de compensations environnementales.

**COMMERCIALISATION DES ZONES
D'ACTIVITÉS MÉTROPOLÉ**

■ **ZA du Malaquis** au Trait

Cession d'une parcelle de 3367 m² à 12 € HT par m² soit 40404 € HT au profit de la société Sanofi dans le cadre de son développement.

2.2.2 Accompagnement financier des entreprises

La Métropole dispose de deux dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- Aide à l'investissement d'entreprise
- Aide à la location de bureaux.

La Métropole soutient également l'économie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISE

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

En 2017, cinq dossiers ont fait l'objet d'une subvention au titre du dispositif Dynamique Immobilier [FIG. 2A](#) pour un montant total de 460 687 € permettant la création de 64 emplois sur trois ans.

L'AIDE À LA LOCATION DE BUREAUX

L'objectif de l'aide à la location de bureaux est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie de tertiarisation de l'économie métropolitaine et le développement d'activités tertiaires supérieures.

Pour rappel, le versement se fait sur trois ans sur présentation des loyers acquittés et donc à compter de l'année N + 1.

FIG. 2A Dynamique Immobilier

Date	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
26 juin 2017	Nordfilm	4,26 %	110 000,00 €	24
18 septembre 2017	Ethypharm	5,50 %	95 645,00 €	15
18 septembre 2017	Ressorts Masselin	6,95 %	109 914,00 €	5
18 septembre 2017	Andritz	6,18 %	40 755,00 €	10
6 novembre 2017	ATSI	5,15 %	104 373,00 €	10
Total		5,61 %	460 687,00 €	64

FIG. 2B Dynamique Location

Date	Entreprise bénéficiaire	Taux d'intervention	Montant aide	Création emplois
29 juin 2017	MDI Technologies	20 %	37 584,00 €	5
6 novembre 2017	Vesa	20 %	11 550,00 €	7
18 décembre 2017	Fimatec	20 %	11 100,00 €	15
18 décembre 2017	Filfax	20 %	4 158,00 €	5
Total		20 %	64 392,00 €	32

En 2017, quatre entreprises ont bénéficié du dispositif pour un montant total de subvention de 64 392 € permettant la création de 32 emplois à trois ans. [FIG. 2B](#)

CONFIGURATION DES NOUVEAUX DISPOSITIFS D'AIDES

L'article 3 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a modifié les dispositions relatives aux aides à l'immobilier d'entreprise.

Désormais, les EPCI sont seuls compétents pour attribuer ces aides tout en permettant aux régions de soutenir ces projets en co-intervention avec les EPCI et à leur demande.

Dans ce nouveau contexte, les modalités d'intervention de la Métropole ont évolué pour garantir l'efficacité du dispositif métropolitain et apporter des aides significatives et incitatives à la réalisation des projets d'entreprises, sans pour autant modifier les cibles, critères d'éligibilité et modalités de mise en

œuvre du dispositif (Principalement des PME et ETI sur les secteurs d'activité de l'industrie, de l'artisanat de production ou de services aux entreprises).

Les principales évolutions portent sur la mise en place d'un taux d'intervention modulable de 2.5 % à 10 % en fonction de l'importance du projet et de son intérêt pour le territoire.

Les dispositifs ont été approuvés par le conseil métropolitain en mars 2017.

ÉTUDES PROSPECTIVES ET PROJETS STRATÉGIQUES

■ Programme National de Synergies Inter-entreprises (PNSI)

L'action PNSI a été réorientée sur une cible plus restreinte sur les communes de Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Petit-Couronne et Grand-Couronne ; elle est en phase de redéfinition avec l'Ademe pour tenir compte des orientations nationales en matière d'économie circulaire.

2.2.3 Réseau des pépinières et hôtels d'entreprises



La Métropole développe des structures pour accueillir les entreprises innovantes. Son réseau Rouen Normandie Création rassemble des pépinières aux activités dédiées (biologie-santé, numérique, écoconstruction) et des hôtels d'entreprises généralistes (artisanat, bâtiment, services...) avec des bureaux « clés en main ». Rouen Normandie Création, ce sont déjà 181 entreprises hébergées et près de 1000 emplois créés. Regroupant plusieurs sites, le réseau Rouen Normandie Création favorise la création d'entreprises sur son territoire, en leur offrant un hébergement et un accompagnement ciblé.

OBTENTION DE LA CERTIFICATION AFNOR

Norme NF X 50 - 770 et règles NF 248 : « Activité des Pépinières d'Entreprises ». Obtention de la certification relative aux activités de pépinières d'entreprises.

Les objectifs Qualité définis sont :

- Offrir une qualité d'accueil et d'hébergement adaptée aux entreprises accompagnées (proposer un accès à des ressources partagées, assurer une qualité d'accueil des visiteurs des pépinières, gérer les espaces et les services communs, développer l'aspect animation et rencontres...)

2.

Développer l'attractivité du territoire

DEVENIR LE TERRITOIRE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

– Réseau des pépinières et hôtels d'entreprises

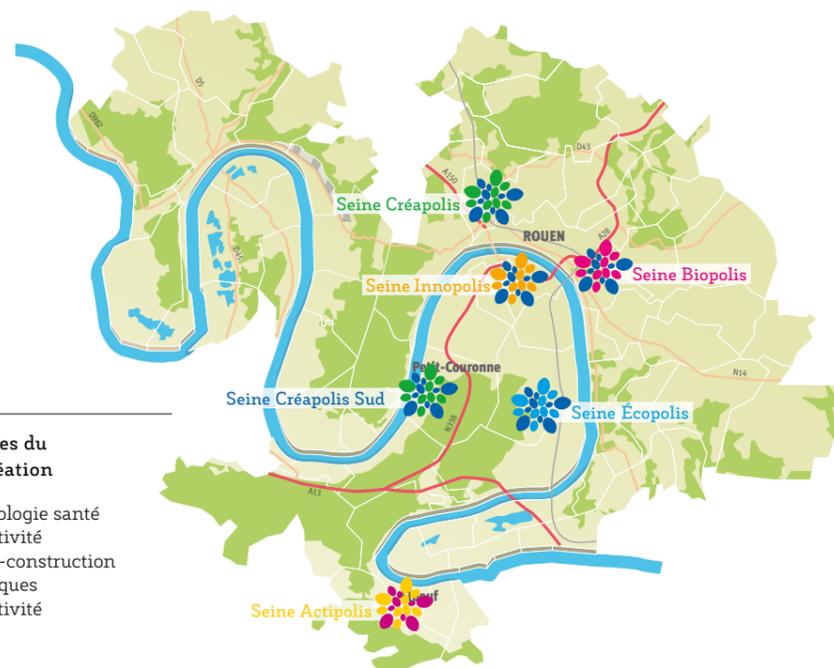


FIG. 2C Pépinières hôtels d'entreprises du réseau Rouen Normandie Création

Seine Biopolis : activités de la biologie santé
 Seine Créapolis : tout secteur d'activité
 Seine Écopolis : activités de l'éco-construction
 Seine Innopolis : activités numériques
 Seine Créapolis Sud : tout secteur d'activité

SITES	Type	au 31/12/2016			au 31/12/2016			évolution année 2017		
		Taux d'occupation	Entreprises hébergées	Emplois hébergés	Taux d'occupation	Entreprises hébergées	Emplois hébergés	Taux d'occupation	Entreprises hébergées	Emplois hébergés
Seine Actipolis	H	58 %	3	7	65 %	4	15	12 %	33 %	114 %
Seine Biopolis 2	P	88 %	9	44	65 %	6	11	-26 %	-33 %	-75 %
Seine Biopolis 3	H	24 %	1	13	24 %	1	24	0 %	0 %	85 %
Seine Creapolis	P	51 %	20	33	64 %	17	33	25 %	-15 %	0 %
Seine Creapolis	H	92 %	14	32	97 %	15	31	5 %	7 %	-3 %
Seine Creapolis Sud	H	72 %	44	269	77 %	41	291	7 %	-7 %	8 %
Seine Ecopolis	P	65 %	14	34	83 %	16	31	28 %	14 %	-9 %
Seine Ecopolis	H	100 %	12	69	95 %	12	57	-5 %	0 %	-17 %
Seine Innopolis	P	81 %	21	126	92 %	18	133	14 %	-14 %	6 %
Seine Innopolis	H	97 %	43	370	99 %	41	371	2 %	-5 %	0 %
Sous-total	P	66 %	64	237	77 %	57	208	17 %	-11 %	-12 %
Sous-total	H	72 %	117	760	74 %	114	789	3 %	-3 %	4 %
TOTAL RNC		70 %	181	997	75 %	171	997	7 %	-6 %	0 %



Pépinière Seine Ecopolis

Actions pour le développement durable



Les coopérations inter-entreprises mises en place au sein de chacun des sites de Rouen Normandie Création, la participation à l'édition 2017 du Carrefour des possibles, ainsi que la haute qualité environnementale des bâtis (notamment pour Seine Ecopolis) contribuent favorablement à la stratégie de Développement Durable du territoire.

- Participer au développement des compétences des résidents en leur proposant un plan de formation adapté.
- Fournir à chaque créateur d'entreprise un environnement favorable pour le projet de développement de son entreprise.
- Favoriser la pérennité des entreprises accompagnées sur le territoire de la Métropole.
- Recenser les besoins et les attentes des résidents des pépinières et adapter les services proposés au sein de RNC (mesurer la satisfaction ou l'insatisfaction).
- Développer la promotion de RNC et des entreprises hébergées (créer, participer, animer des actions de communication en externe, site internet, plaquettes, salons..).

Certification pour deux ans (jusqu'en septembre 2018)

- 2017 : réalisation d'un audit interne
- 2017 : enquête satisfaction réalisée Opinion Way mandaté par l'Afnor auprès des entreprises hébergées. **Satisfaction globale 98 %.**

COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS

7^e ÉDITION DU CARREFOUR DES POSSIBLES

Organisé à l'initiative de la Métropole Rouen Normandie et de l'agence régionale de l'innovation le Carrefour des possibles a pour vocation d'encourager les nouveaux usages numériques, la création et l'innovation, de faciliter les connexions, de détecter et de mettre en lumière des usages innovants des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Depuis sa création, le Carrefour des possibles est devenu l'événement incontournable pour tous les créateurs. Car en plus d'être ouvert à tous types de projets quel que soit leur degré d'avancement, leur finalité (économique ou non lucrative) et leur domaine (public ou privé), la manifestation prône des valeurs participatives et collaboratives.

Organisée en partenariat avec la Fing (Fondation Internet Nouvelle Génération),

cette manifestation bénéficie de l'appui de nombreux partenaires locaux et régionaux : les Chambres de Commerces et d'Industrie, l'école Cesi, l'association #NWX, l'agence de développement Rouen Normandie Invest.

2^e ÉDITION DE LA MINI MAKER FAIRE

Ce rendez-vous du numérique et des loisirs créatifs s'est déroulé pour la première fois à Rouen en juin 2017. Labellisée par la Normandie French Tech, la Maker Faire a été co-organisée par la Métropole Rouen Normandie - Rouen Seine Création - en partenariat avec 3D Dental Store.

Les chiffres clés de cette édition

- 150 visiteurs pour l'édition 2017 du Carrefour des possibles. (120 en 2016)
- 44 exposants (24 en 2016) et 1 000 visiteurs (800 en 2016) pour la deuxième édition de la mini Maker Faire



PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

- **Les Cafés de la Création** (le 1^{er} jeudi de chaque mois)
- **Les Entrepreneuriales** : subvention 4 000 € et mentoring
- **Jury de fin de majeure Neoma**

Stratégie et Action foncières

FONCIER

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programmes d'action foncière...), la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Les actions engagées s'inscrivent dans une logique de sobriété. Elles privilégient les

actions de reconquête des friches urbaines et des espaces délaissés, contribuant ainsi à permettre un développement du territoire économe en consommation foncière.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) ET DROIT DE PRIORITÉ

Dans le cadre de la gestion des droits de préemption (Droit de préemption urbain, DPU et en Zone d'aménagement différé, ZAD) et droits de priorité dont elle est titulaire, la Métropole assure une veille foncière, en rapport avec les enjeux d'aménagement du territoire.

FIG. 2D Déclaration d'intention d'aliéner

2017	ROUEN	PPAC	PPPR	PP2S	PPVS	Total Métropole
Nombre DIA	1264	1146	1132	1294	1101	5937

■ Droit de préemption urbain.

Le périmètre du DPU (instauré sur 67 communes à fin 2017) a fait l'objet de modifications par délibérations du Conseil métropolitain en mars, juin, octobre et décembre 2017, en lien avec l'approbation et l'évolution des documents d'urbanisme communaux. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, quinze Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont donné lieu à une instruction plus approfondie ^{FIG. 2D}, car elles représentaient un enjeu pour un projet métropolitain ou communal. Cette instruction a débouché sur une délégation du droit de préemption, au bénéfice de la commune concernée (huit décisions) ou de l'EPF Normandie (sept décisions).

■ Droit de priorité.

La Métropole est compétente pour instruire les déclarations de cession de biens par l'État et certains établissements publics (SNCF par exemple) au titre du droit de priorité. Quatre saisines ont été traitées en 2017, dont l'une s'est conclue par une acquisition par la Ville de Sotteville-lès-Rouen (ancien Centre d'Information et d'Orientation).

ANTICIPATION FONCIÈRE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES

Le Programme d'actions foncières (PAF) conclu entre la Métropole et l'EPF de Normandie le 10 février 2015 comporte quinze opérations.

Dans le cadre de ce PAF, la Métropole a poursuivi en 2017 l'acquisition d'emprises foncières nécessaires à l'aménagement de

l'Écoquartier Flaubert (EQF) et en particulier la propriété exploitée par le garage Volvo, qui constitue la seule activité privée restant sur le site et dont les modalités de transfert vers un nouveau site sont à l'étude.

L'année 2017 a également été marquée par les dernières acquisitions nécessaires à la maîtrise foncière complète d'opérations situées à Déville-lès-Rouen, en particulier la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Rives de la Clairette.

Au 31 décembre 2017, le stock porté par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole s'élevait à 18,60 M€.

TRAITEMENT DES FRICHES

En lien avec l'EPF Normandie, la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions tendant au traitement et au recyclage des friches.

L'année 2017 a été marquée par un engagement financier renforcé de la Région Normandie aux côtés de l'EPF Normandie dans le cadre du dispositif régional de la reconversion des friches, qui s'est traduit pour la Métropole par des avenants aux conventions précédemment signées.

Cette année a également vu la signature de nouvelles conventions d'études permettant d'ajuster la connaissance des conditions de recyclage foncier d'anciens sites industriels à Elbeuf-sur-Seine, Petit-Quevilly ou Amfreville-la-Mivoie (démolitions, traitement de la pollution des sols...).

Sur le plan opérationnel, une importante première phase de démolitions, intervenue sur les anciennes emprises ferroviaires, est venue concrétiser sur site le changement de vocation de l'Écoquartier Flaubert.

2.3 Valoriser et conforter les filières industrielles existantes tout en incitant le développement de l'éco-industrie

Dans cette orientation se retrouvent les projets de ré-industrialisation, de résorption de friches et de développement de filières d'avenir, notamment autour des éco-technologies.

2.3.1 Véhicule autonome

Les technologies d'aide à la conduite progressent à grand pas. Hier utopiques, les véhicules à conduite totalement autonome sont dorénavant une réalité. Ils s'annoncent déjà comme la grande rupture des prochaines années dans les usages et les modèles économiques de la mobilité. La Métropole Rouen Normandie constitue un territoire aux multiples atouts pour devenir un des plus grands sites français de recherche appliquée en matière de développement des véhicules autonomes électriques.

Dans le cadre de son partenariat avec Transdev, notamment via sa filiale TCAR exploitante du réseau de transport en commun métropolitain « Astuce », la Métropole s'est engagée dans cette dynamique. Une expérimentation de transport en navette autonome électrique sur les quais de Seine a eu lieu pendant trois semaines fin 2016 et début 2017. La navette « Astucio » 100 % électrique et sans chauffeur a pu circuler sur les quais rive droite de Rouen, du Pont Flaubert

au Pont Guillaume le Conquérant et desservir quatre arrêts, matérialisés à l'aide d'une signalétique propre à l'expérimentation.

La Métropole a matérialisé cette volonté d'expérimentation autour du véhicule autonome par le Pacte Métropolitain d'Innovation signé avec l'État et la Métropole en novembre 2016. Ce volet du projet métropolitain vise à expérimenter sur différents sites de l'espace public les nouvelles technologies de l'autonomie durable et à orienter les besoins en recherche appliquée qui en découleront. La Métropole souhaite pouvoir mener sur son territoire des expérimentations sur des secteurs distincts, sur une période de trois ans (2017-2020). Elle fédère autour de ce projet une multitude d'acteurs afin d'en faire un projet de développement territorial global, mêlant expertises technologiques, recherche fondamentale, recherche appliquée, partage des retours d'expériences et mobilisation des acteurs économiques et des acteurs publics.

LA MÉTROPOLE ET TRANSDEV ONT LANCÉ EN 2017 L'EXPÉRIMENTATION « ROUEN NORMANDY AUTONOMOUS LAB » QUI DOIT ABOUTIR À LA MISE EN SERVICE, EN 2018, D'UN SERVICE EXPÉRIMENTAL DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE AUTONOME À LA DEMANDE SUR VOIE OUVERTE.

Cette expérimentation, intitulée Rouen Normandy Autonomous Lab, s'inscrira dans l'accord global de coopération signé entre Transdev et l'alliance RENAULT NISSAN en février 2017, comprenant la conception d'un système de transport complet et modulaire pour permettre aux clients de réserver leurs trajets, et aux opérateurs d'exploiter et de gérer une flotte de véhicules autonomes.

Ce service de véhicules électriques autonomes complètera l'offre de mobilités urbaines et proposera un service de transport partagé assurant la liaison du dernier kilomètre. Il se déploiera à partir du terminus Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et à terme un quartier d'habitation.

Ce service sera opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation. Les véhicules devant croiser plusieurs passages piétons, partager la voie avec les autres véhicules et franchir des ronds-points, les points stratégiques de l'espace public et la voirie seront dotés d'une technologie communicante et les véhicules pourront être commandés à la demande.

Enfin, il est envisagé, dans le cadre du dossier présenté par la Métropole en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA), la poursuite du projet Rouen Normandy Autonomous Lab sur des territoires diversifiés (secteurs urbains denses et en périphérie).

- La circulation du véhicule autonome se fait autour de trois boucles dans le secteur du Madrillet à Saint-Étienne-du-Rouvray.
- Des équipements de type Unité Bord de Route (UBR) vont être installés sur ce parcours.
- Ils seront déployés dans les carrefours à feux, intersections et passages piétons isolés.
- La boucle 1 comporte quinze sites, la boucle 2 comporte onze sites dont deux carrefours à feux et la boucle 3 comporte dix-neuf sites dont deux carrefours à feux.
- L'installation in situ est programmée pour début avril 2018 pour la boucle 1 pour une mise en service début juin 2018.
- L'installation de la boucle 2 devrait débuter courant mai 2018 et la boucle 3 courant juin 2018.

2.3.2 Partenariat Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Le réseau des Chambres des Métiers et de l'Artisanat a mis en place une opération visant à mieux identifier et valoriser les professionnels exerçant un métier de la réparation. La Métropole Rouen Normandie a souhaité travailler avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime pour mettre en œuvre l'opération Répar'acteurs. Celle-ci vise à la valorisation des artisans développant une activité de réparation et contribuant par nature à la prévention et à la réduction des déchets.

Sur l'année 2017 il s'agissait de consolider le lancement de l'opération Répar'acteurs rendant visible la participation des 45 artisans repérés et d'accroître le nombre d'artisans engagés dans la démarche en atteignant au

Action pour le développement durable



L'action « réparacteur » en partenariat avec la CMA permet de valoriser les initiatives en faveur de la réduction des déchets.

terme de l'année 2017, 100 artisans engagés.

Le partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat s'est consolidé sur l'année 2017 avec la définition d'un cadre partenarial sur trois ans.

2.3.3 Reconversion du site de la Raffinerie Pétroplus

La reconversion économique de l'ancienne raffinerie Pétroplus, menée par l'entreprise Valgo, se poursuit. Outre l'implantation des activités de stockage de Bolloré Énergie et de l'activité de centre de traitement des terres de Valgo, de nouvelles entreprises se sont installées en 2017 sur le Parc d'Activités des Couronnes (9,5 ha). L'ensemble des surfaces était sous promesse de vente en 2017 pour des ventes prévues en 2018. Sur le Pôle d'Innovation des Couronnes (ensemble tertiaire de 5 ha destiné à l'accueil d'entreprises innovantes ou d'activités de formation ou de

recherche) la reconversion se poursuit également, notamment grâce au développement des activités de Valgo qui contribue à attirer des PME du secteur énergie. Afin de faciliter la reconversion industrielle, logistique et tertiaire du site, le périmètre du taux réduit à 1 % de la taxe d'aménagement, déjà applicable à une partie du secteur portuaire, a été étendu au site de l'ancienne raffinerie. En outre, les services de la Métropole ont orienté régulièrement des entreprises vers ces pôles et ont accompagné les entreprises dans leur installation.

2.3.4 Filière hydrogène : installation station et partenariat

Afin d'offrir aux professionnels une autonomie supérieure des véhicules électriques, une station de distribution d'hydrogène gazeux haute pression pour véhicules légers a été installée. La station est utilisée par la Métropole, la Région, Viafrance, La Poste, Veolia, Engie. La maintenance est également assurée.

Action pour le développement durable



Cette action favorise la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Accompagner la diversification et le développement de l'ensemble des filières économiques

En plus de conforter le secteur industriel sur le territoire, la Métropole veut diversifier les filières dans les autres secteurs, afin de rééquilibrer le paysage économique et rendre le territoire moins dépendant des crises sectorielles, donc plus résilient.

Stratégie tertiaire supérieur

Fin 2015, le cabinet Ernst & Young a mené une étude d'aide à la définition d'une stratégie tertiaire sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, pour la période 2015-2025. Au cours de cette étude, un plan d'actions partenarial a été élaboré de façon collective. Ce plan d'actions est structuré en quinze actions réparties en cinq objectifs. La gouvernance de la stratégie prévoit, pour chaque action, un travail en mode projet.

2017 RÉALISATIONS

CRÉATION D'UNE CHAIRE INDUSTRIE DU FUTUR

Le lancement de cette action a nécessité dans un premier temps un travail d'analyse visant à définir les volets de l'Industrie du Futur dont la Métropole et ses partenaires souhaitent se saisir, et à identifier les modalités de mise en œuvre de l'action. Cette analyse s'est appuyée sur diverses recherches bibliographiques, ainsi que sur la réalisation de nombreux entretiens : acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentants des filières économiques, spécialistes

de l'Industrie du Futur, entreprises.

La synthèse de ces travaux a donné lieu à la rédaction d'un premier document posant les bases de la stratégie métropolitaine en définissant la notion d'industrie du futur, le positionnement et spécialités des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les attentes et besoins des entreprises et filières.

Parallèlement, les modalités d'action envisageables pour la Métropole et ses partenaires ont été étudiées, donnant lieu à la rédaction d'un second document référence contenant les objectifs et leviers de l'action possibles pour la Métropole, les projets en cours identifiés, les modalités d'actions complémentaires envisageables pour la Métropole et une réflexion sur un premier phasage des actions prioritaires.

Ces réflexions se sont articulées avec d'autres projets en cours, notamment l'étude « Campus Madrillet » menée sur le Technopôle du Madrillet.

En 2017, un travail a été réalisé afin de recenser les différentes modalités d'intervention de la Métropole pour soutenir le développement de l'industrie du futur sur

son territoire. De nombreuses actions ont été identifiées en fonction des cibles que la Métropole souhaite viser prioritairement et des leviers qu'elle souhaite activer.

En parallèle de nombreuses actions ont été menées par les partenaires institutionnels et les acteurs privés sur le sujet Industrie du Futur. L'Agence de Développement pour la Normandie (ADN) s'est saisie de ce sujet et a organisé plusieurs événements dont le salon de l'Industrie du Futur en mars 2017.

La Métropole contribue également aux réflexions dans le cadre du projet Ecosystem 4.0 et du groupe de travail Digitalisation qui intervient sur les questions d'industrie du futur au travers des thématiques suivantes :

- Impacts de la digitalisation sur le schéma directeur industriel et logistique,
- Optimisation de la Supply Chain : algorithmes d'optimisation sous contrainte, tracking,
- Digitalisation des moyens de production : objets connectés, Data Science, Machine Learning,
- Maintenance préventive,
- Utilisation de la réalité virtuelle dans la conception,
- Sécurité des personnes, des sites et des systèmes d'information,
- Formation e-learning.

ENCOURAGER L'INNOVATION EN MATIÈRE DE SERVICES

Afin d'accompagner l'innovation en matière de services sur le territoire métropolitain, la Métropole a choisi de faire bénéficier à certains projets retenus dans le cadre du dispositif Creactifs d'une « aide complémentaire ». Cette « aide complémentaire » s'est traduite par un abondement du prix des lauréats dont les projets proposaient un caractère d'innovation en matière de services par la réalisation d'une vidéo promotionnelle réalisée par une entreprise spécialisée.

Au total, trois porteurs de projet ont bénéficié de ce complément pour les projets suivants :

- Terra léo : service de gestion séparée des biodéchets
- Glitch lab : implantation d'un atelier collaboratif (makerspace)
- Dotr.io : plateforme en ligne de recherche clinique.

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE EN MATIÈRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER

Un premier axe de travail dédié à la rénovation du quartier Saint-Sever a été lancé. Premier quartier d'affaires de la Métropole Rouen Normandie, le quartier Saint-Sever fait face à des défis majeurs, tels que l'état d'obsolescence avancé de certains immeubles, une vacance parfois très importante et l'absence d'échanges entre les entreprises du quartier.

Sur la base des premières observations formulées à la fin de l'année 2016, deux groupes de travail ont été créés :

- La rénovation de l'immobilier, le traitement des espaces publics, la gestion du foncier
- La dynamisation de l'écosystème économique local, le développement des services proposés aux entreprises et à leurs salariés. Sur ce deuxième groupe de travail des actions de qualification et de caractérisation du profil économique du quartier ont été lancées via notamment :
 - Des rencontres avec les entreprises du quartier sur la base d'un guide d'entretien permettant d'avoir un 1^{er} retour qualitatif sur les aménités du quartier d'affaires et les problématiques rencontrées par ses entreprises ;
 - Une analyse de l'écosystème économique permettant de mieux connaître le profil des entreprises présentes et de dresser une carte d'identité macroéconomique du quartier ;
 - Une rencontre avec les entreprises susceptibles d'être motrices dans le lancement d'une dynamique collective.

Le diagnostic a montré la nécessité d'initier une dynamique collective et des rapprochements avec les acteurs économiques du quartier et d'en faire des ambassadeurs du renouveau de ce dernier en vue :

- D'affirmer le quartier Saint-Sever comme 1^{er} quartier d'affaires de la Métropole en valorisant l'espace, les projets qui s'y développent, les acteurs économiques présents, leur place dans le tissu économique local et leurs compétences / métiers / savoir-faire (perception et changement d'image).
- De valoriser les atouts du quartier en termes de dessertes, de potentiel immobilier, de prix, de services existants, de centralité...
- D'améliorer la connaissance des acteurs économiques entre eux pour faire émerger des synergies et développer à terme les relations business.
- De valoriser l'écosystème économique et développer l'offre de services aux entreprises et salariés : cartographie de services existants et mutualisation (salle de réunion, équipements spécifiques...).
- De constituer un groupe d'acteurs économiques représentatifs du quartier pour en faire un relais d'information sur le projet Saint-Sever Nouvelle Gare et faciliter la concertation pour les aménagements prévus et leur priorisation ainsi que

pour les services à développer (salariés et entreprises). Certaines entreprises (Helpavia, Korian, SCET, Atelier Lignes, RNA, Regus) ont déjà témoigné de l'intérêt pour cette démarche.

- D'apporter des réponses aux problématiques communes identifiées et associer ces entreprises aux projets portés par la Métropole (COP 21...).

MISE EN PLACE D'UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES (GPEC) TERTIAIRE

Plusieurs temps d'échange avec le pilote de l'action (Apec) et les partenaires ont permis de structurer des axes de travail commun pour cette action :

- Recenser l'existant sur la GPEC territoriale
- Actualiser le constat déjà dressé en matière de GPEC sur notre territoire
- Réaliser un document d'orientation « livre blanc » permettant d'outiller tout acteur économique souhaitant s'engager dans la mise en œuvre d'une prévisionnelle des emplois et des compétences.

De plus des solutions innovantes permettant de mutualiser-partager-consolider les compétences des salariés à l'échelle d'un territoire ont été présentées.

Enseignement supérieur et recherche

Dans le cadre de sa politique d'attractivité de son bassin d'emploi, la Métropole participe à la structuration d'un réseau métropolitain regroupant les acteurs de la formation supérieure (établissements, associations fédératives...), de la recherche, des entreprises, du financement des entreprises autour des thématiques du numérique, des éco-technologies et de la santé. Cette structuration se traduit par le soutien aux filières professionnelles et aux pôles de compétitivité, à l'organisation de congrès scientifiques et événements à caractère économique ainsi qu'à la création de plateformes technologiques.

SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plateformes technologiques répond à plusieurs objectifs :

- Rendre plus facile aux entreprises l'accès à des équipements de pointe ;
- Favoriser le transfert de technologies des laboratoires de recherche vers les entreprises ;
- Diffuser les savoir-faire et les connaissances des centres d'excellence vers le monde socio-économique ou la société civile ;
- Contribuer au maintien ou attirer des jeunes diplômés/chercheurs sur le territoire rouennais.

Les plateformes soutenues s'inscrivent dans une politique de promotion du territoire, en particulier des sites technopolitains, comme le Technopôle du Madrillet, positionné sur les éco-technologies (éco-mobilité, éco-construction, transition énergétique, efficacité énergétique, usine du futur, par exemple).

2017 RÉALISATIONS

En 2017, la Métropole a accompagné trois projets :

- Projet Cecovim porté par le centre d'essais en vibroacoustique (CEVAA) travaillant sur la fiabilité des systèmes mécatroniques

par le développement de technologies innovantes d'essais et de caractérisation.

- Projets du Medical Training Center (MTC) par l'acquisition de deux équipements :
 - Robot Robocath R-one destiné aux procédures cardio-vasculaires mini-invasives. Il comprend un dispositif robotisé de télémanipulation permettant de guider à distance avec précision, à la place du médecin, les dispositifs implantables (stents, ballonets) au niveau des artères coronaires du cœur.
 - Souffle au cœur : permet une démarche innovante et globale de prise en charge des personnes malades touchées par un rétrécissement aortique depuis l'identification de leur pathologie jusqu'à leur traitement. Le soutien de la Métropole est fléché sur le financement des équipements d'une salle d'imagerie cardiaque.

La Métropole a également accompagné la demande en provenance de l'école d'ingénieurs UniLaSalle concernant la création d'une chaire industrielle en agro-ressources et le soutien pour l'acquisition de matériel au titre du dispositif plateformes technologiques.

CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La convention triennale d'objectifs conclue entre l'Université et la Métropole étant par-

venue à son terme en 2016, les deux institutions ont émis le souhait de la poursuivre et d'élargir ses domaines d'application.

En effet, initié dès 2009 dans le cadre de la Chaire « Patrimoine, Art et Culture », l'objet de ce partenariat était spécifique puisqu'il portait exclusivement sur des thématiques culturelles. Considérant les nombreux domaines partenariaux actuels ou potentiels, cette nouvelle convention - portant sur la période 2017-2019 - permet d'élargir le partenariat à l'ensemble des directions de la Métropole en interaction ponctuelle ou permanente avec l'Université, mais aussi de valoriser les actions et projets déjà menés en dehors de ce cadre.

Cette convention s'articule autour de quatre axes stratégiques qui ont été définis conformément aux objectifs et priorités de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Faire des campus des lieux majeurs de la stratégie métropolitaine
- Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi
- Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole
- Dynamiser la vie de campus.

Le montant de la subvention s'élève à 110 000 € par an maximum et se base sur la réalisation d'un programme d'actions défini et négocié dans la convention opérationnelle pour l'année universitaire 2017-2018 intervenue en décembre 2017 et portant sur un montant de 47 000 €.

La Métropole a également intensifié son partenariat avec l'association Cesar (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération Rouennaise) regroupant onze établissements d'enseignement supérieur et près de 40 000 étudiants et qui a pour objet d'accroître l'attractivité du territoire métropolitain en développant la notoriété de son enseignement supérieur et de sa recherche et en offrant un cadre de vie de qualité aux étudiants.

Une convention triennale portant sur un montant de subvention de 50 000 € par an a été conclue en février 2017. Elle porte sur quatre axes majeurs :

- L'amélioration de la qualité, de l'accueil et de l'animation de la vie étudiante
- La promotion de l'attractivité du territoire métropolitain et de l'enseignement supérieur rouennais
- La promotion du développement durable à l'échelle de l'enseignement supérieur rouennais
- La participation croisée aux dynamiques partenariales engagées sur le territoire par la Métropole ou par Cesar.

SOUTIEN À LA STRUCTURATION DE CAMPUS

La Métropole a contribué à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté par la Région en décembre 2016 puis approuvé par le Conseil Métropolitain.

Elle a contribué à l'élaboration du Schéma directeur de la vie étudiante en Normandie, piloté par la Communauté d'université et d'établissements Normandie Université et adopté début 2017.

En déclinaison de ces différents travaux prospectifs, la Métropole a initié le lancement de l'étude Campus Madrillet pour accompagner les acteurs du Madrillet dans une démarche collective visant à mieux valoriser les compétences d'ingénierie présentes sur le site et renforcer la notoriété et l'attractivité du Technopôle.

Les résultats de cette étude ont été rendus en avril 2017. Ils ont contribué à la création de l'association Campus Sciences et Ingénierie du Madrillet. Ses membres se sont fixés pour objectif d'intensifier les liens entre les entreprises, les établissements de R&D et d'enseignements supérieurs, les centres de ressources technologiques et les filières, afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques au développement du site.

Ils doivent également mobiliser leurs ressources et compétences afin de promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la Formation, de la Recherche, de l'Innovation et de la vie étudiante.

Enfin, les rapprochements initiés ont permis aux acteurs du Madrillet de répondre, en partenariat avec la métropole et des acteurs privés à l'appel à manifestation d'intérêt PIA (Programme des Investissements d'Avenir) trois Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) dont la première étape de sélection des dossiers a été passée avec succès en octobre 2017.

Ce plan Campus soutenu par la Région a vocation à se déployer sur les principaux sites d'enseignement supérieur du territoire.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES

- « 48 heures pour faire vivre des idées » de l'Institut Innovent-e : le dispositif national a pour objectif principal de favoriser l'ouverture à l'innovation et son déploiement en entreprises tout en initiant les

étudiants aux outils et méthodes stimulant la créativité et les étapes amont de l'innovation. L'édition 2017 de la manifestation s'est tenue dans les locaux de Neoma Business School les 1^{er} et 2 décembre 2017.

- **Colloque Ethnographies et Engagements et séminaire doctoral interdisciplinaire** : les 8, 9 et 10 novembre 2017
- **Colloque pour les vingt ans de la Convention européenne sur le droit de la nationalité** : les 16 et 17 novembre 2017
- **Challenge Ecricome** : du 14 au 17 avril 2017. Il s'agit d'une compétition sportive (basket-ball, rugby, football, tennis, handball, volley-ball) qui a réuni plusieurs centaines d'étudiants opposant pendant trois jours les écoles de commerce et de management du Groupe Ecricome (dont Neoma)
- **Tour de France Agir Ensemble** : la Métropole a fortement contribué à l'organisation sur son territoire de cet événement organisé par l'Avuf qui a eu lieu du 04 au 8 décembre 2017. Son objectif résidait dans la mobilisation des étudiants et personnels d'établissements de l'ESR autour d'actions concrètes en faveur du développement durable.

2.4.3 Le Marché d'Intérêt National (MIN)



Le Marché d'Intérêt National de Rouen (MIN), situé sur les territoires des villes de Canteleu et de Rouen a également fait l'objet d'un transfert de compétence des deux communes vers la Métropole en 2015.

Parmi les dix-neuf autres marchés nationaux, le MIN de Rouen est le marché de gros de produits alimentaires le plus important du quart nord-ouest de la France.

Avec vingt hectares et 60 000 m² de locaux au service des acteurs de toutes les filières alimentaires, plus de 800 emplois sur le site et 80 000 tonnes de produits commercialisés par an, le MIN est un acteur écono-

mique majeur du territoire de la Métropole.

2017 est la première année de mise en œuvre du plan stratégique adopté par le MIN en novembre 2016 pour renforcer son attractivité et décliné en trois grands axes : renforcer la performance logistique du site, positionner le MIN sur une offre de produits locaux de qualité, se doter d'une stratégie marketing et de communication pour mieux promouvoir son offre.



Le Marché d'Intérêt National (MIN)

2017 RÉALISATIONS

Plusieurs projets importants directement issus de ce plan et accompagnés par la Métropole ont été mis en œuvre dès 2017 :

- Réhabilitation d'un entrepôt logistique et équipement de trois postes à quai pour accueillir la société Dieppedalle Transports qui exploite une activité de plateforme logistique fruits et légumes. Ce projet améliore considérablement la capacité et la performance logistique du MIN en élargissant les horaires de livraisons.
- Lancement d'un appel à projets pour capter un opérateur logistique capable de mutualiser les livraisons en hypercentre-ville. Son installation est programmée pour le printemps 2018.
- Centralisation depuis octobre 2017 sous une hallette des 24 producteurs du carreau.
- Réflexion sur la création d'un box fermier dont le pilotage sera confié à un collectif de producteurs (Local & Facile et Nos Paysans Normands représentant environs 150 producteurs). Son ouverture est prévue mi-2018
- Réflexion pour faire évoluer l'identité

Actions pour le développement durable



- La création d'un Box fermier favorise la commercialisation en circuits courts, auprès des restaurateurs et artisans de bouche, de produits locaux normands (produits laitiers notamment) en complément des produits vendus sur le carreau des producteurs (fruits et légumes essentiellement).
- La recherche d'un opérateur de logistique urbaine capable de mutualiser et massifier les livraisons en centre-ville en véhicules propres doit permettre de réduire le nombre de rotations et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en hyper-centre.

- Organisation de visites guidées pour des groupes par l'Office de tourisme.



La surface agricole représente un tiers du territoire métropolitain

2.4.4 Agriculture

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- **Axe environnemental**, à travers la protection des sols, de la biodiversité, de la gestion des espaces et surtout de la qualité de la ressource en eau ;
- **Axe économique** car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- **Axe social**, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes.

Actions pour le développement durable



La stratégie agricole développée par la Métropole permet d'encourager le changement de pratiques agricoles, d'améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations, de développer l'offre en produits agricoles alimentaires de qualité, ainsi que leur accessibilité aux habitants. Ces axes répondent pleinement aux enjeux de développement durable du territoire.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectif de :

- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 0,8 % de la surface agricole utile à l'échelle de la Normandie et du territoire de la Métropole.
- Préserver le foncier agricole : la Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

2017 RÉALISATIONS

En 2017, les deux appels à projets pour le développement des filières agricoles courtes et durables ont permis de soutenir cinq porteurs de projets pour un montant de 45 000 € HT.

La Métropole a élaboré et approuvé le 6 novembre 2017, son nouveau programme d'actions en matière d'agriculture. Ce dernier a pris la forme d'une Charte Agricole de territoire qui sera mise en œuvre sur la période 2018-2021. Cette Charte a pour but de :

- Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau
- Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Pour cela, elle est organisée en quatre grands chantiers :

- Élaborer une stratégie foncière agricole
- Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante
- Développer les circuits courts et structurer les filières locales
- Établir la gouvernance de la Charte Agricole de territoire.

La Métropole, accompagnée de ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, les Défis Ruraux, l'Association BIO Normandie (ABN) et Terre de Liens Normandie, a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Pour ce faire, la Métropole a accordé en 2017 une subvention de 30 000 € à la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime et de 43 000 € au collectif d'associations composé des Défis Ruraux, Terre de Liens et ABN.

Plusieurs actions structurantes ont notamment été engagées :

- Mise en place d'un réseau des communes pour l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
- Réalisation de plans de gestion de haies à titre expérimental afin de pouvoir mettre en place, à terme, une filière bois bocager énergie
- Accompagnement d'exploitations dans le changement de leurs pratiques agricoles et la maîtrise de leurs énergies fossiles
- Identification des exploitations à transmettre sans repreneur.

Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

L'Économie Sociale et Solidaire représente 10 % de l'emploi local sur le territoire de la Métropole et 11 % des établissements employeurs. Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant notamment l'action des entrepreneurs sociaux.

RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES

En 2017, la Métropole Rouen Normandie a adhéré à différents réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- **Le réseau RTES** (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) compte 115 collectivités dont quinze Métropoles. Ce réseau vise à valoriser les initiatives de ses adhérents et à les outiller en matière de développement de l'ESS. La Métropole est identifiée dans le réseau et peut bénéficier de soutien technique.
- **L'Adress** (Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire) a pour mission le développement des entreprises sociales et solidaires. Elle réunit 50 adhérents. Grâce à l'adhésion à l'Adress, la Métropole peut repérer plus facilement les projets en développement sur son territoire et identifier les actions à structurer pour les consolider. L'Adress prévoit de lancer en 2018 un incubateur social qui viserait à consolider des projets d'entrepreneuriat social.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie a mis en place en 2017 un dispositif permettant de soutenir les acteurs économiques portant des projets sociaux et solidaires innovants en leur faisant bénéficier d'une aide à la location (Dynamique Location ESS) ou à l'investissement immobilier (Dynamique Investisse-

Actions pour le développement durable



Toutes les actions développées en matière d'économie sociale et solidaire contribuent aussi bien à améliorer la cohésion sociale et la solidarité, mais également favorisent les modes de consommation et de production responsables.

ment ESS). En 2017, l'association AIPPAM déménageant dans de nouveaux locaux a pu bénéficier de l'aide à la location Dynamique Location ESS : la subvention octroyée s'élève à 19 200 € pour trois ans.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie accompagne les initiatives permettant le développement de l'entrepreneuriat social sur son territoire. En 2017, elle a soutenu les actions proposées par la Cress - Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire dans le cadre du mois de l'ESS (subvention de 6 475 €) :

- **La Jess - Journée de l'entrepreneuriat étudiant en ESS.** Elle s'est déroulée le 9 novembre dans les locaux de l'Université Pasteur à Rouen et a concerné 105 étudiants d'une dizaine d'établissements d'enseignement supérieur. Ils ont ainsi pu bénéficier d'une sensibilisation à l'ESS, d'un appui à la structuration de leurs projets relevant de l'ESS, et participer à un atelier créativité (89 étudiants).

■ **Le Start'ESS Day** : L'action Start ESS Day 2017 s'est tenue à la suite d'une première édition organisée en 2016. L'objectif était de favoriser le partage d'expériences entre porteurs de projet du territoire, de faciliter le décroisement et de sensibiliser à l'entrepreneuriat d'ESS dans un format d'animation et de participation volontairement innovant et dynamique. Le Start'ESS Day 2017 a permis d'informer sur l'entrepreneuriat d'ESS, de détecter des porteurs de projets d'ESS ou intéressés par l'ESS, de faciliter l'émergence de projets d'ESS et de favoriser l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projet vers les structures d'accompagnement pertinentes. 31 porteurs de projets ont participé à cette action, seize structures partenaires compétentes en matière d'accompagnement à la création d'entreprise ESS se sont mobilisées sur la demi-journée.

ACTIONS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La Métropole relaie et appuie des actions visant le développement de l'emploi.

SOUTIEN À L'ORGANISATION DU FORUM RÉGIONAL LES EMPLOIS EN SEINE

La Métropole a renouvelé son soutien à l'association Carrefours pour l'emploi, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, en lui accordant une subvention pour l'organisation de la 12^e édition des Emplois en Seine les 6 et 7 avril 2017. 240 exposants ont proposé plus de 3 300 offres d'emploi. 15 000 visiteurs se sont déplacés, quinze conférences ont eu lieu sur les deux jours en lien avec la thématique de l'emploi (apprentissage, les outils numériques de recherche d'emploi, la mobilité

professionnelle, les secteurs qui recrutent, la création d'entreprises). Trois mois après l'événement, 1 392 contrats ou formations ont été comptabilisés. Un espace Accueil Conseil orientation a été structuré avec l'appui d'associations (Agir Abcd, Association Relais Malakoff Médéric, SNC, NQT) et d'acteurs de l'emploi pour apporter plus de 1 200 conseils d'aide à la recherche d'emploi. Plus de 95 % des personnes qui en ont bénéficié ont exprimé une forte satisfaction.

PARTICIPATION À LA CITÉ DES MÉTIERS

La Métropole Rouen Normandie, à travers son adhésion au GIP Cité des Métiers, souhaite participer à l'information et l'accompagnement des habitants de son territoire sur les thématiques développées par la Cité des Métiers.

La Cité des Métiers de Normandie contribue en effet aux dispositifs d'information sur les métiers, la formation et l'emploi, en réunissant, dans un même espace, les acteurs de l'accueil, de l'orientation, de la formation, de l'emploi, de la création/reprise d'activité, de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), pour travailler ensemble.

En tant que membre du GIP, la Métropole permet à ses habitants, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, de mieux connaître les métiers, de les soutenir dans leur recherche d'un emploi ou dans leur projet de création d'entreprises ou de formation. Ils peuvent ainsi accéder facilement à un lieu visible et participer aux événements organisés par la Cité des Métiers, aux rencontres métiers, aux animations « un jour un métier », aux ateliers

Une augmentation de la fréquentation sur les actions de la Cité constatée est de 12 % entre 2016 et 2017.

2.5 Faire rayonner le territoire, valoriser nos atouts et nos talents

La culture, le patrimoine, le tourisme et le sport sont des vecteurs d'attractivité importants pour un territoire. La stratégie de la Métropole Rouen Normandie, en la matière, est de s'appuyer sur les atouts et les talents du territoire grâce à une politique audacieuse.

2.5.1 Culture

À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie, qui soutient un service public de la culture, développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire. FIG. 2E & 2F

Par délibération du Conseil du 12 décembre 2016, la Métropole a établi une liste de cri-

Actions pour le développement durable



Un effort est consenti par la Métropole pour développer les projets culturels et artistiques intégrant des principes de développement durable, par exemple en mettant en place des éco-gestes sur ses manifestations. Par ailleurs le projet global de la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) vise une culture favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains accessibles au plus grand nombre.

FIG. 2E Équipements culturels de la Métropole : fréquentation 2017

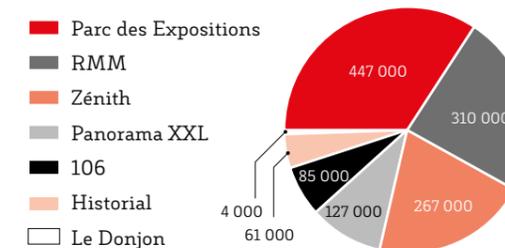
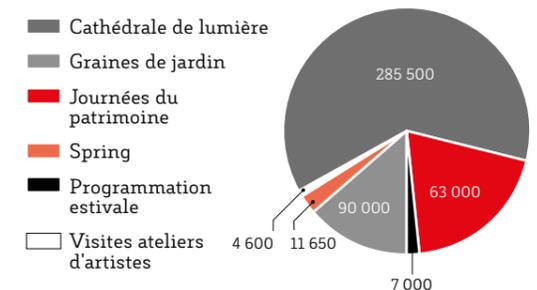


FIG. 2F Manifestations de la Métropole : fréquentation 2017





Les huit musées de la Réunion des Musées Métropolitains : musée des Beaux-Arts, muséum d'Histoire naturelle, musée de la Céramique, Le-Secq-des-Tournelles, musée des Antiquités, Fabrique des savoirs, musée Pierre Corneille et musée de la Corderie Vallois.

tères lui permettant de circonscrire son intervention en complément de l'offre communale. Ces critères se fondent sur le caractère unique, emblématique, structurant et attractif des activités et actions culturelles organisées par la Métropole (festival Curieux printemps jusqu'en 2016, visites d'ateliers d'artistes, Cathédrale de lumière, actions menées au titre du label Villes et Pays d'art et d'histoire...) ou bien soutenues (festivals Viva Cité, Normandiebulle, festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse, Normandie Impressionnisme...), ainsi que des équipements culturels métropolitains (le 106, le Zénith, la Régie des Panoramas...).

RÉUNION DES MUSÉES MÉTROPOLITAINS (RMM)



Depuis le 1^{er} janvier 2016, une seule et même institution rassemble les huit musées du territoire de la Métropole Rouen Normandie : à Rouen, le musée des Beaux-Arts, le muséum d'Histoire naturelle, le musée de la Céramique, le musée de la ferronnerie Le-Secq-des-Tournelles, le musée des Antiquités, la Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine, le musée Pierre Corneille à Petit-Couronne et le musée industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville.

Cette réunion inédite, riche d'un million d'objets, décline l'éventail complet des savoirs et des arts, géologie, zoologie, archéologie, numismatique, archives, photographie, histoire industrielle, des sciences et des techniques, mais aussi chefs-d'œuvre de peinture, sculpture, dessin, arts décoratifs, sans oublier la littérature avec l'ancienne ferme de la famille Corneille.

Actions pour le développement durable



- Renforcement de la cohésion sociale et territoriale : Développement de la citoyenneté et incitation aux changements de comportement (autour du projet Beauvoisine : démarche de concertation des citoyens).
 - Gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : Projet scientifique et culturel, avec les orientations de la Métropole, tout en favorisant la modernisation des services et en s'adaptant aux besoins des usagers et des habitants (mise en œuvre d'un plan de formation, mise en œuvre de groupes de travail spécifiques procédures, organisation et plannings...).
 - Rapprochement des communautés possédant un musée pour définir une programmation des actions culturelles en lien avec la programmation de la RMM
 - RMM œuvre à l'épanouissement des êtres humains : travail sur le parcours des collections permanentes, faire du musée un lieu d'accueil, de vie et d'échange
 - Gratuité : culture accessible à tous
 - Actions culturelles participatives : accès et participation à une production culturelle (MICV, FdS...)
 - Chambre des visiteurs : participation des citoyens locaux, nationaux, internationaux aux choix d'œuvres à exposer dans le musée
 - Réalisation des audits énergétiques de l'ensemble des Musées afin de pouvoir élaborer un schéma Directeur de rénovation énergétique.
- L'ensemble de ces orientations démontre l'inscription de la politique culturelle dans une démarche globale de développement durable.

FIG. 2G RMM : fréquentation des expositions

Exposition	Visiteurs	Commentaires
PICASSO du 1^{er} avril au 11 septembre 2017 (label intérêt national)		
Picasso à Boisgeloup – Musée des Beaux-Arts	57704	Exposition temporaire
Picasso - Gonzalez – Musée Le Secq des Tournelles	16897	Exposition temporaire
Picasso : sculptures céramiques – Musée de la Céramique	17408	Exposition temporaire
Musée des Antiquités		
Trésors enlumines (label Intérêt national) 9 décembre 2016 - 19 mars 2017	3707	Exposition temporaire
À l'Antique. Le Frac s'expose au Musée des Antiquités 10 mars - 23 septembre 2017	12684	Exposition incluse dans le parcours permanent
Museum d'Histoire Naturelle		
Hungry Planet 15 octobre - 30 juin 2017	11273	Exposition incluse dans le parcours permanent
Galerie des Amériques Ouverture le 20 octobre 2017	9950	Exposition incluse dans le parcours permanent
Pltluck 20 octobre 2017 - 21 janvier 2018	9950	Exposition incluse dans le parcours permanent
Musée de la Céramique		
Masséot Abaquesne 20 octobre - 23 avril 2017	2674	Exposition temporaire
Musée Pierre Corneille		
Jardi nomade, Pascal Levallant 6 mai - 15 octobre 2017	2119	Exposition dans le jardin
Fabrique des Savoirs/Archives		
Yéti, y es-tu ? Sur la piste des animaux énigmatiques 23 juin - 15 octobre 2017	5302	Exposition temporaire
Hector Malot, le roman comme témoignage 12 décembre 2016 - 21 mai 2017	1817	Exposition temporaire
Hors-les-murs		
Château de la Matmut – L'Invisible Vu, les peintres abstraits du musée des Beaux-Arts 8 juillet - 1 ^{er} octobre 2017	5400	Exposition temporaire hors-les-murs
Les musées à la Maison des Forêts – Cabinet de curiosités 11 septembre - 17 décembre 2017	3543	Exposition temporaire hors-les-murs

FIG. 2H Musée des Beaux-arts : 2^e édition de la Chambre des visiteurs

Années	2016	2017	Evolution
Visites sur le site web	4957	3848	-22,37 %
Nombre de votes sur site	5708	5963	+4,47 %
Nombre de votes sur bornes	-	2375	-
Nombre de votes sur papiers	11478	-	-

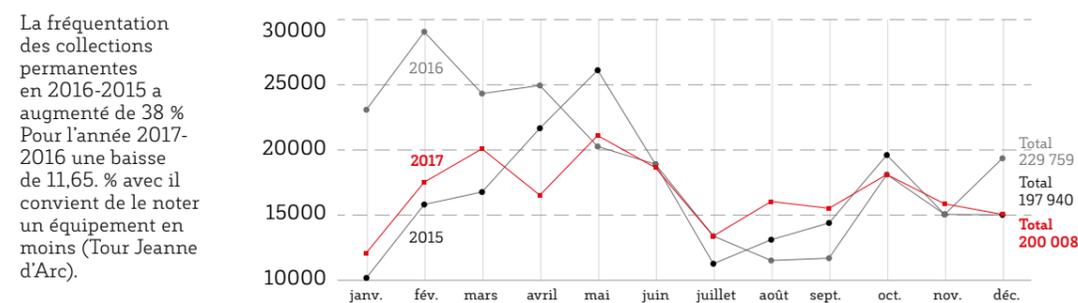
La baisse des votes totaux est expliquée par le remplacement du vote papier qui permettait aux visiteurs de voter pour vingt œuvres favorites et non cinq sur le site internet et sur les bornes. On peut cependant noter un plus grand nombre de votes sur le site, ce qui montre que le visiteur commence à s'approprier l'événement.

FIG. 2I Bilan 2017 de la fréquentation des expositions, événements, actions culturelles de la RMM

Musées	Totaux 2015	Totaux 2016	Évolution 2015-2016	Totaux 2017	Évolution 2016-2017
Musée des Beaux-Arts	123 606	181 189	+46,58 %	137 683	-24 %
Musée de la Céramique	7 271	9 639	+32,57 %	25 294	+162 %
Musée le Secq des Tournelles	10 287	16 326	+58,71 %	29 065	+78 %
Museum d'histoire naturelle	32 381	46 878	+44,77 %	50 781	+8 %
Musée des Antiquités	25 054	28 165	+12,42 %	27 958	-1 %
Musée Pierre Corneille	4 068	3 088	-24,09 %	3 563	+15 %
Fabrique Des Savoirs / Archives	21 093	65 322	+209,69 %	25 645	-61 %
Musée Industriel de la Corderie Vallois	9 827	11 366	+15,66 %	9 775	-14 %

Pour mémoire, l'année 2016 correspondait à une année « Normandie impressionniste » (16 avril - 26 septembre 2016) avec une forte attractivité, ainsi qu'à l'exposition la *Normandie au temps des Dinosaurés* (janvier - 24 avril 2016) à la Fabrique des Savoirs.

FIG. 2J Bilan 2017 de la gratuité : 200 008 entrées



2017 RÉALISATIONS

- **Lancement de la programmation pour la réalisation d'un Centre de Réserves et de Conservation**
- **Lancement de la programmation pour la mise aux normes et la réorganisation du Musée des Beaux-Arts**

EXPOSITIONS

- **Une saison Picasso** sur trois sites : MBA, musée de la Céramique, Le Secq des Tournelles FIG. 2G
- **Le temps des collections V** : RMM : 51 897 visiteurs - Hors les murs : 2 952 visiteurs
- **Deuxième édition de La Ronde** avec d'autres musées : CHU porte 10, musée Flaubert et musée de l'éducation - Total : 10 479 visiteurs

ÉVÉNEMENTS

- **Journées du Patrimoine** : 7 316 soit une progression de +2,72 %
- **Nuit des musées** : 3 325, soit une progression de +44,31 %
- **Nuit des étudiants** : 1 643 étudiants
Entre 2016 et 2017, une très nette augmentation de 128,83 % confirme que le rendez-vous de la nuit des étudiants est un événement attendu et apprécié des étudiants rouennais.

PROJETS STRUCTURANTS

- Projet Beauvoisine
- Réserves à Déville-lès-Rouen
- Rénovation musée des Beaux-Arts
- Contribution à la définition du projet Cœur de Métropole

SIGNATURES CONVENTIONS

Musées du Louvre, d'Orsay, centre Pompidou

MANIFESTATIONS CULTURELLES**FESTIVAL SPRING**

La Métropole a souhaité accompagner le développement de Spring, organisé à l'échelle de la région par la plateforme deux pôles cirque en Normandie - regroupant le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg - en créant une déclinaison de ce festival dédié au cirque contemporain sur son territoire.

Cette manifestation destinée à tous les publics déploie une programmation riche de compagnies nationales et internationales, mais aussi de jeunes talents ou artistes locaux dans les communes de la Métropole en associant les grands équipements culturels mais aussi des lieux plus confidentiels ou insolites situés dans les petites communes. Le festival a pour objectif de soutenir la création et la diffusion des nouvelles formes de cirque, mais aussi d'aller à la rencontre des habitants en leur proposant de participer à des actions artistiques et festives.

11650 spectateurs pour 58 représentations sur 36 communes : une bonne fréquentation pour une 1^{re} édition et au regard de la capacité d'accueil des petites communes.

CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX

Deux manifestations sont organisées chaque année sur le site :

- **Un week-end à Robert le Diable**, désormais intégré à la nouvelle programmation estivale, a permis à 1500 visiteurs d'assister à des spectacles d'art de la rue et de participer à divers ateliers.
- **Le château s'inscrit également dans les Journées Européennes du Patrimoine** dont le thème 2017 était « Jeunesse et patrimoine ». La programmation familiale et fortement dédiée au jeune public a attiré environ 2000 visiteurs.

VISITES D'ATELIERS D'ARTISTES

Pour les visiteurs (4 600 visites cumulées), ce rendez-vous désormais incontournable est



Château Robert le Diable à Moulineaux

l'occasion privilégiée d'aller à la rencontre d'artistes. Cette année ils étaient plus de 200 à faire découvrir leurs univers, leurs sources d'inspiration et à expliquer les techniques utilisées. Artistes amateurs ou professionnels, amateurs d'art ou simples curieux, sont chaque année heureux de se rencontrer, pour des moments très chaleureux souvent organisés autour d'un verre et quelques gâteaux fait-maison. Certains artistes dans l'envie de partager davantage leur savoir-faire, proposent également quelques ateliers ou démonstrations.

PROGRAMMATION ESTIVALE

La Métropole organise depuis l'été 2017 une série de manifestations destinées à développer et renforcer une programmation culturelle, en juillet et août essentiellement, sur Rouen. Il s'agit à cette occasion de contribuer à la vitalité du territoire en proposant aux habitants et aux touristes au moins une activité, une visite, un spectacle par jour et en y associant les compagnies et artistes du territoire.

Les chiffres clés :

- 10 propositions artistiques
- 24 représentations
- 7000 spectateurs

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE

La Métropole a organisé la 5^e édition de « Cathédrale de lumière », projections monumentales sur la façade de la Cathédrale de Rouen, du 3 juin au 23 septembre 2017.

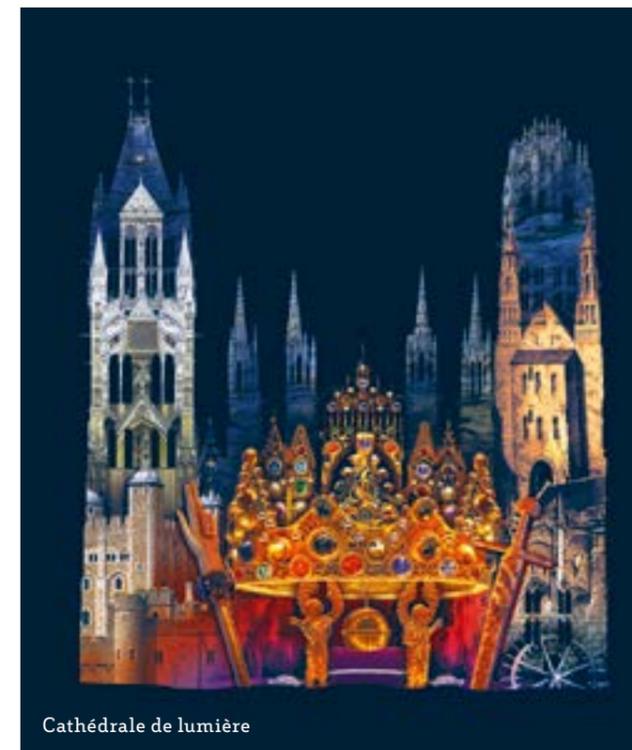
Ce fut l'occasion cette année de présenter une nouvelle création originale sur le thème « Guillaume-le-Conquérant ». Associé à la création existante sur « Jeanne d'Arc » le spectacle a rassemblé 285500 spectateurs, faisant de cette manifestation un véritable succès populaire tant auprès des habitants que des touristes présents sur le territoire.

ACTIONS CULTURELLES ET MÉDIATION

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole, en lien avec les partenaires culturels qu'elle soutient (le festival BD NormandieBulle, le festival de Rouen-Normandie du Livre de Jeunesse, l'Opéra de Rouen Normandie, le festival Viva Cité) ou de partenaires sociaux présents sur le territoire (protection judiciaire de la jeunesse, structures de prévention, MJC, centre sociaux, CCAS...), ce sont près de 300 jeunes qui ont pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique. Ces actions à destination des quartiers prioritaires mais aussi des petites communes visent à mobiliser des enfants et de jeunes adolescents autour de projets de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéos...

AUTRES SOUTIENS

- En 2017, la Métropole a soutenu des équipements et festivals majeurs de son territoire :
- La Régie des équipements culturels regroupant le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc et le Donjon : 1860000 €
 - Le Cirque-théâtre d'Elbeuf : 1426000 €



Cathédrale de lumière

- Le 106 : 1320000 €
- L'Opéra de Rouen Normandie : 300000 €
- Le festival Normandie impressionniste : 200000 €
- Le festival des arts de la rue Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen : 90000 €
- La Maison de l'architecture : 40000 €
- Le festival de Rouen du Livre Jeunesse : 22000 €
- Les projets culturels du CHU : 15000 €
- Le festival Terres de Paroles : 13000 €
- Le festival de bandes dessinées NormandieBulle à Darnétal : 8000 €

Afin de soutenir l'enseignement artistique, la Métropole a mobilisé une nouvelle dotation destinée aux communes apportant une aide financière aux structures d'enseignement artistique structuré par un projet d'établissement, pour une période de trois ans (2017, 2018, 2019), pour un montant total de 1 280 000 € par an.

PATRIMOINE

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah) est délivré par le Ministère de la Culture à une collectivité qui s'engage à mettre en place des actions de valorisation de son patrimoine sur son territoire. La Métropole détient ce label depuis 2012 pour l'ensemble de ses 71 communes. Les actions

prises en œuvre au titre de ce label visent trois missions principales :

- Contribuer au développement touristique (en lien avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès et l'Université pour la formation des guides conférenciers)
- Construire une identité de territoire avec et à destination des habitants et des publics scolaires (en lien avec la RMM, les communes, les institutions ou associations...)
- Accompagner l'aménagement du territoire (en lien avec CAUE, Maison de l'architecture, Parc Naturel des boucles de la Seine, Métropole et communes).

En 2017, la Métropole a poursuivi et développé des actions de partage de la connaissance, de valorisation et de médiation autour de l'histoire, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture à l'échelle de ses 71 communes.

« RENDEZ-VOUS » Un programme de visites guidées mutualisé avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC)

Ce programme élaboré en commun avec l'Office de tourisme permet une grande visibilité de l'offre patrimoniale et des animations proposées. Il s'adresse à un public individuel, habitants ou touristes.

Outre les visites dites classiques, la recherche a été mise sur de nouvelles pro-



positions ludiques, artistiques voire sportives : visites mêlant histoire et théâtre, danse, musique, visites de nuit à la bougie, visites immersives durant lesquels les objets racontent eux-mêmes leur histoire, visite à vélo, en segway, en bateaux... Ce programme édité semestriellement a attiré 2568 visiteurs en 2016 ; 3588 en 2017.

Afin de garantir la qualité des visites et de leur contenu, l'ensemble des visites est assuré par des guides conférenciers labellisés. C'est pourquoi la Métropole continue d'accompagner la formation initiale et la formation continue des guides conférenciers en intervenant sur les masters dispensés à l'Université, et ainsi constituer une filière professionnelle locale.

L'ACCUEIL DU JEUNE PUBLIC

(scolaires et extrascolaires)

Découvrir et comprendre son environnement, c'est être capable de contribuer à son devenir. C'est pourquoi la Fabrique des savoirs à

Elbeuf-sur-Seine et l'Atelier du patrimoine à Rouen organisent des visites-ateliers qui ont accueilli cette année plus de 6 000 élèves de la maternelle au lycée.

L'ACCUEIL DE PUBLICS DITS EMPÊCHÉS

La Métropole s'engage à rendre le patrimoine accessible à tous. Des projets spécifiques et une communication adaptée permettent de toucher des publics éloignés des propositions culturelles.

La Métropole a ainsi accueilli une vingtaine de jeunes (8-16 ans) issus de la protection judiciaire de la jeunesse dans le cadre du dispositif du Ministère de la Culture « C'est mon Patrimoine ».

La Métropole intervient également au sein de l'Hôpital Charles Nicolle ou de la Maison d'arrêt Bonne Nouvelle.

Des visites guidées à destination des personnes en situation de handicap visuel et auditif ont été développées. Pour les Journées du patrimoine, un outil de communication précisant très finement l'accessibilité des sites et des actions a été spécifiquement élaboré.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Journées du patrimoine sont un événement majeur en France et sur la Métropole. Elles permettent de valoriser et révéler différents lieux ou sites pour certains inaccessibles et méconnus. C'est pourquoi simples curieux, néophytes ou férus d'architecture, de paysage, d'histoire, se retrouvent de visites en ateliers, de surprises en découvertes pour une grande fête de tous les patrimoines. La thématique « Jeunesse et Patrimoine » a été l'occasion de proposer un programme inno-



vant d'actions « les jeunes kiffent leur patrimoine » : le poketour, une visite street-art par un habitant de Rouen, les hauts lieux du rock'n'roll rouennais...

Avec 230 propositions d'animations dans 134 lieux du territoire, les journées du patrimoine touchent 34 communes et 63 000 visiteurs. Cela représente une augmentation de 22 % des visiteurs depuis 2014.

ACCOMPAGNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La compréhension historique de l'urbanisme et de l'évolution de la ville permet d'accompagner les projets d'aménagement du territoire. C'est ainsi que des visites de concertation, des partages d'inventaire, des recherches historiques sont organisés dans le cadre des grands projets d'aménagements de la Métropole et du PLUi. Des interventions auprès des étudiants de l'école nationale du paysage de Versailles sont également organisées dans le cadre du CPIER Plan Seine.

RAYONNEMENT NATIONAL

La Métropole a participé et est intervenue au 2^e congrès national de Sites et Cités Remarquables et au Salon du Patrimoine, ainsi qu'au séminaire national des animateurs de l'architecture et du patrimoine.



Équipements emblématiques

LE ZÉNITH



Inauguré en 2001, le Zénith est un lieu emblématique du territoire. Son exploitation est confiée à la société SESAR dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 30 juin 2018.

Sa grande salle modulable offre diverses configurations qui permettent de satisfaire tout type de manifestations d'une capacité de 5200 places assises, elle peut recevoir jusqu'à 7575 spectateurs en formule assis-debout.

Le Zénith a accueilli 267 000 personnes (spectateurs, visiteurs, participants à des événements d'entreprises), 84 manifestations, pour un total de 104 jours d'occupation.

Grâce à une programmation diversifiée, ce sont plus de 252 000 spectateurs qui sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs, lors de concerts, de comédies musicales, de one man show ou bien encore de

Actions pour le développement durable



Les équipements culturels métropolitains et certaines manifestations sont d'ores et déjà engagés dans une démarche de développement durable et mettent en œuvre leur projet artistique et culturel en tenant compte des volets environnementaux : adoption d'éco-gestes (gobelets consignés, tri des déchets, dématérialisation etc.), actions de sensibilisation (Panorama XXL autour de la Grande Barrière de Corail, Zénith avec la création d'un potager...), pratique des circuits courts pour la restauration des spectateurs et des artistes.

spectacles pour enfants, inscrivant ainsi le Zénith dans les tournées internationales.

Au sein du réseau national, de par sa proximité avec Paris, la qualité de l'accueil et les services proposés par l'équipe de SESAR, le Zénith est également devenu un site privilégié pour les conférences de presse des productions, les répétitions des spectacles et les lancements des tournées en province. En 2017, l'équipement a notamment accueilli les répétitions de la comédie musicale « Les trois mousquetaires ».

En matière d'événements d'entreprises, le Club Zénith Entreprises – dont l'objectif de favoriser les échanges et les partenariats entre adhérents au sein d'un lieu privilégié – a poursuivi son développement : il comptait en 2017, seize entreprises adhérentes.

Sept entreprises ont par ailleurs choisi cet équipement prestigieux pour y organiser leurs événements (congrès, assemblées générales), réunissant plus de 14 000 visiteurs.

Par ailleurs, sur la base de critères précis,



Le Parc des Expositions

deux organisateurs ont bénéficié de la mise à disposition gracieuse du Zénith par la Métropole, représentant six jours de location.

Le Zénith a également tissé des partenariats solides avec de nombreux acteurs culturels locaux (Opéra, 106, etc.) et créé de nouvelles relations avec les spectateurs par ses animations originales autour des spectacles, l'organisation d'opérations commerciales (Saint Valentin, partenariat avec les médias locaux...). À titre d'exemple, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, près de 1 000 visiteurs ont pu découvrir l'équipement.

Enfin, l'engagement de l'équipement auprès d'associations ou de partenaires du champ social, sanitaire et médical permet notamment à des enfants d'assister gratuitement à des spectacles et d'assurer un accueil privilégié et adapté aux personnes souffrant de handicap.

LE PARC DES EXPOSITIONS

Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la Métropole, le Parc des Expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours. Doté de huit halls et de

six salles de réunion, le parc des expositions est multifonctionnel : il peut accueillir ainsi plusieurs manifestations simultanément, lui permettant d'augmenter son taux d'occupation et de fréquentation. La gestion de l'équipement est assurée par l'association Rouen Expo Évènements, dans le cadre d'une délégation de service public.

Les manifestations à destination du grand public ont été renouvelées et diversifiées, dans l'objectif de fidéliser et d'accroître la fréquentation du Parc des Expositions : c'est ainsi qu'à l'occasion des traditionnelles « Puces d'automne », un espace « disquaire » dédié aux vinyles a été installé. Pour la première fois a été accueilli le salon médiéval fantastique Normannia, réunissant les passionnés d'histoire et d'univers fantastiques ainsi que le salon « baby » en novembre, destiné aux futurs et jeunes parents.

La Foire des expositions, sur le thème de San Francisco, a également rencontré un vif succès. À destination des entreprises et organisateurs d'événements corporate, le travail de prospection commerciale a également permis d'accueillir de nouvelles manifestations d'entreprises, inscrivant Rouen et son agglomération comme destination de congrès incontournable.

Le parc des expositions a ainsi été privilégié pour l'organisation en mars, par Atout

France, du salon « Rendez-vous en France » – consacré à la Normandie – destiné aux professionnels du tourisme en France et à l'international.

Dans un contexte concurrentiel sévère, l'exercice 2017 affiche des résultats satisfaisants : 3 979 entreprises ont ainsi choisi d'exposer leurs produits et services sur les 79 manifestations programmées. La fréquentation a atteint plus de 447 000 visiteurs.

Le taux d'occupation des halls reste très bon, avec 310 jours de location, représentant une surface cumulée de 189 505 m².

LE 106

Ouverte à l'automne 2010, la scène des musiques actuelles (Smac) de la Métropole Rouen Normandie s'est rapidement imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent et structurant en matière de culture musicale contemporaine, tant pour les publics, que les artistes et les acteurs du secteur, mais aussi en termes de rayonnement et d'attractivité par la qualité de son offre contemporaine et ambitieuse.

L'activité du 106 est structurée aujourd'hui autour de quatre missions principales et complémentaires, la diffusion de concerts, l'accompagnement des musiciens, l'organisation d'actions culturelles et la constitution d'un pôle numérique, qui constituent l'identité du lieu et contribuent au développement des publics et des pratiques musicales.

2017 a marqué le renouvellement de la convention d'objectifs du 106 avec ses partenaires financiers, sur la base d'un projet artistique et culturel pour quatre ans. Celui-ci s'oriente autour de différents enjeux visant à :

- favoriser la diversité culturelle et artistique,
- programmer des événements et des actions en partenariat avec les acteurs culturels du territoire,
- développer les formats d'utilisation du 106 et ouvrir le 106 à d'autres événements (marché de Noël...),

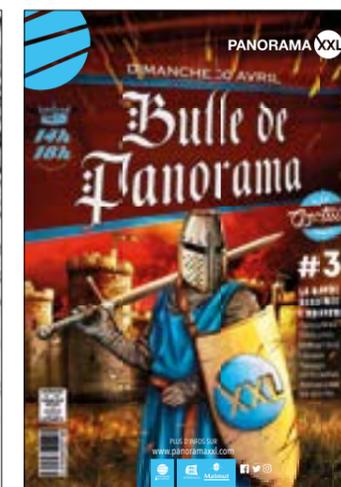


- renforcer les propositions en faveur du public scolaire et des publics éloignés de la culture,
- poursuivre le développement du pôle numérique.

En 2017, le 106 a accueilli, toute activité confondue, 85 000 visiteurs.

En termes de diffusion, la programmation éclectique d'artistes nationaux et internationaux a attiré 50 500 spectateurs. Le festival RUSH, qui a trouvé toute sa place sur la presqu'île Rollet en mai, a, quant à lui, intéressé 29 800 curieux et passionnés. L'accompagnement des pratiques musicales - de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux - vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels. 1 255 groupes et 402 musiciens ont ainsi bénéficié de l'accompagnement en 2017, totalisant 261 jours et 8 614 heures. Par ailleurs, plusieurs musiciens de la région, accompagnés dans leur développement par 106, tels que Riles ou Petit Biscuit, ont connu en 2017 un développement national voire international. Dans le domaine de l'action culturelle, le 106 a poursuivi son objectif de faire connaître l'histoire et la culture des musiques actuelles, à travers différents types de médiation : 4 650 participants ont ainsi pu profiter des expositions, conférences, visites scolaires, projets au sein de la maison d'arrêt de Rouen etc. mis en place par le 106.

Enfin, à travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une



production de contenus audiovisuels, destinée au grand public - près de 200 vidéos d'activités ont été captées pour plus de 296 000 vues - et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition - six productions et 6 040 écoutes.

LE PANORAMA XXL

L'HISTORIAL JEANNE D'ARC ET LE DONJON DE ROUEN

L'année 2017 a marqué le rapprochement entre le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc et le Donjon de Rouen au sein d'un même établissement public de gestion, la régie des équipements culturels.

Ces trois lieux culturels et touristiques mettent désormais en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public.

LE PANORAMA XXL



Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL expose des



fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas. Grâce à un travail scientifique et à une technique virtuelle mêlant différentes pratiques artistiques (peinture, dessin, photographie numérique), Yadegar Asisi propose une immersion totale dans des périodes historiques et des paysages vertigineux.

La richesse et l'universalité des deux toiles présentées en 2017 ont séduit un large public (127 000 visiteurs) en quête de connaissances et d'émotions. Le public, principalement régional et individuel, tend à se diversifier, notamment avec la venue de touristes étrangers, grâce au travail de prospection mené auprès des professionnels du tourisme (tours opérateurs, croisiéristes etc.).

Lancée en mai 2016, la toile « Rouen 1431 » a été présentée au public jusqu'en septembre 2017. Sur la seule période 2017, elle a attiré plus de 78 500 curieux de découvrir Rouen à l'époque médiévale.

Puis, la « Grande Barrière de Corail », ouverte en septembre, a également rencontré un vif succès, totalisant plus de 48 500 visiteurs pour ses quatre premiers mois de lancement.

Diversifiée, l'offre de médiation est élaborée dans un esprit de diffusion de la culture historique et scientifique au plus grand nombre : aux visites libres s'ajoutent ainsi des parcours guidés par des conférenciers et des ateliers pédagogiques pour le jeune public et les scolaires.

Outre le volet pédagogique, le Panorama XXL propose tout au long de l'année, une programmation d'événements culturels gratuits. Elle vise à susciter la curiosité des visiteurs, à développer de nouveaux publics et à inscrire le lieu sur son territoire.

C'est ainsi qu'en 2017, le Panorama XXL s'est transformé, pour une soirée, en un grand lieu animé de type maison hantée avec un parcours de jeu d'énigmes puis la diffusion du film « Les dents de la mer », ou bien encore en gigantesque dance-floor à l'occasion du festival étudiant Les Zazimuts. Enfin, le Panorama XXL offre également trois espaces à la location : l'auditorium, le patio et la rotonde. Plus d'une centaine d'entreprises, d'associations, de collectivités y ont ainsi organisé leurs événements en 2017.

L'HISTORIAL JEANNE D'ARC

Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne et innovant, fait (re)découvrir l'histoire et la légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine Rouennais.

La visite des lieux est orchestrée en deux temps : un film-spectacle de 75 minutes intitulé « l'épopée de Jeanne d'Arc », puis une découverte libre de la « Mythothèque », espace dédié à la construction du mythe de la Pucelle.

De très nombreuses actions et activités de médiation, adaptées à tous les publics, sont mises en place afin de faciliter l'accès au parcours de visite, aux outils multimédias, aux collections exposées : des visites guidées adaptées à chaque type de public sont ainsi proposées, ainsi que des journées familles en partenariat avec le Musée de l'Éducation, des ateliers jeune public, des contes.

Ces actions sont aussi l'occasion d'animer l'Historial tout au long de l'année : journées thématiques, conférences, participation aux Journées Européennes du Patrimoine etc.

C'est dans ce cadre qu'en 2017, l'Historial



a consacré à titre d'exemple une journée spéciale Halloween autour des histoires de sorcières (contes pour enfants mais aussi adultes et diverses animations ludiques), un focus sur la place de la femme au Moyen Âge, la fête de la musique en partenariat avec le 106... Les partenariats développés avec notamment le festival Terres de Paroles, Les Méridiennes, l'Université ponctuent la programmation, offrent d'autres horizons aux visiteurs et inscrivent l'équipement au sein du réseau des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire. L'Historial a ainsi régulièrement accueilli, cette année encore, concerts de musique classique, conférences et lectures.

En 2017, l'Historial a accueilli près de 61 000 visiteurs. La fréquentation reste stable par rapport à 2016.

L'Historial connaît une progression de sa fréquentation individuelle (+ 5 %), notamment du public international (45 % public individuel de l'été, avec en tête, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas).

LE DONJON DE ROUEN

Le Donjon de Rouen, dit « Tour Jeanne d'Arc », est le seul vestige encore visible du château de Philippe Auguste, roi de France après sa conquête de la Normandie.

Jusqu'à son transfert au sein de la régie des équipements culturels au 1^{er} janvier 2017, le Donjon accueillait les collections du Musée des Antiquités. En avril 2017, il s'est transformé en « escape game », un jeu d'énigmes grandeur nature à vocation culturelle et éducative favorisant la découverte de l'édifice et un apprentissage de l'histoire de la Ville de Rouen de façon originale et immersive, tout en renouvelant le concept de visite-guidée dans lequel le public est acteur de sa propre visite.

En groupe de trois à huit participants, ce jeu consiste à s'échapper d'une ou de plusieurs pièces dans une durée limitée en résolvant des énigmes et/ou en relevant des défis permettant aux participants d'acquérir des connaissances historiques sur la ville.

Ouvert d'avril à novembre, « Le complot de Dammartin » a rencontré un tel succès que la saison a été prolongée et de nouveaux créneaux ajoutés pour satisfaire les demandes du public. Ainsi, 4 000 joueurs ont tenté de résoudre l'énigme de Dammartin pour cette première édition, soit 100 % du taux de remplissage.

Le public provient majoritairement de Normandie et principalement de la Métropole. « L'espace game » pouvant être joué en anglais, des visiteurs étrangers ont également participé dans les différents groupes constitués de français, notamment des joueurs Suisses, Polonais, Américains, Hollandais, Coréens, Brésiliens, Mexicains, Japonais et Belges.

Outre le jeu, des visites guidées du Donjon ont été proposées aux touristes et aux habitants. Après une première saison réussie, « Le Complot de Dammartin » sera présenté une nouvelle fois, dès avril 2018, enrichi d'énigmes supplémentaires.

LE KINDARENA

L'activité du Kindarena durant l'année 2017 a été riche en événements. Plusieurs événements internationaux ont été organisés en 2017 au Kindarena : le Championnat du monde de handball en janvier 2017 (accueil de quinze matchs internationaux dans le cadre de la phase préliminaire de la compétition), le Perche Élite Tour le samedi 28 janvier 2017, le quart de finale de Coupe Davis France - Grande-Bretagne du 7 au 9 avril 2017, l'Open de tennis de Rouen du 15 au 17 septembre 2017 et enfin le match de qualification pour la Coupe du monde de basket masculin 2019 opposant la France à la Bosnie, le lundi 27 novembre 2017.

Ont également été organisés une grande variété d'autres événements pour différents pratiquants et différents publics : des événements sportifs pour les scolaires, des événements sportifs étudiants (Challenge Rouen Métropole Sup' Cup le samedi 18 novembre 2017), des événements de sport adapté (Championnat de France de judo sport adapté du 5 au 7 mai 2017), ou encore des séances de pratique sportive libre et gratuite, dans le cadre des rendez-vous sports de la Métropole : cours de zumba et de gymnastique Pilates.

Le Kindarena a également accueilli les matchs des clubs utilisateurs locaux : l'équipe de Rouen Métropole Basket évoluant en Championnat de France PRO B, l'équipe de Oissel Rouen Métropole Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 1. Depuis septembre 2017, le Kindarena

accueille également un troisième club utilisateur : le SPO Rouen tennis de table évoluant en Championnat de France de PRO A.

LE STADE ROBERT DIOCHON

Par délibération du 29 juin 2015 ont été reconnus d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'enceinte sportive du stade Robert Diochon situé à Petit-Quevilly.

Cet équipement accueille les rencontres de la SAS US Quevilly Rouen Métropole qui en 2017 a évolué en championnat de Domino's ligue 2. Cette montée sportive de l'USQRM au 2^e niveau du football français a obligé la Métropole à anticiper son plan de réhabilitation et de modernisation du stade Diochon pour que cette enceinte sportive puisse être homologuée pour ce niveau par les instances sportives du football français. Les travaux d'homologation du stade en vue



de la montée en Ligue 2 du club pour la saison 2017-2018 ont été réalisés de mai 2017 à octobre 2017, ont notamment été refaits le terrain, les éclairages, la mise en place d'un PC sécurité, l'installation de 37 caméras, le réaménagement intérieur des vestiaires et des espaces presse.

Cet équipement accueille également un certain nombre de rencontres du Football Club de Rouen qui évolue au niveau régional.

2.5.3 Sports

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- la gestion du palais des sports « le Kindarena » en lien avec l'exploitant,
- la gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs,
- la promotion des manifestations dont la

Actions pour le développement durable



Le soutien de la Métropole aux clubs sportifs et aux activités qu'ils organisent contribue à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.



La piscine des Feugrais à Cléon

- dimension métropolitaine est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole,
- le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior,
- l'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de mission d'intérêt général,
- la gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- les fonds de concours en fonctionnement pour les équipements nautiques,
- la gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONSPORTIVES

En 2017 la Métropole a apporté un soutien financier à 51 clubs sportifs. ^{FIG. 2K}

Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

En complément des nombreuses manifestations organisées au Kindarena et soutenues très fortement par la Métropole, l'établissement a consacré en 2017 un budget important pour participer au financement de plus de trente six manifestations sportives majeures sur l'ensemble de son territoire dont certaines de niveau international. ^{FIG. 2L}

LES FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT

En 2017, la Métropole a poursuivi son soutien aux communes dans le cadre de l'exploitation des centres aquatiques suivants :

- Centre sportif « Guy Boissière » à Rouen : 100 000 €
- Centre aquatique « Eurocéane » à Mont-Saint-Aignan 50 000 €
- Centre nautique « Alex Jany » à Grand-Couronne 100 000 €

FIG. 2K Clubs subventionnés par la Métropole Rouen Normandie

Club	Commune	Montant subv. 2017	Club	Commune	Montant subv. 2017
La SASP Rouen Métropole Basket (Mission d'Intérêt Général)	Rouen	327 000	Les Spiders roller-hockey	Rouen	9 000
La SAS US Quevilly Rouen Métropole (Mission d'Intérêt Général)	Petit-Quevilly	310 000	Stade Sottevillais 76 - section lutte	Sotteville-lès-Rouen	7 000
CMSO Handball	Oissel/Métropole	170 000	Roller Sport Saint-Pierrais	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	6 600
Stade rouennais de rugby	Rouen	24 000	Asruc section hockey sur gazon	Mont-Saint-Aignan	6 000
SPO Tennis de table	Rouen	24 000	Club de Golf de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	5 000
Canteleu Maromme Volley-Ball	Canteleu et Maromme	24 000	Espadon de Grand Quevilly (natation)	Grand Quevilly	5 000
ESP Tennis de Table	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	24 000	GCOB section Basket féminin	Bihorel	4 000
Asruc section SSE	Mont-Saint-Aignan	20 000	ASVB Volley-Ball	Petit-Quevilly	4 000
ALCL tennis de table	Grand Quevilly	20 000	Billard Club Osselien	Oissel	4 000
Association du FCR - section féminine	Rouen	20 000	ALCL Basket	Grand Quevilly	3 500
Stade Sottevillais 76 - section athlétisme	Sotteville-lès-Rouen	18 000	CMSO section football masculin	Oissel	3 500
La Sottevillaise de Gymnastique	Sotteville-lès-Rouen	18 000	ASPTT-Rouen-MSA Volley-Ball	Rouen et Mont-Saint-Aignan	3 500
Élan Gymnique Rouennais	Rouen	18 000	Rouen 76 Université hand-ball	Rouen	3 500
Rouen baseball 76	Rouen	18 000	Club de voile d'Anneville Ambourville	Anneville-Ambourville	3 000
CVSAE Voile	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	18 000	Club Pongiste de Petit-Quevilly	Petit-Quevilly	3 000
MDMSA Badminton	Maromme/Mont-Saint-Aignan	13 000	ASPTT section Lutte (Rouen)	Rouen	3 000
Asruc Rugby	Mont-Saint-Aignan	12 000	Rouen tennis Club	Rouen	3 000
CNAR - Aviron	Rouen	12 000	R2MA Athlétisme	Rouen / Maromme / Mont-Saint-Aignan	3 000
Le Yacht-Club Rouen 76	Rouen	12 000	Club de Hockey Amateur de Rouen	Rouen	3 000
Véloce club de Rouen	Rouen	12 000	ALCBS Échecs	Rouen	1 500
Rouen triathlon	Rouen	12 000	Rouen Échecs	Rouen	1 500
Club des Vikings	Rouen	10 500	MSA Tennis de table	Mont-Saint-Aignan	1 000
Canoë Club Normand	Rouen	10 000	Espérance de Oissel (Gym-aérostep)	Oissel	1 000
Compagnie des Archers de Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan	10 000	Les Pédales Varengevillaises	Saint-Pierre-de-Varengeville	800
Club des léopards (football américain)	Rouen	10 000			
N R Gym	Elbeuf-sur-Seine	9 000			
Judo club du grand Rouen	Rouen	9 000			
Montant total			Montant total		1272 900 €

FIG. 2L Manifestations subventionnées en 2017

Organisateurs	Nom de la manifestation et commune	Disciplines	Montant subv. 2017
Stade Sottevillais 76	Meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen	Athlétisme	75 000
Comité Régional de Sport Adapté et ASCYmare	Animations de tennis sport adapté accolées à un championnat de tennis Adapté - Rouen	Tennis adapté	30 000
USQ Football	Tournoi U17 - Petit-Quevilly	Football	27 000
Club des Trois	Jumping International de Canteleu	Jumping	25 000
Stade Sottevillais 76	Révélation Sports Sotteville-lès-Rouen	Athlétisme	20 000
Rouen Baseball	Participation à la coupe d'Europe en Allemagne	Baseball	10 000
Rouen Baseball 76	Challenge de France Élite - Rouen	Baseball	6 000
RCC Cross	24° édition du Semi-Marathon - Caudebec-lès-Elbeuf	Marathon	6 000
Rouen Olympic Club	French Cup (patinage synchro) Rouen	Patinage synchro	5 000
ALCL tennis de table de Grand Quevilly	Coupe d'Europe de Tennis de table - Grand-Quevilly	Tennis de table	5 000
ASPTT Rouen	Les 10 km Rouen Europe 1 - Rouen	Course à pied	5 000
Élan Gymnique Rouennais	½ finale de coupe de France de gym féminine - Rouen	Gymnastique	5 000
Élan Gymnique Rouennais	Adapta Gym Compétition handisport - Rouen	Gymnastique	4 500
Stade Sottevillais : section lutte	4° Open international de lutte - Sotteville-lès-Rouen	Lutte	4 500
Organisation du Tour de Normandie	Tour de Normandie cycliste - Rouen	Cyclisme	4 000
Rouen Sapins pétanque	Le National de pétanque - Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Pétanque	4 000
Ligue de HN de pétanque	Phase finale du championnat jeunes - Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Pétanque	3 000
Ligue de HN de pétanque	National de la ligue de Normandie - Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Pétanque	3 000
CVSAE	grande régata de la Métropole - Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Voile	3 000
Club des Vikings	Championnat de France Interclubs - Rouen	Natation	2 000
Les Spiders	Chanel Contest 2017 - Rouen	Roller hockey	2 000
ASPTT ROUEN	Le sport donne des Elles - Rouen	Initiation	2 000
La Sottevillaise de Gymnastique	Organisation du championnat TOP 12 - Sotteville-lès-Rouen	Gymnastique	2 000
St Aubin Tennis Club	Open Seniors - Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Tennis	2 000
ESP Badminton	Bad en Seine - Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Badminton	1 500
ASPTT ROUEN	Gulli Bouge avec toi - Rouen	Course pour enfants	1 500
La Sottevillaise de Gymnastique	1/2 finale du Championnat de France de gymnastique rythmique - Sotteville-lès-Rouen	Gymnastique	1 500
ASCG Gym	Compétition de gymnastique artistique - Grand-Couronne	Gymnastique	1 500
Normandie foot	Opérations de solidarité autour du foot - Métropole	Football	1 500
CNAR Aviron	10° championnat de Normandie d'aviron en salle - Rouen	Aviron	1 000
Football Club de Rouen	2° édition de la Diabliesse Cup	Football	1 000
SPOR Tennis de table	Organisation du Ping Tour - Rouen	Tennis de table	1 000
Foyer rural d'Isneauville	½ finale du championnat de France - Isneauville	Hockey en salle	1 000
Stade sottevillais section pétanque	13° édition du national de pétanque - Sotteville-lès-Rouen	Pétanque	1 000
Judo Club du Grand Rouen	17° tournoi international du JCGR - Rouen	Judo	800
Rouen Échecs	Tournoi international d'échecs - Rouen	Échecs	500
Montant total			268 800 €

**DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES
EN FAVEUR DE LA PRATIQUE
SPORTIVE DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2017, six associations ont pu bénéficier de ce dispositif. ^{FIG. 2N}



et de l'exploitation de ces équipements nautiques et ludiques sur le territoire Elbeuvien. ^{FIG. 2M}

ÉQUIPEMENTS

**PISCINE D'ELBEUF-SUR-SEINE ET
PISCINE-PATINOIRE DE CLÉON**

La Métropole est propriétaire de la piscine de La Cerisaie à Elbeuf-sur-Seine et du complexe piscine-patinoire des Feugrais à Cléon. La Société Vert Marine est chargée de la gestion

^{FIG. 2M} Fréquentation piscine d'Elbeuf-sur-Seine et piscine-patinoire de Cléon

	2016	2017
Piscine de la Cerisaie	108 026	107 586
Piscine des Feugrais	91 465	89 170
Patinoire des Feugrais	36 752	35 380

^{FIG. 2N} Dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Club	Acquisition	Montant de l'aide
IRMSHN	Tapis roulant à larges bandes, accessible aux fauteuils roulants pour la réalisation de tests d'effort	30 000 €
Élan Gymnique Rouennais	Acquisition d'un élargisseur de poutre et de matelas en housse PVC	3 700 €
Élan Boesien pour la Maîtrise du Tennis de table (EBMTT)	Tables de tennis de table homologué par la Fédération Française Handisport	2 000 €
Persévérante de Maromme	Acquisition de modules en mousse	1 700 €
Club Pongiste Quevillais	Acquisition de tables TIBHAR adaptées handisport et de balles de tennis de table adaptées	1 300 €
Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Acquisition de voiles adaptées pour des voiliers de 7.5.	4 700 €



Forêt de Roumare

2.5.4 Tourisme

Les objectifs de la politique touristique de la Métropole visent à renforcer la fréquentation touristique du territoire, que ce soit par des visiteurs individuels ou en groupe, nationaux et internationaux, et à conforter l'attractivité et le rayonnement de la destination.

Dans ce cadre différentes actions ont été menées en 2017 visant notamment à :

- Créer de nouveaux produits et événements
- Renforcer l'offre de services
- Promouvoir le territoire et son offre touristique (via notamment l'Office de Tourisme intercommunal, la création d'un programme mutualisé de visite guidées entre le service label Villes et Pays d'art et d'histoire de la Métropole et l'office de tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès).

**OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL**

La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès (1 448 000 € de subvention).

L'année 2017 a été marquée par l'orga-

nisation à Rouen du salon professionnel « Les Rendez-Vous en France 2017 ». Cet événement a permis d'accueillir près de 800 TO à Rouen et 900 exposants français. Le workshop du 28 et 29 mars était précédé du 23 au 26 mars d'éducteurs en région, afin de valoriser l'offre touristique auprès de ces professionnels.

Une grande soirée comprenant une déambulation dans les rues piétonnes de Rouen a eu lieu le 27 mars, soirée au cours de laquelle 1 103 couverts ont été servis pour les participants dans les restaurants de la place du Vieux Marché.

Rouen Normandie Tourisme et Congrès a eu 110 rendez-vous professionnels au cours des deux jours de workshop.

Une subvention spécifique de 183 000 € a été versée à Rouen Normandie Tourisme et

Congrès pour l'organisation de cette manifestation.

Plus globalement, Rouen Normandie Tourisme et Congrès a poursuivi la promotion touristique du territoire (via des éducateurs, salons professionnels, démarchages, accueil presse, webmarketing...), a proposé de nouveaux produits de visite, a continué son action de Bureau des Conventions et a assuré l'accueil et l'information des visiteurs à Rouen et Jumièges.

- Nombre de visiteurs à Rouen : 259 061 (+4 %)
- Nombre de visiteurs à Jumièges : 11 722 (+3,5 %)
- Nombre de nuitées hôtelières : 1 047 570 (données non consolidées de décembre 2017 - source INSEE)
- Nombre de visites sur le site internet : 1 121 380
- Nombre d'escales de paquebots fluviaux : 714 escales (+13,70 %) soit 107 100 croisiéristes (+8,35 %)
- Nombre d'escales de paquebots maritimes : 24 escales (+166,67 %) soit 18 984 croisiéristes (+182,33 %)

PORT DE PLAISANCE



La gestion du port de plaisance s'est poursuivie. Une réflexion sur l'évolution du mode de gestion a permis de conclure que la Délégation de Service Public était plus adaptée aux spécificités du site. Suite à l'appel à candidatures lancé fin 2017, quatre prestataires se sont manifestés.

En 2017, 173 bateaux ont fait escale au port de plaisance pour 665 nuitées, soit une moyenne de 3,8 nuitées par bateau. Le port a accueilli les animations nautiques de la manifestation Fête en Seine : environ 800 baptêmes de Paddle, Optimist, Goélette, Fun Boat, Dragon boat et Kayak ont été réalisés les 23 et 24 juin.

BUREAU DES CONVENTIONS

Le Bureau des Conventions, mutualisé entre Rouen Normandie Tourisme et Congrès et Rouen Normandy Invest, a poursuivi ses opérations de promotion et d'accueil de manifestations professionnelles.

En 2017, le Bureau des Conventions a enregistré 75 demandes de manifestations, dont 70 ont fait l'objet de confirmation et d'accompagnement. Ces événements ont réuni plus de 5 000 participants, sans compter les Rendez Vous en France.

STATIONNEMENT DES CARS DE TOURISME

Suite à la réflexion menée en 2016 sur le stationnement des cars de tourisme à Rouen, les deux sites identifiés ont fait l'objet d'aménagement et de conventionnement avec les propriétaires des terrains (SNCF pour le site de la future gare et GPMR pour le site sur les quais). Le parking situé place Carnot peut accueillir dix-huit véhicules et celui du quai Émile-Duchemin propose douze places. Les sites sont désormais en service.

FÊTE DU FLEUVE

Cette manifestation s'est tenu les 23, 24 et 25 juin 2017. Dans ce cadre, différentes animations sportives et culturelles ont été proposées sur les quais de Seine, la presqu'île Waddington et le port de plaisance :

- Les animations sportives (paddle, optimist, goélette, fun boat...) étaient concentrées dans le port de plaisance. 800 baptêmes ont été enregistrés par les différents clubs partenaires.

- Les Métiers du Fleuve : présence des pilotes de Seine, lamaneurs, VNF, ISNI, gendarmerie... une trentaine de contacts par stand.
- Projection de trois films et exposition de photos sur la Péniche Pompon Rouge : 100 personnes.
- Lectures et poésie : cinquantaine de visiteurs.
- Concours de peinture : vingt participants, gagnant exposé au Musée des Beaux-Arts.
- Musée Maritime : le musée a doublé ses entrées par rapport à un week-end habituel.

RANDONNÉE



Le territoire compte 22 boucles de randonnée pédestre, représentant 175 km d'itinéraires. À cela s'ajoutent quatre circuits pédagogiques (12 km), le Chemin de Compostelle (33 km), le chemin de Saint-Michel, la Chevauchée en Vallée de Seine composée de deux boucles équestres (35 km) et deux circuits dédiés aux VTT (35 km); soit au total presque 300 km répartis essentiellement en Vallée de Seine et dans les massifs forestiers.

Sur proposition du Comité Départemental de Cyclotourisme, un itinéraire d'environ 115 km, intitulé « Le Tour de Rouen à VTT », a été expertisé en 2017.

ÉTUDE STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA PRESQU'ÎLE DE JUMIÈGES

Cette étude qui comportait trois phases s'est terminée en septembre 2016, par la validation par l'ensemble des partenaires (Parc

Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, Région Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Syndicat Mixte de la base de Jumièges le Mesnil, Rouen Normandie Tourisme et Congrès) d'un plan d'actions qui se décline sur plusieurs années. Celui-ci comprend trois axes :

Actions pour le développement durable



Le plan d'actions défini vise notamment à favoriser le développement des modes doux de déplacement sur le territoire de la Presqu'île, ainsi que l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, en cherchant à mettre en place des outils et manifestations contribuant à une meilleure connaissance du patrimoine culturel local.

- **Axe 1** Conforter les clientèles actuelles et de proximité en s'appuyant sur les offres et équipements existants et en les renforçant par une thématisation et une mise en réseau.
- **Axe 2** Développer des offres à rayonnement touristique plus large
- **Axe 3** Créer une gouvernance locale et transversale

Au cours de l'année 2017, différents outils de communication spécifiques au territoire ont été créés : panneau d'information touristique, plan de la presqu'île disponible au bureau d'information touristique. Ce dernier a par ailleurs fait l'objet d'une labellisation « Accueil vélo », renforçant ainsi la qualification de l'offre dans ce domaine et complétant le service de location de vélo qu'il proposait déjà. D'autres sites de la Presqu'île ont également obtenu ce label (base de loisirs, camping...), l'objectif étant de pouvoir disposer d'une offre de services adaptés dans la perspective de l'ouverture de la Seine à vélo en 2020.

Des visites des exploitations arboricoles ont été organisées par le Parc Naturel Régional à l'occasion des Journées du Patrimoine, évènement auquel la Métropole a apporté sa contribution. L'offre de package a également été étoffée par Rouen Normandie Tourisme et Congrès :

- Jumièges au Temps de Guillaume le Conquérant : déjeuner médiéval à l'Auberge des Ruines et visite de l'Abbaye,
- Jumièges au naturel, de la cueillette à l'assiette : déjeuner à l'Auberge des Ruines, visite de l'Abbaye et cueillette dans le domaine,
- À bicyclette, la boucle de Jumièges : visite guidée à vélo avec possibilité de location de vélo.

Le schéma de développement des appontements sur l'axe Seine a été finalisé par Haropa, concluant à la non-pertinence de la création d'un appontement à Jumièges, sujet qui avait été identifié dans l'étude comme un axe à analyser.

Enfin, la liaison piétonne entre l'Abbaye et le bac de Jumièges a fait l'objet d'une étude de faisabilité avant d'être retenue au titre des projets de territoire.

TAXE DE SÉJOUR

Cette taxe a rapporté 272 068 € au premier semestre 2017, contre 288 468 € pour le 1^{er} semestre 2016.

Un logiciel de déclaration de la taxe de séjour a été mis en service au cours du second semestre 2017, afin de faciliter la perception et le suivi de cette taxe.

BASE DE LOISIRS DE BEDANNE



La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE) dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en juin 2016, pour une durée de cinq ans. ^{FIG. 20}

FIG. 20 Base de loisirs de Bédanne

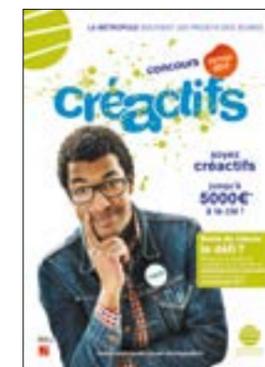
	2016		2017	
	Nombre de personnes	Séances par personne	Nombre de personnes	Séances par personne
Voile scolaire	795	6360	848	6784
UNSS	592	592	419	419
Voile Collège	468	2016	468	2002
Voile Lycée	100	600	160	800
Étudiant	28	84	32	270
Voile Adapté	196	1251	202	1079
CLSH (voile, kayak, arc, cirque)	547	1641	771	2313
Mini-camps	324	1620	406	2030
Stages particuliers	77	385	57	285
Locations	2050	2050	1353	1353
Licenciés sportifs	296	11840	240	9600
Régates	507	1014	460	920
Manifestation	392	392	260	260
Total	6372	29845	5676	28115

2.5.5 Jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers deux dispositifs de concours : le concours Créactifs et le concours d'éloquence et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

CONCOURS CRÉACTIFS



Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la neuvième édition du concours Créactifs.

Ce concours permet aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, favorise l'égalité des chances et leur donne l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet. Il est ouvert aux jeunes de 18 à 30 ans, résidant sur le territoire Métropolitain ou ayant un projet prenant place sur ce territoire.

Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association.

Au-delà du soutien financier, Créactifs est aussi l'accompagnement et la mise en réseau des jeunes, ce qui participe à la réussite des projets.

Actions pour le développement durable



Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable, critère de sélection des projets soutenus. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association en lien avec le sujet de leur projet.

De façon expérimentale la Métropole a proposé pour la session 2017 un prix complémentaire consistant en une captation vidéo promotionnelle pour trois lauréats porteurs de projet de création d'entreprises innovantes dans le domaine tertiaire.

2017 s'est révélée de grande qualité avec dix projets récompensés pour leur pertinence, leur originalité et leur caractère innovant. Les lauréats primés ont décroché un financement allant de 2000 € à 8000 €, dont trois projets ayant reçu le prix complémentaire « captation vidéo » et quatre projets ayant reçu un cofinancement de la Caisse des dépôts et consignations, partenaire de la Métropole dans le cadre du concours.

■ Les chiffres clés :

- 34 candidatures déposées dont quatorze femmes (41 %) vingt hommes (59 %)
- 10 lauréats dont six femmes et quatre hommes.
- Budget total alloué par la Métropole : 38 000 €
- Participation CDC : 12 000 € (4 dossiers cofinancés).

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Actions pour le développement durable



La Métropole met en avant les jeunes talents lycéens de son territoire grâce au concours d'éloquence. L'objectif de ce concours est l'exercice de la parole en public, le développement des capacités à s'exprimer et à convaincre son auditoire. Mais aussi et surtout il s'agit d'un outil d'éveil à la citoyenneté car le sujet proposé se rapporte à une valeur républicaine. Ce concours est le concours de toutes les éloquences, et une tribune offerte à nos jeunes pour qu'ils s'expriment librement sur des sujets qui représentent des valeurs qui leurs sont chères, telles que la liberté, la démocratie, l'égalité, le progrès ou encore l'éducation.

Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de seconde des trente lycées situés sur le territoire Métropolitain. Il est organisé autour de diverses phases visant à une sélection finale à faire par un jury, composé des personnalités de la Métropole et des institutions partenaires. Le jury a la mission d'auditionner les candidats autour d'un sujet commun afin de déterminer les trois lauréats du concours. Un pour la filière générale, un pour les filières technologique et professionnelle et un « prix spécial du jury ».

Ce concours est une véritable tribune d'ex-



pression pour les lycéens du territoire.

Cette année ce sont 38 élèves de classes de seconde de dix lycées situés sur le territoire de la métropole qui ont proposé leur candidature (24 filles et quatorze garçons).

Ces 38 jeunes se sont mesurés en phase intermédiaire autour d'un sujet commun, une phrase de René Char tirée de l'ouvrage L'âge cassant : « L'impossible nous ne l'atteignons pas, mais il nous sert de lanterne. »

Seize jeunes ont été sélectionnés (dont deux élèves en filière professionnelle et quatorze en filière générale, soit treize femmes et trois hommes) afin de choisir parmi eux les trois lauréats du concours lors de la séance finale qui a eu lieu à l'Auditorium du Panorama le 10 mai 2017.

La phrase autour de laquelle les candidats se sont départagés à l'occasion du jury final était une phrase d'Antoine de Saint-Exupéry, tirée du roman Citadelle : « Si tu diffères de moi mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »

■ Douze lycées ont présenté des candidats en 2017 :

- Institution Jean Paul 2 – Rouen
- La Providence Nicolas Barré - Mesnil-Esnard
- Lycée Bernard Palissy – Maromme
- Lycée Camille Saint-Saëns – Rouen
- Lycée Fénelon – Elbeuf
- Lycée Galilée - Franqueville-Saint-Pierre
- Lycée Georges Baptiste – Canteleu
- Lycée Gustave Flaubert – Rouen
- Lycée Jeanne D'Arc – Rouen

- Lycée Marcel Sambat – Sotteville-lès-Rouen
- Lycée Pierre Corneille – Rouen
- Lycée Saint Jean Baptiste de la Salle – Rouen

Au-delà de nombreux prix pour les lauréats (500 € en chèques cadeaux, abonnement aux transports en commun de la Métropole pendant un an et des objets cadeaux des partenaires) et leurs lycées, ce concours donne l'occasion aux lycéens de prendre la parole en public pour défendre leurs idées sur des sujets qui les touchent.

Le concours est réalisé en partenariat avec la Région Normandie, l'Académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe La Poste et la Société Nutriset.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville et des préconisations du nouveau Contrat de Ville (2015-2020), la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des Quartiers politique de la Ville (QPV) afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

Ainsi la Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse (Crij) pour son action service jobs et son corollaire le « forum jobs d'été » qui a accueilli cette année plus de 2 800 jeunes à la recherche d'un emploi saisonnier. Grâce à la subvention métropolitaine, le Crij édite un « guide jobs » contenant une mine d'informations pour les jeunes à la recherche de leurs jobs saisonniers : droits, où se renseigner, comment organiser sa recherche d'emploi, les secteurs qui recrutent, partir travailler à l'étranger. Le financement métropolitain a aussi permis de renforcer l'information

jeunesse vers les publics des quartiers prioritaires (QPV), par la création et l'animation d'un réseau de Points Information jeunesse situés sur le territoire Métropolitain : « collectif Pij Métropole ».

Important pour l'attractivité d'un territoire, la Métropole soutient le Comité régional des associations jeunesse et éducation populaire (Crajep) de Normandie pour la consolidation et l'animation du réseau des acteurs jeunesse de notre territoire : cette action passe par l'animation de plusieurs outils numériques : un site internet « associations et territoires », un centre de ressources en ligne, une plateforme numérique et l'ouverture du réseau vers les associations des QPV afin de créer des synergies et mutualiser les pratiques.

Dans le cadre du Contrat de Ville et du Plan Territorial de Prévention et Lutte contre les Discriminations (PTPLD) adossé à celui-ci, la Métropole soutient l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) dans le cadre d'une action de mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité pour lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires. Le projet 2017 concernait la mobilisation, la formation et l'accompagnement tout le long de l'année universitaire des étudiants désireux de s'investir dans l'accompagnement à la scolarité d'enfants ayant des difficultés scolaires et résidant dans les quartiers prioritaires.

L'AFEV intervient en partenariat avec les communes ou les CCAS ou encore les collèges sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine, Maromme, Canteleu, et Notre-Dame-de-Bondeville.

■ Public :

- Nombre total d'étudiants volontaires en service civique : 143 bénévoles, neuf volontaires
- Nombre total de jeunes accompagnés : 136, dont issus des QPV : 57 %

ROUEN NORMANDIE SUP'CUP

En 2017, la Métropole a organisé la 7^e édition du challenge sportif étudiant Rouen Normandie SUP'CUP, au Kindarena et à la piscine de l'île Lacroix à Rouen, en partenariat avec la CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération Rouennaise) et le CRSU (Conseil Régional du Sport Universitaire).

L'objectif de cette manifestation est double : accueillir les étudiants et échanger autour d'une compétition sportive, conviviale et fédératrice.

19 équipes issues de départements de l'université de Rouen ou établissements d'enseignement supérieur du territoire se sont affrontées une journée autour d'épreuves, essentiellement sportives.

■ **Les chiffres clés :**

- 2400 participants
- 4000 spectateurs
- 200 000 visionnages des chorégraphies



2.5.6

Parc Naturel Urbain des Bruyères

Le champ de courses des Bruyères constitue un vaste espace naturel de 28 hectares au cœur de la Métropole, prisé des promeneurs comme des sportifs. Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de cinq communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole Rouen Normandie crée un parc naturel urbain bénéficiant aux habitants de l'ensemble de la Métropole.

Ce lieu a été pendant près de 140 ans un haut lieu du sport hippique en France et le plus important champ de courses du territoire métropolitain. Depuis 2005, les activités hippiques ont été transférées à Mauquenchy, au nord-est de la Métropole. Cet écrin vert a fait l'objet d'un certain nombre de réflexions depuis 2005 de la part des services de la Métropole et des communes, qui ont abouti à l'émergence d'un souhait partagé : reconverter ce site en un parc naturel urbain d'envergure, attractif, comprenant des usages de rayonnement métropolitain. Déjà desservie par le métro à l'Est, sa desserte sera améliorée par la réalisation de la ligne de transports en commun à haut niveau de service T4 à l'Ouest en 2019.

La reconversion du site a été réengagée à l'automne 2013 avec l'ouverture d'une démarche de concertation visant à co-construire le programme de ce futur équipement.

Actions pour le développement durable

Le Parc Naturel Urbain des Bruyères s'inscrit pleinement dans le développement durable : réalisation d'un parc de près de 30 ha en cœur d'agglomération permettant de conserver et développer une biodiversité propre aux milieux silicicoles. Cette localisation en plein centre de la zone urbaine de la rive gauche vient offrir aux habitants de la Métropole des espaces de nature. Par ailleurs, son couvert végétal contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, l'implantation sur le Parc d'une ferme permacole viendra démontrer la possibilité de cultiver des fruits et légumes, en zone urbaine, selon les méthodes les plus biologiques qui soient.

L'année 2017 a permis de mener les procédures d'urbanisme (mise en compatibilité du PLU, permis d'aménager) et d'initier les permis de construire.

La consultation pour les entreprises de travaux en infrastructure a été lancée pour une attribution au cours du 1^{er} trimestre 2018 permettant un début des travaux au 2^e trimestre 2018.

L'élaboration du projet de ferme permacole s'est poursuivie.

La définition d'un cahier des charges pour un appel à projet pour un restaurant et un point de vente de produits bio et/ou locaux a débuté pour un lancement au 1^{er} trimestre 2018.

Cœur de Métropole



Riche d'un patrimoine historique et architectural remarquable ainsi que de nombreux équipements culturels, le centre historique de Rouen rayonne en Normandie, en France et à l'étranger, attire les

habitants de la Métropole et de la Région, visiteurs et touristes français et internationaux.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité ainsi qu'un large éventail d'équipements culturels. Au-delà des résidents, cette ville médiévale attire des habitants de toute la Métropole, du Département et de la Région, des visiteurs et des touristes, ce qui en fait le cœur de la Métropole.

Une phase de diagnostic adossée à un recensement des différents enjeux a permis de proposer des orientations de programme. Les enjeux de ce projet sont multiples :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre historique ;
- Offrir un meilleur cadre de vie à tous les usagers ;
- Faciliter la marche plaisir en créant du lien entre les différents quartiers réduisant ainsi les coupures urbaines ;
- Renforcer la cohésion entre la Seine et la ville patrimoniale ;
- Redonner la place au végétal ;
- Trouver une identité à certains espaces ;
- Veiller à bien intégrer les grands projets de la Métropole (ligne T4, réaménagement de la gare rive droite) ;

Actions pour le développement durable



Le projet Cœur de Métropole augmente la présence végétale, favorise les modes de déplacement doux, améliore la marchabilité et l'attractivité commerciale du centre-ville de Rouen.

- Faire un lieu de destination et de séjour prolongé.

2017 RÉALISATIONS

- **Travaux du square Verdrel**
Le square a été inauguré le 13 juillet 2017.
- **Travaux du plateau piétonnier**
L'ensemble des travaux de réseaux, y compris réseaux d'eau a été réalisé à fin février 2017.
Les travaux d'aménagement sont en cours (rue Saint-Lô, rue Socrate).



Rouen, Square Verdrel

■ Travaux des concessionnaires

Les travaux des concessionnaires (GrDF, Enedis) d'avril à décembre ont été conformes au planning prévisionnel, les chantiers ont été bien tenus. Les quelques retards ponctuels observés étaient non critiques par rapport au projet.

■ Concertation-communication :

La concertation avec les acteurs locaux a continué en 2017 avec plus d'une trentaine de réunions de présentation du projet. L'objectif de ces rencontres était de s'assurer que les

choix d'aménagement intégraient les usages actuels de l'espace public. Des améliorations ont été apportées suite à ces échanges.

■ Avancement des études de maîtrise d'œuvre sur les trois secteurs

Après la validation des avant-projets et des projets, l'année s'est terminée par l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises.

Les permis d'aménager ont reçu des avis favorables. Les travaux vont démarrer à l'été 2018.

Aménager et développer le territoire durablement

Écoquartier de Roncherolles-sur-le-Vivier

3. Aménager et développer le territoire durablement

Le territoire métropolitain connaît aujourd'hui de grands changements. Il incombe à la Métropole d'orienter et d'encadrer les politiques d'aménagement : en un mot d'organiser un développement de son territoire harmonieux, équilibré, et respectueux de l'environnement.

Deux notions constituent le fil directeur de la réflexion et de l'action : l'équilibre du territoire et la sobriété. Conditions d'un développement solidaire et durable, ces notions sont indissociables : l'équilibre de l'organisation territoriale (entre habitat, activités et axes de transports) devient la condition de sa sobriété, pour qu'elle génère moins de déplacements et consomme moins d'espace. Tout l'enjeu est de parvenir à ce que le territoire « fonctionne » mieux.

Favoriser un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée selon les différentes typologies de pôle de vie et d'activités 92

- Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 92
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) 93
- Révisions et modifications des PLU et POS d'échelle communale 95
- Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 96
- Promotion d'un développement équilibré de l'offre nouvelle de logements 97

Concevoir une offre de mobilité tenant compte des différents pôles de vie et d'activités 99

- Aménagements cyclables 99
- Développement de l'électromobilité 101
- Aménagement du parvis de la gare rive droite 101

Valoriser, préserver et développer les patrimoines et richesses écologiques du territoire 103

- Grand cycle de l'eau 103
- Biodiversité 106
- Forêts 109
- Gestion des zones humides 112
- Plan Climat Air Énergie Territorial 114
- Schéma directeur des énergies 115

Rechercher une complémentarité des stratégies métropolitaines de développement, d'aménagement et d'offres de services avec ceux des territoires limitrophes 118

- Le pôle métropolitain Rouen Seine-Eure 118
- InterSCOT - Conférence des territoires 120
- Interterritorialité 121

3. Aménager et développer le territoire durablement

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET UNE RÉPARTITION TERRITORIALE ÉQUILIBRÉE SELON LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE PÔLE DE VIE ET D'ACTIVITÉS
– Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

3.6 Favoriser un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée selon les différentes typologies de pôle de vie et d'activités

La cohérence et l'équilibre s'expriment au travers de politiques d'intensification urbaine et d'émergence d'une ville apaisée : toutes les composantes de l'aménagement urbain et territorial se trouvent prises en compte et participent de la mutation des principes d'aménagement d'un territoire vers de nouvelles formes urbaines et un rapport équilibré et complémentaire entre les centres urbains et leurs périphéries. La prise de compétence « voirie - espaces publics », du fait métropolitain, devient un levier d'actions important pour un aménagement équilibré du territoire et ainsi consolide l'intervention de la métropole dans ce domaine.

3.6.1 Suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé par le Conseil Métropolitain le 12 octobre 2015. Document d'orientation et de planification, ce

schéma fixe les grands principes de l'aménagement et du développement du territoire, et s'articule autour d'objectifs ambitieux :

- améliorer le cadre de vie pour tous
- renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire
- préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire
- garantir un développement cohérent et maîtrisé du territoire.

La Métropole poursuit sa mise en œuvre essentiellement à travers l'élaboration du PLUi, traduction concrète des orientations du SCOT, mais également en examinant la compatibilité des PLU communaux en cours d'évolution et de certains projets avec les orientations du SCOT (projets soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface plancher).

Par ailleurs, le SCOT a évolué suite à la déclaration d'utilité publique du projet de Contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13 (décret du 14 novembre 2017) afin d'être mis en compatibilité avec ce projet.

2017 RÉALISATIONS

- **Avis sur les dossiers de CDAC** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Les projets d'implantation d'activités commerciales représentant une surface de plus de 1 000 m² de surface de vente sont soumis à l'accord de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). La Métropole siège au sein de cette commission et donne un avis notamment au titre de la compatibilité du projet avec les orientations du SCOT. En 2017, sept dossiers d'implantation ou d'extension d'activités commerciales sur le territoire de la Métropole ont été examinés, représentant une surface de vente totale de 23 185 m². Les communes d'implantation des projets examinés en 2017 sont Rouen, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Grand Quevilly (deux dossiers), Darnétal et Tourville-la-Rivière (deux dossiers). Tous les projets ont reçu un avis favorable de la CDAC mais l'un des projets ayant fait l'objet d'un recours a ensuite été refusé en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC).
- **Avis sur les permis de construire et d'aménager** (constructions de plus de 5 000 m² de surface plancher).

En 2017, près d'une dizaine de projets de plus de 5 000 m² de surface plancher ont été analysés au regard des orientations du SCOT, répartis sur les communes suivantes : Ymare, Darnétal, La Londe, Cléon, Bihorel, Houppesville, Le Houlme.

- **Avis sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux.** En menant les procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux, notamment les révisions de POS en PLU, la Métropole s'est assurée, dans l'attente de l'approbation du PLUi, que les orientations du SCOT soient traduites dans ces documents. Ont été plus particulièrement suivies les procédures de révision des PLU des communes suivantes : Jumièges, La Bouille, La Londe, Moulineaux.
- **Mise en compatibilité du SCOT avec le projet de Contournement Est - Liaison A28-A13.** Le décret déclarant d'utilité publique le projet de Contournement Est - Liaison A28-A13, datant du 14 novembre 2017, emporte la mise en compatibilité du SCOT de la Métropole Rouen Normandie avec le projet. Le SCOT a donc été modifié pour intégrer ou ajuster des orientations afin que ces dernières soient cohérentes avec le projet et ne fassent pas obstacle à sa réalisation.

3.6.2 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée fin 2015 par délibérations en date des 12 octobre 2015 et 15 décembre 2015.

Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole, compétente de plein droit, en collaboration avec les communes membres.

L'élaboration de ce document d'urbanisme à l'échelle des 71 communes signifie :

- l'analyse du fonctionnement et l'identification des enjeux du territoire,
- la construction d'un projet de développement durable
- la formalisation dans des règles d'utilisation du sol.

3.

Aménager et développer le territoire durablement

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT ET UNE RÉPARTITION TERRITORIALE ÉQUILIBRÉE SELON LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE PÔLE DE VIE ET D'ACTIVITÉS
– Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Rouen, balade de concertation Écoquartier Flaubert

2017 RÉALISATIONS

■ Diagnostic

Le travail s'est poursuivi notamment par un travail d'actualisation des données : étude sur le stationnement, État Initial de l'Environnement : études sur les falaises, les cavités, les ruissellements et le diagnostic agricole.

■ PADD

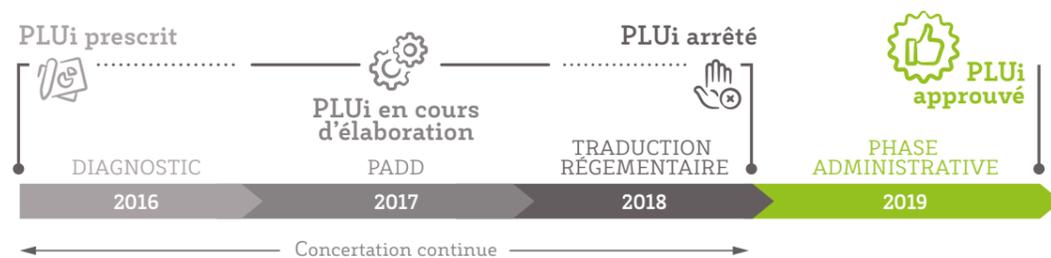
Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a eu lieu en Conseil métropolitain du 20 mars. Les 71

communes ont débattu du projet en Conseil municipal et transmis leurs délibérations.

■ OAP

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation sont proposées sur chaque secteur de projet (zone AU). Elles définissent les orientations et principes d'aménagement en termes de composition urbaine, desserte et organisation viaire, paysage et environnement, programmation. Élaborées en régie, elles sont proposées aux communes pour avis.

FIG. 3A Frise chronologique PLUi



■ Règlement - Zonage

Sur la base du SCOT, des orientations du PADD débattu, des zonages existants, de l'analyse typo-morphologique et de l'analyse des règles en vigueur, les communes ont travaillé sur un premier zonage et règlement (« esprit de la règle », définition des objectifs) afin d'affiner les limites de zone et les règles associées.

■ Sur l'année 2017, 55 ateliers de travail ont été organisés

Par pôles de proximité, par typologie de communes (Espaces urbains - bourgs et villages) et par groupes de communes (11 groupes de communes) qui ont permis de travailler sur l'ensemble des zones (Urbaine mixte habitat, Équipement et Économique, Agricole et Naturelle).

Ce travail important de collaboration a permis de co-construire les bases d'un règlement intercommunal qui s'appuie à la fois sur les documents d'urbanisme communaux existants mais également sur des critères harmonisés garantissant la cohérence à l'échelle des 71 communes et des règles adaptées et différenciées selon la typologie urbaine des communes.

■ Concertation publique

Six ateliers publics ont eu lieu entre mai et décembre (172 participants), dix-huit balades (douze en juin-juillet et six en octobre-novembre) rassemblant 278 participants. L'exposition sur le PLUi a circulé à la fois dans neuf communes du territoire et lors des réunions publiques. Le site internet a reçu 966 contributions entre octobre et décembre et douze actualités ont été publiées. Deux lettres d'information ont été diffusées à l'attention des communes et du grand public.

■ Plateforme de collaboration avec les communes

La plateforme dédiée aux échanges avec les élus et les techniciens des communes s'est développée. 272 mises en lignes avec notification aux communes et 92 documents mis en ligne par les communes.

LES CHIFFRES CLÉS

- 818 participants aux ateliers avec les communes
- 6 ateliers publics de concertation avec les habitants
- 18 balades
- 966 contributions sur le site internet dédié au PLUi

3.6.3 Révisions et modifications des PLU et POS d'échelle communale

Nombre de procédures d'urbanisme (modification simplifiée, modification ou mise en compatibilité, révisions générales) en cours sur l'année 2017

- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PPAC) : 7
- Pôle de proximité Seine-Sud (P2S) : 7
- Pôle de proximité Rouen (PRO) : 0
- Pôle de proximité Plateaux Robec (PPR) : 16
- Pôle de proximité Val de Seine (PVS) : 12

3.6.4 Suivi du Plan de Déplacements Urbains (PDU)

L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par l'organe délibérant le 15 décembre 2014 a marqué la fin d'un long processus permettant de dégager, avec les acteurs du territoire, les grandes orientations stratégiques en termes de mobilité sur la Métropole.

Ce document constitue une feuille de route, à l'échelle d'une décennie, qui aborde l'ensemble des champs de la mobilité au travers de six orientations stratégiques :

- **Compléter et organiser les réseaux de déplacements** (Poursuivre le développement des infrastructures de mobilité, favoriser l'intermodalité, améliorer les performances du réseau de transports collectifs existant, adapter l'offre collective de transport à l'échelle péri-urbaine);
- **Aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière** (Favoriser l'intensification urbaine le long des axes de transports collectifs structurants existant et futurs, promouvoir un aménagement du territoire favorisant la sobriété énergétique dans les déplacements);
- **Faire évoluer les comportements** (Favoriser la pratique de nouvelles formes de mobilité, fédérer les acteurs autour des enjeux environnementaux);
- **Structurer un meilleur partage de l'espace public** (Optimiser la place de la voiture sur la voirie et l'espace, développer l'usage du vélo, affirmer la place des modes doux sur l'espace public);

- **Organiser une chaîne de transport de marchandises plus respectueuse de l'environnement** (organiser et rationaliser le transport de marchandises en ville, renforcer l'attractivité logistique du territoire);
- **Évaluer et suivre le PDU** (poursuivre l'amélioration des connaissances liées à la mobilité, adapter les politiques de déplacements en fonction du suivi et de l'évaluation du PDU).

Dans sa volonté de faire vivre collectivement ce cadre stratégique, la Métropole Rouen Normandie a ainsi enclenché le suivi annuel du PDU, à partir d'une série d'analyses (état d'avancement des 48 actions, indicateurs de suivi, descriptif des réalisations de l'année écoulée...) afin de constater l'avancement des projets et d'apprécier, en conséquence, les évolutions sur les pratiques de mobilité.

Le PDU lui-même ainsi que sa traduction opérationnelle s'appuient sur des principes de cohérence et d'équilibre (traduits dans le PADD du SCOT), en particulier en lien avec les réflexions sur le logement.

3.6.5 Promotion d'un développement équilibré de l'offre nouvelle de logements

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

La Métropole Rouen Normandie a adopté le 25 juin 2012 son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2012-2017. Celui-ci définit la politique de l'habitat pour l'ensemble des communes membres et vise notamment à mettre en adéquation l'offre et la demande de logements sur le territoire métropolitain, répondre aux besoins en logements de la population et favoriser la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le PLH fixe un objectif de 18 000 logements à construire sur six ans, soit 3 000 logements par an, dont 900 logements locatifs sociaux. Ces objectifs de construction sont déclinés par secteur géographique et par commune.

Après six ans de mise en œuvre, la Métropole a engagé par délibération du 12 décembre 2016 la procédure d'élaboration de son nouveau PLH avec le lancement de la phase de diagnostic en juillet 2017.

Les actions menées en 2017, sixième année de mise en œuvre de ce programme, s'inscrivent dans la continuité des objectifs du PLH en cours qui a été prorogé pour une durée maximum de deux ans dans l'attente de l'élaboration du nouveau programme.

LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE DE L'ÉTAT

Au total, pour 2017, 1 055 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 1 410 000 €.

Actions pour le développement durable



Réhabilitation thermique du parc de logements, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

AU TITRE DES AIDES DU PLH EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La Métropole a mobilisé 1,80 M€ de subventions sur ses crédits propres pour le financement de 603 logements ayant obtenu une décision de financement au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État en 2016.

- **L'intervention foncière au titre de l'habitat**
La Métropole intervient en partenariat avec l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) dans le cadre de la convention visant la mise en œuvre du volet foncier du PLH signée en 2012 sur deux dispositifs : le fond de minoration foncière et la régénération urbaine.
En 2017, la Métropole a apporté dans ce cadre un financement de 739 834 € pour l'achat d'emprises foncières portées par l'EPFN sur six communes.
- **L'accession à coût maîtrisé**
L'objectif du PLH est de réaliser 20 % à 30 % de l'offre de logements neufs pour de l'accession sociale à la propriété et de l'acces-

sion à coût maîtrisé. Ainsi, la Métropole Rouen Normandie accorde une aide forfaitaire de 5 000 € aux ménages accédant à un logement en location-accession (PSLA). Celle-ci est versée directement au ménage au moment de la levée d'option d'achat, à la fin de la période locative.

En 2017, 156 logements en location-accession ont fait l'objet d'une décision d'agrément. Dans le même temps, 54 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété.

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS EXISTANTS

AMÉLIORER LE PARC PRIVÉ ANCIEN

Le territoire de la Métropole présente un enjeu fort de rénovation de l'habitat ancien privé parfois délaissé au profit d'une offre neuve plus adaptée et moins énergivore.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Anah, 254 logements privés ont été réhabilités en 2017 pour un budget de 2 124 556 € auxquels s'ajoutent 390 269 € de subventions du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Sur les 254 logements subventionnés, 224 concernaient des propriétaires occupants dont 71 % avec des ressources très modestes.

- 8 % des logements réhabilités concernent des logements indignes,
- 7 % des logements très dégradés,
- 22 % des logements visant l'autonomie de la personne,
- 73 % des logements réhabilités ont bénéficié de travaux d'économie d'énergie.

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 370 164 € pour financer les travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires L'Opah RU d'Elbeuf 2012-2017, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole depuis 2015, s'est achevée en 2017. Elle a fait l'objet d'une étude d'évaluation qui a conclu en la pertinence d'un dispositif programmé d'amélioration de l'habitat sur ce secteur. La Métropole a délibéré

en décembre 2017 sur la mise en place d'une nouvelle Opah RU qui sera relancée en 2018.

Par ailleurs, la deuxième tranche optionnelle de l'étude habitat privé dégradé sur Rouen a été mise en œuvre en 2017 afin d'analyser les effets levier des dispositifs fiscaux mobilisables sur le secteur sauvegardé de Rouen. Les propriétaires d'une quarantaine d'immeubles ont été contactés par courrier. Peu de propriétaires ont donné suite à ces courriers et ceux qui se sont manifestés n'étaient pas moteurs pour engager des travaux.

Parallèlement est mis en œuvre un volet ravalement d'immeubles adjacents aux espaces publics rénovés dans le cadre du projet Cœur de Métropole. Il s'agit essentiellement de mono-propriétés. À ce titre, en 2017, cinq dossiers ont été réalisés et payés. Une demande de subvention a été déposée pour un nouveau dossier en cours d'instruction.

Enfin, la Métropole est partenaire avec l'État et les communes et industriels concernés de la mise en place d'un dispositif de financement et d'accompagnement des travaux sur l'habitat prescrit par les Plans de Prévention des Risques technologiques. Dans ce cadre, deux conventions ont été élaborées en 2017 sur les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly pour assurer l'accompagnement à compter de 2018 de cinquante ménages devant mettre en œuvre des prescriptions travaux dans leur habitat.

AMÉLIORER LE PARC SOCIAL EXISTANT

Dans le cadre de son intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc social, la Métropole apporte une aide de 2 500 € ou de 3 500 € par logement en fonction de la performance énergétique atteinte après travaux : « HPE rénovation » ou « BBC rénovation ».

En 2017, quatorze opérations de rénovation thermique représentant 789 logements locatifs sociaux ont bénéficié de l'aide de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de subvention total de 1 969 000 €. Huit des quatorze opérations financées ayant pour objectif d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation ».

Concevoir une offre de mobilité tenant compte des différents pôles de vie et d'activités

En réponse aux besoins d'une mobilité adaptée à la diversité du territoire de la métropole, dans toutes ses composantes, aussi bien urbaines que périphériques et rurales, le Plan de déplacement urbain (PDU) apporte une réponse globale et cohérente et met l'accent sur des projets permettant d'améliorer la situation actuelle tout en tenant compte des projections de développement du territoire, elles-mêmes réfléchies et coordonnées dans le SCOT. C'est ainsi que la métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire, notamment par l'aménagement de pôles d'échange au niveau des gares d'agglomération.

Aménagements cyclables

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables. Et afin d'augmenter la part modale des déplacements à vélo, les aménagements des pistes cyclables seront poursuivis pour compléter le réseau cyclable métropolitain.

2017 RÉALISATIONS

- **Aménagement cyclable** sur le Boulevard de L'Ouest allant du MIN (Marché d'Intérêt National) à la place de Croisset à Canteleu.

Actions pour le développement durable



Le développement des modes alternatifs à la voiture polluante permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

- **Aménagement d'une voie verte** sur l'ancienne voie ferrée reliant Duclair au Trait

FÊTE DU VÉLO

L'année 2017 a également été marquée, concernant le développement de la pratique cyclable, par l'organisation d'une première Fête du Vélo. Elle s'est déroulée du vendredi 2 juin au lundi 5 juin 2017.

3. Aménager et développer le territoire durablement

CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE
DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS
– Aménagements cyclables



Piste « Seine Amont Rive Droite » (Rouen-Belbeuf)

Elle a démarré par des assises du vélo qui ont abordé les questions suivantes : Comment parvient-on à insuffler une « culture vélo » ? Comment surmonter les préjugés qui portent sur le relief, les intempéries, la sécurité ? Quelles sont les recettes pour entreprendre à vélo ? Des spécialistes d'horizons divers, élus, fonctionnaires, associatifs, locaux, nationaux et internationaux sont venus répondre à ces questions. Les échanges ont été riches et ont apporté à la soixantaine de participants des solutions, des outils pour développer la part modale du vélo sur le territoire de la Métropole.

La fête s'est poursuivie le samedi par des stands et animations sur une portion de la rue Jeanne d'Arc entre les rues Guillaume le Conquérant et rue du Gros Horloge. Environ 7 000 personnes ont pu assister à des démonstrations de BMX, de bike-polo, ont pu vendre ou acheter un vélo, ont pu essayer des vélos, ont pu faire marquer leur vélo.

Plusieurs balades à vélo (chasse aux trésors, découverte de l'art contemporain, etc.) ont également eu lieu les dimanche et lundi suivants.

3.7.2 Développement de l'électromobilité

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE PROPOSÉ

Depuis 2011, la Métropole Rouen Normandie mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

La prestation de charge est totalement gratuite pour l'utilisateur : le coût de l'électricité est pris en charge par la Métropole. Le stationnement est gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble de la voirie publique de surface de la Métropole. Les places dotées de bornes de recharge sont situées à des emplacements stratégiques et réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge.

Une interface a été créée pour l'utilisateur au travers du site Internet de la métropole l'utilisateur peut accéder à une cartographie recensant les bornes et indiquant leur disponibilité en temps réel.



2017 RÉALISATIONS

- 24 nouveaux points de charge ont été installés
- Lancement d'un marché de supervision des bornes électriques
- Définition de nouvelles orientations

3.7.3 Aménagement du parvis de la gare rive droite

Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive Droite s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets menés par la Métropole Rouen Normandie pour rendre son territoire plus accessible et agréable au quotidien.

Cinq principes d'aménagement ont été mis en avant :

- Un parvis dégagé
- Des jardins accueillants
- Des terrasses et des cheminements piétonniers en plus grand nombre

- Des voies de bus plus lisibles
- Une mise en valeur de la gare, de son architecture singulière

Le projet a fait l'objet d'une longue concertation, et de nombreuses réunions publiques. La participation des Rouennais à la concertation a permis de prendre en considération certaines attentes et besoins afin de les intégrer au projet.

Les aménagements doivent permettre de simplifier les parcours des différents utilisateurs (piétons, bus, voitures, vélos...) aux abords de la gare, les rendant plus évidents et confortables. Ils doivent également permettre à la ligne F2 de desservir la gare de manière satisfaisante, et mieux connecter ce quartier au centre-ville, en cohérence avec l'arrivée de la ligne T4 et Cœur de Métropole.

2017 RÉALISATIONS

En 2017, des travaux préparatoires sur les réseaux (eau potable, assainissement, gaz, électricité) ont été menés rues Pouchet et Verte à partir d'octobre 2017.

Les aménagements en surface des abords de la gare sont eux programmés à partir de mars 2018. Ils se dérouleront en sept phases distinctes, élaborées de manière à perturber le moins possible la vie quotidienne des habitants du quartier.

Actions pour le développement durable



Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive Droite vise à limiter l'usage de la voiture individuelle et à favoriser les déplacements doux, notamment grâce à l'émergence d'un pôle multimodal. Il contribue en ce sens à limiter le changement climatique.

Le projet vise également à un meilleur partage de l'espace public, à ses différents usages et usagers, et contribue en cela à l'épanouissement de chacun et à la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires.

3.8 Valoriser, préserver et développer les patrimoines et richesses écologiques du territoire

Forte d'un patrimoine naturel d'importance, de par son étendue (forêts et fleuve) et sa diversité, la métropole mène une politique de préservation mais aussi de valorisation de cette nature. En effet ces espaces de nature contribuent au maintien et au développement de la biodiversité, mais représentent également un gage de qualité de vie et d'attractivité certaine pour le territoire.

Plus largement, la métropole agit pour la préservation de l'ensemble des ressources naturelles, au service de la qualité du cadre de vie. Ainsi la métropole s'implique de façon croissante dans la transition écologique et énergétique, avec des leviers supplémentaires qu'est l'élargissement de la compétence énergie.

3.8.1 Grand cycle de l'eau



Le grand cycle de l'eau concerne en particulier la gestion des rivières, la prévention des inondations et la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines. Il rassemble toutes les missions complémentaires aux traditionnelles compétences d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées. Ses missions s'inscrivent dans le cycle naturel de l'eau et s'appréhendent à l'échelle d'un territoire spécifique : le bassin versant. La Métropole est principalement concernée par le bassin versant des rivières Cailly, Aubette et Robec et par l'axe Seine ^{FIG. 3B}

Historiquement, des solidarités territoriales se sont développées entre la Métropole et les collectivités voisines au sein de syndicats, tel que le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du SAGE des bassins versants Cailly-Aubette-Robec. Suite à l'évolution de la loi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence dénommée GeMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et

Actions pour le développement durable



Pour s'adapter au changement climatique et notamment aux évolutions des ressources en eau potable, il est nécessaire d'évaluer localement les impacts probables de l'évolution du climat, en réalisant des modélisations. Ce besoin en termes de modélisation s'ajoute à ceux préexistants sur le territoire :

- Connaître les interactions nappe - rivières afin de gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés,
- Préciser les circulations d'eau et les transferts de polluants pour définir les actions de protections de la ressource pertinentes (pesticides...),
- Estimer les risques de dégradation de l'ensemble des ressources actuelles et futures pour éclairer les choix stratégiques d'implantation de nouveaux champs captant dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

3. Aménager et développer le territoire durablement

VALORISER, PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES PATRIMOINES
ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE
– Grand cycle de l'eau



Prévention des Inondations » a été plus clairement définie et confiée à la Métropole. L'année 2017 a permis une réflexion sur l'évolution nécessaire de l'organisation pour exercer cette compétence de façon pertinente en fonction de l'histoire des territoires et pallier aux carences actuelles notamment sur l'axe Seine. Ce travail devra aboutir en 2019 (période de transition).

2017 RÉALISATIONS

- **Écriture du PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe – En partenariat avec les collectivités concernées, dix-sept actions ont été définies notamment pour améliorer la connaissance du risque, la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (ces actions pourront être mises en œuvre sur une période de trois ans avec des financements de l'État si le projet est labellisé).

- **Révision du PPRE** (Plan Prévisionnel de Restauration et d'Entretien) du Cailly, de l'Aubette et du Robec portée par le Syndicat Mixte du SAGE (SM SAGE).
- **Lancement du diagnostic de la pollution de la nappe de la craie dans la vallée du Cailly** en partenariat avec l'Ineris (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) portée par le SM SAGE.
- **Réalisation d'inventaire de biodiversité sur des zones humides** de Malaunay, Fontaine-le-Bourg, Montville et Cailly portée par le SM SAGE.
- **Accompagnement des agriculteurs volontaires** pour adapter leurs exploitations et restaurer la qualité de l'Eau (conversion à l'agriculture biologique...).
- **Accompagnement des communes pour initier des projets de restaurations de zones humides.**
- **Réalisation d'aménagements d'hydraulique douce** (plantation de haies, création de zone tampon en herbe...) sur l'aire d'ali-

FIG. 3B Bassins versants et programme d'actions de prévention des inondations



mentation du captage d'eau des sources du Robec pour réduire les ruissellements et le transfert de pollution.

- **Réalisation de l'opération un bidon - un big-bag** (élimination d'un bidon de produit phytosanitaire contre la fourniture d'un big-bag de paillage horticole à tester) dont l'objectif est d'une part de construire un partenariat entre agriculteurs producteurs de paillage horticole et collectivités gérant leurs espaces verts pour limiter l'usage des pesticides tant sur les parcelles de production que sur les espaces publics et, d'autre part de faire éliminer correctement les produits phytosanitaires que les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser.

CHIFFRES CLÉS

- Treize collectivités ont testé le paillage local dans leurs espaces verts et éliminé leurs produits phytosanitaires dans des filières adaptées grâce à l'opération un bidon - un big-bag dans le cadre de l'opération portée par le SM SAGE,
- Près de 170 avis formulés sur des projets pour intégrer les enjeux du grand cycle de l'Eau sur le territoire (avis sur les autorisations d'urbanisme et les dossiers « loi sur l'eau »),
- Vingt-neuf communes pour lesquelles le risque inondation a été caractérisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

3.8.2 Biodiversité

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

PROGRAMME DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration, engagé en 2012, est animé et mis en œuvre par la Métropole, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine (CEN NS). Il s'appuie sur une amélioration des connaissances écologiques des sites à enjeux patrimoniaux élevés, une stratégie de conventionnement ou d'acquisition foncière pour les sites actuellement à l'abandon, l'élaboration de plans de gestion et des travaux de restauration ou d'aménagement en vue d'une remise en pâturage des sites sous une forme extensive, propice au maintien de la biodiversité remarquable de ces milieux naturels très riches.

2017 RÉALISATIONS

En 2017, le travail engagé s'est poursuivi :

- coteaux autour de la Grand Mare : acquisi-

Actions pour le développement durable



La maîtrise de l'étalement urbain par la protection et la préservation de toutes les composantes des milieux naturels : forêts, zones humides, pelouses des coteaux calcicoles, landes et pelouses silicicoles agit favorablement en matière de développement durable :

- Adapter le territoire aux évolutions liées aux changements climatiques en conservant les fonctionnalités de la Trame Verte et Bleue du Territoire et la capacité des espèces à se déplacer aujourd'hui et demain ;
- Participer aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en introduisant le soutien des filières courtes agricoles au travers de l'écopâturage, mode de gestion écologique, sociale et économique des milieux naturels



- coteaux d'Amfreville-la-Mivoie : travaux de restauration et conventionnement pour la mise en place d'écopâturage ;
- coteaux de la côte Sainte Catherine : le lancement de la révision du plan de gestion du site, en partenariat avec la ville de Rouen ;
- coteaux de la commune de Quevillon : conventionnement et travaux d'aménagements.

PROGRAMMES MESSICOLES

Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles pour la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine écologique des plantes messicoles.

Enfin, une parcelle de conservation « in situ » de quatre espèces messicoles menacées,

a été mise en place sur un site appartenant à la commune du Trait. Les quatre espèces y ont été semées en utilisant la banque de graine du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI).

2017 RÉALISATIONS

En 2017, le travail de sensibilisation des acteurs s'est poursuivi, notamment sur la boucle d'Anneville, dans le cadre du suivi des parcelles à enjeux messicoles. De même, une récolte de graine a été organisée à l'été 2017 sur la parcelle de conservation au Trait, animée par le CBNBI.

GESTION DU SITE NATUREL DES TERRES DU MOULIN À VENT

En avril 2016, la Métropole a acquis 102 ha de terres silicicoles situées sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Cette acquisition s'intègre dans un ensemble plus vaste de maîtrise foncière public, qui à terme devrait atteindre les 230 ha, suite à la rétrocession progressive aux communes concernées de terrains actuellement exploités par un carrier. Ces terrains, acquis ou gérés via des conventionnements par la Métropole,

visent à protéger le captage en eau potable de Bardouville, assurer un développement d'une agriculture durable en faveur des circuits courts, et enfin créer un grand réservoir de biodiversité sur les terrasses alluviales favorables aux espèces des milieux silicicoles. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

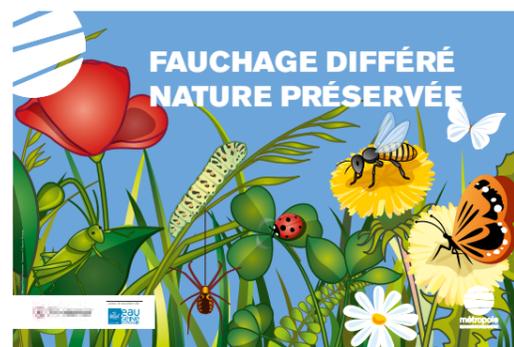
2017 RÉALISATIONS

En 2017, les travaux d'aménagements (clôtures et restauration écologique) se sont poursuivis sur le site, permettant le retour du pâturage sur le site, au travers de cinq conventions passées avec des agriculteurs, lesquels sont tenus de respecter un cahier des charges strictes au niveau des mesures environnementales. En parallèle, l'année 2017 a été consacrée aux études et concertations nécessaires à l'élaboration du plan de gestion écologique du site, portant sur la totalité des 230 ha et pour la période de cinq ans 2018-2022.

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Depuis 2012, la Métropole a mis en place un programme d'actions complet en faveur de la gestion différenciée des espaces verts, visant

notamment l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les pratiques de gestion. Ce programme est construit principalement autour d'une modification de gestion de l'ensemble des sites gérés par la Métropole (principe d'exemplarité) et notre engagement en faveur du « zéro phyto », ainsi qu'une mission d'accompagnement et d'assistance auprès des communes depuis 2013 pour le passage en « zéro phyto » et la gestion différenciée de leurs espaces verts.



2017 RÉALISATIONS

En 2017, cette mission s'est poursuivie en interne avec la prise en compte et la poursuite de l'évolution des pratiques de gestion pour les « nouveaux » sites métropolitains issus des transferts de compétence au 1^{er} janvier 2015. De même, sept nouvelles communes ont été accompagnées : Grand-Couronne, Grand-Quevilly, Hénouville, Le Mesnil-Esnard, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Tourville-la-Rivière.



Darnétal, la Maison des forêts

3.8.3 Forêts



Avec leurs 22 500 hectares de surface boisée, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole. ^{FIG. 3C}
Les forêts périurbaines de Rouen ont été labélisées « Forêts d'exception[®] » par l'Office National des Forêts en 2015. Il s'agissait alors du quatrième site labellisé en France.

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'action s'étend sur 2015-2020.

2017 RÉALISATIONS

- **L'avancement des travaux de réflexions sur la rénovation du parc animalier de Roumare** (convention signée fin 2016) avec notamment la réalisation d'une étude paysagère et pédagogique et la réalisation d'une enquête auprès du grand public pour cibler ses attentes. Un avenant a également été signé pour augmenter le budget du projet et ainsi permettre la réalisation d'un préau d'information en bois local feuillus.
- **Une convention a été signée avec la com-**

Actions pour le développement durable



Les actions inscrites dans la charte forestière du territoire permettent :

- la prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion forestière,
- la préservation des milieux naturels forestiers, composante principale de la Trame Verte et Bleue du Territoire de la Métropole,
- la sensibilisation du grand public sur les effets du changement climatique dans les forêts.

3. Aménager et développer le territoire durablement

VALORISER, PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES PATRIMOINES ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE
– Gestion des zones humides

3.8.4 Gestion des zones humides

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité. Cette partie constitue la partie « Trame bleue » du plan d'actions.

PROGRAMME MARES

Le programme MARES vise à mieux connaître, protéger et développer le réseau de mares présent sur le territoire. Il se déroule en plusieurs étapes dont la première est le recensement et la caractérisation de l'ensemble des mares du territoire. Des inventaires écologiques sont également menés sur les mares communales ainsi que sur les mares privées jugées les plus riches écologiquement. Des travaux de restauration, protection ou de création de mares sont aussi prévus afin d'améliorer le fonctionnement du réseau existant. De plus, ce programme comporte un volet accompagnement qui s'adresse aux communes et aux particuliers, nombreux parmi les propriétaires de mares. À ce titre, un Conseil mare gratuit a été mis en place depuis 2014. Cet accompagnement permet en outre de sensibiliser les habitants aux sciences participatives mais également à la gestion différenciée et l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, au jardinage durable, et à toutes les pratiques de gestion permettant d'augmenter la biodiversité. Enfin, une valorisation pédagogique est aussi proposée aux écoles situées sur les communes accompagnées sous la forme d'un appel à projet sur le thème « une mare – une école ». Depuis fin 2015, ce programme est également entré dans une nouvelle phase, celle des travaux de requalification et de création de mares pour améliorer le fonctionnement des réseaux. Un programme de formations pour les agents municipaux est également proposé une fois les travaux réalisés.

Action pour le développement durable



La préservation de la diversité des habitats écologiques (notamment des mares) et des paysages est une composante à part entière du développement durable.

2017 RÉALISATIONS

■ Phase de caractérisation

En 2017, une nouvelle campagne de caractérisation a eu lieu sur les communes de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Yainville, Yville-sur-Seine, Berville-sur-Seine, Bardouville, Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon, Saint-Pierre-de-Manneville, Sahurs, Hautot-sur-Seine et Val-de-la-Haye. L'ensemble du territoire de la Métropole est désormais caractérisé.

■ Phase d'inventaires

Les inventaires se sont également poursuivis en 2017. 35 mares ont été inventoriées globalement (flore, odonates et amphibiens) sur les communes de Anneville-Ambourville, Epinay-sur-Duclair, Saint-Paër, Duclair, Saint-Pierre-de-Varengeville, Berville-sur-Seine, Bardouville, Hénouville et Yainville.

■ Accompagnement des communes

L'accompagnement des communes s'est poursuivi avec les réunions de présentation aux élus (Jumièges, Elbeuf-sur-



Marais du Trait, zone Natura 2000

Seine, Grand-Couronne, Petit-Couronne, Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Malaunay, Duclair, Bardouville, Ymare et Hautot-sur-Seine), la mise en place d'animations pédagogiques avec les écoles (Saint-Jacques-sur-Darnétal, Montmain et Rouen), le conseil aux habitants et la mise en œuvre de travaux (Duclair, La Londe, Houpeville, Bois-Guillaume, Saint-Étienne-du-Rouvray, Isneauville, Jumièges, Mont-Saint-Aignan, Elbeuf-sur-Seine et Grand-Couronne).

ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT

Cette zone de près de 170 hectares est en grande partie classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

2017 RÉALISATIONS

La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2017. Outre la poursuite de la gestion du cheptel d'animaux (vaches

Highland Cattle, chevaux camarguais) en régie, et la mise en œuvre de travaux de restauration ou de gestion écologique sur le site, l'année 2017 a notamment vu la finalisation de la révision du plan de gestion écologique du site, approuvé en juin 2017 et portant sur la période 2017-2021.

ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM A NOTRE-DAME- DE-BONDEVILLE

En 2017 La restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le CEN Normandie Seine, la réalisation de travaux de clôture et d'aménagements permettant l'arrivée à l'année de deux vaches de race Highland Cattle en provenance du Marais du Trait. D'autres travaux ont été engagés afin de créer de nouvelles mares temporaires et ainsi diversifier la mosaïque d'habitats naturels sur le site. Enfin, l'évaluation environnementale du plan de gestion 2012-2017 du site a été réalisée en 2017, préalable à la révision de ce plan de gestion, qui interviendra en 2018.

3.8.5 Plan Climat Air Énergie Territorial

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la Métropole Rouen Normandie se veut exemplaire et renforce ses ambitions en matière de transition énergétique et écologique à travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

La Métropole fait le choix d'être bien entendu exemplaire à travers son PCAET sur les actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences mais bien au-delà d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour y parvenir. L'enjeu est donc de fédérer l'ensemble des forces vives et les citoyens du territoire pour atteindre l'objectif qui prendra la forme d'un « Accord de Rouen pour le climat » fin 2018.

2017 RÉALISATIONS

- **La Métropole a réalisé un diagnostic « climat air énergie » à l'échelle de son territoire.** Une analyse sectorielle a permis de préciser l'impact des principaux secteurs d'activité (industrie-tertiaire, résidentiel, transports, agricole et forestier) sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques ainsi que sur les consommations d'énergie. Ce diagnostic aborde également la vulnérabilité du territoire au changement climatique.
- **La Métropole s'est également engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie.** Ce label représente un outil d'aide à l'élaboration et à l'évaluation de la politique « climat air énergie » de la Métropole. À travers cette démarche, l'intention de la collectivité est double :
 - s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire et des services de la collectivité ;
 - faire reconnaître au niveau national et

européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.

Par ailleurs, afin d'accompagner les acteurs du territoire dans « l'Accord de Rouen pour le climat », la Métropole a fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale et a initié en 2017 une démarche COP21 en partenariat avec l'ONG « WWF » et l'Ademe.

UNE COP 21 LOCALE

La démarche de COP21 a été lancée en 2017 aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat. Il devra culminer fin 2018 vers un « Accord de Rouen pour le climat ».

L'année 2017 a ainsi été consacrée à la mise en place de cette démarche de COP21 :

DÉFINITION DE LA MÉTHODE ET DES OUTILS, SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE WWF ET L'ADEME

L'objectif étant de mobiliser aussi bien les citoyens que les acteurs économiques, les institutionnels, les communes et les associations. Des modalités d'animation adaptées à l'implication de chacune des parties prenantes à la transition écologique sur le territoire ont été définies. Le principe structurant de ces animations est celui de responsabilité face à l'enjeu commun et la mobilisation du territoire vers une dynamique commune.

PREMIÈRE MOBILISATION DES ACTEURS

Deux ateliers ont ainsi été proposés en juin et novembre 2017, réunissant environ 80 personnes à chaque séance : les industriels et les acteurs de la mobilité et du bâtiment (têtes de réseaux - clubs d'entreprises), les acteurs publics et parapublics (services de l'État, élus des communes Cit'ergie, bailleurs sociaux...), des relais d'innovation et de recherche ainsi que des acteurs associatifs et collectifs.

Ces deux temps forts avaient pour objectif de :

- Partager le diagnostic du territoire et de présenter les enjeux de la transition énergétique et écologique pour le territoire de la Métropole,
- Identifier les facteurs favorables ou freins à l'implication des acteurs locaux et d'échanger autour des initiatives existantes,
- Réfléchir aux conditions de la création d'une dynamique locale et à l'engagement pour le climat de la structure qu'ils repré-

sentent et/ou de leur secteur d'activité
Enfin, un forum de lancement officiel de la COP21 a réuni 120 personnes le 8 décembre 2017 autour des objectifs fixés dans le cadre de la démarche.

MISE EN PLACE DES OUTILS SPÉCIFIQUES À LA COP21

Plusieurs outils ont ainsi été mis en place : des lieux d'information et d'échange avec « L'Atelier » (qui a ouvert en janvier 2018) et une plateforme numérique « NotreCOP21.fr », un label « COP21, je m'engage pour le climat » (ouverture au printemps 2018) qui permet de valoriser les initiatives du territoire et un groupe d'experts scientifiques « GIEC local » qui permettra d'évaluer concrètement l'impact du changement climatique sur le territoire.

Les acteurs locaux ont manifesté un réel intérêt dans la démarche. L'objectif du PCAET est de continuer cette dynamique qui devra se poursuivre en 2018 pour aboutir à la signature de l'Accord de Rouen pour le climat.

3.8.6 Schéma directeur des énergies

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie a étendu ses compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur ou de froid urbains et contribution à la transition énergétique. Ces compétences complètent la compétence antérieure de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour laquelle des actions ont déjà été engagées : Espace Info Énergie, Conseil en Énergie Partagé, Plan Climat Air Énergie Territorial...

Le Schéma Directeur Métropolitain des Énergies (SDME) est une démarche de planification énergétique territoriale qui se décompose en trois phases ^{FIG. 3E}

Les deux premières phases du schéma directeur des énergies ont été finalisées en 2017 et ont permis de définir la stratégie énergétique métropolitaine à horizon 2030 et 2050. Cette étude a ainsi permis de construire

les objectifs annoncés lors du lancement de la COP 21 en décembre :

En s'intégrant à l'ambition de l'Accord de Paris, la Métropole souhaite participer au défi de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C et devenir un territoire « 100 % ENR&R » à l'horizon 2050. L'ambition de la Métropole est d'accompagner le territoire dans sa transition énergétique, per-

3.

Aménager et développer le territoire durablement

VALORISER, PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES PATRIMOINES ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

– Schéma directeur des énergies

FIG. 3E Schéma directeur des énergies

PHASE 1

DIAGNOSTIC

Année référence 2010

Objectif. connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur afin de disposer d'une vision territoriale stratégique

- Modélisation des consommations grâce à l'outil PROSPER
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux d'énergie : chaleur, gaz, électricité

PHASE 2

PERSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE :

Objectif. connaître toutes les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat (maîtrise de l'énergie développement EnR, gestion des réseaux)

- Quantification des potentiels d'économie d'énergie
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Contraintes et opportunités sur les réseaux
- Scénarisations de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.

PHASE 3

STRATÉGIE TERRITORIALE

Objectif : finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie

- Schéma directeur des réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité
- Plan d'investissements
- Plan d'affaire pour l'efficacité énergétique
- Panel de projets EnR

mettant ainsi d'être facteur d'innovation et de compétitivité, de réduire la facture énergétique du territoire et de contribuer localement à la lutte contre le changement climatique.

Au regard des gisements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Métropole, les enjeux de cette transition sont de deux ordres :

- **Réduire de 50 % la consommation énergétique de son territoire** par rapport à la situation actuelle (2014), qui représente un axe prioritaire avec un gisement d'économie d'énergie évalué à 7000 GWh,
- **Développer les énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) :**
 - en multipliant par 2,5 les productions d'énergie renouvelable sur son territoire (soit une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local de 9 % à 43 %),
 - en participant à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires.

Pour cela, il est important pour la Métropole Rouen Normandie de se fixer des objectifs volontaristes et de les décliner

Actions pour le développement durable



- **Élaborer, piloter et mettre en œuvre des documents de planification et de programmation stratégiques**
- **Développer une coopération et une culture commune nécessaire à une action publique cohérente et efficace**
- **Définir une stratégie énergétique métropolitaine cohérente vis-à-vis des objectifs nationaux et régionaux**
- **Fournir des orientations au PCAET, PLUi et PLH**
- **Mettre en place une planification des réseaux de distribution d'énergie**
- **Définir des feuilles de route opérationnelles sur la rénovation thermique et sur le développement des énergies renouvelables sont autant d'objectifs du schéma participant du développement durable du territoire métropolitain.**



Maromme, la chaufferie biomasse

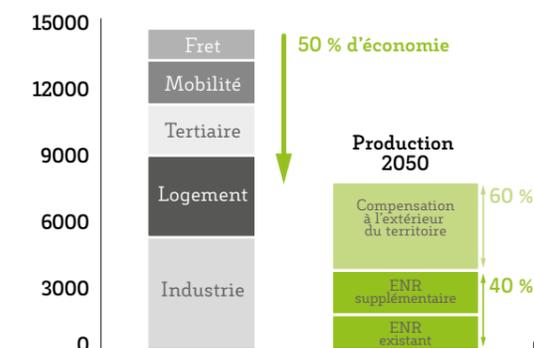
FIG. 3F Présentation de la stratégie énergétique de la Métropole Rouen Normandie par secteur d'activité à l'horizon 2050

	Consommation énergétique (GWhE/an)				Émission GES (kTeqCO2/an)			
	2010	2014	2050	Evolution 2010-2050	2010	2014	2050	Evolution 2010-2050
Industrie	11 868	5 100	3 500	- 71 %	3 926	624	439	- 85 %
Logement	3 746	3 700	1 100	- 71 %	673	564	110	- 84 %
Tertiaire	2 332	2 300	900	- 61 %	487	445	46	- 91 %
Mobilité	2 052	2 000	550	- 73 %	619	539	140	- 77 %
Fret	2 255	1 440	1 000	- 56 %	692	429	303	- 56 %
TOTAL	22 253	14 540	7 050	- 68 %	5 397	2 601	1 038	- 81 %

par secteur d'activité. L'analyse des différents scénarii permet de proposer une stratégie efficace et réaliste pour l'atteinte de ces objectifs. Elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité. FIG. 3F & 3G

La troisième phase de cette étude composée des plans d'affaires par secteur, de la planification des réseaux de distribution d'énergie et de l'analyse des secteurs PNRU, est en cours de réalisation et sera finalisée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018.

FIG. 3G Évolution des consommations en GWh



3. Aménager et développer le territoire durablement

RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DES STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES DE DÉVELOPPEMENT, D'AMÉNAGEMENT ET D'OFFRES DE SERVICES AVEC CEUX DES TERRITOIRES LIMITROPHES
— Le pôle métropolitain Rouen Seine-Eure

3.9 Rechercher une complémentarité des stratégies métropolitaines de développement, d'aménagement et d'offres de services avec ceux des territoires limitrophes

3.9.1 Le pôle métropolitain Rouen Seine-Eure

Pôle ROUEN Seine-Eure

Le bassin de vie Rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la Vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen - Seine-Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à travers la création d'un Pôle Métropolitain, rassemblant 560 000 habitants et 107 communes urbaines et rurales dans une structure dédiée qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent. [FIG. 3H](#)

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, la CASE propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proxi-

mité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui près de 30 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique...).

Créé parmi les premiers, le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure n'est pas une structure de plus et ne dispose d'ailleurs d'aucune ingénierie propre. Sa vocation est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il est présent dans trois domaines majeurs (économie, tourisme, mobilités) qui ont fait l'objet de

FIG. 3H Territoire du Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure



déclarations d'intérêt métropolitain votées par les deux intercommunalités.



RÉALISATIONS

En 2017, le Pôle Métropolitain a renforcé le soutien qu'il porte aux pôles de compétitivité et clusters, en engageant un partenariat particulier avec Polepharma, qui fédère le premier bassin européen de la production pharmaceutique (Île de France, Centre-Val de Loire, Normandie), représentant la moitié de la production française, 60 000 emplois et près de 300 acteurs ou entités. Le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure en constitue le premier territoire pour le nombre d'emplois (8 000) et de filières et le partenariat créé permettra de dédier une ressource particulière du cluster sur le territoire. 2017 a été également l'occasion d'un élargissement de la réflexion sur les synergies possibles à l'échelle du Pôle Métropolitain, en particulier dans le cadre du projet Seine à vélo, auxquels les deux EPCI parti-

cipent, mais également sur le champ environnemental (Projet Alimentaire de Territoire, GeMAPI...). À noter par ailleurs, l'adhésion de l'agglomération Seine-Eure (2017) à l'Agence de développement économique et d'attractivité Rouen Normandie Invest qui assoit désormais son activité à l'échelle du Pôle Métropolitain. Les deux EPCI représentant le Pôle ont présenté conjointement avec la CODAH et la Région Normandie une candidature à la réalisation d'un Forum thématique « la Vallée de la Seine, une expérience universelle », dans le cadre de la candidature de la France à l'Exposition universelle 2025, co-écrite avec l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach et ont valorisé ensemble les lauréats de l'appel à projet « Réinventer la Seine » construit avec la Ville de Paris et la CODAH (chai à vin à Rouen et lac du Mesnil). Enfin, le Pôle Métropolitain a adopté et déposé auprès de la Région au titre des deux EPCI une contribution au titre du bassin de vie à l'écriture du SRADDET (Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

3.9.2 InterSCOT – Conférence des territoires

Dans le cadre de l'InterSCOT, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE) anime une conférence des territoires qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs institutionnels de Normandie.

Un premier document restituant une synthèse des indicateurs de suivi de l'InterSCOT a été publié en juin 2017. Ce document constitue un premier temps d'observation des évolutions constatées à l'échelle de l'InterSCOT et de chaque SCOT sur la période précédant leur mise en œuvre (répartition et structure de l'emploi, répartition et structure par âge des populations, logements, consommation d'espace...).

Parallèlement à ce document, une base de données a été actualisée au regard des nouveaux périmètres des EPCI fusionnés au 1^{er} janvier 2017.

En 2018, l'animation du groupe de travail technique de la démarche InterSCOT se poursuivra à un rythme trimestriel. Il s'attachera, dans un premier temps, à l'analyse partagée des résultats de l'observatoire du mode d'usage de l'espace.

3.9.3 Interterritorialité

Le territoire est engagé depuis bientôt dix ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Projet Interrégional confortant une série d'investissements d'infrastructures stratégiques (900 M€) indispensables aux Ports de Rouen et du Havre en particulier. La construction de cette action publique a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme de fédérer des initiatives et un discours partagés, ces éléments esquissant un partenariat plus profond qui pourrait être noué entre les EPCI le long de la Seine et que commencent à envisager conjointement le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine et le Pôle Métropolitain Rouen Seine Eure qui se sont rencontrés le 30 novembre 2017 dans la perspective de renforcer leurs collaborations.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole, facilitent également les potentialités de coo-

pération. La Métropole a ainsi entamé un dialogue avec chacun des EPCI limitrophes pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...), à l'échelle du bassin de vie, voire de la zone d'emploi (700 000 à 830 000 habitants en fonction de la perspective retenue). Ces échanges – imaginés dans le cadre du Pacte Métropolitain d'Innovation et soutenus dans le cadre d'un projet partagé avec l'agence d'urbanisme – ont été engagés à partir du second semestre 2017 et ont vocation à se concrétiser en 2018 par la signature de contrats de coopération métropolitaine avec les EPCI volontaires. Pour garantir la qualité et l'exemplarité du travail engagé en la matière, la Métropole a proposé sa candidature à un projet d'accompagnement des politiques interterritoriales porté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), intitulé « la fabrique des coopérations interterritoriales » et a également ouvert des discussions avec la Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (Popsu) portée par les Ministères de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, lesquels proposent à l'ensemble des Métropoles de France un projet commun de recherche et d'observation sur la construction des politiques interterritoriales et le fait métropolitain.

Renforcer
la cohésion
sociale
et territoriale



4. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Permettre à chacun d'accéder à l'ensemble des services publics et bien vivre sur le territoire, quel que soit sa situation (géographique, sociale), tel est le défi que se fixe la métropole au travers de ses compétences et de ses partenariats dans le cadre de dispositifs de cohésion et de solidarité. Les exemples d'actions sont nombreux et touchent des domaines diversifiés.

Favoriser la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles	126
■ Tarification solidaire	126
■ Politique de la Ville	127
■ Organisation de l'accueil et l'information des demandeurs de logement social	131
■ Aires d'accueil des gens du voyage	132
■ Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	133
■ Emploi, économie et innovations sociales	136
■ Coopération décentralisée et relations internationales	138
■ Lutte contre les discriminations	140
■ Insertion des jeunes	147

Développer la solidarité entre et avec les communes	149
■ Accompagnement des projets communaux de maîtrise de l'énergie	149
■ Réseau des communes des pratiques durables	151
■ Fonds de concours financiers aux communes	152

Développer la citoyenneté et inciter aux changements de comportement	153
■ Éducation à l'environnement et aux pratiques durables	153
■ Espace Info Énergie	159
■ Actions mises en place dans le cadre du contrat local de sécurité dans les transports	160
■ Création d'un service participation et citoyenneté	161

4.1 Favoriser la cohésion sociale et le soutien aux populations les plus fragiles

Afin de permettre un meilleur accès aux publics en difficulté, la Métropole applique des tarifications spécifiques. Il en va ainsi des transports publics, mais aussi de tous les équipements métropolitains, qu'ils soient sportifs, liés à la culture ou aux loisirs.

4.1.1 Tarification solidaire

TRANSPORTS EN COMMUN

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC ou RSA ou AAH (Allocation Adulte Handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que Moderato, Senior, Demi-Tarif, Jeunes et Contact.

LES CHIFFRES CLÉS

- 13 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- 9 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- 56 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation)
- Seulement 22 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif)

UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE

**200 000 VISITEURS
GRÂCE À LA GRATUITÉ.**

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée au 1^{er} janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de neuf sites dans quatre communes (Musée des Beaux-Arts, Musée du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen; Corderie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture.

Celle-ci se retrouve d'ailleurs dans tous les équipements métropolitains de culture et de loisirs où sont pratiqués des tarifs solidaires (Le Zenith, Le 106, Le Kindarena, Le Panorama XXL, L'Historial Jeanne d'Arc) : tarif enfants, tarif étudiants, tarif de groupe, tarif demandeur d'emploi, tarif réduit PMR, tarifs enseignants, familles nombreuses, titulaires d'une carte d'invalidité, grands mutilés de guerre, grands handicapés civils et anciens combattants et abonnement.



4.1.2 Politique de la Ville

LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 refonde la politique de la ville. Succédant au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le contrat de ville constitue désormais le cadre unique de sa mise en œuvre. Il est élaboré pour la période 2015-2020.

Le nouveau contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires

La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu);
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville.

Le contrat de ville repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain ainsi que le développement de l'activité économique et de l'emploi. Localement, le choix a été effectué d'ajouter un quatrième pilier : la tranquillité publique.

Il est porté par la Métropole qui associe l'État, la Région, le Département, les communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Missions Locales, bailleurs sociaux...).

Le contrat de ville mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE

Les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine. Il s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole. ^{FIG. 4B}

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus; trois d'entre eux sont intercommunaux; leur population s'élève à un peu plus de 46 000 habitants. ^{FIG. 4A}

FIG. 4A Quartiers prioritaires du contrat de ville et territoires de veille 2015-2020

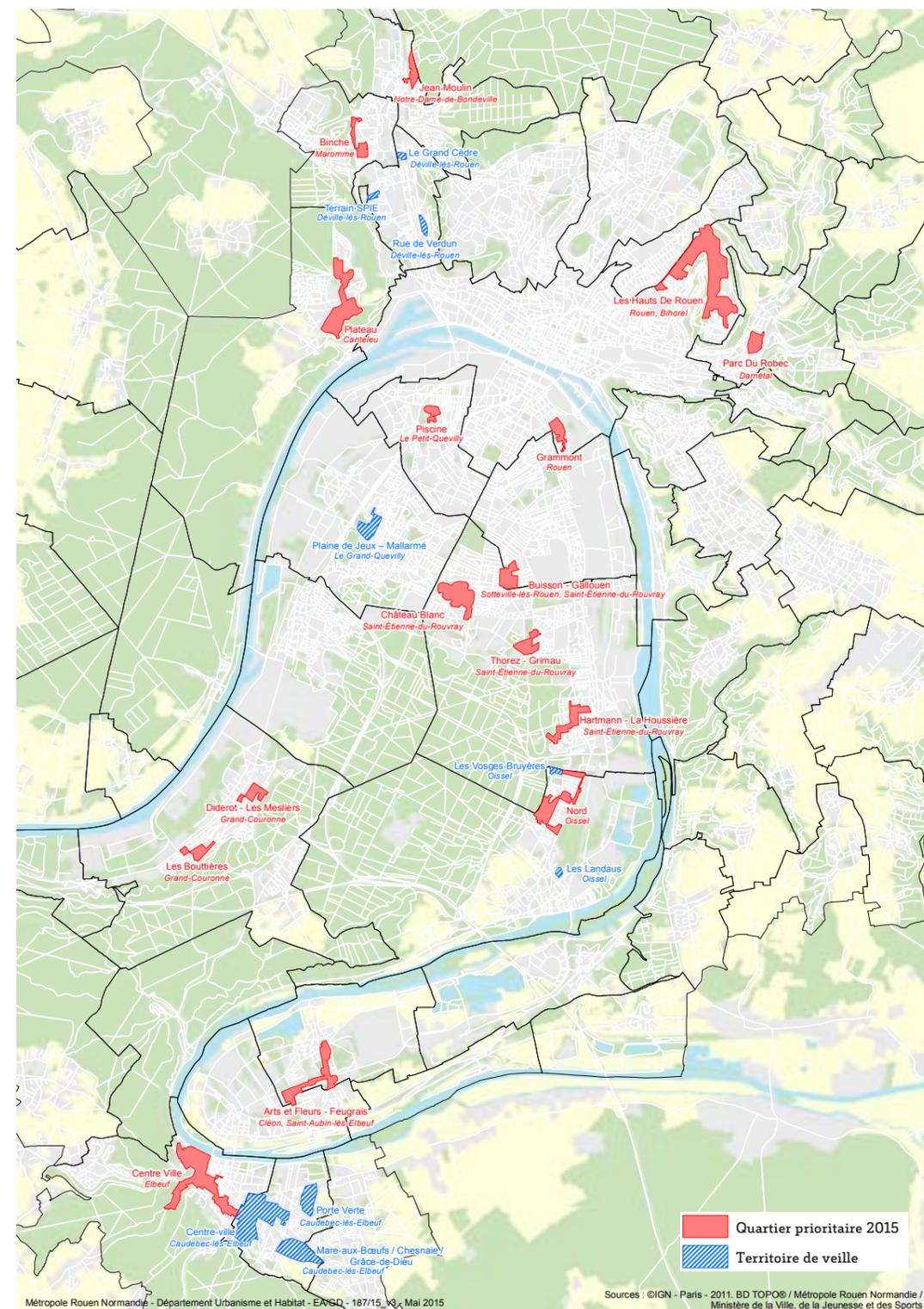


FIG. 4B Principales caractéristiques des quartiers prioritaires

Commune	Nom du quartier	Population 2014	Revenu Médian 2014
Canteleu	Plateau	5290	9700 €
Cléon - Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	3040	8100 €
Darnétal	Parc du Robec	1970	9900 €
Elbeuf-sur-Seine	Centre ville	6540	9800 €
Grand-Couronne	Bouttières	1060	9500 €
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1120	10000 €
Maromme	Binche	1430	10000 €
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1190	10000 €
Oissel	Nord	1790	9700 €
Petit-Quevilly	Piscine	2090	8300 €
Rouen	Grammont	1910	8400 €
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	9890	7000 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4770	7300 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez-Grimau	1190	9900 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartman - Houssière	1320	9500 €
Sotheville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2110	10400 €

Total

46710

LE CONTENU DU CONTRAT DE VILLE

La Métropole a défendu les idées suivantes :

- Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les communes disposant de quartiers prioritaires afin qu'elles aient les moyens de répondre en équité aux besoins de leur territoire.
- Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers prioritaires (habitat, mobilité, action économique et emploi...) et intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine.
- Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur un nombre limité de thèmes (sept au total).
- Simplifier les procédures financières et administratives; notamment en proposant aux porteurs de projet structurant de passer des conventions pluriannuelles.
- La lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et le développement durable (au niveau du cadre de vie) constituent des cibles transversales obligatoires déclinées pour chacun de ces thèmes.
- Si chaque commune dispose de son organisation propre en matière de politique de la ville, la Métropole coordonne la programmation financière des actions. Elle anime aussi le réseau des techniciens

Actions pour le développement durable



Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont au cœur du contrat de ville. L'engagement de la Métropole Rouen Normandie se traduit concrètement par :

- L'inscription des quartiers prioritaires dans la dynamique de développement métropolitaine - La coordination des politiques publiques de l'ensemble des partenaires sur les quartiers prioritaires (services déconcentrés de l'État, Département, Région, Caisse d'Allocations Familiales...).
- Le soutien financier et méthodologique apporté à des dispositifs spécifiques tels que les programmes de réussite éducative (PRE), les ateliers santé ville (ASV), les ateliers de pédagogie personnalisés (APP), l'engagement des étudiants bénévoles dans les actions de solidarité (AFEV), l'accès aux droits à travers notamment les maisons de la justice et du droit (MJD) et l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi via les chargés d'accueil de proximité.
- Le Contrat de ville s'appuie sur les conseils citoyens comme outil de démocratie participative présents dans chaque quartier prioritaire.

en charge de la politique de la ville. Elle organise en particulier des réunions thématiques afin de faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

2017 RÉALISATIONS

En 2017, un travail important a été mené autour de la construction du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCDV), des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur la coordination des acteurs autour de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

En prévision du bilan à mi-parcours du Contrat de ville qui interviendra à l'été 2018, un important travail sur l'évaluation a été mis en place tout au long de l'année 2017 et a fait l'objet d'un accompagnement par le cabinet Rouge Vif Territoire. Des groupes de travail se sont réunis pour définir des outils et indicateurs permettant de suivre annuellement les actions mises en œuvre et financées dans le cadre du contrat de ville. Ce travail a été amorcé sur trois thématiques : emploi et développement économique, accès aux droits et réussite éducative.

En 2017, la Métropole a travaillé en lien étroit avec la Préfecture afin de construire le plan de prévention de la radicalisation qui doit encore être adopté en tant qu'annexe du contrat de ville, conformément à la circulaire du premier ministre du 13 mai 2016 portant prévention de la radicalisation.

CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION

Données 2017 non-disponibles au moment de la publication du document.

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville instituée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Au Contrat de Ville signé le 5 octobre 2015 a été annexé le Protocole de Préfiguration des projets de renouvellement urbain qui a été signé le 6 janvier 2017 en présence d'Hélène Geoffroy secrétaire d'État à la politique de la ville.

Le protocole concerne au total neuf quartiers dont :

- **Trois quartiers reconnus d'intérêt national :**
 - les Hauts de Rouen, à Rouen,
 - les Arts et les Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
 - la Piscine à Petit-Quevilly,
- **Six d'intérêt régional**
 - le Plateau à Canteleu,
 - le Parc du Robec à Darnétal,
 - le Centre-Ville à Elbeuf,
 - le quartier Grammont à Rouen,
 - Bel Air à Oissel,
 - le Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray,

Ce protocole de préfiguration d'une durée de dix-huit mois à compter de sa signature prévoit un certain nombre d'études menées par la Métropole et par les porteurs de projet communaux. Les principaux financeurs des études et de l'ingénierie sont l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts, l'Epareca, les communes et la Métropole Rouen Normandie. Cette dernière conduit trois études lancées en 2016 : le schéma directeur des énergies, la stratégie habitat dans les quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et l'évaluation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain d'Elbeuf.

À la lumière des premiers résultats de ces études, une convention-cadre de renouvellement urbain, définissant la stratégie métropolitaine en matière d'habitat, de peuplement, d'économie et d'énergie pour les neuf quartiers, a été rédigée et présentée en Comité d'engagement intermédiaire de l'Anru le 7 décembre 2017. À cette occasion, le lancement d'une quatrième étude, portant sur l'identification des copropriétés en difficultés dans ces quartiers, a été validé.

La Métropole doit finaliser sa convention pour la faire valider par l'Anru et ses partenaires en avril 2018 et prévoit une délibération en conseil métropolitain en juin 2018. Les conventions par quartier suivront au fur et à mesure de l'élaboration des projets de renouvellement urbain.

LES CONTRATS DE MIXITÉ SOCIALE POUR LES COMMUNES DÉFICITAIRES EN LOGEMENT SOCIAL

La Métropole a signé ou participé à l'élaboration en 2017 de quatre contrats de mixité sociale avec l'État et les communes déficitaires en logements sociaux. Dans ces contrats les différents partenaires, dont la Métropole, se sont engagés à mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour réaliser des logements sociaux sur ces communes. Les contrats de mixité sociale de Mesnil-Esnard, de Bois-Guillaume et de Bonsecours ont été signés en 2017, celui de Franqueville-Saint-Pierre a été élaboré en 2017 et sera présenté en conseil métropolitain en 2018.

4.1.3

Organisation de l'accueil et l'information des demandeurs de logement social

La Métropole a élaboré en 2017 son Plan Partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD), prévu par la loi ALUR, avec l'ambition de répondre à un enjeu partagé d'amélioration de l'information des demandeurs. Le plan vise à coordonner et harmoniser l'information des demandeurs de logement social sur le territoire autour d'un service d'information et d'accueil. Il a été approuvé par la Conférence Intercommunale du Logement puis par le Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017.

L'information des demandeurs est un des leviers pour favoriser l'accès au logement et valoriser l'offre de logements sociaux des communes et des quartiers de la Métropole, en lien avec les politiques de l'habitat, de renouvellement urbain et de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il décline trois orientations et des actions de mise en œuvre impliquant collectivement les acteurs de l'habitat :

- Mettre en œuvre des modalités partagées de traitement des demandes de logement afin de simplifier les démarches des demandeurs,
- Garantir collectivement une information harmonisée dans le cadre d'un accueil équitable de proximité,
- Favoriser l'accès au logement des demandeurs justifiant un examen particulier en lien avec le PDALHPD.

La mise en œuvre de ce plan repose sur la création du réseau métropolitain des lieux d'accueil et d'information du demandeur, auquel contribuent les bailleurs sociaux, les communes et Action Logement. L'objectif est de faciliter les démarches des demandeurs et leur information. Ce réseau s'appuie sur les complémentarités entre les lieux d'accueil inscrits dans un des trois niveaux d'accueil :

- Niveau 1 : information,
- Niveau 2 : accueil
- Niveau 3 : enregistrement.

4.1.4 Aires d'accueil des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage a renforcé les obligations des collectivités en matière d'accueil. Elle prévoit notamment la nécessité pour les communes de plus de 5000 habitants de réaliser les aires d'accueil prévues par le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

La Métropole Rouen Normandie qui exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage » et elle doit s'appuyer sur la connaissance que les villes ont de leur territoire pour la mettre en œuvre.

En effet, sur le territoire métropolitain, une forte majorité de la population du voyage se sédentarise en s'installant sur des terrains privés ou sur certaines des aires. Face à cette évolution, il est nécessaire de trouver de nouvelles formules d'accueil.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de 2013, l'objectif est de réaliser 186 emplacements soit 398 places pour la Métropole. Les préconisations sont établies en fonction des besoins repérés c'est-à-dire aire d'accueil de passage, terrain familial ou habitat adapté.

Le taux de réalisation est de plus de 50 % sur la Métropole Rouen Normandie, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui était d'environ 28 % en 2015.

Depuis plusieurs années, une réelle satisfaction est constatée de la part des gens du voyage, ainsi que le respect des installations mises à leur disposition. À l'exception des deux aires les plus anciennes, ces terrains

proposent des équipements individualisés qui renforcent l'autonomie des résidents (un espace cuisine ouvert ou fermé, un toilette et une douche).

Concernant l'aire de Sotteville-lès-Rouen, les bonnes conditions d'accueil ont facilité la gestion locative des emplacements. Ce terrain a maintenant une double vocation : accueillir les passages (pour la moitié des espaces c'est-à-dire dix emplacements) et les familles en voie de sédentarisation. Il existe donc une disponibilité plus grande pour les quelques voyageurs qui transitent sur le territoire.

En juin 2017, les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Caudebec-lès-Elbeuf se sont terminés. Douze emplacements avec des équipements individualisés ont été mis à disposition des gens du voyage.

La recherche d'un lieu pour aménager une aire d'accueil des grands rassemblements est toujours en cours avec l'inscription de ce sujet important dans les travaux du PLUi. Les contraintes techniques et urbanistiques sont fortes, et les solutions compliquées à trouver.

STATIONNEMENTS ILLICITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

- 9 stationnements sur le pôle de Rouen
- 16 stationnements sur le pôle de proximité Seine-Sud,
- 18 stationnements sur le pôle de proximité Val-de-Seine,
- 13 stationnements sur le pôle de proximité Plateau-Robec,
- 1 stationnement pour le pôle Austreberthe-Cailly

CHIFFRES CLÉS

- 11 aires d'accueil, ^{FIG.4D}
- 254 places caravanes,
- 445 ménages accueillis,
- 1812 personnes différentes accueillies,
- 10 agents affectés aux sites d'accueil et trois à la coordination administrative,
- 95586 € de recettes des résidents des aires d'accueil (paiement de l'électricité, eau et de l'emplacement),
- Des astreintes 24/24 pour la continuité du service au public,

FIG.4C Durée du séjour

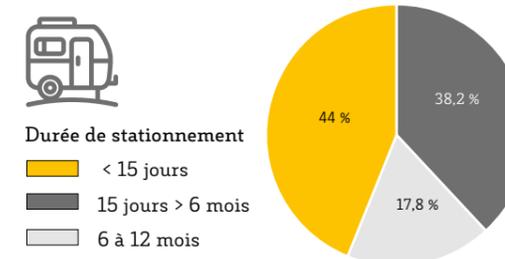


FIG.4D Onze aires d'accueil existantes : nombre d'emplacements

Aire de première génération	Nb
Un emplacement, un toilette avec distribution des fluides avec sanitaires collectifs	
Rouen - Petit-Quevilly	25
Grand-Quevilly - Petit-Couronne	25
Elbeuf-sur-Seine	4
Aire de deuxième génération	
Un emplacement individualisé avec un espace cuisine ouvert ou pas, une douche et un wc avec distribution des fluides	
Le Trait	6
Bois-Guillaume - Bihorel	8
Sotteville-lès-Rouen	20
Aire de troisième génération	
Un emplacement individualisé avec un espace cuisine fermé, une douche et un wc avec distribution des fluides	
Notre-Dame-de-Bondeville	5
Grand-Couronne	5
Darnétal	5
Oissel	12
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	12
Caudebec-lès-Elbeuf	12

4.1.5 Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques au plan local.

Actions pour le développement durable



Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail de la Métropole favorisant leur accès ou leur retour à l'emploi : Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi répond aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi par l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle personnalisés et adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

Le PLIE co-financé par le Fonds Social Européen, est réglementé par la Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (n° 98-657 du 29 juillet 1998 - article 16, codifié à l'article L. 5131-2 du Code du travail) et par la circulaire DGEFP n° 99/40 du 21 décembre 1999 relatif au développement des Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi.

Le cadre d'intervention du PLIE est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014.

D'une durée de sept ans, le dispositif concernera 2 300 à 2 500 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

■ Objectifs

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérents :
– L'accès à l'emploi durable,
– L'obtention d'un diplôme ou titre.

LES ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS SUR L'ANNÉE 2017

Le protocole d'accord du PLIE a fixé un objectif de 980 personnes accompagnées en simultané, le nombre de nouvelles entrées est fonction des capacités d'accueil des accompagnateurs emploi et par conséquent est lié au nombre de sorties.

En 2017, 320 nouvelles personnes ont adhéré au dispositif sur un effectif total de 1 272 personnes accompagnées. ^{FIG. 4E}

LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017 ^{FIG. 4F}

La typologie de public accompagné par le PLIE et leur part respective restent conformes au cadre fixé au protocole d'accord. Cet équilibre est assuré par un travail partenarial régulier avec les principaux prescripteurs que

sont les agences Pôle Emploi, les Missions Locales, les Travailleurs sociaux et l'ensemble des structures d'insertion du territoire.

LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord. ^{FIG. 4G}

Parmi les adhérents - plus les 1 272 personnes accompagnées en 2017 - 372 (29,25 %) sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 16,8 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole).

LES SORTIES DU PLIE

■ **Le taux d'insertion durable à fin 2017** ^{FIG. 4H}
Globalement à mi-parcours du dispositif, les objectifs du PLIE sont respectés, les résultats en termes d'insertion sont supérieurs à ceux observés sur le précédent protocole au même niveau d'avancement (fin 2011) et les disparités territoriales constatées fin 2011 tendent à se résorber.

PERSPECTIVES 2018-2019

■ **Poursuivre la montée en charge du dispositif** : conformément au protocole d'accord, l'effectif moyen de 70 adhérents accompagnés par chacun des accompagnateurs emploi devra être maintenu tout au long de l'année.

Compte tenu du taux de rotation projeté, le nombre de nouvelles entrées en 2018 est estimé entre 350 et 370.

Ce volume d'entrées pourra varier en fonction de la distance à l'emploi des personnes accueillies au PLIE. En effet, il est observé un allongement de la durée moyenne des parcours en raison des difficultés multiples auxquelles sont confrontés les publics. Cette durée moyenne est passée de 20 mois en 2016 à 26 mois pour les parcours ayant abouti positivement.

FIG. 4E Les entrées cumulées entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 selon le premier critère d'intégration

Critères	TOTAL		Hommes		Femmes		Jeunes		Adultes	
		%		%		%		%		%
Bénéficiaires du RSA	860	44,2 %	353	41 %	507	59 %	125	14,5 %	735	85,5
Demandeurs d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent	578	29,7 %	265	45,8 %	313	54,2 %	131	22,7 %	447	77,3 %
Jeunes sans difficultés sociales lourdes	201	10,3 %	78	38,8 %	123	61,2 %	201	100 %	0	0 %
Personnes rencontrant des difficultés d'insertion	308	15,8 %	101	32,8 %	207	67,2 %	0	0 %	308	100 %
Total	1947	-	797	40,9 %	1150	59,1 %	457	23,5 %	1490	76,5 %

soit 78 % de l'objectif maximum fixé au protocole d'accord pour la période 2014-2020.

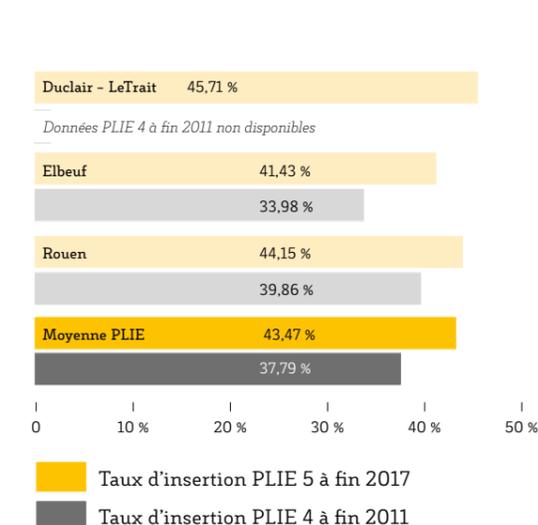
FIG. 4F La typologie des publics accompagnés au cours de l'année 2017

Critères	TOTAL		Hommes		Femmes		Jeunes		Adultes	
		%		%		%		%		%
Bénéficiaires du RSA	565	44,4 %	231	40,9 %	334	59,1 %	71	12,6 %	494	87,4 %
Demandeurs d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent	380	29,9 %	179	47,1 %	201	52,9 %	76	20 %	304	80 %
Jeunes sans difficultés sociales lourdes	126	9,9 %	49	38,9 %	77	61,1 %	126	100 %	0	0 %
Personnes rencontrant des difficultés d'insertion	201	15,8 %	64	31,8 %	137	68,2 %	0	0 %	201	100 %
Total	1272	-	523	41,1 %	749	58,9 %	273	21,5 %	999	78,5 %

FIG. 4G Les lieux de résidence des publics accompagnés au cours de l'année 2017

Territoires	Nombre adhérents	Réalisé en 2017	Prévu au protocole
Duclair - Le Trait	84	6,6 %	7,2 %
Elbeuf	347	27,3 %	28,6 %
Rouen	841	66,1 %	64,2 %
Total	1272		

FIG. 4H Le taux d'insertion durable à fin 2017



Cet objectif nécessite le maintien des relations avec les prescripteurs afin de conserver un niveau de prescriptions suffisant et de qualité. Ainsi, les permanences organisées avec Pôle Emploi et les principaux prescripteurs du PLIE seront maintenues tout au long de l'année.

L'équipe participera aux différentes manifestations en direction des demandeurs d'emploi, organisées sur le territoire de la Métropole (forums, job dating...) favorisant la rencontre directe avec le public et la communication sur l'offre de service du PLIE.

Des actions seront menées afin de mieux mobiliser les publics résidant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires de veille active :

- **Soutenir la recherche et l'accès à l'emploi** des adhérents du PLIE,
- **Optimiser les résultats du dispositif** par la professionnalisation de l'équipe des accompagnateurs emploi,
- **Engager les discussions avec les financeurs du dispositif** sur les modalités de la poursuite du dispositif jusqu'en 2021.

4.1.6 Emploi, économie et innovations sociales

La demande d'emploi sur le territoire de la Métropole reste importante.

L'emploi est un axe transversal et majeur de l'action de la Métropole. Elle déploie notamment des démarches socialement responsables et soutient des projets d'utilité sociale portés par des acteurs économiques, en vue du développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants de son territoire.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'INGÉNIERIE DES CLAUSES SOCIALES

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. En effet, l'inscription de clauses sociales, des dispositions juridiques du code des marchés publics (article 38; article 36-1, article 36-2, articles 28 et articles 38+52), permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE), la Métropole coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :

Actions pour le développement durable



En permettant de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté, le développement de l'achat socialement responsable contribue à la stratégie d'ensemble de développement durable.

- les maîtres d'ouvrage,
- les entreprises,
- les structures d'insertion professionnelle,
- le Service Public de l'Emploi.

Les chiffres clés 2017

- Nombre d'opérations suivies : 112 ^{FIG. 4I}
- Nombre d'entreprises mobilisées : 95
- Nombre d'heures effectuées : 202 136,46 soit 126 ETP ^{FIG. 4J}
- Nombre de candidats ayant bénéficié d'un contrat de travail : 290
- Nombre de salariés résidant en QPV (Métropole) : 73 (25.17 %)

FIG. 4I Nombre de marchés suivis

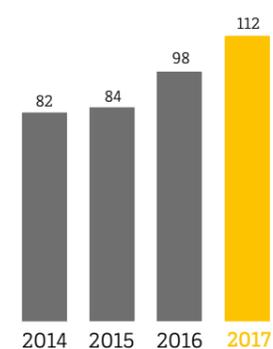
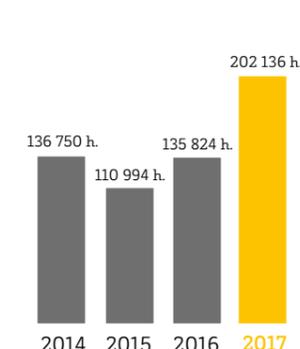


FIG. 4J Nombre d'heures d'insertion



FOCUS : LE MARCHÉ DU 108

Le code des marchés publics permet d'intégrer dans le jugement des offres des critères de performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés. Le marché de construction du nouveau siège de la Métropole a prévu cette disposition et les démarches insertion prévues par les candidats ont fait ainsi l'objet d'une analyse en amont de l'attribution du marché. Sogea, attributaire du marché en lien avec VIE, son partenaire insertion, s'était engagé à la réalisation qualitative de 15 000 heures d'insertion. Plus de 27 000 heures d'insertion ont été réalisées permettant à 34 personnes un accès à l'emploi.

L'un des axes de travail est de poursuivre la diversification des contrats clausés afin de toucher les différents profils des demandeurs d'emploi en difficulté : les marchés de prestations de services, les traités de concessions, les prestations de services, les Délégations de Service Public.

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL DES ESAT-EA DU TERRITOIRE

Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et Entreprises Adaptées (EA) agissent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire quinze Esat-EA. Ces établissements proposent une large gamme de services (blanchisserie, espaces verts, restauration, travaux administratifs, etc.) aux entreprises, aux collectivités, aux établissements publics, et aux particuliers. Recourir aux Esat-EA permet notamment aux employeurs de répondre en

partie à leur obligation de compter dans leurs effectifs au moins 6 % de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Depuis 2007, la Métropole est engagée dans un véritable partenariat avec les établissements implantés sur son territoire et un groupe de travail se réunit régulièrement pour élaborer des actions communes visant à faire connaître les établissements et leur savoir-faire.

Trois réunions se sont tenues sur 2017. Il a été présenté aux Esat-EA la COP 21 et la procédure pour bénéficier de l'agrément Esus permettant de bénéficier de financements solidaires.

Coopération décentralisée et relations internationales

ACTIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN 2017

Les actions de coopération décentralisée soutenues par la Métropole Rouen Normandie sont souvent pluriannuelles et touchent plusieurs dimensions, avec un impact immédiat pour la population, dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, mais aussi à la santé, à l'éducation, à l'égalité femme/homme et pour la préservation de l'environnement. Notre engagement se veut pérenne grâce au volet maintenance et entretien des projets soutenus et à l'implication des habitants dans les travaux et les comités de gestion locaux.

Ainsi, en 2017, nous avons soutenu la construction d'un deuxième Centre de Santé de Base (CSB) ainsi que des équipements pour l'accès à l'eau potable et deux blocs sanitaires sur la Commune de Fort-Dauphin à Madagascar, avec une aide de 15 000 € de la Métropole. Ce Centre de Santé a un impact important sur la vie locale, disposant d'un service de médecine générale, d'une maternité, d'un laboratoire et d'un service de petites chirurgies lui permettant de dispenser des soins dans de bonnes conditions sanitaires et d'assurer le suivi médical des 78 000 habitants de la ville et des villages environnants.

Autre coopération en 2017, la première phase de la réhabilitation de trois Centres de Santé de Base dans les villages de Besoa, Sendorisoa et Fenoarivo dans le District d'Ambalavao (sud-est de Madagascar) s'est achevée en partenariat avec l'association Électriciens Sans Frontières. Ce projet a bénéficié d'une aide de 75 000 € sur trois ans de la Métropole. Il fait suite à la réalisation du réseau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à Ambalavao entre 2009 et 2012 soutenu par la Métropole. Ce projet a non seulement apporté une meilleure qualité de soins médicaux pour

Actions pour le développement durable



La solidarité est au cœur des actions de la coopération décentralisée.

près de 23 000 habitants, mais aussi un accès à l'électricité, grâce à l'énergie solaire, et à l'éclairage autonome avec des lampes portatives rechargeables mises à disposition contre une redevance qui sert à financer la pérennisation du dispositif. Enfin, les enfants des écoles ont un accès direct à l'eau potable et à l'assainissement et participent avec leurs enseignants aux échanges avec leurs homologues des écoles métropolitaines dans le cadre du programme pédagogique d'éducation à l'environnement de la Métropole.

Pour la troisième année, en 2017, le projet Nutris de l'ONG Action Contre la Faim (ACF) soutenu par la Métropole s'est poursuivi afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, de 10 000 habitants dans le district de Toliara (au sud-ouest de Madagascar) et pour lutter contre la sous-nutrition. Ce programme de près de 344 000 € est financé par l'Agence Française de Développement, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Métropole (45 000 € sur trois ans).

En 2017, la Métropole a engagé un nouveau partenariat avec la région Atsimo Atsinanana dans le sud-est de Madagascar et l'Association Inter Aide pour la réalisation de vingt points d'accès à l'eau potable et 600 équipements sanitaires dans sept communes. Il s'agit d'un premier partenariat avec l'ONG Inter Aide et cette région de Madagascar pour un accès durable à l'eau et une amélioration

substantielle des conditions sanitaires pour 6 000 habitants. L'aide métropolitaine est de 30 000 € (20 000 € en 2017 et 10 000 € en 2018) en collaboration avec l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Enfin, en 2017, la Métropole a relancé sa coopération décentralisée au Burkina-Faso en partenariat avec la commune Ramongo et l'association Codegaz pour la construction du collège dans le village de Ramong-yiri. Outre l'accès à l'eau et à l'assainissement, la scolarisation dans l'enseignement secondaire des enfants est un objectif. 320 enfants, filles et garçons, issus de familles très modestes de six villages périphériques de Ramong'yiri seront accueillis dans ce nouveau collège.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2017

En 2017, la Métropole a apporté une Aide d'Urgence de 10 000 € votée le 18 septembre à destination du Secours Populaire Français (fédération de Seine-Maritime) pour venir en aide aux habitants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, aux Antilles Françaises, deux îles qui ont subi de lourdes destructions après le passage de l'ouragan Irma.

En 2017, la Métropole intervient comme membre du comité des donateurs au Fonds de Solidarité des collectivités françaises pour Haïti mis en place par Cités Unies France et est associée au choix des projets de reconstruction après le passage destructeur de l'ouragan Matthew.

RELATIONS INTERNATIONALES

La coopération avec la ville de Tianjin et la Chine date de 2010. Un accord de partenariat a été signé depuis, plusieurs déplacements ont eu lieu en Chine et des accueils de délégations sur les thèmes du tourisme, de l'économie, du port, des échanges étudiants/chercheurs ou de la culture.

En mars 2014, la Métropole a soutenu la création avec l'école NEOMA Business

School et l'université de Nankai de Tianjin du premier Confucius Institute for Business de France. La Métropole a apporté une aide de 25 000 € au Confucius Institute jusqu'en 2017. C'est un centre référent pour l'apprentissage du chinois et de la culture et pour l'accueil des étudiants chinois en France. Il est le seul CI des affaires en France, septième dans le monde et membre fondateur de la CIBA - Confucius Institute for Business Alliance avec ses partenaires dont Londres et New-York. Il aide à la coopération entre entreprises françaises et chinoises et a créé un réseau de dirigeants français et chinois : l'Euro-China Executive Club (EC²).

En septembre 2017, il a lancé avec NEOMA BS des masters avec l'université de Nankai, préfiguration d'un Campus à venir sur la zone économique de TEDA à Tianjin. Le Confucius Institute de Rouen a été élu meilleur Confucius Institute de l'année 2016 par le Hanban, Ministère de l'Éducation chinois et labellisé en 2017 par les autorités chinoises comme l'unique centre de formation des enseignants de chinois en France et à l'international pour les pays francophones.

Différents partenariats avec la Chine et Tianjin notamment se sont poursuivis via la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, en juillet 2017 autour de la gastronomie, avec un programme d'échanges d'enseignants formateurs et d'élèves.

En septembre 2017, la Métropole a participé à la manifestation « Normandie Chine : trois villes, trois semaines » organisée avec le Confucius Institute et la Ville de Rouen qui s'est déroulée à Rouen. Une semaine d'actions, d'expositions et de rencontres sur des sujets touchant à la fois à la culture et à l'économie, qui s'est ensuite déroulée au Havre, puis à Caen.

AUTRES ACTIONS À L'INTERNATIONAL

En octobre 2017, la Métropole a participé aux « Rencontres 2017 sur l'internationalisation des collectivités territoriales » organisées par

Cités Unies France en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et l'Agence Française de Développement et le réseau européen Plateforma à Paris.

Enfin en 2017, le Japon est un pays vers lequel la Métropole s'est orientée. Outre sa candidature pour accueillir la « Japan Week », la Métropole a reçu en novembre une délégation japonaise constituée d'Hiroaki

Omote, artiste, ambassadeur du tourisme du Japon, d'Hisayo Sakaguchi, membre de la Japan Sousei Kagura Association et d'Ysuhito Kawase, Président de la société Nippon Refine Co. Ltd. sur le thème du tourisme, de la culture et de l'économie avec Rouen Normandy Invest et Rouen Normandy Tourisme et Congrès. En 2018, la Métropole souhaite poursuivre son engagement vers le Japon.

4.1.8 Lutte contre les discriminations

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)

CONTEXTE

Le programme d'actions du PTLCD pour la période 2015-2020 porte sur :

- **Un périmètre ciblé**, les territoires de la politique de la ville (les quartiers prioritaires et les territoires de veille).
- **Quatre domaines d'intervention**, il s'agit des domaines thématiques du Contrat de Ville (le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi, et la tranquillité publique).
- **Quatre critères de discriminations**, liés au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).
- **Quatre orientations**
 - Sensibiliser les habitant.e.s
 - Qualifier et former les professionnel.le.s
 - Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés
 - Favoriser l'accès aux droits des victimes.

Actions pour le développement durable



- Les actions du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations permettent de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, notamment en favorisant le sentiment du « vivre ensemble », et en développant des interventions en faveur de la non-discrimination.
- Les actions du Plan Égalité Femmes Hommes contribuent à favoriser la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
- L'action de soutien au Conseil Départemental de l'Accès au Droit favorise un accès égal à la justice.
- Les actions menées dans le cadre de la convention avec la Coordination Handicap Normandie contribuent à l'intégration des personnes en situation de handicap et à leur non-discrimination.

2017 RÉALISATIONS

ORIENTATION 1

SENSIBILISER LES HABITANT.E.S.

■ Mois de la Tolérance :

Organisation d'actions de sensibilisation et soutien à des initiatives locales autour de la journée internationale de la tolérance : six semaines d'actions proposées du 24 octobre au 30 novembre 2017 – soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apporté par la Métropole, dans le cadre du PTLCD, pour treize des vingt actions du programme, qui ont touché 1390 personnes sur sept communes relevant de la politique de la ville (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen et Sotteville-lès-Rouen).
2016 : 17 actions – 650 personnes
2017 : 20 actions – 1390 personnes

ORIENTATION 2

QUALIFIER ET FORMER LES PROFESSIONNEL.LE.S

- **Formation-action « Lutte contre les discriminations liées à l'origine »**
10 personnes formées (18,19 mai et 15 juin) : module organisé par la Métropole, financé par le CGET.
- **Journée de sensibilisation aux discriminations sexistes**
29 participantes (30 mai 2017) : journée organisée en partenariat avec Eligi Formation, Trezego, Just Kiff Dancing, le CIDFF76, la DRDFE, l'Ireps et la DDCS.

ORIENTATION 3

MENER/SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS POTENTIELLEMENT DISCRIMINÉS

- **Actions de sensibilisation au sein des centres de loisirs :**
Durant l'été 2017, et en fin d'année 2017, des animations ont été proposées, au sein des centres de loisirs, pour sensibiliser

les jeunes et les équipes pédagogiques à la diversité humaine, la prévention des comportements racistes et/ou discriminatoires. Les types d'animations proposés sont adaptés à chaque tranche d'âge. Des actions ont été portées par trois prestataires Just kiff dancing, Eligi formation et la Spark C^{ie} sur six communes. Ce sont 265 enfants, de 4 à 15 ans, qui ont été sensibilisés.

APPEL À PROJETS

« ÉGALITÉ ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS »

■ Objectifs de l'appel à projets 2017 en direction des associations :

La sensibilisation en direction des plus jeunes, sur les thématiques de l'égalité, la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier les discriminations liées à l'origine, ainsi que les discriminations sexistes ;

La mise en place d'outils et de dispositifs permettant de prévenir les processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques.

- **La Métropole a cofinancé dix projets associatifs en 2017** dans le cadre de cet appel à projets, pour un total de 40 050 € :
 - Asti – Stop discriminations : « Sensibilisation et actions de prévention »
 - Cemea – Projections décentralisées de films du Festival Européen du Film d'Éducation, et accompagnement culturel autour des questions de discriminations
 - Cultures du Cœur – Théâtre et insertion professionnelle : de la pratique artistique vers la lutte contre les discriminations
 - La Compagnie Le Chat Foin – représentation théâtrale « Sur le Pont »
 - L'Écrit Santé – Globules – Journal Globules « L'individu et le collectif » avec projection-débat autour du film « Passeurs de soins » en lien avec la thématique des discriminations

- Just Kiff Dancing – Des relais dans la Métropole pour lutter contre les discriminations sexistes
- Just Kiff Dancing – Qui est-ce ? Jeu du portrait stéréotypé
- Les Vibrants Défricheurs – Kabar et Zétwal
- Radio HDR – « Discrimin Actions »
- Spark Compagnie – « Réfugié.e.s en neuf lettres »

Au travers de ces actions associatives soutenues par la Métropole : 1 520 personnes sensibilisées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations en 2017 sur dix communes (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen).

ORIENTATION 4

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

- Réalisation d'une action de communication « accès au droit » le 5 juillet à la Maison de Justice et du Droit de Canteleu
- Concernant l'objectif de favoriser la visibilité des lieux d'information sur les droits des femmes : la Métropole a renouvelé sa convention avec le CIDFF (pour la période 2017-2019) qui prévoit notamment la réalisation d'interventions collectives au sein de plusieurs structures du territoire.
- Concernant le partenariat avec le Défenseur des Droits : la Métropole a diffusé les outils de préventions des discriminations élaborés par cette institution et destinés aux propriétaires comme aux agences immobilières. Ces outils ont pour objectif de fournir les principaux repères juridiques, illustrés par des situations concrètes et d'indiquer des bonnes pratiques.

PLAN ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Métropole a adopté fin 2016 son second plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, pour la période 2017-2019.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Les actions menées par la Métropole en 2017 concernent :

- **Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de communication.**

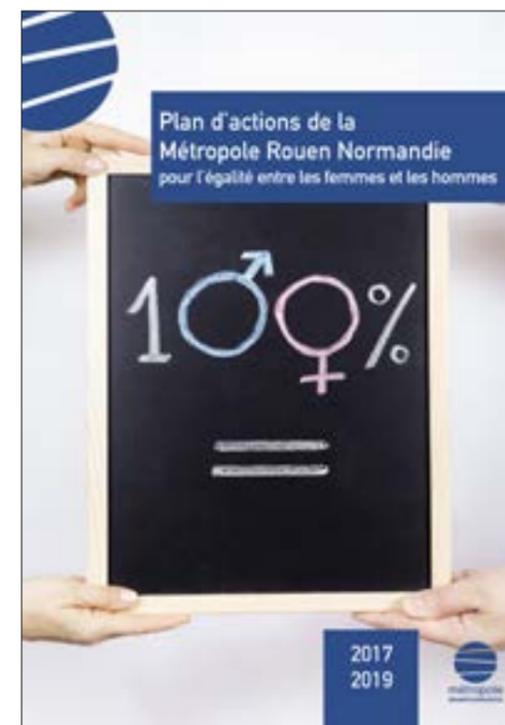
La communication joue un rôle essentiel en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle permet d'agir, à travers les mots et les images, sur les représentations collectives et ainsi lutter contre les stéréotypes de sexe. En matière de communication externe, la Métropole a publié un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2017, diffusé des portraits de femmes célèbres dans les écrans Métro/Teor à cette période.

- **Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes-hommes.**

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61) prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants présentent annuellement, devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes. Un premier recueil de données a débuté en 2016 (à l'occasion du premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes hommes), et s'est poursuivi en 2017 (notamment via le rapport d'activité).

- **Prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans nos différents projets.**

L'approche intégrée vise, à chacune des phases d'un projet (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation), à analyser la situation des femmes et des hommes par rapport au projet, identifier les éventuelles inégalités et chercher à les réduire ou à les éliminer. Dans le cadre d'un partenariat de formation avec le CNFPT, une journée de formation a été proposée, par le cabinet Trezogo, pour s'approprier cette méthodolo-



- **Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les conventionnements avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique.**

Intégration progressive de l'égalité femmes-hommes dans les conventionnements avec nos partenaires et associations subventionnées.

- **Favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation de nos événements et manifestations, ainsi que dans nos équipements culturels.**

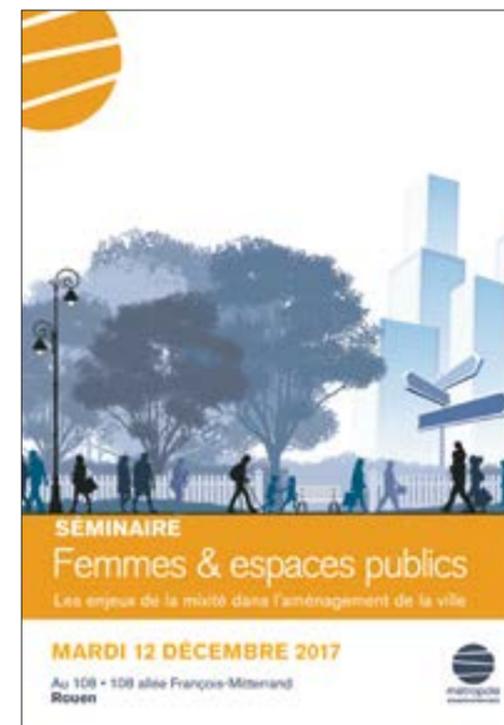
- **Environnement** : service forêts
Pour l'opération « Bivouac sous la lune », les intervenant.e.s de l'édition 2017 sont : 19 hommes et 17 femmes

Intervenant.e.s autres que « Bivouac » dans les Maisons des Forêts : 20 hommes et 23 femmes

- **Culture**

Composition de la commission « culture et innovation sociétale » du Conseil Consultatif de Développement : 39 femmes et 52 hommes, cependant une parité est observée en termes de présence effective aux réunions.

- Dans le cadre du Festival SPRING 2017, 30 % des artistes programmé.e.s étaient des femmes.



- Dans le cadre de la programmation estivale, 50 % des artistes programmé.e.s étaient des femmes.

- Dans le cadre des actions culturelles réalisées sur les territoires du contrat de ville, 45 % du public est féminin.

- **Réunion des musées métropolitains**
L'objectif est de développer une culture muséale de l'égalité femmes-hommes La Métropole Rouen Normandie et la DRDFE lancent (de fin 2017 à juin 2018) une expérimentation dont l'objectif est, en complément des missions premières de ces musées, la prise en compte de l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre d'une approche intégrée aux différentes étapes de la présentation des collections et de la conception d'une exposition et de la médiation des œuvres.

FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉTROPOLE

- **Aménager des espaces publics plus égaux.**

- **Champ des Bruyères** : diversifier les publics pour la troisième aire de jeux avec notamment des cibles multigénérationnelles, mixtes et féminines. L'évolution dans la réflexion a permis (pour les publics féminins) :

- de faire évoluer un city-stade en pan-

- neaux de basket isolés (dans l'espoir d'une utilisation plus ouverte et plus mixte que les city-stades habituels),
- de prévoir un espace ouvert non affecté pour l'utilisation de pratiques différentes que celles sur espaces affectés (tai-chi...).
- **Quais Bas rive gauche** : un des espaces dédiés initialement à de la pratique de type city-stade a été transformé en espace ouvert représentant un terrain de roller-derby (sport à l'origine 100 % féminin).
- **Hauts de Rouen** (au titre du service commun avec la Ville de Rouen) : suite aux réflexions du groupe des Lombardines (marche exploratoire), des aménagements sont réalisés par la Ville de Rouen (via notamment la concession d'aménagement RNA) qui reprennent certaines de leurs propositions.
- **Saint-Sever Nouvelle Gare** : l'intégration de l'égalité femmes-hommes est abordée sous deux angles :
- Le projet avec une AMO sur les espaces publics et le vert dans le quartier existant qui sera lancé en 2018. La place de la femme dans l'espace public constituera un des regards de la Métropole.
 - Le process : afin de favoriser la participation citoyenne des femmes, une attention a été portée aux horaires proposés pour l'organisation de réunions publiques dans le cadre du projet d'aménagement Saint-Sever Nouvelle Gare. Ainsi deux réunions ont été organisées des samedis matins (une balade à vélo en mai et une balade en marchant en juin), où les femmes ont souvent moins de contraintes horaires dues à leurs obligations familiales. Ainsi, lors de ces réunions 24 des 47 participants étaient des participantes (51 %). Un ratio nettement plus favorable que les réunions organisées en fin de journée (18h-20h) où moins d'un quart des participants étaient des femmes.
- **Organisation d'un séminaire « femmes et**

espaces publics » en décembre 2017, avec plusieurs expert.e.s : 80 participant.e.s. Évaluation : 100 % des personnes sont satisfaites ou très satisfaites de l'évènement, 80 % y ont vu un intérêt pour leur pratique professionnelle, 70 % souhaitent une formation complémentaire.

SÉMINAIRES DU 12 DÉCEMBRE

■ **Prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les transports en commun.**

Dans le cadre de la fiche « Lutter contre les violences faites aux femmes dans les transports » intégrée dans le nouveau contrat local de sécurité transport 2016-2020, différentes actions ont été réalisées cette année :

Un groupe de travail spécifique a été créé. Il est constitué des transporteurs, de la Direction Régionale déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (DRDFE), des services de la Métropole, de la Police Nationale, et la Gendarmerie.

4 grands axes ont été choisis :

- Reconnaissance du phénomène par les transporteurs
- Voyages exploratoires, sous l'initiative de la Ville de Rouen
- Mise en place d'une campagne de communication sur le harcèlement sexiste (prévue en avril 2018)
- Création de statistiques fiables

ENCOURAGER L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT

Dans le cadre de sa compétence sport, la Métropole intensifie son soutien aux équipes féminines en passant de cinq à onze équipes féminines soutenues pour un montant qui passe de 69 000 € à 135 000 €.

Les équipes féminines concernées sont :

- Football Club de Rouen
- Amicale Laïque Césaire Levillain section tennis de table
- Asruc section rugby

- GCOB Bihorel section Basket
- Elan Gymnique rouennais
- Golf de Mont-Saint-Aignan
- MDMSA Badminton
- Espérance de Oissel
- ESP Tennis de table
- NR'Gym
- La Persévérante de Maromme de gymnastique

■ **Les rendez-vous sport de la Métropole :**

Durant l'année 2017, la Métropole a organisé neuf rendez-vous mensuels Zumba (plus de 1 000 participant.e.s à chaque séance) et neuf rendez-vous mensuels Pilates (entre 200 et 300 participant.e.s à chaque séance). Les personnes qui participent à ces séances de pratique sportive libre et gratuite sont majoritairement des femmes.

La Métropole a de nouveau soutenu en mars 2017, l'évènement « le Sport donne des elles », mis en œuvre par la Ville de Rouen et l'ASPTT Rouen et qui invite chaque année, toutes les femmes, à découvrir et à s'initier gratuitement à de nombreuses activités sportives.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES

■ **Organisation au sein de Seine Innopolis d'un « Café Égalité »** avec le Cabinet Trezego le 21 mars 2017, à destination des chef.fe.s d'entreprises des pépinières.

■ **Participation à la semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin** (chaque année au mois de mars) : relais de la campagne nationale annuelle au sein du réseau pour proposer aux femmes créatrices d'entreprises d'apporter leurs témoignages auprès des jeunes dans les établissements scolaires participants à cette opération.

■ **Suivi du nombre de femmes accompagnées** par les structures d'aide à la création d'entreprises financées par la Métropole, pour s'assurer un égal accès aux dispositifs

DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE CONTRAT DE VILLE

L'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville est développée à travers deux approches complémentaires.

■ **Une approche intégrée** : sur les 24 orientations du Contrat de Ville, neuf déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (dans les domaines de la gestion urbaine de proximité, la cohésion sociale, l'éducation, l'accès au droit, la promotion de la santé, l'accès aux sports, l'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises, et la tranquillité publique) ; Pour favoriser le développement de cette approche intégrée :

– organisation d'une formation-action « intégrer l'égalité femmes-hommes dans la politique de la ville » en 2017 (mai et novembre), animée par le cabinet Perfegal, à destination des communes du Contrat de Ville (dix participant.e.s : neuf femmes et un homme).

– animation de deux groupes de travail en 2017 (juin et septembre) autour de l'évaluation des axes transversaux du contrat de ville, dont l'égalité femmes-hommes.

■ **Une approche spécifique** : les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020). Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2017 sur cette thématique, notamment dans le cadre de l'appel à projet annuel en direction des associations :

– sensibilisation à l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge et déconstruction des stéréotypes : 315 enfants sensibilisés par l'association CIDFF en 2017,

– en lien le projet XX-XY Tous Z'égaux : création d'une mallette pédagogique sur le sujet des stéréotypes filles-garçons dans la littérature jeunesse

– « Des jeux pour déjouer nos préjugés » :

ces journées, organisées par Just Kiff Dancing et cinq structures de loisirs en 2017 (durant les périodes de vacances) ont permis aux jeunes qui ont participé de s'exprimer sur les discriminations, les stéréotypes et la citoyenneté en général; un des thèmes proposés portait sur les discriminations sexistes.

Enfin, afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2017 pour organiser des interventions collectives d'informations sur les droits des femmes; ces séances ont lieu au sein d'associations situées sur les différentes communes du Contrat de ville, elles ont touché 72 personnes.

VALORISER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En matière de communication : publication d'un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2017, et diffusion de portraits de femmes célèbres dans les écrans Métro/Teor à cette période.

AUTRES SOUTIENS AUX

POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

La Métropole a poursuivi sa participation au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) - Montant de la subvention annuelle : 16 740 €. Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public qui a un rôle de coordination et d'animation des partenaires locaux de l'accès au droit. Cette participation de la Métropole permet de contribuer au financement de permanences juridiques au sein des Maisons de Justice et des Points d'Accès au Droit.

COORDINATION HANDICAP NORMANDIE (CHN)

Afin de permettre aux personnes handicapées et en situation de handicap une pleine participation à la vie citoyenne de la Métropole, la CHN et la Métropole ont poursuivi leur partenariat (convention 2015-2017 - Montant de la subvention en 2017 : 4 000 €) à travers plusieurs actions (par exemple : accessibilité aux équipements et manifestations culturelles, signalétique des panneaux touristiques, accessibilité des bâtiments).

4.1.9 Insertion des jeunes

AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

En vertu de l'article L 263-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la compétence « Aide aux jeunes en difficulté » consiste à attribuer des aides financières individuelles à des jeunes de 18 à 25 ans destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Afin d'exercer cette compétence, un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est créé dans le périmètre de la Métropole, il est placé sous l'autorité du Président de la Métropole. Au titre de cette compétence, le financement du fonds est assuré par la Métropole. Les autres collectivités territoriales, notamment les communes membres peuvent y participer.

Un règlement intérieur du FAJ détermine les conditions et les modalités d'attribution des aides, notamment en cas d'urgence, et les conditions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Les demandes d'aides sont présentées à des Comités Locaux d'Attribution (CLA) réunis tous les quinze jours pour donner un avis sur leur éligibilité, la décision revenant au Président de la Métropole. Les Secrétariats de ces Comités sont assurés par la Mission Locale d'Elbeuf pour les jeunes habitant les dix communes de son ressort et par la Mission Locale de l'agglomération Rouennaise pour les jeunes habitant les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention et pour les jeunes habitant des communes relevant de l'aire d'intervention de la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe située sur le territoire de la Métropole.

2017 RÉALISATIONS

L'enveloppe budgétaire pour le fond en 2017 était d'un montant de 402 520 €. Elle tient

Actions pour le développement durable



Depuis 2010 la Métropole finance les missions locales du territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la métropole rouennaise s'est portée volontaire pour le transfert des compétences « Aide aux jeunes en difficulté » et « Prévention Spécialisée » jusqu'alors exercées par le Département. Ce choix se situe dans un cadre homogène partant des compétences que la Métropole exerçait déjà : Politique de la Ville, PLIE et soutien financier aux Missions Locales, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des politiques existantes. L'exercice de ces nouvelles compétences s'inscrit dans les objectifs de lutte contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, ainsi que dans celui de rechercher l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi.

compte de la recette venant des contributions communales au FAJ.

En 2017, le FAJ a été mobilisé à hauteur de 398 484 €, soit 99 % de l'enveloppe globale. Sur les 2187 aides présentées lors des comités locaux d'attribution, 1997 aides ont fait l'objet d'un avis favorable. Ainsi, 91 % des aides sont acceptées pour un coût moyen de 201 € par aide. Ces aides ont concerné 1116 jeunes dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Le financement moyen accordé par jeune est de 357 €. FIG. 4K

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La Prévention Spécialisée est une action éducative pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs familles. Elle vise à prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à la santé,

à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports, à prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, et/ou à la dureté de certains contextes sociaux, à aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes, à amener la personne ou un groupe à pouvoir se prendre seul en charge et, ainsi, accéder aux dispositifs déjà existants, à contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

Sur le territoire de la Métropole, six associations (l'Afpac, l'Aper, l'Apré, l'Arej, l'Aspic, le Caps) ont été habilitées pour mener des actions de Prévention Spécialisée sur les territoires de douze communes (Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen). Ces autorisations délivrées pour quinze ans, à compter du 27 septembre 2007 précisent les territoires d'intervention de chaque organisme.

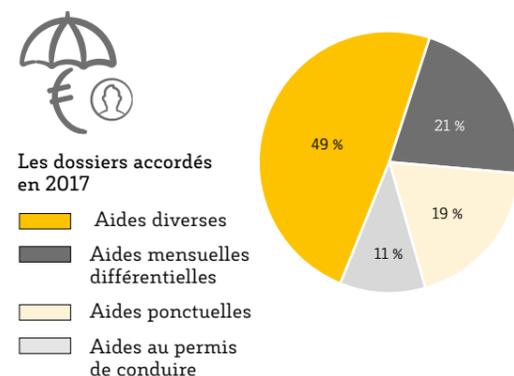
2017 RÉALISATIONS

Afin de déterminer la politique de Prévention Spécialisée métropolitaine, plusieurs temps forts ont été organisés. Ainsi, de mai à juin, les communes ont chacune organisé des comités techniques locaux et des instances de pilotages locales, permettant de déterminer et de valider des orientations locales au regard d'un diagnostic de territoire partagé entre les associations, les communes et, pour certaines, des partenaires du territoire.

Ces orientations locales ont permis de déterminer des orientations métropolitaines qui ont servi de support à l'élaboration du référentiel métropolitain et de la convention cadre tripartite 2018-2021.

Les orientations métropolitaines déterminent que les services de prévention spécialisée interviennent auprès d'un public âgé

FIG. 4K Les types d'aides accordées aux jeunes en 2017



de 11 à 25 ans. Leurs interventions veillent à prévenir le décrochage scolaire, à faciliter l'insertion professionnelle et à prévenir les conduites à risques. Pour leur mise en œuvre, les associations doivent consolider le travail partenarial local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à l'égalité femme/homme.

Données 2017 non-disponibles au moment de la publication du document.

LE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

La Métropole soutient financièrement depuis 2010 en lieu et place des communes les trois Missions locales du territoire : La Mission Locale de Rouen (45 communes) La Mission Locale d'Elbeuf (10 communes) et la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe (16 communes).

Du fait du transfert de la compétence « Aide aux jeunes en difficulté » dont la gestion administrative et pour partie financière est déléguée aux Missions Locales, l'année 2017 a été une année de transition où un travail a été mené concernant les objectifs des conventions triennales (2018-2020) afin de prendre notamment en compte la gestion du FAJ et l'articulation des interventions des Missions Locales avec la Prévention Spécialisée.

4.2 Développer la solidarité entre et avec les communes

4.2.1 Accompagnement des projets communaux de maîtrise de l'énergie

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie. Ce service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) intervient généralement en amont des bureaux d'études.

L'objectif de ce dispositif est de :

- conseiller les communes, les entreprises et les bailleurs sociaux, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences.

Ce service se décline en deux axes principaux :

- **Accompagnement stratégique sur la gestion énergétique du patrimoine bâti** (petites communes de moins de 4 500 habitants)
Il s'agit de proposer aux communes la réalisation d'une étude énergétique de leur patrimoine (analyse thermographique, analyse des consommations énergétiques, pré-diagnostic énergétique, préconisations et programme d'actions établi conjointement).

Actions pour le développement durable



En matière de maîtrise de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie s'organise pour :

- Développer le conseil, l'assistance technique auprès des communes du territoire pour les accompagner dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,
- Assurer une animation territoriale,
- Développer l'approche en coût global,
- Développer les activités de la transition énergétique,
- Organiser la mutualisation et favoriser la mise en commun des moyens.

Cinq pré-diagnostic ont été réalisés ou mis à jour en 2017, sur les communes suivantes :

- La Bouille
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Saint-Aubin-Épinay
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Yville-sur-Seine
- Houpeville a bénéficié d'une note de cadrage technique et financière pour un projet de rénovation.
- Des points méthodologiques ont été réalisés avec les communes de Jumièges, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen,

et Moulineaux afin de les accompagner dans la coordination et le lancement de leur projet de rénovation.

■ **Assistance et conseil** (toutes les communes)

Ce volet de la mission CEP consiste à sensibiliser et à conseiller les gestionnaires à la maîtrise de l'énergie (comptabilité énergétique, explication ou aide au renouvellement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques...), et à assister les maîtres d'ouvrage dans les phases clés d'un projet de rénovation ou de construction.

– **Certificat d'économie d'énergie (CEE)**

En 2017, un nouvel appel à partenariat a été lancé afin de trouver un partenaire pour la quatrième période du dispositif national des CEE (2018-2020). Le candidat retenu est la société Économie d'Énergie.

Ce partenariat bénéficiera évidemment à la Métropole mais sera également ouvert aux communes membres, aux personnes morales publiques et privées.

Les missions qui lui seront confiées sont :

- l'accompagnement dans la définition des projets (conformité avec les critères d'éligibilité au dispositif),
- le montage technique des dossiers CEE et dépôt auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE),
- la valorisation financière : 4,30 €/MWh-cumac (3,87 €/MWh-cumac pour les personnes morales publiques et privés).

• La nouveauté de ce partenariat sera la possibilité de l'ouvrir à des personnes morales privées (entreprise...).

– **Mise en place du programme contractualisé de maîtrise de l'énergie :**

Dans le cadre du Contrat de Métropole, engagé avec la Région Haute-Normandie en février 2015, les CEP de la Métropole ont été chargés d'animer le PCME (Programme Contractualisé de Maîtrise de l'Énergie dans les bâtiments publics), en accompagnant notamment les communes dans la définition de leurs projets (études énergétiques, conseils sur les critères d'éligibilité...) et le montage de leur dossier de demande de subvention régionale.

Avant de les restituer au service instructeur de la Région, les dossiers de demande de subvention suivis par les CEP de la Métropole, sont présentés devant une commission métropolitaine d'analyse.

En 2017, quatorze projets sur douze communes ont été instruits, pour un total de 1832254 € d'aides financières.

Sur la période 2015-2017, l'ensemble des 45 projets suivis représentent :

- 31427527 € de travaux de rénovations
- dont 11 617 586 € de travaux directement dédiés aux économies d'énergie (dépenses subventionnables),
- soit 4 098 797 € d'aide financière attribuée par la Région.

4.2.2 Réseau des communes des pratiques durables

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES

- Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer.
- Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions

Actions pour le développement durable



Le réseau de mutualisation des bonnes pratiques de développement durable répond aux objectifs de cohésion territoriale, et permet la diffusion d'une culture commune sur les enjeux du développement durable (biodiversité, efficacité énergétique).

réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

2017 RÉALISATIONS

Deux réunions plénières et une réunion de terrain ont eu lieu :

- Réunion de terrain (démonstration de matériels de désherbage par la Ville de Rouen) le 6 avril : 24 participants
- Réunion plénière le 29 juin (thématique prairies urbaines) : 17 participants
- Réunion plénière le 7 décembre (écopâturage et label végétal local) : seize participants.

4.2.3 Fonds de concours financiers aux communes

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants. Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

Sur la période 2016-2020, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 M€ : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de l'aménagement, et de l'équipement des communes. C'est un outil au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur cinq ans, l'enveloppe financière de 60 M€ est répartie sur :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : 15 M€
- les bâtiments communaux (économies d'énergie, fonctionnalité des équipements) : 15 M€
- les aménagements sur l'espace public communal : 15 M€
- les travaux effectués dans le cadre de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : 15 M€.

Il est à noter également que le FSIC est notamment cumulable avec, l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants avec les Fonds d'aides à l'Aménagement.

FONDS D'AIDE

À L'AMÉNAGEMENT

BILAN FIN 2017 POUR LES 45 PETITES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

La somme de 612 718 € a été attribuée par délibération en 2017 pour des projets émanant des 45 petites communes de la Métropole et correspond à un volume de travaux d'un montant de 5 750 883 € HT.

FONDS DE SOUTIEN

AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC)

C'est donc un volume global de travaux de (43 982 129 € HT) que les communes qui ont sollicité ce fonds ont d'ores et déjà investi dans le tissu économique afin de dynamiser l'emploi et améliorer le quotidien de la population de la Métropole. ^{FIG. 4L}

Il est également à noter que certains projets communaux permettent à la commune de toucher à la fois du FSIC et du FAA. L'une des conditions étant que (FSIC + FAA) ne soit pas supérieur à ce que paie la commune.

FIG. 4L Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

FSIC Total 2017

Enveloppe A	2 385 475 €
Enveloppe B	1 173 303 €
Enveloppe C	3 503 274 €
TOTAL	7 062 053 €



Club des jardiniers

4.3 Développer la citoyenneté et inciter aux changements de comportement

4.3.1 Éducation à l'environnement et aux pratiques durables

La Métropole s'est engagée en 2012 dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique.

Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.

LA SENSIBILISATION

AU JARDINAGE DURABLE

L'ANIMATION DU CLUB DES JARDINIERS DE LA MÉTROPOLE

Au travers du Club, la Métropole cherche à

pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2017, le club comptait 923 adhérents, dont 194 ayant adhéré en 2017.

Vingt-six sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, ainsi que neuf apéros jardins, animés en autonomie par des adhérents volontaires. Entre dix et quarante personnes étaient présentes à chaque date.

La fête annuelle du club des jardiniers, organisée le 7 octobre 2017 au jardin des plantes a réuni près de 200 personnes autour d'une conférence de M. Vincent Larbey, d'une visite nocturne du jardin et d'un repas participatif en musique, avec une jeune fanfare rouennaise.

Le club des jardiniers a également permis la mobilisation de onze « foyers témoins » pour une opération test de broyage des déchets végétaux. Cette opération, lancée en septembre 2017, est en cours pour une durée d'un an.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET DE LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES :

La Métropole s'est engagée en 2007 dans la promotion du compostage comme pratique alternative aux collectes en porte à porte et aux apports en déchetterie. En parallèle de cette opération, des récupérateurs d'eau étaient proposés aux particuliers, permettant d'aborder la question de la préservation de la ressource en eau.

Aujourd'hui, plus de 10 000 composteurs et 700 récupérateurs d'eau ont été distribués sur le territoire, mettant fin aux distributions de matériels mais non à la sensibilisation sur ces sujets.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF ET LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS :

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

Actions pour le développement durable



La politique d'éducation à l'environnement menée par la Métropole Rouen Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion, etc.

Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

Quatorze opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Les demandes reçues en 2017 concernent principalement des demandes de compostage collectif. Ont ainsi pu être accompagnés :

- La MJC de Rouen Saint-Sever dans le cadre d'un projet de jardin pédagogique en bacs.
- Les jardins partagés rouennais « L'Astéroïde » et « Les jardins de Charlotte », dans le cadre de la charte du jardinage urbain de la ville de Rouen
- L'antenne rive gauche des Restaurants du Cœur pour la mise en place d'une aire de compostage permettant de valoriser les déchets de fruits et légumes issus de dons mais impropres à la consommation, ainsi que les déchets issus de la préparation sur place de repas solidaires.
- le Crous de Rouen, pour un projet d'expérimentation du compostage partagé sur une résidence universitaire (mise en œuvre en cours).
- Un particulier sur une résidence de quatre-vingts logements dans le quartier Saint-Clément à Rouen (mise en œuvre en cours).

Une réflexion est actuellement en cours pour la mise en œuvre de ces projets en impliquant les acteurs associatifs locaux.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : TROIS APPELS À PROJETS SCOLAIRES

- **Jardiner autrement** : ce programme pédagogique permet d'accompagner six écoles (trois classes maximum par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. A cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage durable, des fiches pédagogiques leur sont fournies pour leur permettre de pérenniser leur projet. En complément, une animatrice suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2017-2018, 419 élèves ont bénéficié de ce programme.
- **L'eau dans l'école** : ce nouvel appel à projets a pour but d'accompagner, grâce à un programme de coopération pédagogique développé spécialement (fiches pédagogiques et de ressources, livrets, poster...), des écoles du territoire de la Métropole et des écoles de territoires d'Afrique francophone bénéficiant de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Pendant une année scolaire, les élèves travaillent sur différentes thématiques en fonction des problématiques de chaque pays (distribution d'eau potable, assainissement, hygiène et santé, acteurs de l'eau, pollutions, déforestation...). Ils s'envoient respectivement, à la fin de chaque trimestre, une gazette retraçant leur travail. Pour l'année scolaire 2017-2018, 103 élèves métropolitains et 200 élèves à Madagascar et au Burkina Faso ont participé à ce programme.
- **Parcours « assainissement »** : le service de l'éducation à l'environnement propose un nouveau parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole. En 2017, 145 élèves ont bénéficié de ce programme pédagogique.

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : DEUX APPELS À PROJETS

- **Éco-manifestations** : La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent également être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2017, 30 éco-manifestations, regroupant 145 812 participants, ont été accompagnées.
- **Clubs éco-sportifs** : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2017, seize clubs, regroupant plus de 5 760 licenciés, ont été retenus. Par appel à projet, le résultat des quantités de déchets produits ou réduits est calculé, la première année, de septembre à mars. Pour l'année 2016-2017, l'action des clubs retenus en 2016 a permis de réduire de 58,27 % la quantité d'ordures ménagères et d'augmenter de 51,98 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 20,72 % en six mois.

ÉNERGIE : EXPÉRIMENTATION DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE « WATTY À L'ÉCOLE »

Le programme pédagogique « Watty à l'école », conçu par EcoCO2 en partenariat avec l'ADEME, est destiné aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires. A la rentrée scolaire 2017-2018, la Métropole Rouen Normandie a lancé une expérimentation de ce programme dans l'école de Saint Martin de Boscherville (quatre classes, soit toute l'école, mobilisées) et à Ferdinand Buisson à Sotteville-lès-Rouen (huit classes sur onze mobilisées). Les premiers résultats sont positifs. La généralisation de ce programme pourrait s'effectuer, dès la rentrée 2018, dans le cadre d'un appel à projet.

FIG. 4M Nombre d'élèves sensibilisés par année (tous thèmes confondus)

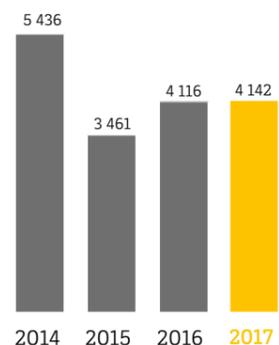
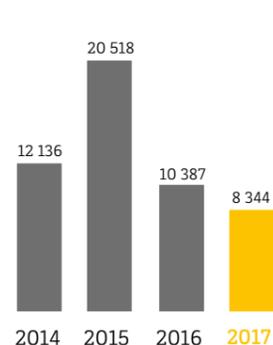


FIG. 4N Nombre de personnes sensibilisées par année (tous thèmes confondus)



LA MOBILITÉ CITOYENNE : DEUX PROJETS D'ÉDUCATION

■ **Appels à projets scolaires** (premier et second degrés) : Peu de candidatures sont enregistrées dans le cadre de ces appels à projets scolaires sur ce thème. L'investissement (action pédagogique sur une année) et les compétences (encadrer un groupe d'enfants à vélo sur route par exemple) semblent être des freins pour les enseignants. Aussi, seules deux classes ont participé à ce programme en 2017.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET D'INSERTION (ÉCONOMIES DOMESTIQUES ET MOBILITÉ) :

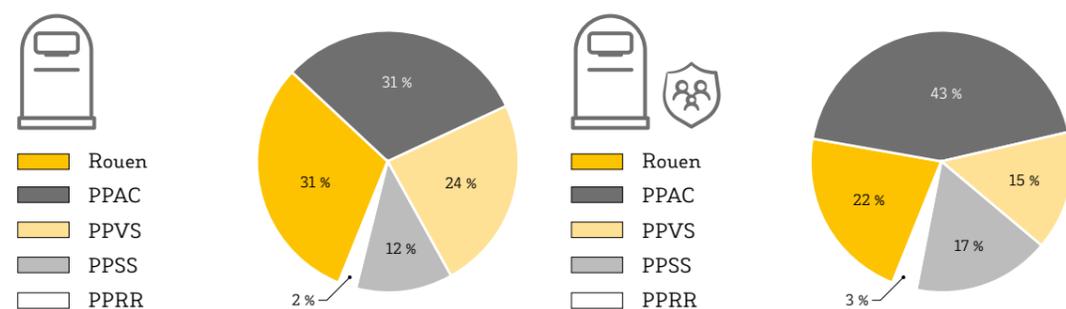
Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la

Métropole a mis en ligne sur son site internet des outils : programmes de formation, fiches d'activité, ressources, guides, offre d'animations avec des associations partenaires (repair'café, réseau des Amaps...) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits « énergie »...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

En 2017, pour la première année, 21 travailleurs sociaux ont été formés sur le thème de la mobilité durable et 23 travailleurs sociaux sur l'énergie.

Il est à noter que depuis l'année 2015, la direction adjointe de l'éducation à l'environnement, n'intervient plus dans les événements en dehors de ceux labellisés « éco-manifestations » par la Métropole.

FIG. 4O Répartition par Pôle de proximité des points installés et du nombre de foyers accompagnés.



L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

IMPLANTATIONS DE COLONNES ENTERRÉES

L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif. Garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.

4 687 foyers ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte ou pied d'immeubles dans les Quartiers Politique de la Ville). 73 suivis qualité ont été réalisés sur 18 communes : 4 569 foyers, 133 points, 352 colonnes.

Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte.

Les constats à retenir :

- les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne,
- présence de souillures particulièrement identifiées dans les zones sensibles soit 4 % par rapport au nombre de colonnes de déchets recyclables visitées,
- présence de dépôts sauvages sacs et/ou cartons/objets divers laissés au pied des colonnes qui représentent 10 % par rapport au nombre de points en place visités,

- présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés, ou déchets jetés en vrac sur certains sites, qui représentent 4 % du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies,
- signalétique dégradée ou non-conforme (extension consignes de tri) qui représente 16 % du nombre total des colonnes visitées.

Il est observé également que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site.

Des actions correctives ont été mises en œuvre (rencontre bailleurs, campagne de mise à jour de la signalétique, signalements pour lavage de colonnes, rappel de consignes et affichage dans les halls d'immeubles.)

53 gardiens ont été sensibilisés.

CHANGEMENT DE MODALITÉS DE COLLECTE

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2017, une commune (Oissel) a été accompagnée dans le cadre du changement de fréquence de la collecte des ordures ménagères. La distribution de 3 370 documents d'information effectuée par des agents de la Métropole a permis de garantir la bonne information des usagers concernés.

Ses suivis ont été également réalisés pour s'assurer de la bonne application des nouvelles consignes.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES ET DES PERFORMANCES DE TRI

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations) et les performances de tri.

■ Amélioration de la qualité des collectes

– Dans dix communes, 22 dossiers concernant des anomalies de collecte (2 782 foyers) ont été traités, pour la plupart en

habitat collectif, pour des problèmes de gestion des déchets (problème d'incivilités, de tri, de dépôts sauvages). Des diagnostics terrain ont été réalisés pour comprendre les problèmes et solutionner les aspects techniques impactant les dysfonctionnements remontés, avant d'engager les actions de sensibilisation ou de communication (diffusion de 1026 flyers, 77 affichages, 95 rencontres avec les usagers, 18 sensibilisations de gardiens).

- Un gros travail a été engagé sur 47 rues du Centre-Ville de Rouen de juin à novembre visant à améliorer la qualité des collectes. 70 suivis terrain ont été effectués pour identifier les problèmes et leur provenance. Les actions coordonnées des différents services de la Métropole et de la Brigade Environnement et Prévention de la Ville ont facilité la résorption de certains points noirs.

Des autocollants ont été affichés sur les bacs non conteneurisables. Des actions de communication (contact avec l'utilisateur, questionnaires d'immeubles, gardiens) ont été engagées.

■ Amélioration des performances de tri

- Un groupe de travail composé des services de la Métropole et du SMEDAR détermine les secteurs de collecte (tournées) aux performances de tri les plus faibles, qui seront concernés par une campagne de sensibilisation. Sur 2017, cette campagne a concerné deux secteurs de collecte de la Ville de Grand-Couronne (quartier Diderot, Carabachet). Des actions de sensibilisation (dans les écoles, à la médiathèque, à la Fête des Sports, rencontres avec les habitants, mise à plat du matériel de pré-collecte et de la signalétique dans les collectifs) ont été réalisées par les agents du SMEDAR et de la Métropole.
- Dans le cadre du renouvellement de marché des sacs de déchets recyclables et d'une réflexion engagée pour améliorer la distribution des sacs de tri, une enquête



de satisfaction a été réalisée auprès de 477 personnes lors des distributions de sacs.

- **Participation à des manifestations ou des projets de partenaires extérieurs** inscrits dans une démarche de développement durable
 - Participation à une manifestation « Bien vivre dans son logement » organisée par le Bailleur Logiseine au Parc Saint Just à Saint-Étienne-du-Rouvray par le biais d'un stand sur les bonnes pratiques de la gestion des déchets. 50 personnes ont été sensibilisées.
 - Accompagnement d'un projet porté par un groupe de femmes « les Lombardines » sur les Hauts de Rouen, soutenu par la Ville de Rouen, visant à améliorer la vie de leur quartier. Apport de connaissances et des bonnes pratiques de gestion durables des déchets par une sensibilisation du groupe à la réduction et au tri des déchets, un appui technique à l'organisation d'un ramassage des déchets et pique-nique zéro déchets en forêt ainsi qu'une participation à une réunion chez l'habitant.

L'ACCOMPAGNEMENT DES

EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI

En 2017, la campagne de pose de nouveaux autocollants concernant l'extension des consignes du papier et des emballages s'est poursuivie sur les colonnes enterrées et semi-enterrées.

Les plans d'actions du Plan Local d'Éducation à l'environnement, définis en 2012 sont arrivés à leurs termes fin 2017.

Aussi, la Métropole s'est engagée en 2018 dans l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Éducation à l'Environnement, qui s'inscrit par ailleurs dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial, en cours d'élaboration. La concertation et la définition des nouveaux projets de partenariats avec les différents acteurs de l'accompagnement des changements de comportement s'établissent ainsi dans le contexte de la COP 21 locale.

4.3.2

Espace Info Énergie

La Métropole Rouen Normandie propose aux particuliers un service Espace Info Énergie, dont l'objectif est :

- d'apporter des conseils personnalisés aux particuliers afin de s'assurer que leur projet intègre l'impératif de performance énergétique des logements. Dans ce cadre, les conseillers accompagnent les particuliers sur les volets techniques et financiers de leur projet,
- de contribuer au succès du dispositif éco-chèque de la Région Normandie, en accompagnant les particuliers dans la définition de leur projet et dans le montage de leur dossier de demande de subvention, mais également en participant à la dynamique du réseau (interaction avec les pôles travaux et financement, communication...),
- d'organiser et animer des actions de sensibilisation. En l'occurrence, l'EIE propose des animations conçues autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie (ou économies d'énergie) et la valorisation des énergies renouvelables. Il s'agit de sensibiliser le public sur les enjeux énergétiques à l'occasion de salons, de réunions sur les lieux de travail...

Le service se structure donc principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, fax, mail, physique) et de l'animation (salons, journées de sensibilisation...). Il participe éga-

Actions pour le développement durable



Les objectifs des missions Espaces Info Énergie (EIE) de la Métropole sont :

- sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux travaux de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- mieux informer sur les logements et répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- inciter les habitants et autres acteurs du territoire à adopter un comportement éco-responsable et citoyen,
- développer les activités de la transition énergétique.

lement à la dynamique du réseau Espace Info Énergie normand animé par l'ADEME, et au réseau animé par la Région dans le cadre du dispositif « éco-chèque ».

L'Espace Info Énergie de Rouen a été transféré fin 2017 de la rive gauche (avenue Jacques

Cartier) vers la rive droite (avenue Pasteur) à Rouen. Ce nouveau lieu d'accueil, facilement accessible par les transports en commun, présente une large vitrine sur rue, et permet d'aménager un espace de démonstration dans lequel sont exposées des maquettes de murs isolés, des matériaux de construction, des équipements énergétiques (ventilation...) et une borne informatique pour accéder aux outils en ligne... Par ailleurs, ce déménagement a permis de rapprocher l'EIE des services instructeurs de l'urbanisme au rez-de-chaussée de l'immeuble le Norwich et de créer ainsi des synergies.

L'activité « accueil » de l'année 2017 connaît une hausse de l'ordre de 11 % par rapport à 2016. Une hausse significative des demandes a été constatée sur le premier trimestre 2017, qui peut s'expliquer en partie par le changement du dispositif régional d'aides (traitement des derniers dossiers chèque énergies Haute-Normandie et contacts suite au nouveau dispositif chèque éco-énergie). Par ailleurs, ce dispositif a engendré une réorganisation du service pour s'adapter au niveau d'accompagnement exigé par la

Région. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'EIE fait partie du réseau « Conseil Habitat Énergie » mis en place par la Région. Dans ce cadre, les Conseillers Info Énergie montent les dossiers de subvention régionale (validation des dossiers « Audit », pré-instruction et suivi administratif via plateforme web, contribution à la dynamique de réseau d'acteurs) et suivent les particuliers dans la réalisation de leurs travaux.

Au total, 2 368 personnes ont bénéficié du service proposé par l'EIE : 1 068 personnes ont été reçues dans le cadre d'un RDV personnalisé, et 1 300 personnes ont été sensibilisées lors d'une animation.

■ **Les principales animations de l'année :**

- Animations en entreprise/collectivité : SNCF, DREAL, Cargill, Conseil Régional (pôle de Rouen), Malaunay, Technip...
- Quartier homogène de la Grand'Mare.
- Présentation des aides financières dans les organisations professionnelles du bâtiment (FFB, CAPEB).
- Participation à la fête de l'énergie : salon Maison Déco et visite du 108.

Actions mises en place dans le cadre du contrat local de sécurité dans les transports

Depuis vingt ans, les transporteurs TCAR et TAE, les autorités judiciaires et policières, la Préfecture, la Métropole et les communes travaillent ensemble pour veiller à la sécurité des usagers et personnels des transports en commun. Dans le cadre du Contrat local de sécurité des transports en commun, ils prennent les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité dans les transports.

Dans le cadre de la nouvelle fiche « Lutter contre les violences faites aux femmes dans les transports » intégrée dans le CLST 2016-2020, un plan d'action a été élaboré courant

2017, décliné autour de quatre grands axes :

- Amélioration la prise en charge des personnes agressées
- Réalisation de voyages exploratoires en partenariat avec la Ville de Rouen
- Création de statistiques fiables liées aux violences sexistes
- Mise en place d'une campagne de communication sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun déployée du 3 au 7 avril 2018, dans le cadre de la semaine internationale de lutte contre le harcèlement de rue. Cette

campagne doit apporter des réponses aux cibles de harcèlement (à qui doivent-elles s'adresser?), leur proposer des moyens d'action, ainsi qu'aux témoins (comment réagir?) et alerter les agresseurs (prise de conscience et connaissance des peines encourues).

La fiche du CLST intitulée « Mobilier urbain » a également été traitée afin de

connaître plus précisément les arrêts systématiquement détériorés ou vandalisés, de les sécuriser et de remplacer les vitres actuelles par des matériaux spécifiques. Un travail avec les exploitants du réseau Astuce et JCDecaux a été mené pour des procédures de signalement plus précises et rapides, afin d'avoir des statistiques plus fiables sur le vandalisme.

Création d'un service participation et citoyenneté

La Métropole a mené depuis 2016 une réflexion visant à mieux associer les habitants au projet métropolitain. Après une analyse comparative de ce que font les autres métropoles et un bilan des actions de concertation menées par les services de la Métropole, il a été décidé de créer un service consacré au développement de la participation citoyenne. Ainsi, la cellule Participation et citoyenneté a été créée en septembre 2017 avec une responsable et un chargé de citoyenneté et communication.

Son objectif est de favoriser la participation citoyenne en développant de nouvelles formes et outils de mobilisation des habitants.

MISSIONS PRINCIPALES

- Développer la culture de la participation citoyenne au sein des services et auprès des élus

- Développer les outils numériques pour favoriser la participation citoyenne
- Développer le financement participatif des projets
- Poursuivre l'animation du Conseil consultatif de développement instance de concertation de la Métropole

Le service a été créé en septembre 2017. Les missions et outils ont été présentés en interne, des présentations seront également proposées à l'occasion des prochaines conférences locales de maires. Une page facebook a été créée, un appel à projets favorisant les initiatives citoyennes sera lancé en avril 2018 et une plateforme numérique dédiée à la participation citoyenne sera mise en ligne en septembre 2018.



**Garantir la qualité
des relations et
des services rendus
à la population,
aux communes
et aux partenaires**

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

Prônant un aménagement et un développement de qualité et durable de son territoire, la Métropole se doit de se montrer exemplaire dans son activité propre. Les modes de faire et l'organisation évoluent suite aux impératifs réglementaires et en faveur d'une amélioration continue des services proposés à la population.

Assurer un service public de qualité	166
■ Crématorium	166
■ Développement du réseau Astuce	167
■ Un nouveau service public de la voirie	169
■ Espaces publics, circulation, coordination (EPCC)	171
■ Eau et assainissement	173
■ Maîtrise des déchets	181
■ Collecte et valorisation	181
■ Distribution publique de l'énergie	186

Garantir une relation, une communication et une concertation efficaces et de qualité	190
■ Ma Métropole	190
■ Outils de communication externe	191
■ Conseil Consultatif de Développement (CCD)	193

5.1 Assurer un service public de qualité

En 2017, ce sont près de 1700 agents qui œuvrent quotidiennement au développement stratégique du territoire et répondent aux besoins des habitants et partenaires par la réalisation de services publics voulus performants. L'organisation structurelle cherche à répondre à une fonctionnalité accrue et une meilleure visibilité des compétences de la métropole, dans un contexte d'évolution institutionnelle importante. La modernisation régulière des services publics à l'usager (traitement, distribution et assainissement de l'eau, collecte des déchets, offre de transports en communs, voirie...) s'associe à une plus grande performance au profit d'une meilleure qualité.

5.1.1 Crématorium

La Métropole exerce la compétence « gestion et extension des crématoriums » depuis le 1^{er} janvier 2015. À ce titre elle est propriétaire du crématorium de Rouen, situé rue du Mesnil-Gremichon, près du cimetière Monumental.

La construction et la gestion du crématorium ont été confiées au concessionnaire OGF par un traité de concession d'une durée de vingt ans à compter de la mise en service de l'équipement, le 13 janvier 1999, et prendra donc fin en 2019.

Le concessionnaire exerce les missions suivantes :

- La réception des cercueils et l'accueil des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille ou déposée au columbarium ou dans une sépulture familiale, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

PROJET DE CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM A PETIT-QUEVILLY

La demande de crémation est en constante augmentation à l'inverse de l'inhumation. Aujourd'hui, 30 % des personnes décédées sont incinérées (contre 1 % dans les années 80). Et d'après les études Ipsos, ce taux devrait continuer à évoluer puisque 57 % des personnes âgées de + 60 ans déclarent préférer la crémation pour leurs obsèques. Aujourd'hui, le crématorium de Rouen au cimetière Monumental - assure en moyenne 2000 crémations par an et atteint ses limites.

Le nouveau crématorium implanté à Petit-Quevilly permettrait :

- D'équilibrer l'offre sur la rive gauche de la Métropole
- De réaliser 2000 crémations/an supplémentaires et de réduire le délai d'attente, inférieur à six jours légal.

Ce projet sera réalisé sur la parcelle de l'ancienne entreprise Sigre à Petit-Quevilly située près du rond-point Saint Julien, à l'angle du boulevard Stanislas Girardin et du boulevard Charles de Gaulle.

Cette future Zone d'Activité Économique de 4 ha appartenant à la Métropole sera décomposée en plusieurs lots : un pour le crématorium d'une surface de 8555 m² et les autres sont destinés pour des bureaux et du mixte artisanal.

Ce bâtiment présente notamment des locaux publics : un hall d'accueil, deux salles de cérémonies de capacité 150 et 40 per-

sonnes et une salle de convivialité d'une capacité de 75 personnes.

L'équipe de Maîtrise d'œuvre a été désignée suite à un concours lancé en 2016. L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de construction de l'équipement. Il est à noter que le permis de construire a été obtenu.

5.1.2 Développement du réseau Astuce



CHIFFRES CLÉ

18,2 millions de kilomètres ont été parcourus en 2017 sur l'ensemble du réseau Astuce. Ces kilomètres ont été parcourus à 79 % sur le réseau exploité par la TCAR, 11 % par TAE, 2 % par VTNI et 7 % par Filo'r.

58,04 millions de voyages ont été effectués en 2017 sur l'ensemble du réseau Astuce ; soit une hausse de 5,5 % par rapport à 2016. 94 % de ces voyages sont effectués sur le réseau exploité par la TCAR.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Une partie de ces bons résultats de fréquentation est liée à un taux d'irrégularités sur le réseau TCAR qui s'est fortement réduit entre 2015 (17,3 %) et 2016 (12,7 %), revenant ainsi aux niveaux de 2011. Cette lutte s'est poursuivie en 2017. Elle est le résultat d'actions conjointes portées par la TCAR et la Métropole :

- Refonte de l'organisation du contrôle
- Campagne d'incitation à la validation systématique « Je monte - Je valide »

- Nouvelles modalités pour les abonnements (abonnements illimités avec une tacite reconduction)
- Accompagnement financier de la Métropole pour la mise en place de huit nouveaux vérificateurs, d'un système de comptage passagers et l'acquisition de nouveaux portables de contrôle.

ÉVOLUTIONS D'OFFRE

- **Adaptation du calendrier de production à la fréquentation** constatée et au nouveau calendrier des vacances universitaires.
- **Création de la ligne 34** pour desservir la zone industrialo-portuaire et les hangars en rive gauche.
- **Lignes scolaires :**
 - Adaptation des lignes 303 et 342 (Saint Martin du Vivier) à la nouvelle sectorisation du Rectorat
 - Adaptation des lignes desservant le plateau Est et le secteur Elbeuf à la réalité de la demande (suppression de courses peu ou pas fréquentées).
- **Adaptation des lignes 361 (Malaunay) et 38/332 (Montmain)** aux voiries et aménagements réalisés :
 - Adéquation offre/demande améliorée en créant de nouvelles courses sur les lignes 27, 39, t35 et B ; ou bien en supprimant par défaut de fréquentation (lignes 43, t54)
 - Simplification de l'itinéraire de la ligne 26 dans le quartier de la Maine à Maromme.

DESSERTES ÉVÉNEMENTIELLES

Pour la seconde fois, Métro, T1, T2, T3 ont roulé toute la nuit de la Saint Sylvestre. Plus de 1900 validations ont été enregistrées, soit une moyenne de 26 validations par course et une fréquentation en hausse de 10 % par rapport à l'an dernier.

Des renforts Métro et TEOR ont été mis en place pour la seconde édition de la Foire Saint Romain sur l'esplanade Saint-Gervais : + 165 000 validations sur le réseau induites par la seule Foire Saint Romain.

D'autres événements ont également fait l'objet de renforcements ciblés :

- Renforts Métro TEOR et FAST pour les trois dimanches de décembre (13 000 validations)
- Festival « Le Loup Vert » à Jumièges en septembre
- Fête de la musique et VivaCité en juin
- Le feu d'artifice du 14 juillet à Rouen est tiré esplanade Saint Gervais depuis 2017 : 4 000 personnes ont emprunté les TC renforcés, sur un total estimé entre 15 000 à 20 000 personnes.

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT

LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION DES BUS

Durant l'été 2017 des couloirs bus ont été réalisés, en anticipation d'aménagements définitifs, sur l'avenue des Canadiens (entre « Zénith » et « Stade Diochon ») et sur la route de Neufchâtel (entre « Clinique Saint Antoine » et « École Normale ») pour améliorer la régularité et la ponctualité des lignes F1 et 32 qui empruntent ces axes pénétrants qui vont être affectés par des travaux à compter de la rentrée 2017. C'est une mesure importante d'accompagnement qualitatif confortant et favorisant le report modal durant la phase travaux 2017-2019.

LA NOUVELLE LIGNE T4

La ligne T4 proposera sur 8,5 km une nouvelle offre de déplacement rapide Nord-Sud dans la Métropole Rouen Normandie, entre le Boulingrin et le Zénith. Principalement en site propre, cette future ligne intégrera de nouveaux espaces paysagers et arborés le long de son tracé. Le projet a pour objectifs de :

- Renforcer le réseau Astuce en proposant une alternative pour répondre aux besoins de déplacement sur l'axe Nord-Sud, actuellement peu ou pas desservi par les transports en commun
- Proposer une offre multimodale en optimisant les correspondances (tramway, bus, Fast...).

2017 RÉALISATIONS

Le projet T4 se répartit en deux sous-projets ; le T4 rive droite entre le Boulingrin et le bas du boulevard des Belges, le T4 rive gauche entre le Zénith et le Pont Guillaume le Conquérant.

En 2017 ont eu lieu de très nombreux chantiers de rénovations des réseaux existants

sous la chaussée (eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunication).

Sur la rive gauche, des travaux préparatoires ont eu lieu tels que l'élargissement de l'avenue Jean Rondeaux par rechargement du talus au-dessus de l'ancienne gare d'Orléans.

Tous ces travaux ont nécessité de diminuer le nombre de voies ouvertes à la circulation et de mettre en place une gestion de trafic adaptée à ce très grand chantier.

5.1.3

Un nouveau service public de la voirie

Chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants.

Grâce au regroupement des budgets et aux possibilités que cela entraîne (la mutualisation permet de baisser les coûts et ainsi de réaliser davantage d'opérations), cette importante rationalisation de l'action publique accroît la force de frappe financière de la collectivité pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

Pour rappel :

- 2015 : transfert des voiries communales à la Métropole.
- 2016 : transfert des voiries départementales.

Parmi les projets structurants des pôles en 2017, les réalisations décrites ci-dessous peuvent être citées :

- **Le Pôle de proximité Val-de-Seine (PVS)** a réalisé des travaux d'aménagement du parvis scolaire de l'école Jean Moulin à Grand Quevilly. Le coût total de l'opération : 510 000 € TTC dont fonds concours de la Ville pour 255 000 € TTC. Ce projet a consisté en une mise en accessibilité pour les personnes en situation de Handi-

cap, à créer un mail piéton pour sécuriser les entrées/sorties du Village Scolaire, à augmenter l'offre de stationnement (vingt places supplémentaires portant l'offre globale à soixante places dont cinq pour les Personnes à mobilité réduite), à changer l'éclairage public (100 % Led avec économie par abaissement automatique la nuit de 30 %), et à poser du béton désactivé bi-ton pour le côté ludique et créatif destiné aux enfants. Il reste à effectuer début 2018, la reprise du réseau unitaire avec la pose d'un clapet anti-retour au droit du portail de l'école et un ajustement de l'éclairage public.

- **Le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PAC)** a procédé à la réhabilitation de la place de Duclair : 2.5 millions de travaux décomposés en trois phases qui ont débutés en juin 2017 pour s'achever au printemps 2018. Les deux premières phases ont été réalisées en 2017 avec la construction des halles de la place principale et des travaux d'aménage-

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

– Un nouveau service public de la voirie



ments au pied de l'hôtel de ville (aire de jeux, jardin paysager et cheminement piétons). La dernière phase sera réalisée en 2018 : travaux de voirie autour de la place.

- **En 2017, le Pôle de proximité Seine-Sud (P2S)** a finalisé le projet de requalification de l'Avenue du Général de Gaulle à Oissel. Un projet démarré en 2012 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune suivi de travaux décomposés en sept tranches.
- Les premières tranches ont été réalisées en 2013 et 2014 par la ville (de l'Avenue Saint Julien à la rue de Bourgogne : 1 km).
- En 2015, La Métropole Rouen Normandie a pris le relais pour finaliser des travaux (2,2 km + 2 parvis).

– En 2017, les deux dernières tranches de travaux ont été réalisées (1 685 000 € TTC) :

- 1 km de voirie de la Bibliothèque à la rue de Turgis
- Aménagement du parking du cimetière dénommé le « jardin des briques » en rapport avec l'activité de la briqueterie de Oissel

– Les travaux de plantations et d'aménagement du jardin des briques seront achevés en 2018.

- **Concernant le Pôle de proximité Plateaux-Robec (PPR)**, la Vallée Galantine à Quéville-la-Poterie a été refaite pour un montant de 225 000 € : les travaux

FIG. 5A Nombre et type d'intervention par pôle de proximité

	PAC	P2S	PPR	PRO	PVS	Total
Nombre d'interventions d'entretien sur la voirie	921	916	4126	2316	3727	12006
Nombre d'interventions d'entretien sur l'éclairage public	895	1339	2088	1734	1467	
Nombre d'interventions d'entretien sur la signalisation horizontale et verticale	213		1341	734	627	10438
Nombre de DICT	2902	1896	2967	3819	1826	13410
Nombre d'arrêtés	1225	718	2161	5696	1155	10955
Nombre de permissions de voirie	288	138	508	727	174	1835
Nombre d'avis d'urbanisme (PC/CU/PA/DP)	406	236	1213	268	378	2501

ont consisté en la reprise de la voirie, des trottoirs et des places de stationnement.

- **Au niveau du Pôle de proximité de Rouen (PRO)** : concernant la Rue aux Anglais, un traitement entre les rues Sablée et le boulevard de l'Europe a été effectué dans la continuité de ce qui a été fait avenue Jean Rondeaux et de la rue Sablée.

Les travaux consistent en la reprise de la

chaussée, la création d'un stationnement longitudinal, la plantation d'arbres et d'espaces verts, la reprise des trottoirs et de l'éclairage public sur la longueur de la rue.

Coûts :

- 156 000 € voirie
- 23 000 € espaces verts
- 44 000 € éclairage public

Durée des travaux : juin à juillet 2017.

En 2017, les visites des Ouvrages d'Art transférés par le Département ont été finalisées. Cela a permis de mettre en évidence les travaux d'urgence tels que la reprise du pont du Belvédère sur la Côte de Canteleu et les ouvrages à suivre minutieusement comme le pont Corneille et le pont Mathilde.

La surface du pont Boieldieu a été reprise en intégrant le projet de la magistrale piétonne pour donner plus de place aux modes doux par rapport à l'automobile. À cette occasion, l'étanchéité de la tranchée couverte au droit du pont Boieldieu a également été reprise.

En 2017, l'étanchéité du parking du Mont-Riboudet a été refaite, le parking Saint Marc a disposé d'une nouvelle alarme incendie et la Métropole a conduit les calculs de fonctionnement de la structure du parking de l'hôtel de ville de Rouen.

5.1.4 Espaces publics, circulation, coordination (EPCC)

EXPERTISE ET PATRIMOINE ROUTIER

La Métropole se doit de garantir la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquelles circule le réseau de transport en commun (bus, tramway et TEOR), et d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

QUELQUES CHIFFRES

- **Transports**
 - Traitement de plus de 530 fiches de signalisation sur le réseau bus (problème de chaussée, élagage, signalisation, dégradation...)
 - 74 quais de transport en commun mis

en accessibilité PMR pour un budget de 1300 000 € TTC

- 7 visites récurrentes pour entretien de la plateforme verte métro
- Mise en service de 21 nouveaux véhicules
- Rénovation du réseau d'arrosage
- Maintenance quotidienne de l'ensemble des équipements de transport en commun (propreté, remise en état, dépose/repose/déplacement d'arrêt...)
- Réfection de l'enrobé de la route de Darnétal (coût 300 000 € TTC)
- Création de couloirs bus Avenue des Canadiens et Côte de Canteleu.

Soit un budget de fonctionnement de 1 200 000 € TTC et un budget d'investissement de 2 400 000 € TTC.

■ T4 rive droite

Constitution d'une équipe projet, réalisation des études, définition des aménagements en interne. Présentation du projet aux institutions et en réunions publiques. Choix d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage et lancement des marchés de travaux d'infrastructures et de signalisation.

■ Systèmes, équipements dynamiques, éclairage public

- Rédaction du CCTP pour la réalisation d'une piste cyclable à Belbeuf,
- Rédaction marché pour la fourniture, la pose et la maintenance de borne de recharge, PMV, PJD, Vidéo trafic,
- Rédaction marché pour le contrôle des équipements électriques de la Métropole,
- Rédaction et suivi de la procédure du marché d'éclairage public pour les pôles de proximité,
- Maintenance du patrimoine TEOR, Métro, cycle (soit 160 carrefours à feux et des boucles de comptage),
- Rénovation de carrefours,
- Suppression de carrefours à feux,
- Aménagement de carrefour (ex. Colette Yver),
- Organisation du Club des gestionnaires de trafic,
- Réalisation des études de photométrie (Saint Sever et le Trait),
- Optimisation des contrats énergétiques de la Métropole (fin 2017, 2029 contrats hors feux),
- Suivi de la maintenance des ascenseurs avec le service GERI,
- Mise en service de 29 nouveaux véhicules de transport en commun et vente de 29 véhicules d'occasion,
- Accompagnement des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les pro-

jets : Place de Sotteville, Cœur de Métropole, divers projets de pôles, piste cyclable Avenue de Bretagne...

CIRCULATION, RÉFÉRENTIELS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Métropole est également compétente dans les domaines de la circulation, de jalonnement, de sécurité routière et de définition de la politique des espaces publics.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR

■ Circulation

- Accompagnement des projets de transport en commun et d'aménagement d'espace public (T4, EQF, Pétroplus...).
- Enquêtes et comptages pour alimenter des données d'observatoires par rapport à la circulation et à la mobilité. Accompagnement des pôles sur les thématiques de la vitesse.

■ Carrefour à feux : Audits de conformité des carrefours, optimisation des fonctionnements, suppression ou création de carrefours...

- Déploiement de douze bornes doubles de recharge pour les véhicules électriques
- Participation à l'élaboration d'un règlement de voirie
- Pilotage des études de zones de circulation restreinte (ZCR).

■ Sécurité Routière

- Réalisation de diagnostics de sécurité routière sur les zones dangereuses ou suite à des accidents.
- Participation à l'élaboration du Document Général d'Orientations de l'État.
- Observatoire de l'accidentologie.

■ Supervision des chantiers

Mise en place d'une démarche de supervision des chantiers sur le territoire de la Métropole. Mise en place du site Info Trafic et des alertes SMS. Animation du comité de suivi des chantiers.

LE POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC (PCRT)

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le PCRT était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, il a été considéré dans cette organisation cible que le PCRT devait être rattaché à la direction Espaces Publics, Circulation, Coordination.

L'organisation de ce service a donc été fortement conditionnée par le positionnement du Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) et intégré à la direction en mars 2016 avec le transfert de son équipe.

BILAN 2017

- Raccordement au PCRT de douze carrefours pour un montant de 94 000 € HT
- Intégration des Panneaux à Messages Variables (PMV) du Département au PCRT pour un montant de 24 000 € HT
- Intégration des stations de comptage du Département
- Déploiement de nouveaux équipements pour la gestion de trafic (2 PMV, 12 caméras de trafic, bornes Bluetooth)
- Recrutement, renforcement et formation de l'équipe PCRT qui a permis de mettre en place d'un 2x8 et d'une astreinte circulation
- Travaux d'installation du nouveau PCRT
- Accompagnement de la gestion des travaux préalables au chantier T4.

5.1.5 Eau et assainissement



La Métropole exerce sur l'ensemble de son territoire les compétences eau et assainissement. Depuis 2011, la Métropole est la première régie publique d'eau et d'assainissement de France, hors Paris.

EAU

La Métropole Rouen Normandie a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.

La production d'eau potable est assurée par 40 ressources avec sept usines de traitements et 93 réservoirs. La distribution compte 2 906,5 km de réseau (hors branchements). La clientèle gère 196 778 abonnés.

Le service est assuré soit en Régie Directe (72.5 %), soit en Prestation de Service (24.1 %) et dans une moindre mesure (contrats historiques) en Délégation de service Public (3.4 %). FIG. 5B & 5C

Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

Actions pour le développement durable



La Métropole Rouen Normandie veille à préserver les ressources en eau, en limitant les pertes par la recherche et la réparation des fuites d'eau et par le renouvellement des conduites de distribution d'eau.

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

– Eau et assainissement



Station d'eau potable de Moulineaux

2017 RÉALISATIONS

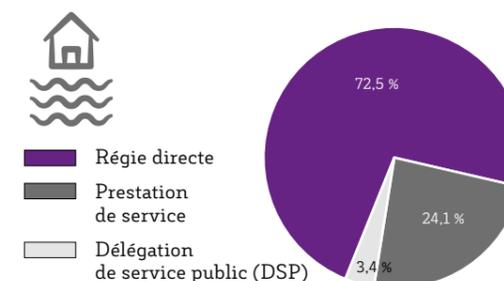
- Étude Projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec les lois MAPTAM et NOTRe).
- Lancement d'un marché de prestation de service sur le périmètre : secteur Maromme, Le Trait, Saint-Paër et Saint-Martin-de-Boscherville.
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service et la requalification du Cœur de Métropole : 7 733 000 € HT (année 2017).
- Action sur le renouvellement de réseaux portée à 0.8 % (en linéaire).
- Travaux d'étanchéité intérieure et entretien extérieur du réservoir Saint Rémy.
- Réalisation des travaux de sécurisation du pôle Plateaux Robec - interconnexion

- sous fluviale entre l'usine de la Chapelle à Saint-Étienne-du-Rouvray et le réservoir des Vaubeuges à Franqueville-Saint-Pierre (pose d'un fourreau pour la régie haut débit en parallèle) : Coût des travaux : 5,50 M€.
- Sécurisation et mutualisation des alimentations en eau : Interconnexion Jumièges avec Yainville (traitement qualitatif par dilution).
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20 % - AESN 50 % - Syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec 15 % - Métropole 15 %) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des ressources des territoires de la Métropole et du SAGE. Coût Métropole : 174 720 € pour un coût total d'étude de 1 164 800 € HT.
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25 % - AESN 50 % - Métropole 25 %) : recherche de ressources alternatives pour l'alimentation en eau

FIG. 5B Gestion de l'eau au 1^{er} janvier 2017



FIG. 5C Répartition du nombre d'abonnés



potable de la Métropole : Coût Métropole (hors travaux de forage et investigations et essais terrains) : 139 826 € pour un coût total d'étude de 559 300 €.

- Poursuite du Schéma Directeur sur secteur de Duclair (état des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux - rendu fin premier semestre 2018) : 76 990 €.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres provisoires et non-consolidés au moment de la publication du document.

- Nombre d'abonnés : 196 778, en hausse de 0,8 %
- Volumes consommés autorisés : 25 473 000 m³/an, soit 69 789 m³/jour en progression de 1,9 %
- Volumes distribués : 32 077 424 m³/an soit 87 823 m³/jour en baisse de 1,3 %
- 40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour avec sept usines de traitement
- 93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m³
- 2 895,3 km de réseau (hors branchements)
- Rendement du réseau 79,2 % en progression de 2,2 %
- Qualité des eaux distribuées en 2017 :
 - Paramètres bactériologiques : 99,91 % des prélèvements conformes
 - Paramètres physico-chimiques : 99,45 % des prélèvements conformes.

ASSAINISSEMENT

Actions pour le développement durable



Maitriser le niveau de pollution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel contribue à la préservation des ressources.

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure, l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage,
- La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration,
- La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux,
- La maîtrise du ruissellement,
- La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en Régie Directe, en Prestation de Service ou en Délégation de service Public et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'Environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité Assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14 001 obtenue depuis 2000.

Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

CHIFFRES CLÉS DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- 2 757 km de réseau dont
 - 1 294 km de réseau d'eaux usées
 - 682 km de réseau Unitaire
 - 780 km de réseau d'eaux pluviales
- 538 postes de refoulement
- 21 stations d'épuration + 2 lagunes
- > 782 883 Eq Hab

FIG. 5D Traitement des eaux usées : périmètres des systèmes d'assainissement* et exploitants des stations d'épuration



Périmètres des systèmes d'assainissement (en eq/hab) :

550 000 (Le Petit-Quevilly - Émeraude)	1 300 (Anneville-Ambourville)
110 000 (Saint-Aubin-lès-Elbeuf)	1 200 (Hénouville)
58 000 (Le Grand-Quevilly)	1 200 (Mesnil-sous-Jumièges)
20 000 (Grand-Couronne)	1 200 (Quévreville-la-Poterie)
11 000 (Le Trait)	1 200 (Sahurs)
4 500 (Montmain)	1 050 (Jumièges)
5 000 (Gouy)	1 000 (Saint-Paër)
4 000 (Duclair)	800 (Saint-Pierre-de-Manneville)
3 500 (Boos)	500 (Bardouville)
2 500 (Yainville)	400 (Epina-sur-Duclair)
2 500 (La Neuville Chant d'Oisel)	200 (Duclair-Bord de Seine)
2 000 (Saint-Martin-de-Boscherville)	Commune raccordée à la STEP de Villers Ecalles
— Périmètre de La Métropole Rouen Normandie	

Stations d'épuration et Exploitants :

- ★ Régie - Métropole Rouen Normandie
- ★ Veolia eau - agence Bray et Caux
- ★ Veolia eau - usines Vallée de Seine
- ★ Eaux de Normandie
- ★ STGS
- ⊗ Exploitant du réseau peut être différent de celui de la station d'épuration

Métropole Rouen Normandie - Pôle de l'Eau - AD - CA.06.04 - Juillet 2015



Station d'épuration Émeraude

- 226 bassins dont
 - 200 bassins pluviaux à ciel ouvert
 - > Environ 600 000 m³
 - 26 bassins enterrés
 - > Environ 44 000 m³
- 50 km de rivières non domaniales
- Environ 4 150 dispositifs d'assainissement non collectif (ANC).

ACTIVITÉ RIVIÈRE 2017

■ Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant sur les cours d'eau gérés par la Métropole Rouen-Normandie sont planifiés de manière périodique en adéquation avec le calendrier biologique relatif à ce type de milieu. Ainsi, la période hivernale concerne des travaux d'aménagement de génie végétal et des débroussaillages et élagages des berges permettant de conserver un maximum d'accès aux rivières; et tout cela afin de ne pas déranger le cycle de reproduction des populations piscicoles. Au printemps et en été, l'activité concerne principalement des faucardages et curages

localisés ainsi que des débroussaillages d'entretien.

■ Travaux d'aménagements

- Cinq opérations à :
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis : lotissement rue de l'Église
 - Saint-Léger-du-Bourg-Denis : entre la Sente des Grecs et la rue de la Picauderie
 - Saint-Léger-du-Bourg-Denis : rue « Grande rue »
 - Saint-Aubin-Épinay : Confluence Aubette/Ravine
 - Malaunay : Ruisseau des Sondres.

■ Autres chantiers

- Recharge d'épis si nécessaire sur les réalisations antérieures
- Compléments de plantations d'hélophytes si nécessaire sur les réalisations antérieures
- Plantations des zones de lutte contre les espèces invasives
- Projet de réfection de berge à Fontaines-Préaux route des sources (à affiner) : suppression du tunage, et renaturation de la berge avec empierrement, talutage et végétalisation.

2017 RÉALISATIONS

Au total, 24 chantiers ont été réceptionnés en 2017, représentant un montant de près de 5,50 M€. ^{FIG. 5E}

Parmi ceux-ci, quatre chantiers importants ont été réceptionnés en 2017 :

- Le dévoiement et remplacement de l'ovoïde et canalisations boulevard de la Marne et boulevard de l'Yser à Rouen (chantier de près de 1,50 M€);
- Le remplacement et redimensionnement

du réseau d'eaux usées rue François Mitterrand à Amfreville-la-Mivoie (chantier d'un peu plus d'1 M€);

- La pose de collecteurs pluviaux dans le quartier de la Maine à Maromme afin de résoudre les problèmes récurrents d'inondations (chantier de près d'1 M€);
- L'assainissement pluvial de la rue Désiré Granet à Saint-Étienne-du-Rouvray afin de réduire les infiltrations d'eaux de voirie dans des puisards en relation avec la nappe captée et résoudre les inondations de voirie (chantier de 700 000 €).

FIG. 5E Bilan des travaux 2017

COMMUNE	Adresse	Opération	Montant
Bihorel	Sadi Carnot	Dévoiement collecteur	433 326 €
Rouen	rue du Bac	Réhabilitation du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales	705 964 €
Le Petit-Quevilly	Bd 11 novembre	Dévoiements des collecteurs UN pour T4	109 940 €
Rouen	av. Libération	Dévoiements des collecteurs UN pour T4	24 332 €
Rouen	av. J. Rondeaux (traversée Aurea)	Dévoiements des collecteurs UN pour T4	12 973 €
Rouen	av. J. Rondeaux (rue V. de la Motte)	Dévoiements des collecteurs UN pour T4	12 460 €
Maromme	Quartier La Maine	Redimensionnement du réseau pluvial pour résoudre les problèmes d'inondations	927 033 €
Ymare	rue de l'Éperon	Remplacement réseau d'eaux usées	81 251 €
Saint-Pierre de Manneville	Centre bourg	Création réseau pluvial	78 436 €
Rouen	rue Pouchet, rue Rochefoucauld, rue Jeanne d'Arc	Réhabilitation par chemisage de réseau EU et UN	75 360 €
Saint-Étienne-du-Rouvray	Désiré Granet	Pose de réseau pluvial	703 122 €
Petit-Couronne	impasse de la Gare	Extension d'eaux usées	65 992 €
Grand Quevilly	chemin de la Voûte	Réhabilitation du réseau unitaire	40 595 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	rue Hélène Boucher	Réhabilitation EU 200	54 979 €
Elbeuf	rue de Bellevue	Pose de réseau pluvial	27 809 €
Grand-Couronne	Les Essarts	Remplacement refoulement réseau d'eaux usées	12 873 €
Amfreville-la-Mivoie	rue François Mitterrand	Remplacement/Redimensionnement du réseau d'eaux usées	1 038 202 €
Rouen	rue de la Petite Chartreuse	Dévoiement d'400 pluvial	9 030 €
Rouen	rue Saint-Sever	réhabilitation réseau unitaire	22 485 €
Rouen	bd de l'Yser (Glacière au n° 143)	Dévoiement collecteur	229 030 €
Rouen	bd de l'Yser (Glacière à Bouvreuil)	Écrêtage d'une galerie	23 830 €
Rouen	bd de l'Yser (l'Avalasse à Beauvoisine)	Remplacement ovoïde par canalisation DN1400mm	1 023 180 €
Rouen	bd de la Marne (Cauchoise au lycée B. d'Aureville)	Dévoiement collecteur	178 542 €
Grand-Couronne	STEP	Chemisage canalisation recirculation	43 880 €

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

– Eau et assainissement

FIG. 5F Linéaire de réseau renouvelé

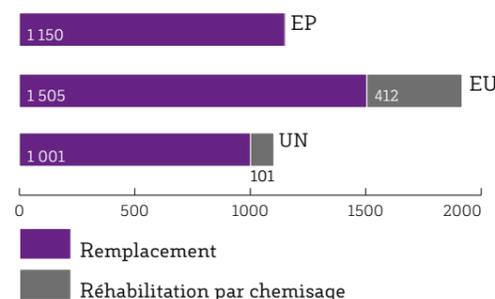
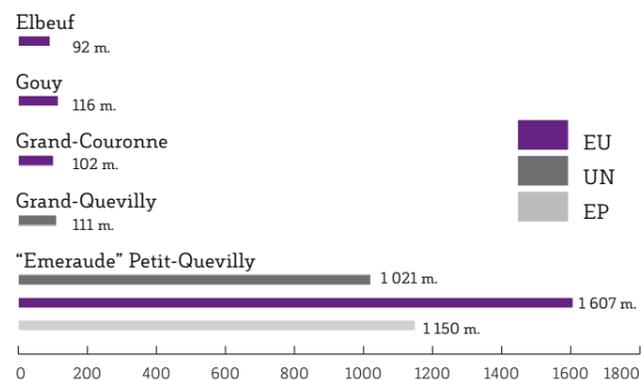


FIG. 5G Réhabilitation ou remplacement de réseaux par système d'assainissement en mètres



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

Vingt chantiers ont été concernés par des travaux de renouvellement du réseau et plus de 4,2 km de réseaux, ont été réhabilités ou par des techniques sans tranchées (chemisage) ou par remplacement. [FIG. 5F & 5G](#)

CRÉATION DES RÉSEAUX

Environ 900 m de réseau ont été créés (EU + EP).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION

- **Amfreville-la-Mivoie** rue Mitterrand : aménagement inscrit au schéma directeur : remplacement et redimensionnement du réseau d'eaux usées pour limiter les rejets vers la Seine.
- **Amfreville-la-Mivoie** : reprise des branchements.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- **Les travaux importants de pose de canalisations pluviales à Saint-Étienne-du-Rouvray et à Maromme** ont pour vocation de lutter contre les inondations.
- **Travaux à Saint-Étienne-du-Rouvray** Rue Désiré Granet, ces derniers permettent également de limiter les eaux de voiries infiltrées dans des puisards implantés en limite de PPR du captage de la Chapelle.

PERSPECTIVES 2018

- Projet de travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Cœur de Métropole ».
- Opération de travaux dans le cadre de la création de la future ligne de transport T4 (entre la place Saint Hilaire et le Zénith de Rouen) et de l'aménagement de la place de la Gare de Rouen.
- Travaux sur les réseaux et ouvrages en lien notamment avec le schéma directeur d'Assainissement du système d'Assainissement « Émeraude » : Notamment, création d'un émissaire par microtunnelage et travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude.
- Lancement du marché pour le SDA du système de Grand Quevilly.
- Projet sur le système de Grand Quevilly (bassin GC de Roosevelt de près de 16000 m³).
- Projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole.
- Renouvellement du marché d'exploitation Émeraude.



5.1.6 Maîtrise des déchets

Collecte et valorisation

Afin de répondre à la fois aux enjeux économiques et environnementaux, la Métropole a accéléré l'harmonisation et son programme de modernisation du service aux usagers en 2016. L'ensemble des évolutions conduites dans le cadre du programme poursuivi en 2017 sont adaptées aux contraintes individuelles de chaque commune. [FIG. 5I](#)

En 2017 les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries, ont diminué de 2,42 % soit de 7007 tonnes. Les variations constatées diffèrent selon les flux. [FIG. 5H](#)

La majeure partie de cette diminution provient de la collecte des déchets végétaux (4 513 tonnes), un flux traditionnellement volatil d'une année sur l'autre, et pour lequel 2017 a représenté un niveau plancher.

Les Ordures Ménagères Résiduelles ont également connu un recul significatif (2 606 tonnes) dont une partie a été transférée vers les Déchets Ménagers Recyclables (906 tonnes) suite, notamment, à l'évolution des consignes de tri.

Actions pour le développement durable



La Métropole, par la nature même de son activité concernant la maîtrise des déchets, réalise ses objectifs, en recherchant les conditions d'un développement durable. La réduction et le tri des déchets mais également les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et répondent aux enjeux de sécurisation des métiers, économie d'énergie, lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique... Sur ce dernier point, une étude comparative innovante des émissions, selon la motorisation des bennes à ordures ménagères, est programmée en 2018.

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (TEPCV). Le nouvel objectif de 10 % de réduction a été adopté en 2016.

Des efforts conséquents vont être nécessaires pour obtenir la réduction souhaitée en peu de temps, même si l'écart à combler est passé de 47 kg/habitant en 2016 à 39 kg/habitant en 2017. Ce résultat encourageant est à mettre en perspective avec la forte diminution des déchets végétaux.

L'année 2017 a placé en première priorité la « prévention du déchet » à tous les niveaux. Une cellule dédiée a donc été créée en interne, avec une montée en puissance programmée à l'horizon 2018.

La « prévention du déchet » consiste à prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits. Elle intervient donc, dès la conception du produit, son utilisation, puis production du « déchet » jusqu'enfin son élimination, qui doit être la plus écologique possible (réemploi, réutilisation, recyclage...), afin d'avoir le minimum d'impact sur l'environnement.

Selon l'Ademe, « *Le meilleur déchet est celui*

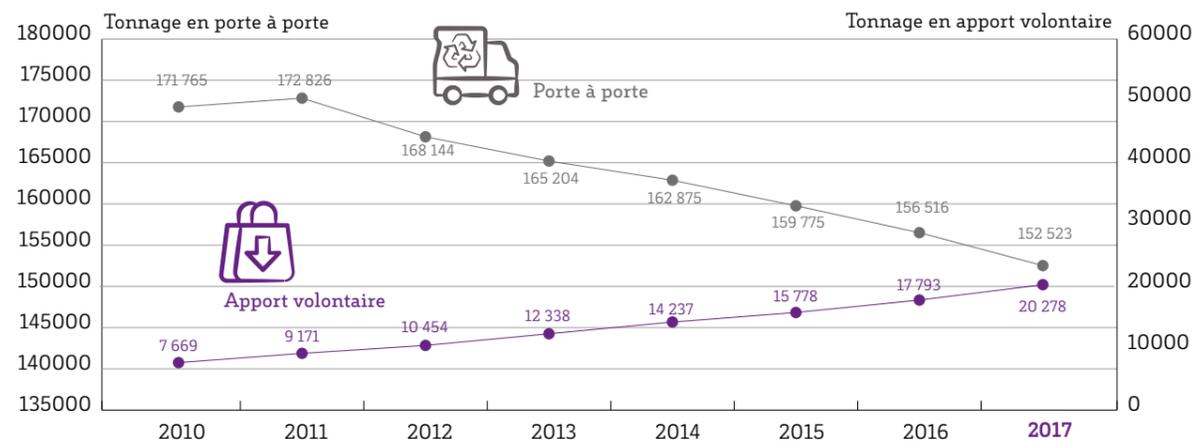
que l'on ne produit pas. Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets, d'éviter l'utilisation de produits dangereux et de diminuer leur nocivité ». Améliorer l'élimination du déchet, c'est avant tout l'orienter intelligemment vers les bonnes filières, c'est pourquoi le Plan d'Amélioration du Tri a été poursuivi durant l'année 2017.

Pour rappel, les communes les moins performantes en matière de tri des déchets recyclables font l'objet d'une communication accrue (école, porte à porte...) durant quelques mois. Sur les communes ciblées cette année, une hausse moyenne de 10 % des tonnages a été constatée, sachant qu'on considère que la moitié de cette hausse peut être attribuée au plan d'amélioration.

De même, le partenariat avec l'association Résistes a continué durant l'année 2017. Grâce à cette activité, plus de 200 tonnes de déchets ont trouvé une seconde vie. Une partie des objets collectés ont été réinjectés dans le circuit de consommation, grâce à l'atelier de réparation et la boutique en place sur Darnétal. Le reste des déchets collecté est redirigé vers des filières de traitements adaptées.

En plus de son impact sur la réduction du déchet, cette activité permet de remettre en situation d'emploi des personnes qui s'en sont trouvées éloignées.

FIG. 5H Récapitulatif des OMA

**DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**

La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE), qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et de la pénibilité du travail. La part des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR, DMR, verre et refus) collectée en apport volontaire est de 11,7 % en 2017 contre 10,2 % en 2016.

349 colonnes supplémentaires (+ 22 CSE et + 327 CE) ont été implantées en 2017 par les services de la Métropole, portant le nombre total cumulé à 1307 soit une augmentation globale de 36,4 % par rapport à 2016. [FIG. 5I](#)

FIG. 5I Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées

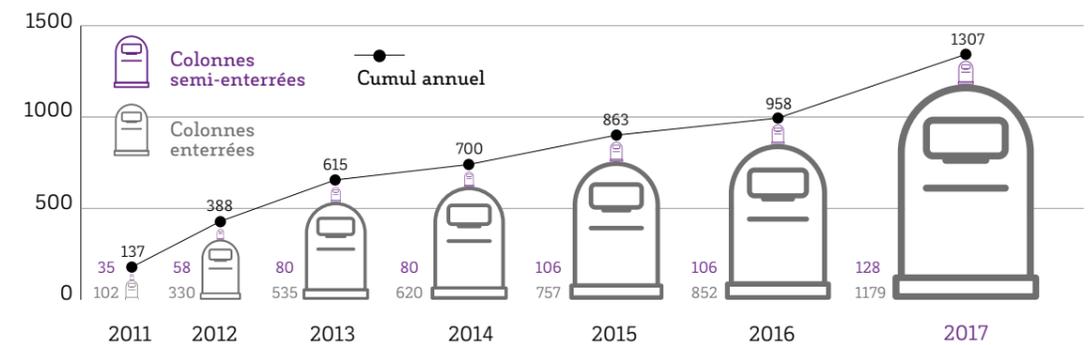
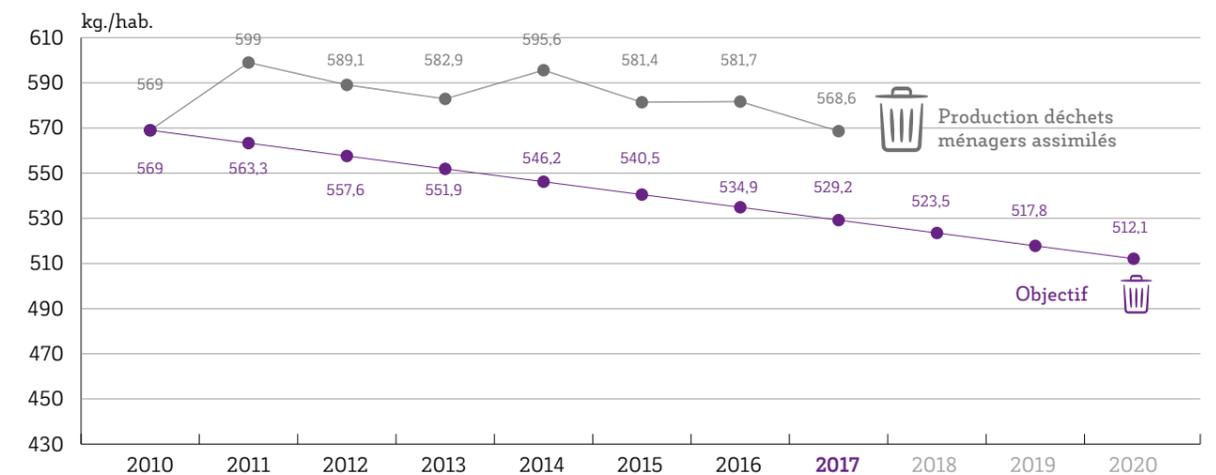


FIG. 5J Évolution de la production comparée à l'objectif



5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ
– Maîtrise des déchets – Collecte et valorisation



- **La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente 1 025 tonnes en 2017, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à l'année précédente. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2017.
- **Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** ont connu une diminution de 9,7 % pour 2 281 tonnes collectées.
- **La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)** est mise en place sur huit déchetteries. Cela a permis de

détourner 2 907 tonnes, soit une augmentation de 53,9 % par rapport à 2016.

- **Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** font également l'objet d'une filière REP. 271 tonnes ont été collectées par ce biais en 2017, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à l'année 2016. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchetterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés.

FIG. 5K Tonnage 2017

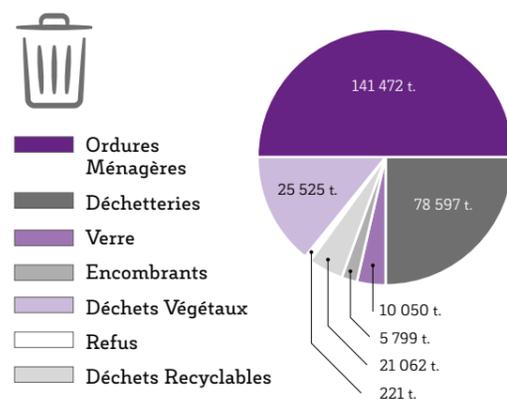


FIG. 5L Évolution des quantités de déchets

Flux	Tonnage		Evolution	
	2016	2017	valeur	%
Ordures ménagères	144 078	141 472	-2 606	-1,81 %
Refus	175	221	46	26,00 %
Déchets recyclables	20 156	21 062	906	4,49 %
Verre	9 899	10 050	151	1,53 %
Déchets végétaux	30 038	25 525	-4 513	-15,02 %
Encombrants	6 017	5 799	-218	-3,63 %
Déchetteries	79 283	78 510	-773	-0,97 %
TOTAL	289 646	282 639	-7 007	-2,42 %

Au total, 6 484 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2017 soit 14,9 % de plus que l'année précédente. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des tarifs élevés.

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2017, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 707 161 visites, soit une légère augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

MATÉRIELS DE COLLECTE : BACS ET SACS

En 2017, ce sont 4 031 070 de sacs de collecte qui ont pu être distribués, ce qui représente 44 356 foyers dotés soit 26 % de plus que l'année précédente. 8 707 interventions de livraison et maintenance de bacs ont été effectuées, soit une diminution de 0,21 % par rapport à l'année précédente.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la

période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2017, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- L'évolution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur la commune de Oissel, passant de deux à une collecte hebdomadaire, et participant à la redistribution des secteurs ainsi qu'à l'optimisation des tournées de collecte.
- La densification de la collecte du verre en apport volontaire sur 22 communes. 48 nouveaux points ont été implantés en vue de faciliter le geste de tri sélectif sur ce flux.

Les premières étapes du programme ont permis d'améliorer la cohérence du dispositif de collecte sur le territoire et d'initier une meilleure maîtrise budgétaire. Toutefois, cette dynamique doit être maintenue en 2018 avec notamment de nouvelles actions tels le traitement des points sensibles ou encore l'évolution des modalités de collecte des déchets végétaux. Pour les années suivantes, les études pourront porter, par exemple, sur la poursuite de l'évolution des fréquences de collecte ou encore la collecte séparée des biodéchets.

5.1.7 Distribution publique de l'énergie

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

Le territoire de la Métropole Rouen Normandie comporte neuf services publics locaux de distribution de chaleur qui alimentent différents quartiers de la Métropole (électricité et gaz).

- Sept réseaux de chaleur faisant l'objet de Délégations de Service Public (DSP) ^{FIG. 5M}
- Deux réseaux dont la gestion est assurée en régie (Elbeuf et Vésuve).

2017 RÉALISATIONS

- **Préparation à la fin des contrats actuels de concession du Curb et de Petit-Quevilly**
 Le conseil métropolitain du 12 décembre 2016 a validé l'avenant n° 12 au contrat de concession du réseau de chaleur de Petit-Quevilly et l'avenant n° 5 au contrat de concession du réseau de chaleur du Curb. Ces deux avenants ont pour objet de définir les conditions financières, techniques et juridiques de la fin des deux contrats. L'année 2017 a permis de travailler sur la mise en application de ces deux avenants.

Actions pour le développement durable



Pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire la Métropole Rouen Normandie :

- élabore une politique globale en matière de choix énergétique impliquant aussi de valoriser les ressources du territoire ;
- assure une qualité de service public adapté aux besoins des usagers et aux réalités territoriales de la Métropole ;
- coordonne la programmation et la réalisation des travaux en lien avec les gestionnaires et les concessionnaires ;
- suit et contrôle les services publics de distribution d'énergie.

FIG. 5M Réseaux de chaleur faisant l'objet de Délégations de service public (DSP)

Réseau	Délégataire	Échéance du contrat	Énergie principale utilisée
Mont-Saint-Aignan	Mont-Saint-Aignan Énergie Verte (MAEV)	30/06/2037	Biomasse
Canteleu	Canteleu Énergie	30/06/2035	Biomasse
CURB - Hauts de Rouen	Dalkia	30/06/2018	Charbon
Rouen - Grammont	Rouen Grammont Énergie	31/12/2030	Biomasse
Maromme	Maromme Bio Énergie Services (MBES)	30/09/2036	Biomasse
Luciline	Rouen Luciline Énergie Nouvelles	21/07/2037	Géothermie sur eau de nappe
Petit-Quevilly	Cofely	30/06/2018	Récupération sur incinération d'ordures ménagères



La chaufferie de Canteleu

Par ailleurs, des études ont été engagées pour définir le devenir et les évolutions de ces deux réseaux :

- **Pour le réseau du Curb**, les principales évolutions suivantes sont attendues : extension du périmètre sur les communes de Bois-Guillaume et de Darnétal et amélioration des performances du réseau de chaleur en matière d'émission de gaz à effet de serre en intégrant une part d'énergie renouvelable supérieure à 50 %, ce qui permettra également de bénéficier d'une TVA à taux réduit sur la totalité de la facture. Compte tenu de ces évolutions, le conseil métropolitain du 20 mars 2017 a décidé de recourir à une nouvelle délégation de service public qui débutera au 1^{er} juillet 2018. Une consultation a donc été engagée pour sélectionner le futur délégataire de ce réseau. Par ailleurs, dans l'attente de la construction d'une nouvelle chaufferie, une 2^e unité de cogénération gaz a été construite au cours de l'été 2017 pour compenser l'arrêt définitif de la chaudière charbon.
- **Le réseau de Petit-Quevilly** étant déjà alimenté principalement par la chaleur issue de l'incinération des déchets, aucune évolution majeure n'est envisagée dans les prochaines années. Ce réseau sera donc

repris par la Régie d'énergie calorifique présentée ci-après.

■ Création de la Régie Chaleur

Le conseil métropolitain du 6 novembre 2017 a validé la création de la Régie publique de l'énergie calorifique (régie autonome, dotée de la seule autonomie financière) à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle a pour objet, en qualité d'opérateur de la Métropole, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Tous les réseaux publics de chaleur ou de froid distribuant de l'énergie à des abonnés multiples et ne relevant pas d'une délégation de service public, d'une association syndicale libre ou d'une association foncière urbaine libre entrent donc dans l'objet statutaire de la régie.

Le réseau de chaleur d'Elbeuf sera transféré à la Régie Publique au 1^{er} janvier 2018. À compter du 1^{er} juillet 2018, la Régie gèrera également le réseau de Petit-Quevilly (le contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 30 juin) et le réseau Vésuve.

■ Réseau de chaleur de Mont-Saint-Aignan

La nouvelle chaufferie biomasse du réseau de chaleur de Mont-Saint-Aignan a été

inaugurée en octobre 2016. Pour favoriser le développement de ce réseau, l'avenant n° 3 au contrat de concession a validé son fonctionnement estival.

Par ailleurs, en lien avec la charte forestière de la Métropole, une expérimentation a été réalisée avec le concessionnaire MAEV pour valoriser du bois bocager. Le premier essai de combustion ayant été concluant, cette expérimentation se poursuivra jusqu'en 2020.

■ Réseau de chaleur de Maromme

Le périmètre de ce réseau s'étendait sur la quasi-totalité du territoire de la commune de Maromme, sans en dépasser les limites. Or des perspectives de raccordement ont été identifiées sur les communes de Déville-lès-Rouen et Notre-Dame-de-Bondeville. Il a donc été décidé d'étendre ce réseau sur ces deux communes. Les travaux ont ainsi débuté au cours de l'été 2017 et se finaliseront au cours de l'année 2018.

■ Définition de la politique de développement des Réseaux de chaleur

L'élaboration d'une stratégie de développement des réseaux de chaleur (partie du schéma directeur des énergies consacrées au développement des réseaux de chaleur) a pour but d'examiner les perspectives d'évolution des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de Métropole Rouen Normandie, ainsi que les atouts et les faiblesses du territoire à cet égard. La définition de cette stratégie nécessite également d'identifier le potentiel d'énergies fossiles et fissiles à substituer, d'un côté, et les ressources EnR&R disponibles sur le territoire, de l'autre.

Cette étude a permis d'analyser les possibilités de densification et d'extension des réseaux existants et d'analyser la faisabilité de créer d'autres réseaux de chaleur notamment sur la rive gauche et sur Grand-Couronne. Des études de faisabilité seront engagées en 2018 pour confirmer ces orientations.

DISTRIBUTION PUBLIQUE

D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et le retrait de la Métropole du Syndicat d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76), la Métropole gère directement les deux contrats de concession de distribution publique d'électricité sur :

- « Métropole Périphérie » : 40 communes issues de l'ancien périmètre du SDE76,
- « Métropole Centre » : 30 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des communes sous gestion d'Enedis, sont sous le régime d'électrification dit « urbain ». Il est à noter que la distribution publique d'électricité sur la commune d'Elbeuf-sur-Seine est gérée par la Régie d'Électricité d'Elbeuf (REE).

CHIFFRES 2017

Données 2017 non-disponibles au moment de la publication du document.

En 2017, en sa qualité de collectivité en charge de l'Urbanisme, la Métropole a instruit 65 dossiers d'extension du réseau de distribution d'électricité suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Sur ces 65 dossiers, treize ont fait l'objet de demandes de modification technique ou financière auprès d'Enedis permettant une économie d'environ 140K€ au profit de la Métropole ou des usagers demandant ces raccordements.

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La Métropole Rouen Normandie est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz naturel sur 59 communes.

Contractuellement, l'exploitation du service de distribution publique sur ce périmètre est organisée comme suit :

- Un périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre dit « historique ») décomposé en :
 - Un contrat regroupant 26 communes,
 - 31 contrats communaux.

- Deux contrats relatifs à l'exploitation du service attribués à la suite de procédures de mise en concurrence encadrées par les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (Loi Sapin) codifiées aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- L'un sur la commune de Saint-Aubin-Celloville est attribué à GRDF,
- Le second sur la commune d'Yville-sur-Seine est attribué à Primagaz.

Dans un but de simplification des relations contractuelles avec GRDF et d'optimisation des redevances perçues par la Métropole, un avenant au contrat intercommunal issu de la scission du contrat du SDE76, a permis d'intégrer les trente contrats au périmètre communal transférés à la reprise de la compétence à la Métropole, à partir du 1^{er} janvier 2018. Ainsi, sur le périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi

de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946, la Métropole a rassemblé l'ensemble de ces contrats dans un contrat unique passé avec GRDF.

La Métropole a procédé en 2017 au contrôle des CRAC 2016 de quatre concessions de distribution publique de gaz :

- Deux contrats historiques GRDF : Concession intercommunale et Concession de Moulineaux,
- Deux délégations de services publiques : la concession GRDF de Saint-Aubin-Celloville et la concession de Primagaz d'Yville-sur-Seine.

Les comptes rendus d'activité 2016 de GRDF et de Primagaz et la synthèse des contrôles effectués en 2017 sur ces CRAC ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 décembre 2017.

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

GARANTIR UNE RELATION, UNE COMMUNICATION ET UNE CONCERTATION EFFICACES ET DE QUALITÉ
– Ma Métropole

5.2 Garantir une relation, une communication et une concertation efficaces et de qualité

5.2.1 Ma Métropole

Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) permettant aux usagers de nous contacter. Ce numéro d'appel gratuit, 24h/24 a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Dans le même objectif, ce système est également accessible aux communes, aux usagers via le site internet de la métropole, ou aux agents de la Métropole. Une fois la demande correctement renseignée dans le logiciel dédié, elle arrive automatiquement à l'interlocuteur en capacité de répondre.

LES CHIFFRES CLÉS POUR 2017

218 467 fiches ont été créées dans le logiciel en 2017. FIG. 5N, 5O & 5P

FIG. 5N Origine des fiches

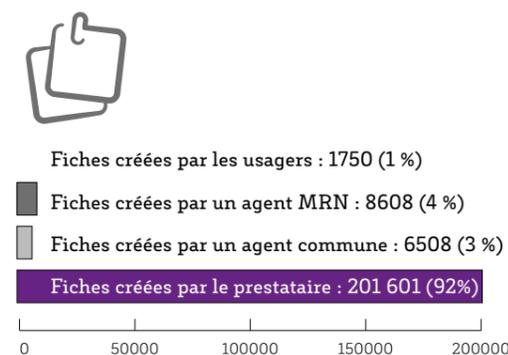


FIG. 5O Nature des appels en 2017

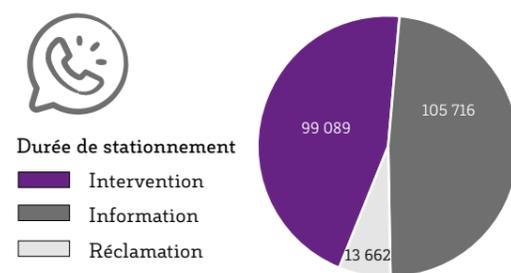
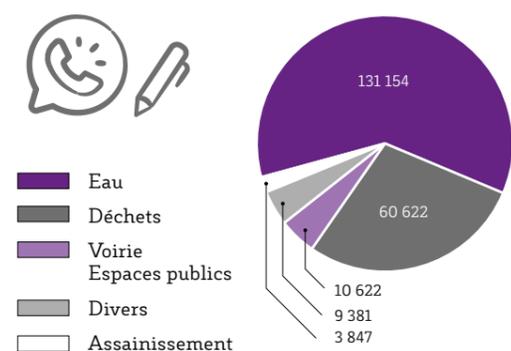


FIG. 5P Thématiques des fiches



5.2.2 Outils de communication externe

Pour accompagner les nombreux services fournis aux habitants, la Métropole édite des documents d'informations pratiques relatives à ses compétences et services techniques déchets, eau, énergie, mobilité... à destination des usagers. Il s'agit également d'accompagner les travaux de voirie, dans le cadre de chantiers d'envergure et d'opérations courantes, mais aussi de programmations d'urbanisme (évolutions des POS et PLU des communes).

Des campagnes lancées dans le cadre de dispositifs de concertation ont donné lieu également à des opérations dédiées à la planification urbaine (projet d'élaboration du PLUi), aménagement des gares rive droite et de la nouvelle gare Saint-Sever, du centre-ville de Rouen dans le cadre du programme Cœur de Métropole, du parc Champ des Bruyères, de la ligne de bus à haut niveau de service T4.



2017 a aussi vu le lancement de la campagne de communication « COP21 - Accords de Rouen sur le climat », dans le cadre de la préparation et du lancement de cette démarche collective portée par la Métropole en décembre.

Riche de ses équipements et des manifestations qu'il organise, l'établissement veille à diffuser son offre et à promouvoir ses programmes culturels (dans le cadre des animations Villes et Pays d'art et d'histoire et de la programmation de la Réunion des Musées Métropolitains, première édition du festival du cirque contemporain SPRING, Journées européennes du patrimoine, Visites Ateliers d'artistes), ludiques et pédagogiques (programmation annuelle des Maisons des forêts, week-end Bivouac sous la lune) mais aussi les agendas et actualités du Kindarena, du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc.

Actions pour le développement durable



Pour l'impression de ses supports de communication, la Métropole s'attache à utiliser du papier recyclé et fait imprimer le Mag mensuel sur du papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges PEFC issues de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de son marché « Prestation traiteur », La Métropole impose l'utilisation de produits locaux et/ou bio et de saison. La vaisselle fournie par le traiteur ne doit pas être jetable à l'exception de vaisselle produite à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables (exemples : gobelets en carton, couverts en bois).

PUBLICATIONS

Un supplément « Guide été » a été inséré dans le Mag de juillet-août : spectacles, loisirs, visites ; tous les bons plans et les bonnes adresses de la Métropole y étaient recensés.

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

La Métropole informe également ses habitants, usagers, partenaires, touristes via ses outils d'information web, réseaux sociaux, écrans vidéos des véhicules du réseau Astuce (métro-Teor), vidéos YouTube...

L'établissement accompagne aussi techniquement 24 communes de moins de 4500 habitants dans la conception et l'administration de leur site web.



2017 a vu la création du site web <http://www.traffic-metropole-rouen.fr/> par la Métropole. Pour que les automobilistes

5. Garantir la qualité des relations et des services rendus à la population, aux communes et aux partenaires

GARANTIR UNE RELATION, UNE COMMUNICATION ET UNE CONCERTATION EFFICACES ET DE QUALITÉ

– Outils de communication externe



aient un temps d'avance sur le trafic, ce site informe des travaux de voirie ou d'ouvrages donnant lieu à rétrécissement ou fermeture de voies, modification de sens de circulation, fermeture de tunnel...

Il est également possible aux usagers de s'inscrire à un système d'alerte par SMS pour recevoir les perturbations trafic en temps réel.

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA MÉTROPOLÉ

La communication de l'établissement passe également par les inaugurations de ses nouvelles grandes structures ou de ses nouveaux aménagements.

En 2017, a notamment été organisée la neuvième édition du festival Graines de jardin, placée sous le signe des senteurs.

Le temps d'un week-end, 90 000 visiteurs ont profité des conseils des exposants, vide jardin et autres animations proposées au Jardin des plantes de Rouen.

La Métropole a également participé aux Journées européennes des métiers d'arts, en avril, avec une première édition métropolitaine du « Printemps de l'Aître » organisée à l'Aître Saint-Maclou en partenariat avec le Collectif des Céramistes Normands; ainsi qu'à la première édition de la fête nautique « Fête en Seine » organisée par l'association Normandie en Seine un week-end en juin. Visuel Printemps de l'Aître.

2017 a aussi vu les inaugurations du pavillon marée du Min (Marché d'intérêt national) de la Métropole en janvier et des aménagements du Square Verdrel à Rouen en juillet.



5.2.3 Conseil Consultatif de Développement (CCD)



En application de l'article 43 de la loi n° 2014- 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des

métropoles, la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la Métropole.

Le CCD, créé par délibération du 5 mai 2014 afin de pouvoir consulter la société civile sur les grandes orientations de la future métropole, est composé d'acteurs sociaux (personnalités qualifiées, habitants), économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la métropole. Ce Conseil est une instance participative et consultative tournée vers le développement durable du territoire. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil métropolitain.

Les travaux du CCD se poursuivent avec une consultation de plus en plus diversifiée. Le CCD est en perpétuel mouvement pour permettre à ses membres de contribuer le plus efficacement possible au développement de nombreux projets métropolitains. Dans cette optique, depuis 2016, de nouvelles modalités de consultation ont été proposées :

- **Des ateliers participatifs** qui ont permis, dans le cadre de plusieurs commissions, de constituer des petits groupes de travail chargés d'échanger sur une thématique ciblée, puis de restituer le fruit de leurs réflexions dans une fiche atelier.
- **Des séances en inter-commission** qui ont mobilisé en moyenne une cinquantaine de membres lors de chaque rendez-vous afin de contribuer par le biais d'ateliers participatifs à des projets structurants : Liaison A28-A13, Cœur de Métropole, T4, Saint Sever - Nouvelle Gare, la COP21...

- **L'organisation de groupes de travail** à durée déterminée et courte, en charge d'une thématique ou d'une question très ponctuelle. À ce stade trois groupes ont été créés : COP21, enjeux agricoles et alimentaires, Exposition universelle 2025.

Le CCD réunit à ce jour les commissions thématiques suivantes :

- **Grands Projets Urbains (GPU)**, animée par Fabienne Fendrich
- **Ville Respirable et Citoyenne (VRC)**, animée par Bernard Jeanne.
- **Planification et Aménagement du Territoire (PAT)**, animée par Bernard Champeaux
- **Culture et Innovation Sociétale (CIS)**, animée par Philippe Naulot (précédé de Jean-Christophe Aplincourt).

Habituellement, une trentaine de membres participent activement à chaque commission thématique. Au cours des trois dernières années, le CCD a été partie prenante dans une quinzaine de grands projets métropolitains, avec plus d'une cinquantaine de fiches atelier produites et plus de 80 réunions de travail. On remarque également une tendance à privilégier le travail en commission thématique et en inter-commissions, plutôt qu'en séance plénière.

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

Le 108, siège de la Métropole

6. Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole

Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources passe par une gestion financière rigoureuse et prospective, d'autant plus au regard du contexte économique général et des changements institutionnels profonds (lois MAPTAM et NOTRe) vécus par le territoire national. Pour cela, la Métropole s'est engagée dans un processus d'amélioration continue qui compose à la fois avec une simplification et une sécurisation des procédures internes, avec l'utilisation d'outils de gestion adaptés et avec un contrôle de gestion qui permet de suivre l'évolution de l'activité de l'institution et son efficience.

Outre les ressources financières, ce sont les ressources humaines qui sont au cœur de l'établissement et de l'action publique. Leur gestion implique des processus nombreux et souvent complexes, au service de l'exercice des compétences, c'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie y porte une attention renouvelée.

Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources	198
■ Dématérialisation	198
■ Mutualisation avec les communes membres	199
■ Regroupement des services de la Métropole	202

Fiabiliser et adapter notre organisation aux évolutions de nos politiques publiques	204
■ Organisation en pôles de proximité	204
■ Transversalité dans les méthodes de travail	205

Développer et valoriser les ressources	207
■ Ressources humaines de la Métropole	207
■ Situation financière de la Métropole	208

6.1 Mener une action publique efficace, économe en temps, en énergie et en ressources

6.1.1 Dématérialisation

Parmi les grandes avancées à noter en 2017 concernant les pratiques internes à la Métropole, le projet de dématérialisation des convocations a été progressivement mis en œuvre au deuxième semestre 2017. La dématérialisation totale de l'envoi des convocations et des projets de délibérations aux élus métropolitains sera effective pour les Bureau et Conseil du 12 février 2018.

L'année 2018 permettra d'évaluer pleinement les économies réalisées, ainsi que l'amélioration du fonctionnement des services, et la qualité du service rendu aux élus.

Sur les 156 élus métropolitains :

- 153 reçoivent leur convocation par voie totalement dématérialisée via une application dédiée accessible par une tablette numérique.
- les 3 élus restants devraient prochainement être dotés d'une tablette.

Sur ces 153 élus :

- 111 élus ont été dotés d'une tablette numérique par la Métropole
- 42 élus ont mutualisé une tablette numérique dont ils disposaient au titre d'une autre collectivité ou à titre personnel.

Dans le cadre du projet de gestion des interventions informatiques, la DSI a mis en œuvre la démarche SMILE.

Il s'agit d'un nouveau service de hotline qui analyse les demandes et problématiques et les répartit dans les bons services de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour un traitement optimal.

Afin d'assurer un meilleur suivi des demandes (mails ou téléphonique), chacune d'elles est enregistrée sous forme d'un ticket. Par ce biais, il est possible de consulter directement l'état d'avancement des demandes en cours. Il est également possible d'échanger avec le technicien ayant pris en charge la requête, de consulter les procédures et les incidents en cours.

6.1.2 Mutualisation avec les communes membres

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées pour la mise en commun depuis le 1^{er} janvier 2015 de moyens respectifs en créant à cet effet plusieurs directions et services communs dénommés « Département Urbanisme et Habitat » : équipe de direction, direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière, direction de l'aménagement et des grands projets, direction de l'habitat.

Ces services communs permettent d'assurer l'ensemble des missions relevant de la conduite d'études et de projets d'aménagement et de renouvellement urbains, des stratégies et actions foncières, et la gestion administrative (marchés, budget, conventions...) liée à ces missions et leur sécurisation

juridique, tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens matériels, aboutissant à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun du droit des sols a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 52 communes de la Métropole et la Ville de Rouen. FIG. 6A & 6B

FIG. 6A Instructions des autorisations d'urbanisme pour les 52 communes

	Accords	Accords tacites	Refus	Refus tacites	Irrecevables	Rejets tacites	Annulations	Sursis à statuer
Certificats d'urbanisme opérationnels	118	76	38	53	2	–	–	–
Déclarations préalables	947	83	111	5	–	51	37	1
Permis de construire :	755	50	78	3	–	46	75	–
Permis d'aménager	28	4	3	–	–	1	1	–
Permis de démolir	27	–	–	–	–	–	1	–

FIG. 6B Instructions des autorisations d'urbanisme pour la Ville de Rouen

	Accords	Accords tacites	Refus	Refus tacites	Irrecevables	Rejets tacites	Annulations	Sursis à statuer
Certificats d'urbanisme opérationnels	10	–	3	–	–	–	–	–
Déclarations préalables	687	4	55	–	–	19	16	1
Permis de construire	209	–	8	–	–	2	18	–
Permis d'aménager	5	–	–	–	–	–	–	–
Permis de démolir	61	–	–	–	–	–	1	–

2017 RÉALISATIONS

- **Conforter l'organisation de la Direction** pour une meilleure efficacité et notamment revisiter les process de fonctionnement avec les divers partenaires intervenant dans l'instruction des dossiers (services de l'État, Chambre d'Agriculture...)
- **Structurer l'aide en matière de contentieux apporté aux communes.**

En 2017, 2 437 dossiers ont été enregistrés par la direction de l'urbanisme réglementaire pour les 53 communes :

- 242 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 1 214 Déclarations préalables
- 910 Permis de construire
- 46 Permis d'aménager
- 25 Permis de démolir

À l'issue de la démarche d'instruction, 2 594 décisions ont été proposées aux Élus des 53 communes ^{FIG. 6A}

Dans le cadre des autorisations assurées par le service instruction de la Ville de Rouen, il y a eu :

- 1 079 dossiers enregistrés :
- 11 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 766 Déclarations préalables
- 234 Permis de construire
- 8 Permis d'aménager
- 60 Permis de démolir

À l'issue de la démarche d'instruction, 1 099 décisions ont été signées par les Élus de la Ville de Rouen. ^{FIG. 6B}

Pour l'année complète, et agréant la Ville de Rouen, il s'agit de 3 693 dossiers instruits par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire, soit la répartition par Pôle de proximité suivante :

- Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 841
- Pôle de proximité Val-de-Seine : 393
- Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1 360
- Pôle de proximité Rouen : 1 099

Le service Instruction Ville de Rouen a également géré :

- 3 308 Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa).
- 219 dossiers Enseigne - Publicité
- 40 arrêtés de numérotage
- 33 recours dont 11 contentieux au TA
- 110 courriers ont été envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction.

Le service d'instruction des 53 communes a assisté les élus dans le cadre de la gestion de 34 recours dont 6 contentieux au tribunal administratif (TA).

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service Géomatique et Connaissance des Territoires (GCT) a été créé au 1^{er} janvier 2014 afin de mutualiser les moyens entre la ville de Rouen et la CREA, Métropole Rouen Normandie aujourd'hui, en matière d'information géographique.

Le service, géomatique et connaissance des territoires, rassemble des activités des sciences géo-informatisées réparties en quatre volets :

- La collecte des données
- Leur traitement
- Leur diffusion et la mise à disposition d'outils adaptés à leur exploitation
- L'accompagnement des services dans leurs projets incluant de l'information géographique.

GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES APPLICATIONS :

Afin de faire face aux besoins exprimés des services, le service GCT a acheté :

- 4 licences ArcGis basic fixe
- 1 licence ArcGis basic flottant
- 1 licence ArcGis standard flottant.

Ainsi, les pôles de proximité Austreberthe Cailly, Plateaux-Robec et Seine Sud bénéficient d'une offre de logiciel SIG en partage de ressources. Pour faciliter cet accès, une initiation a été proposée et un suivi des « emprunts » des trois licences ArcGis basic flottant a été mis en place depuis l'intranet.

En termes d'applications, 18 demandes ont été enregistrées.

En plus des demandes utilisateurs, le service réalise des refontes d'applications du fait de l'évolution des technologies et langages de développement.

En parallèle, dans le cadre du projet de gestion des interventions informatiques, et notamment la mise en œuvre de la démarche SMILE de la DSI, le service géomatique et connaissance des territoires travaille avec le service Production et intégration sur l'offre de service « informatique » et les processus de réponses.

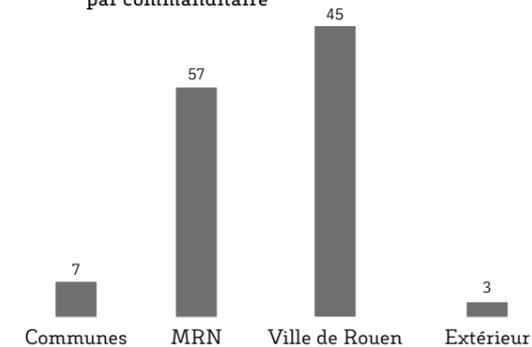
PRESTATIONS COMMUNES : CARTOGRAPHIE ET OBSERVATOIRE

■ Cartographie

En 2017, 112 prestations de cartographie ont été enregistrées ^{FIG. 6C}

Pour les communes, il s'agit majoritairement de la mise à jour des plans de ville : Cléon, Grand-Couronne, La Neuville-Champ-d'Oisel, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Martin-du-Vivier.

FIG. 6C Prestations cartographiques par commanditaire



Pour les commandes à destination de l'extérieur, il s'agissait de transmettre un document déjà prêt en général permettant une illustration ou un repérage de la Métropole.

Sur les 45 prestations enregistrées pour la Métropole, la production de carte est prépondérante ; pour 2017, 71 % des commandes ont été évaluées de niveau 1 : impression ou réalisation très simple. ^{FIG. 6D}

■ Observatoire

Le service Géomatique et Connaissance des Territoires assure la recherche, l'acquisition, la mise à jour et la transmission de données de référence (recensement, cadastre et Majic, Sirene, Filocom, etc.). Au-delà de la diffusion, dans certains cas, le service effectue des traitements (synthèses, récapitulatifs, croisements avec d'autres bases) ou des analyses.

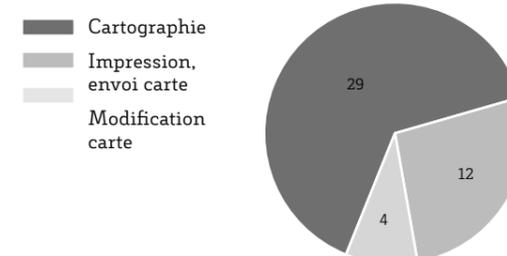
Pour la Métropole, les 35 demandes se répartissent sur l'ensemble des départements.

En 2017, une importante analyse croisée cadastre, bâti et données Insee a été faite pour la direction de la Maîtrise des déchets. L'objectif était d'apporter des éléments chiffrés précis sur la population par rue dans les zones de collecte et permettre d'étayer la politique de collecte et sa tarification.

DAO TOPOGRAPHIE

Les principales missions sont la réalisation de levées, le contrôle des plans du prestataire, la mise en conformité des plans, la gestion de la nomenclature (286 objets référencés), l'assistance des utilisateurs (DAO et topographie).

FIG. 6D Types de prestations cartographiques



L'année 2017 a marqué le début de la structuration de ce domaine de compétence avec le recrutement d'un coordonnateur de la cellule topographie, d'une montée en compétence d'un agent comme topographe et le lancement d'un recrutement pour un second topographe.

RIL (Répertoire des immeubles localisés de la ville de Rouen)

Il s'agit d'un fichier des adresses de logements pour la constitution de la base de sondage dans laquelle l'INSEE sélectionne annuellement les adresses à recenser.

Certaines données sont en libre accès sur le site internet de la Métropole et référencées dans le Géocatalogue national. Les chiffres de téléchargement montrent une activité importante, notamment en fin d'année.

Nouveauté sur les référentiels : l'ouverture de la base de données Sirene et la mise à disposition par Etalab du géo Sirene. Les entreprises sont à portée de clic dans le SIG.

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

Créé le 1^{er} janvier 2015, le service commun permet d'assurer les missions fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et de la DEPN. Cette organisation est rendue nécessaire du fait de l'imbrication des services opérationnels qui agissent sur un même territoire et dont les actions doivent être coordonnées dans le respect des compétences de chacun. Les services ainsi mutualisés sont placés sous la responsabilité juridique de la Métropole et sous l'autorité fonctionnelle de chaque collectivité en fonction des compétences exercées.

6.1.3 Regroupement des services de la Métropole

Le bâtiment de regroupement des services de la collectivité permet d'organiser une meilleure fonctionnalité de ses services et ainsi de rationaliser ses charges immobilières. La réduction du nombre d'implantations des services centraux de la Métropole, répartis avant la construction de 108 sur les immeubles du Norwich (avenue Pasteur), Vauban (sur les quais vers les Docks76), Avalasse (proche de la gare) et PCC (au niveau du Théâtre des arts), permet d'améliorer l'efficacité quotidienne du travail des équipes, mais aussi à terme de réaliser de nombreuses économies.

Après 2017, la Métropole réduira globalement ses coûts d'exploitation de plus de 50 % (conservation du Norwich, location du Vauban, revente de l'immeuble l'Avalasse et location de l'immeuble PCC dont elle est propriétaire) ce qui permettra au projet d'être amorti sur 20 ans, soit une durée sensiblement moindre à celle nécessaire pour amortir ce type de bâtiment public. Au-delà, le nouveau bâtiment passif et à énergie positive, dont le coût total s'élève à 25 millions d'euros, devrait permettre à la collectivité de réaliser des économies de l'ordre de deux millions d'euros par an.

Le projet architectural ambitieux se veut surtout moderne en termes de développement durable. Présenté par l'architecte Jacques Ferrier dont l'agence a remporté fin 2013 la maîtrise d'œuvre de cette construction, ce bâtiment singulier répond en effet aux deux labels européens de référence en termes de performance énergétique : le label allemand Passiv Haus (par la limitation des puissances de chauffage et de consommation d'électricité) et le label Bepos (bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire qui produit de l'électricité). Son point fort réside dans les 2 000 m² de panneaux photovoltaïques sur ses faces



sud ainsi que de panneaux vitrés aux teintes irisés. Si les panneaux photovoltaïques ont pour vocation première de capter l'énergie du soleil afin de produire de l'énergie en partie pour le bâtiment (l'autre partie pouvant être revendue et réinjectée dans le réseau de distribution), cette « double peau » joue également un rôle dans la protection thermique passive des façades.

Il s'agit d'un bâtiment exemplaire, qui s'ouvre sur la ville et la Seine et qui contribue également à la dynamique de construction de l'écoquartier Flaubert dès 2017.

DÉMÉNAGEMENTS

Depuis mars 2017, le groupe de travail « déménagements » a accompagné presque 600 agents dans des nouveaux sites. Fait marquant bien évidemment, l'intégration du 108, nouveau siège de la métropole, en juin 2017.

En 2018, 77 agents seront accompagnés, et 150 en automne 2019, soit un total d'un peu plus de 800 agents sur trois ans. Le groupe établira en 2018 un bilan chiffré des

moyens déployés pour assurer l'emménagement des agents, la méthode utilisée et les outils employés.

LE 108 SÉDUIT LE MONDE DE L'ARCHITECTURE

Le nouveau siège de la Métropole a été récompensé pour son architecture déjà emblématique. Le 108 a en effet remporté l'American Architecture Prize 2017, dans la catégorie « Institutional Architecture », qui récompense les projets architecturaux les plus novateurs, créatifs et inspirants du monde entier. En 2017, plus de 1 000 dossiers venant de 68 pays ont ainsi été soumis au jury de ce prix prestigieux dans plus de 40 catégories (culture, éducation, médical, résidences...). Le 108 est l'un des six projets présentés en France retenus, tous étant basés dans la région parisienne. Son architecture facettée et transparente conçue pour jouer des variations de lumière du ciel normand, des reflets de l'eau et des couleurs du climat à la manière des impressionnistes, est signée par l'architecte Jacques Ferrier.

6.2 Fiabiliser et adapter notre organisation aux évolutions de nos politiques publiques

6.2.1 Organisation en pôles de proximité

Pour que la Métropole reste proche des communes et des usagers, cinq pôles de proximité couvrent chacun un territoire d'environ 100 000 habitants. FIG. 6E

L'action de la Métropole est donc déployée en proximité de façon déconcentrée. Les pôles, porte d'entrée pour les Maires, garants de la prise en compte des problématiques locales et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement...

Ils assurent au quotidien, la gestion de la voirie (2 700 km), la conception d'espaces publics, l'éclairage public, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, la gestion des déchetteries, les modifications des PLU, la gestion de certains espaces verts (Bédanne, les Marais du Trait...)

D'autre part, dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer

à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité.

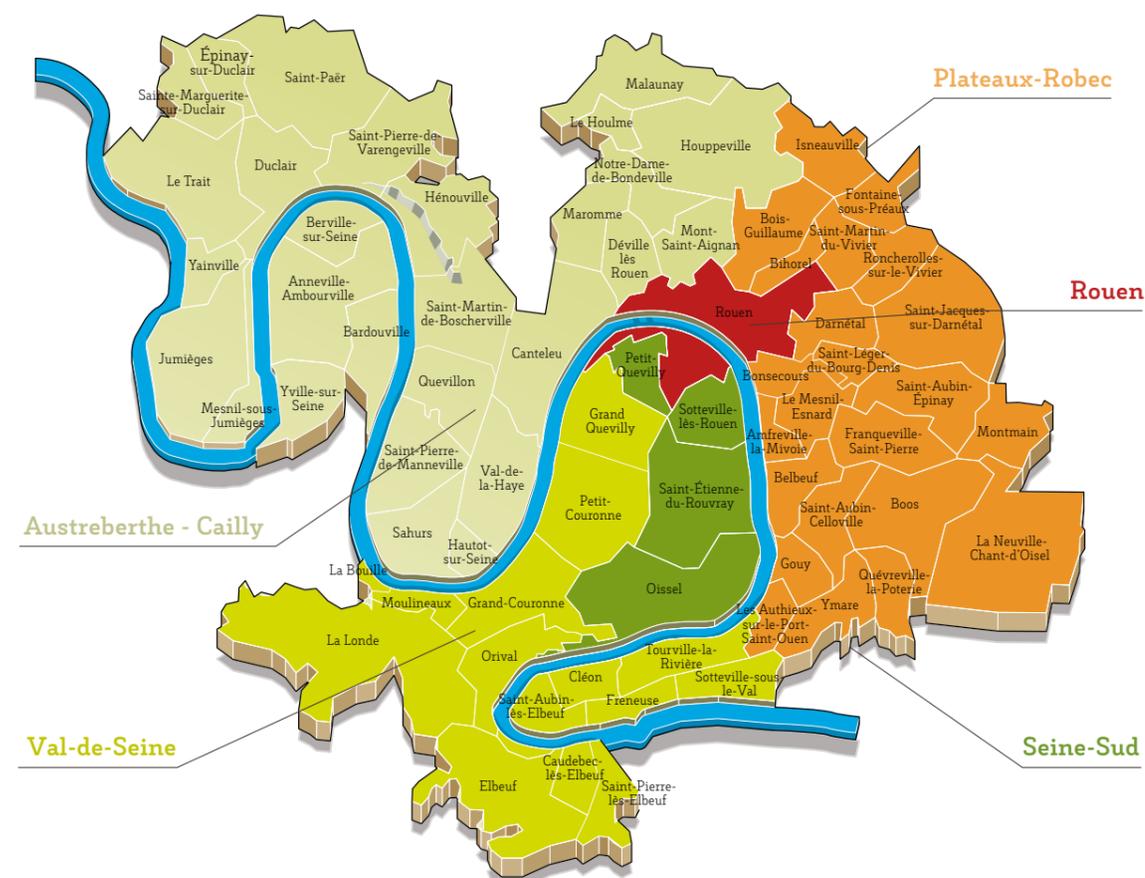
PROJETS DE TERRITOIRE

L'année 2017 a également été celle de la concrétisation des « projets de territoire » qui rassemblent pour chacun des cinq pôles de proximité les actions de la Métropole au service des communes et des habitants.

Ces projets, construits par et avec les maires sont le fruit d'une longue concertation – plus d'un an –, la démarche ayant été présentée lors des conférences locales des maires (CLM) de la fin d'année 2016. Le travail s'est ensuite poursuivi régulièrement lors des CLM suivantes, jusqu'à la publication de cinq « projets de territoire » en janvier 2018. Ils sont également consultables sur le site internet de la Métropole.

Création de chemins pour les cyclistes et les piétons, rénovation d'équipements... De proximité mais aussi d'envergure métropolitaine, tous ces projets concourent au développement et à l'attractivité du territoire. Avec un maître mot : la qualité du cadre de vie.

FIG. 6E Métropole Rouen Normandie : les cinq pôles de proximité



6.2.2 Transversalité dans les méthodes de travail

La transversalité devient un principe de travail à généraliser, d'autant que les projets deviennent de plus en plus complexes et les compétences interagissent entre elles.

Un certain nombre de démarches contribuent à la transversalité par le partage des objectifs, à tous les niveaux de la structure. De même, l'amélioration des moyens et outils de communication interne facilite l'accès à tous à une meilleure information.

C'est pourquoi la Métropole accompagne les évolutions méthodologiques, dans la conduite de projets, selon un mode transver-

sal et partagé, et se dote d'outils numériques pour mieux répondre à cet enjeu.

Plusieurs projets illustrent ces nouveaux principes :

- **La gouvernance et l'organisation autour de la réalisation du PLUi** : ce document est réalisé en interne, aussi l'équipe de la direction de la planification s'est vue renforcée et bénéficie de référents thématiques dans les directions potentiellement contributrices au PLUi (habitat, voirie, grands projets, environnements, foncier...).

Cette organisation permet de répondre à l'enjeu de coproduction des différentes directions thématiques de la métropole. La gouvernance mise en place (groupes de travail, comité de suivi, comité d'arbitrages, comité de pilotage...) assure la transversalité et cohérence nécessaires à l'élaboration du document, dans un calendrier très cadencé.

- **Afin de structurer la démarche du PCAET et de l'inscrire dans l'excellence européenne, il a également été décidé de s'appuyer sur le label Cit'Ergie qui distingue la performance des meilleures politiques et actions énergie-climat.**

Les champs d'action ou d'influence de la Métropole ayant trait au PCAET sont très nombreux. Ils concernent tant les compétences directes de la Métropole que l'activité des citoyens et des entreprises du territoire : production et consommation ; déchets ; économie locale ; urbanisme et aménagement, habitat ; mobilité durable ; énergies ; agriculture et sylviculture ; accompagnement au changement de comportement...

Depuis juin 2016, six groupes de travail ont été mis en place en cohérence avec l'organisation du Label Cit'Ergie. Ces groupes ont travaillé le diagnostic des politiques de la Métropole qui a permis d'identifier des marges de progrès.

Par ailleurs, afin d'animer le territoire dans le cadre de cette dynamique et parce que la seule mobilisation des compétences de la Métropole ne pourra pas suffire à atteindre les objectifs énoncés, cette der-

nière a choisi de mettre en place une COP 21 locale, afin de fédérer l'ensemble des forces vives du territoire. Un partenariat de trois ans avec WWF a été conclu pour ce faire.

La démarche a été officiellement lancée par la constitution d'ateliers, en mai 2017, puis par un séminaire de restitution le 8 décembre 2017.

- **Autre démarche, traduisant de nouvelles méthodes de travail, transversales : le pacte métropolitain d'innovation.**

Démarche locale issue du Pacte État-Métropoles conclu en juillet 2016 entre l'État et les 15 métropoles de l'époque, ce pacte métropolitain d'innovation définit la stratégie d'innovation du territoire, partagée entre l'État et la Métropole. Il arrête plusieurs directions de travail commun, avec une comitologie spécifique et est co-piloté par la Préfète et le Président de la Métropole. Le pacte a été signé en novembre 2016 et sa comitologie a été installée lors du premier comité de pilotage, en avril 2017. Il décline des axes de travail et d'innovation partagés avec des acteurs du territoire, notamment le GPMR, sur la réindustrialisation (requalification de friches industrielles, développement d'une filière autour des terres polluées et excavées), sur le véhicule autonome, sur les coopérations territoriales.

Cette démarche globale et partagée avec les services de l'État permet d'évoluer vers de nouvelles modalités de travail entre les partenaires institutionnels du territoire, plus transversales et mieux partagées.

6.3 Développer et valoriser les ressources

6.3.1 Ressources humaines de la Métropole

FIG. 6F Évolution des effectifs entre 2015 et 2017

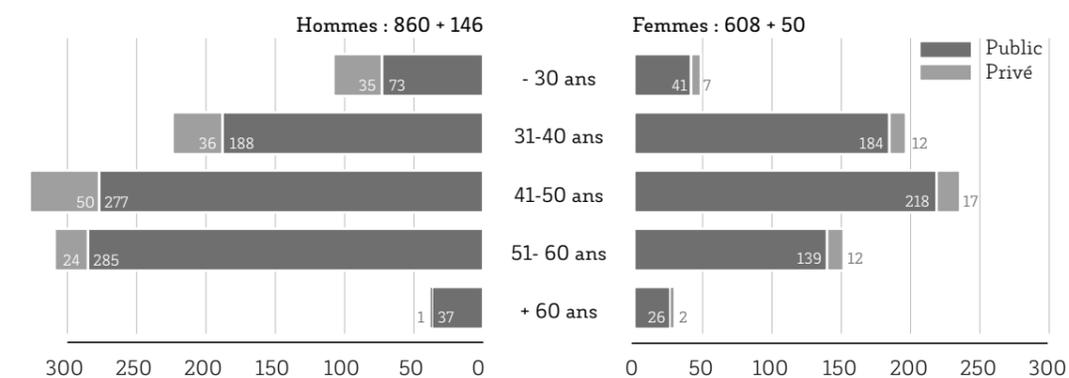
2017 : Effectifs de la Métropole par catégorie et filière

Filières	Administrative	Technique	Médico sociale	Sportive	Culturelle	Animation	Total
Cat. A public	165	150	1	–	17	–	333
Cat. B public	138	110	1	1	13	1	264
Cat. C public	214	619	–	–	36	2	871
Cat. « A » privés	–	37	–	–	–	–	37
Cat. « B » privés	–	93	–	–	–	–	93
Cat. « C » privés	–	66	–	–	–	–	66
Total	517	1075	2	1	66	3	1664

2015 (extrait bilan social) : Effectif par catégorie et filière

Filières	Administrative	Technique	Médico sociale	Sportive	Culturelle	Animation	Total
Cat. A public	96	89	2	–	4	–	191
Cat. B public	114	73	1	–	2	1	191
Cat. C public	197	525	–	1	2	1	726
Cat. « A » privés	–	33	–	–	–	–	33
Cat. « B » privés	–	59	–	–	–	–	59
Cat. « C » privés	–	76	–	–	–	–	76
Total	407	687	3	1	8	2	1108

FIG. 6G Pyramide des âges



- **Masses salariales**

2017 : 81,60 M€ / 2016 : 78,10 M€ soit une évolution de 4,5 %

6.3.2 Situation financière de la Métropole

La situation financière de la Métropole lui permet de bénéficier d'une capacité de désendettement inférieure à dix années et d'une épargne satisfaisante tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux.

L'année 2017 est marquée par un effort d'investissement particulièrement soutenu avec 179,40 M€ de dépenses d'investissement hors dette, contre 150,10 M€ en 2016.

Cet effort d'investissement a été pour partie autofinancé (74,30 M€ d'autofinancement net) et pour partie financé par une reprise modérée du recours à l'emprunt.

La mobilisation d'emprunts nouveaux a été supérieure aux remboursements, d'où une progression de la dette : l'encours passe ainsi de 352 M€ à 382 M€, hors prise en compte des engagements au titre du contrat de partenariat éclairage public, du fait de cet effort d'investissement.

En section de fonctionnement, l'épargne est en légère contraction, en dépit d'une bonne dynamique des produits fiscaux à taux constants (en particulier au niveau de la fiscalité professionnelle).

L'année 2017 se caractérise notamment par la poursuite des effets de la contribution au redressement des finances publiques sur les dotations, et ce pour la dernière année. Au global, les charges de fonctionnement ont progressé légèrement plus vite que les recettes.

Les ratios budgétaires demeurent satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains :

- un taux d'épargne brute qui reste élevé (18,7 %) et est supérieur à la moyenne 2016 des communautés d'agglomération (13,2 %), bien que légèrement inférieur à la moyenne des métropoles (19,5 % en 2016)
- des ratios d'endettement inférieurs aux échantillons de comparaison (capacité

de désendettement à 3,6 années pour 5,2 années en moyenne en 2016 pour les métropoles et 6 pour les communautés d'agglomération).

Ces ratios traduisent cependant la situation de la Métropole à fin 2017. Ils ne doivent pas occulter des enjeux budgétaires importants dans les années à venir, avec un programme d'investissement à financer important, et une nécessaire limitation des dépenses de fonctionnement, d'une part dans le cadre du financement du programme d'investissement, d'autre part du fait des nouvelles contraintes issues de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (contractualisation avec l'État).

ÉVOLUTION DE LA SECTION

DE FONCTIONNEMENT

UNE LÉGÈRE DIMINUTION

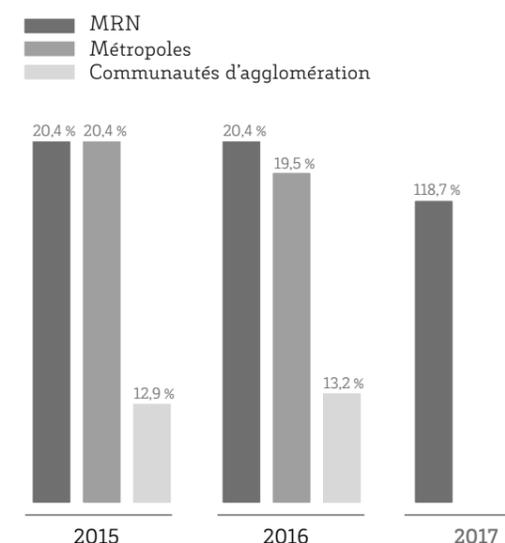
DE L'ÉPARGNE BRUTE

- 2015 : 111,3 M€
- 2016 : 113,9 M€
- 2017 : 106,72 M€

L'épargne brute consolidée de la Métropole atteint 106,70 M€ en 2017, et s'élève à 18,7 % des recettes de fonctionnement hors cession. ^{FIG. 6H}

Le niveau d'épargne brute de 2017 (18,7 % des recettes hors cessions) a diminué par rapport à l'exercice précédent, ce qui est aussi le cas pour la moyenne des métropoles, qui a diminué entre 2015 et 2016 (19,5 % d'épargne brute en 2016). La Métropole de Rouen est donc pour 2017 légèrement au-dessous de cette moyenne, et conserve un taux d'épargne largement supérieur à celui des communautés d'agglomération.

FIG. 6H Taux d'épargne brute consolidé hors cessions (2015-2016)

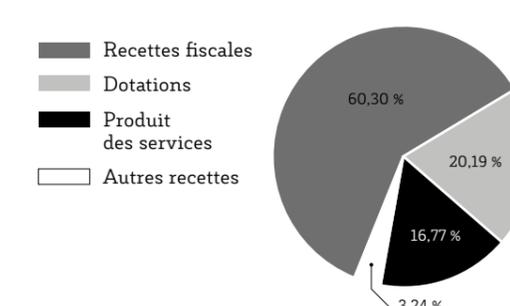


DES RECETTES EN HAUSSE, TIRÉES PAR LE DYNAMISME DE LA FISCALITÉ

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole atteignent 570,60 M€ à fin 2017, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2016. ^{FIG. 6J}

- Cette progression résulte pour l'essentiel :
- Du dynamisme des recettes fiscales (hausse importante en particulier de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, + 5,60 M€ entre 2016 et 2017).
 - De l'importance des produits exceptionnels en 2017 (+1,30 M€ sur les recettes hors cessions).

FIG. 6I Composition des recettes réelles de fonctionnement consolidées 2017



- De l'augmentation de la perception par la Métropole de ressources du département en contrepartie du transfert de la compétence voirie (deuxième année de perception), +2,70 M€ par rapport à 2016. Cette recette supplémentaire est sans effet sur l'épargne : elle est neutralisée par l'apparition de nouvelles dépenses.
- De la poursuite de la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC (+0,60 M€)

Ces différentes hausses viennent compenser le moindre dynamisme des recettes tarifaires et le recul des dotations en 2017. ^{FIG. 6J}

LE DYNAMISME

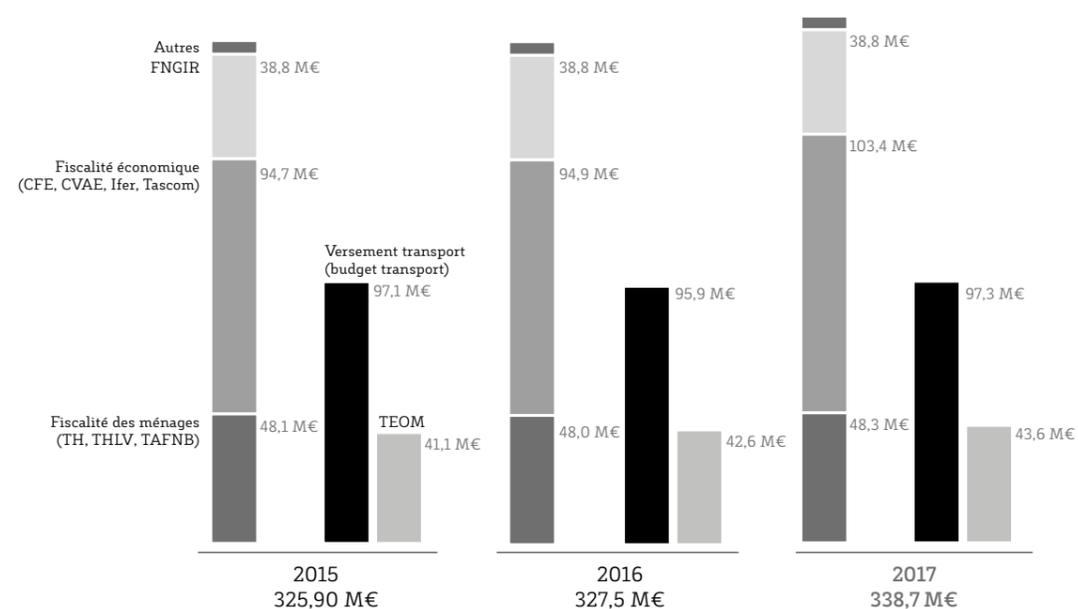
DES RECETTES FISCALES

Hors attribution de compensation et reversements au titre du FPIC, les recettes fiscales de la métropole affichent une croissance impor-

FIG. 6J Recettes réelles de fonctionnement hors cession

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	545,4 M€	+ 5,9%	557,3 M€	+ 2,2%	570,6 M€	+ 26,6%
Produit des services (chap.70)	88,7 M€	+ 9,2%	93,1 M€	+ 5,0%	92,9 M€	- 26,9%
Chap. 73 (recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation)	334,9 M€	+ 6,0%	333,2 M€	- 0,5%	344,1 M€	+ 165,4%
Dotations (chap. 74)	106,7 M€	+ 0,3%	114,8 M€	+ 7,6%	115,2 M€	- 45,7%
Autres recettes	15,0 M€	+ 28,6%	16,1 M€	+ 7,2%	18,5 M€	+ 19,6%

FIG. 6K Évolution des recettes fiscales de la MRN hors attribution de compensation (période 2015-2017)



tante en 2017 : +3,3 % contre +0,25 % en 2016.

Ces recettes sont constituées principalement de cinq composantes : ^{FIG. 6K}

- **La fiscalité « ménages »** regroupant la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette fiscalité dite modulable (car associée à un pouvoir d'action sur les taux), atteint 48,30 M€ en 2017 et représente 14,3 % des recettes fiscales totales de la Métropole.
- **La fiscalité économique** acquittée par les entreprises présentes sur le territoire (fiscalité modulable pour la CFE et la Tascom, sans pouvoir de taux pour la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, CVAE et les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux, Ifer), s'établit à 103,40 M€ en 2017 et contribue à hauteur de 30,5 % aux recettes fiscales de la métropole ; c'est l'évolution de cette fiscalité qui explique l'augmentation de produit entre les exercices 2016 et 2017.
- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**, dispositif instauré en 2011 visant à neutra-

liser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle ; cette recette dont le montant est figé à 38,80 M€ depuis 2013 représente en 2017 11,46 % de la fiscalité de la métropole ;

- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, perçue au sein du budget Déchets Ménagers, qui s'élève à 43,60 M€ en 2017 et contribue à hauteur de 12,9 % aux recettes fiscales de la Métropole (fiscalité modulable) ;
- **Le Versement transport**, contribution due par les employeurs privés ou publics du territoire et perçue par le budget Transport (fiscalité modulable). Le montant de cette contribution est de 98,10 M€ en 2017, soit 28,7 % des recettes fiscales totales.

■ Une pression fiscale qui demeure faible

En matière de pression fiscale, la Métropole conserve comme en 2017 des taux de fiscalité sensiblement inférieurs à la moyenne (non pondérée par les bases) ^{FIG. 6L} des métropoles. La Métropole conserve sa place dans la hiérarchie : elle conserve

FIG. 6L Taux de fiscalité comparatif de 11 métropoles

	TH	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole Rouen Normandie	8,35 %	0,00 %	-	-	2,60 %	0,00 %	25,30 %	0,00 %
Métropole européenne de Lille	12,10 %	0,00 %	-	-	2,09 %	0,00 %	33,61 %	-0,10 %
Bordeaux Métropole	8,22 %	0,00 %	-	-	3,23 %	0,00 %	35,06 %	0,00 %
Toulouse Métropole	16,50 %	0,00 %	5,96 %	0,00 %	33,75 %	0,00 %	36,58 %	2,00 %
Nantes Métropole	10,14 %	0,00 %	6,41 %	0,00 %	4,88 %	0,00 %	31,49 %	3,10 %
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13 %	0,00 %	-	-	1,47 %	0,00 %	28,88 %	0,00 %
Strasbourg Eurométropole	11,25 %	1,50 %	1,15 %	1,80 %	4,94 %	1,40 %	26,83 %	1,50 %
Grenoble-Alpes Métropole	8,57 %	0,00 %	1,29 %	0,00 %	6,87 %	0,00 %	31,09 %	0,00 %
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08 %	0,00 %	0,17 %	0,00 %	5,69 %	0,00 %	36,58 %	0,00 %
Rennes Métropole	13,64 %	0,00 %	1,73 %	0,00 %	6,10 %	0,00 %	28,73 %	0,00 %
Brest Métropole	13,64 %	0,00 %	2,93 %	0,00 %	8,15 %	0,00 %	29,17 %	0,00 %
Moyennes 2017 des métropoles	11,15 %	0,14 %	2,81 %	0,10 %	7,25 %	0,09 %	31,21 %	0,60 %

FIG. 6M Évolution des fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Métropole Rouen Normandie	2015	2016	2017
Potentiel financier agrégé (20 %)	598,45	594,48	584,23
Potentiel financier moyen	664,67	645,85	617,61
Revenu/hab (60 %)	13 094 €	13 218 €	13 343 €
Revenu moyen/hab	14 119 €	14 269 €	14 438 €
Effort fiscal agrégé (20 %)	1,22	1,22	1,21
Effort fiscal moyen	1,11	1,11	1,11
Indice synthétique pour le reversement	1,089	1,084	1,079
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,086	1,074	1,071
Éligible ?	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	10 459 265 €	12 827 360 €	12 188 026 €
Cif	34,0 %	34,0 %	40,6 %
Reversement revenant à la MRN	3 552 765 €	4 355 477 €	4 948 577 €
Prélèvement bloc intercommunal	0 €	49 924 €	1 321 051 €
Prélèvement pour la MRN	0 €	24 977 €	762 351 €
FPIC net pour la MRN	3 552 765 €	4 330 500 €	4 186 226 €

FIG. 6N Dotations et participations

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Dotation d'intercommunalité (budget principal)	23,7 M€	+1,7%	19,4 M€	-18,2%	16,8 M€	-13,3%
Dotation de compensation (budget principal)	51,2 M€	-2,2%	50,2 M€	-1,9%	48,8 M€	-2,8%
DCRTP et DUCSTP (budget principal)	20,8 M€	-1,0%	20,8 M€	-0,3%	20,5 M€	-1,2%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal)	3,7 M€	+13,5%	2,9 M€	-22,0%	4,3 M€	+48,3%
Autres participations	7,2 M€	+13,3%	21,5 M€	+199,0%	24,8 M€	+15%
Total dotations et participations	106,7 M€	+0,3%	114,8 M€	+7,6%	115,2 M€	+0,4%

FIG. 6O Évolution de la dotation d'intercommunalité

	2014	2015	2016	2017
Dotation de base	6,1 M€	30,1 M€	30,1 M€	30,1 M€
Dotation de péréquation	10,9 M€	0,0 M€	0,0 M€	–
Garantie	8,1 M€	–	0,0 M€	–
CRFP 2014	-1,9 M€	-1,9 M€	-1,9 M€	-1,9 M€
CRFP 2015	–	-4,5 M€	-4,5 M€	-4,5 M€
CRFP 2016	–	-4,3 M€	–	-4,3 M€
CRFP 2017	–	–	–	-2,7 M€
Dotation d'intercommunalité	23,3 M€	23,7 M€	19,4 M€	16,8 M€

le taux le plus faible en matière de CFE, occupe toujours la troisième position en termes de TH et de TFNB, et est l'une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de TFB.

- **Autres recettes fiscales** : une progression du reversement lié au FPIC (4,90 M€, +13,6 %). ^{FIG. 6M} La partie du FPIC imputée en recettes est bien en augmentation par rapport à l'exercice 2016. Cependant, en intégrant le prélèvement (dépendance) pour analyser les recettes nettes du FPIC, on constate une légère diminution de la recette nette entre les deux exercices, entièrement due à l'augmentation du prélèvement (+ 700 K€ entre 2016 et 2017). Cette augmentation est en particulier due à l'évolution de la carte intercommunale : le mécanisme

favorise les groupements de taille démographique importante. Or, de nombreuses fusions ont eu lieu en 2017. La Métropole étant restée sur un périmètre identique, elle a été comparativement défavorisée.

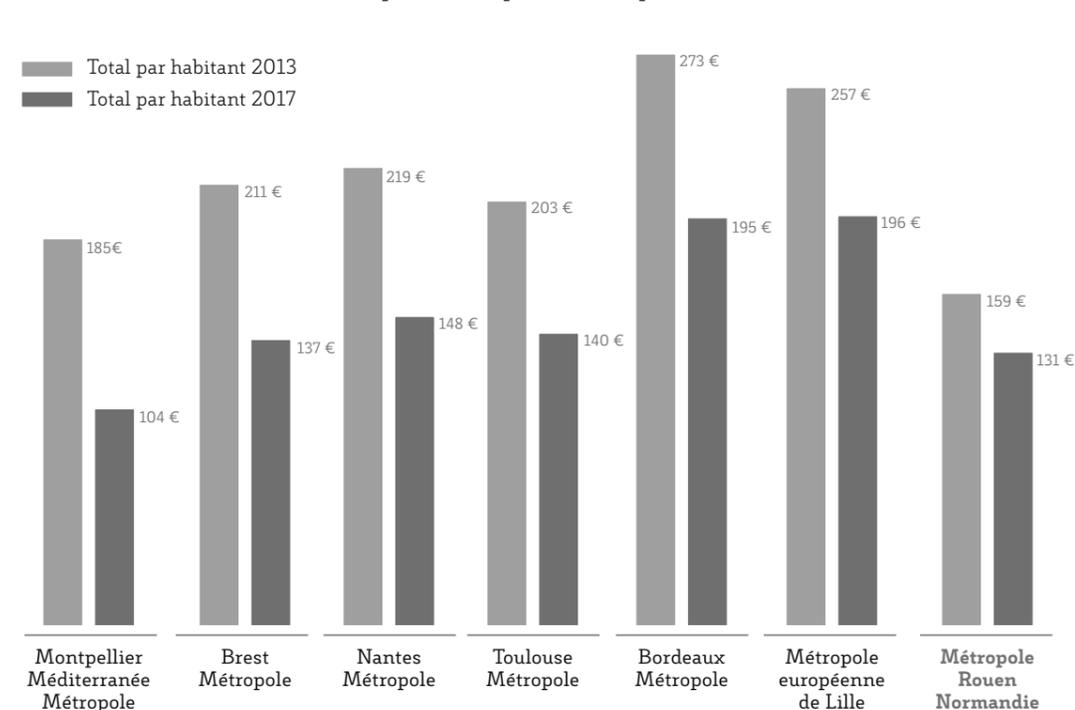
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (115,20 M€, +0,4 %)

Les dotations et participations reçues par la Métropole atteignent 115,20 M€ en 2017, soit 20,2 % des recettes de la métropole contre 20,6 % en 2016. ^{FIG. 6N}

- **Poursuite de la baisse des dotations de compensation et d'intercommunalité** (65,51 M€, -5,7 %)

La dotation de compensation s'établit à 48,78 M€ en 2017, soit un recul de 2,8 % par rapport à 2016. Il convient de rappeler que cette dotation est une variable d'ajuste-

FIG. 6P Évolution 2013-2017 de la DGF par habitant pour les métropoles



ment de l'évolution de la DGF, décidée par le Comité des Finances Locales. Elle fait à ce titre l'objet d'un écrêtement chaque année (2,78 % en 2017) pour financer d'autres composantes de la dotation globale de fonctionnement, en particulier la péréquation.

La dotation d'intercommunalité, constituée de deux composantes consécutivement au passage de la communauté au statut de métropole (une dotation de 60 €/habitant et une part garantie), s'établit quant à elle à 16,80 M€, soit un recul de 13,3 %. Cette baisse est quasi exclusivement imputable à la poursuite de la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques en 2017. La contribution supplémentaire, basée sur les recettes réelles de fonctionnement de 2014, est de 2,60 M€ en 2017. En cumulé, cette contribution pèse de 13,30 M€ sur les dotations de la métropole. ^{FIG. 6O}

Pour les métropoles, l'évolution de la DGF est présentée dans le graphique ci-dessus ^{FIG. 6P} (seuls les EPCI à périmètre constant entre 2013 et 2017 sont présentés ici).

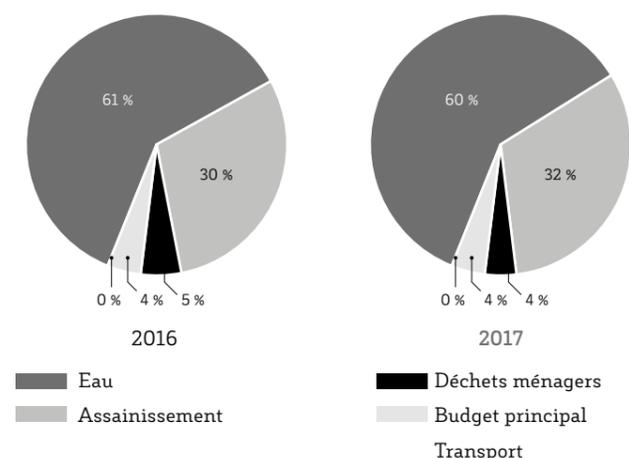
Entre 2013 et 2017, la Métropole Rouen Normandie a perdu 28 €/hab. de DGF, passant de 159 €/hab. à 131 €/hab, soit une baisse de 17,64 %. Cette perte concerne la dotation de compensation (-9 €/hab.) et la dotation d'intercommunalité (-19 €/hab.). À cet égard, la Métropole Rouen Normandie présente une double caractéristique :

- Une DGF historiquement plus basse que les autres Métropoles (ex communautés urbaines).
- Une diminution moins importante sur la période.

Ces deux caractéristiques sont liées. En effet, la moindre diminution pour la Métropole Rouen Normandie s'explique par deux facteurs :

- Le niveau plus faible de la dotation de

FIG. 60 Répartition par budget des produits des services



compensation, pour laquelle le taux de diminution est identique pour tous les groupements. Pour mémoire, cette recette venait historiquement compenser la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle au début des années 2000 ;

- Le passage au statut de métropole a permis un gain sur la dotation d'intercommunalité de la Métropole Rouen Normandie, ce qui n'a pas été le cas pour toutes les métropoles.

Au final, malgré une plus faible diminution, la DGF de la Métropole reste la quatrième plus basse parmi l'ensemble des Métropoles.

■ Compensation du transfert de compétence du Département (16,40 M€)

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la Métropole s'est vue versée pour la première fois en 2016 une compensation par le Département de la Seine Maritime. Cette compensation qui atteint 13,69 M€ en 2016 s'élève à 16,39 M€ en 2017.

DES PRODUITS DES SERVICES PORTÉS PAR LES BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL (92,90 M€, -0,3 %)

Ces recettes, qui proviennent pour l'essentiel de la tarification des consommations d'eau et des travaux d'assainissement, sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. ^{FIG. 60}

Concernant la régie de l'eau, on note une diminution des recettes issues de la tarification : -2,6 % d'évolution, après plusieurs années d'augmentation. Cette baisse est principalement liée à des rattachements qui n'ont pas été effectués sur l'exercice 2017 suite à la mise en place de l'annualisation et dont les incidences budgétaires n'ont pas totalement été appréhendées. Le non-rattachement ne perturbe pas le résultat de clôture puisque les rattachements devaient être en dépenses et en recettes. Les inscriptions budgétaires se feront sur 2018.

Les redevances d'assainissement collectif restent dynamiques également et s'établissent à 25,80 M€. Les recettes du budget assainissement augmentent en 2017, pour atteindre 29,90 M€ (augmentation de 6,55 %).

À noter par ailleurs :

Au budget déchets ménagers

- Une baisse des recettes de redevance spéciale (-5 %, à 2,67 M€), qui correspond à la tarification appliquée pour les déchets non ménagers (entreprises et administrations). Cette baisse est liée à un choix de redevables pour le secteur privé qui disposent de solutions de collecte des biodéchets.
- Une diminution importante également des autres redevances (1,10 M€ contre 1,65 M€ en 2016) liée à des régularisations de reversements en 2016, qui n'ont plus lieu d'être pour l'exercice 2017.

Au budget principal

- Une hausse de 5,2 % des recettes (3,46 M€ contre 3,26 M€ en 2016).

FIG. 6R Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Charges à caractère général	130,2 M€	+ 18,1 %	136,9 M€	+ 5,2 %	138,7 M€	+1,3 %
Charges de personnel	66,5 M€	+ 22,4 %	78,1 M€	+ 17,4 %	81,6 M€	+4,5 %
Autres charges de gestion courante	122,2 M€	+ 2,2 %	119,4 M€	- 2,3 %	125,3 M€	+4,9 %
Charge financière	10,3 M€	+ 31,9 %	11,0 M€	+ 7,2 %	10,1 M€	-8,5 %
Atténuation de produits	98,1 M€	- 23,6 %	92,7 M€	- 5,5 %	100,6 M€	+8,5 %
Autres charges	6,9 M€	+ 78,6 %	5,2 M€	- 24,9 %	7,7 M€	+48,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	434,1 M€	+ 2,4 %	443,4 M€	+ 2,1 %	463,9 M€	+4,6 %

AUTRES RECETTES (18,50 M€, +14,5 %) : hausse des produits sur le budget transport et des recettes exceptionnelles sur le budget principal

- La hausse est portée par deux types de recettes :
- Les recettes courantes (+ 0,70 M€), en augmentation sur le budget transport et le budget principal. Ces recettes sont composées de la régularisation de la contribution forfaitaire d'exploitation versée par le délégataire Sometrar pour le budget transport, et de redevances des concessionnaires pour le budget principal.
 - Les recettes exceptionnelles (+ 1,60 M€), essentiellement portées par le budget principal (indemnisation sinistre pont Mathilde notamment).

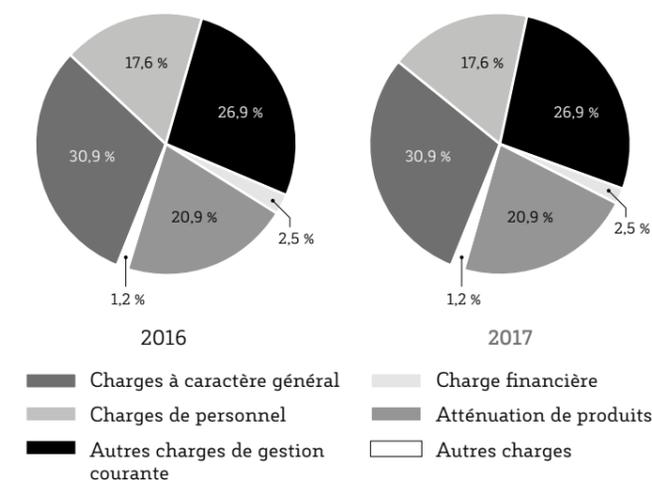
UNE PROGRESSION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 463,90 M€ en 2017, soit une progression plus importante que celles constatées sur les exercices précédents (+4,6 %). ^{FIG. 6R}

Cette évolution de 20,50 M€ est due à plusieurs postes de dépenses :

- L'attribution de compensation versée aux communes : + 4,78 M€
- Les charges de personnel : + 3,49 M€
- La Contribution Forfaitaire d'Exploitation (CFE) : + 2,70 M€

FIG. 6S Composition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées



- Les dépenses d'énergie (eau et électricité) : + 2,22 M€
 - La reprise de certaines compétences sociales du Département : + 2,41 M€
 - La dotation de Solidarité Communautaire : + 1,71 M€
- N.B. : les charges financières diminuent sur l'année 2017. ^{FIG. 6S}

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (138,70 M€, +1,3 %) : une hausse concentrée sur le budget principal

Les charges à caractère général représentent 29,9 % des charges de fonctionnement de la

métropole en 2017, contre 30,8 % en 2016. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

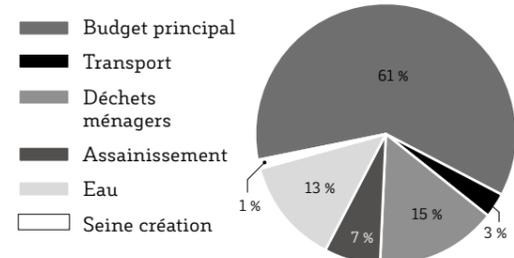
Le budget Déchets Ménagers demeure le premier budget contributeur aux frais généraux avec 30,5 % du total. Les charges à caractère général sur ce budget affichent une progression de 1,8 % en 2017.

Le budget principal, second budget contributeur à ce poste, représente désormais 30,2 % des charges à caractère général. Dans la lignée des exercices 2015 et 2016, l'essentiel de la hausse se concentre sur ce budget qui supporte l'intégralité des charges transférées sur l'exercice. Les charges à caractère général du budget principal avaient plus que doublé en 2015 consécutivement aux transferts de compétences, et étaient à nouveau en hausse de 26,1 % en 2016.

En 2017, on notera :

- Une diminution des charges du budget eau (-4,9 % en 2017)
- Une progression des charges pour le budget assainissement (+12,1 % à 14,60 M€). Cette progression est cependant due à des montants de dépenses particulièrement faibles en 2016. En comparant l'année 2017 avec l'année 2015 – plus représentative des dépenses annuelles du budget assainissement – on obtient au contraire une baisse des charges à caractère général de 2,5 %, soit 376,3 K€.

FIG. 6T Répartition de la masse salariale 2017



- Une réduction au budget transport (-6,3 %), qui s'explique par des changements de périmètres :
- L'intégration des lignes Elbeuf Rouen dans le périmètre statutaire de la régie (dépenses qui passent du chapitre 011 au chapitre 65) - 0,60 M€
- La réduction des dépenses de transport scolaire : passage à la semaine de quatre-jours de plusieurs écoles et économies réalisées sur des dessertes spéciales - 0,10 M€
- Réseau Filor de transport à la demande : réduction de charge due à une avance forfaitaire qui a été réglée en 2015 et est intégrée en compensation des dépenses 2017 - 0,16 M€

FRAIS DE PERSONNEL

(81,60 M€, +4,5 %)

Les frais de personnel retraités des mises à disposition inter-budgets, s'élèvent à 81,60 M€, soit 17,6 % des dépenses de fonctionnement.

FIG. 6U Poids de la masse salariale dans les dépenses (période 2015-2017)

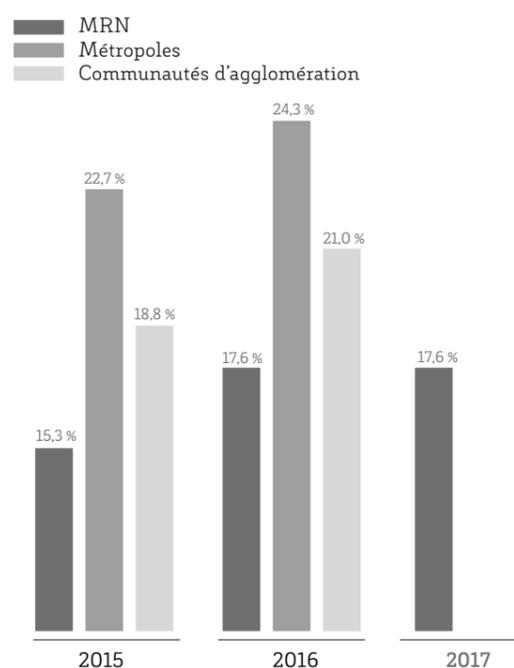


FIG. 6V Charges de gestion courante de 2015 à 2017

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Service d'incendie	15 439 377	- 0,1 %	15 434 582	- 0,0 %	15 697 466	+ 1,7 %
Subventions (budget principal)	16 865 357	- 2,2 %	17 388 477	+ 3,1 %	19 214 488	+ 10,5 %
Subventions (budget Transport)	83 336 994	+ 0,7 %	82 262 475	- 1,3 %	85 676 706	+ 4,2 %
Autres	6 521 584	+ 59,0 %	4 328 163	- 33,6 %	4 691 740	+ 8,4 %
Total autres charges de gestion courante	122 163 312	+ 2,2 %	119 413 697	- 2,3 %	125 280 400	+ 4,9 %

Cette part au sein de l'ensemble des dépenses reste stable par rapport à l'exercice précédent, tout comme la répartition des charges de personnel entre les différents budgets.

L'augmentation des frais de personnel est principalement liée au rattrapage des recrutements dans les services fonctionnels et dans certains services opérationnels (voirie, DECI, transition énergétique et compétences sociales transférées par le Département) pour une adaptation progressive du changement de périmètre suite aux transferts de compétence. ^{FIG. 6T}

Malgré cette augmentation des charges, la part de la masse salariale dans les dépenses demeure stable et inférieure à celle des deux échantillons de comparaison. ^{FIG. 6U}

PROGRESSION DES CHARGES DE GESTION COURANTE

(125,30 M€, +4,9 %)

Ce poste de dépenses est constitué de trois principaux postes de charges : ^{FIG. 6V}

- Le contingent versé au Service Départemental d'incendie et de Secours (15,70 M€, montant en augmentation).
- Les subventions versées par le budget principal (19,20 M€, en hausse de 10,5 %) à ses partenaires publics, privés ou associatifs. Cette augmentation est principalement due au transfert de compétences sociales du département (aides aux jeunes en difficulté et actions de prévention spécialisées).

- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires (85,70 M€, +4,2 %) dans le cadre de la gestion des transports publics (Contribution forfaitaire d'Exploitation versée à la Somertrax pour l'exploitation des transports, subventions aux transports de l'agglomération d'Elbeuf, TAE dans le cadre des missions de service public).

AJUSTEMENT MÉCANIQUE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSÉES AUX COMMUNES

(84,05 M€, +6 %)

L'attribution de compensation a augmenté en 2017 malgré les transferts de cet exercice, du fait de remboursements aux communes suite à des réévaluations de transferts passés.

C'est en particulier le cas des parkings (régularisation sur trois ans).

POURSUITE DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC À 14,30 M€, +6,0 %)

La Dotation de Solidarité Communautaire (14,30 M€), seconde composante du dispositif de reversements communautaires mis en place sur le territoire de la métropole, poursuit sa progression dans la lignée des exercices précédents. La progression est particulièrement importante en 2017, du fait de l'intégration de l'enveloppe de l'école de musique (qui représente 1,30 M€).

DIMINUTION DES FRAIS FINANCIERS (10,10 M€, -8,5 %)

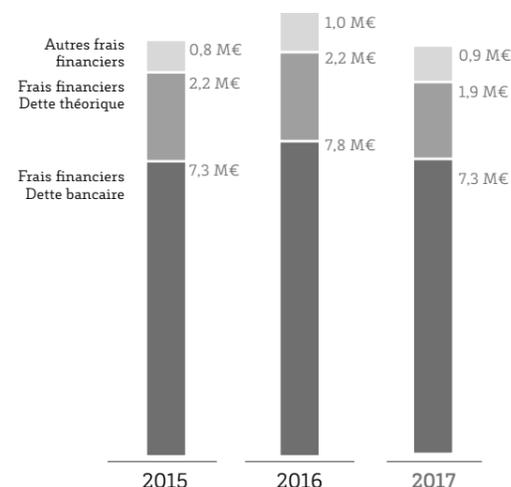
Les frais financiers de la Métropole sont la résultante de trois catégories de dette : . FIG. 6W

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts moyen/long terme et court terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par elles entre 2005 et 2014. Cette dette vise à compenser la charge des emprunts que les communes ont elles-mêmes souscrits lorsqu'elles exerçaient ces compétences.
- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

Cette diminution des frais financiers est concomitante d'une augmentation de l'encours de dette. Le taux moyen (frais financiers/encours de dette) baisse ainsi pour l'exercice 2017.

Cette baisse est cependant ponctuelle : une augmentation des frais financiers est à prévoir en 2018, due aux nouvelles mobilisations de l'année 2017 et à une légère hausse des taux. Ainsi, sur les budgets principaux, eau et assainissement, les charges financières augmenteront en 2018 (+ 800 K€ environ par rapport à 2017 sur les trois budgets), ramenant le niveau de ces charges à un niveau plus proche de l'année 2016.

FIG. 6W Évolution et composition des frais financiers (période 2015-2017 en M€)



ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE PRÈS DE 180 M€

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 179,40 M€ pour l'année 2016, soit une hausse de 19,6 % par rapport à 2015. FIG. 6X

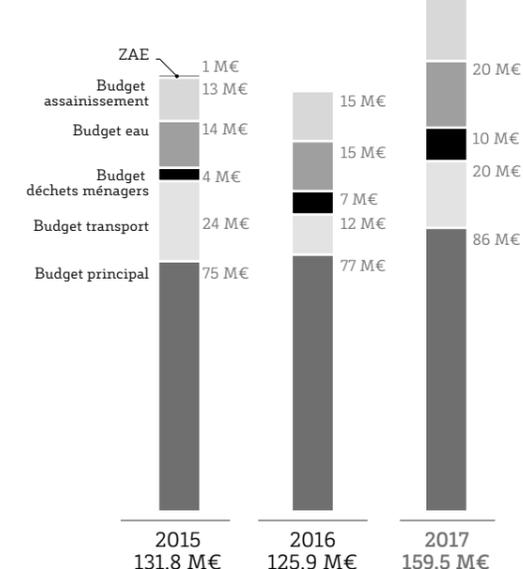
Les dépenses d'équipement expliquent la quasi-totalité de cette hausse FIG. 6Y. Elles s'élèvent en 2017 à 159,50 M€ (+26,6 % par rapport à l'exercice 2016). Le niveau de ces dépenses est largement supérieur en 2017 à la moyenne constatée sur l'ensemble de la période 2013-2017 (128,70 M€). En structure et concernant les dépenses d'équipement, à noter en particulier :

- La poursuite de la hausse des dépenses au budget principal (+12 %, à 86 M€)

FIG. 6X Évolution des dépenses d'investissement

	2015	Var. n-1	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1
Dépenses d'équipement	131,8 M€	+ 26,1 %	125,9 M€	- 4,5 %	159,5 M€	+ 26,6 %
Subvention d'équipement	17,1 M€	- 39,5 %	18,0 M€	+ 5,0 %	13,1 M€	- 26,9 %
Prêts	12,0 M€	+ 359,7 %	1,6 M€	- 86,3 %	4,4 M€	+ 165,4 %
Autres	2,0 M€	- 122,4 %	4,6 M€	+ 122,7 %	2,5 M€	- 45,7 %
Dépenses d'investissement hors dette	163,0 M€	+ 29,1 %	150,1 M€	- 7,9 %	179,4 M€	+ 19,6 %

FIG. 6Y Structure des dépenses d'équipement (période 2015-2017)



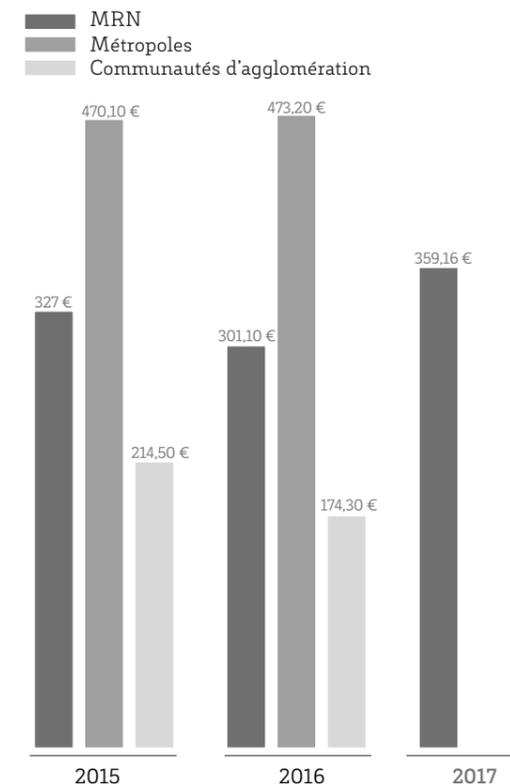
- Le caractère cyclique des dépenses sur le budget transport (20,30 M€ en 2017, contre 11,80 M€), compte tenu du programme d'acquisition de bus et des cycles des grands projets.

En matière de dépenses globales d'investissement (hors dette), on retiendra que le niveau de dépenses par habitant 2016 de la Métropole est inférieur à celui des métropoles mais supérieur à celui des communautés d'agglomération. Les dépenses par habitant de l'année 2017 s'élèvent à 359,16 €/hab, rapprochant la Métropole de la dernière moyenne constatée pour les autres métropoles. FIG. 6Z

MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne brute a permis de financer 59,5 % des investissements en 2017, ce qui corres-

FIG. 6Z Dépenses réelles d'investissement hors dette (en €/habitants)



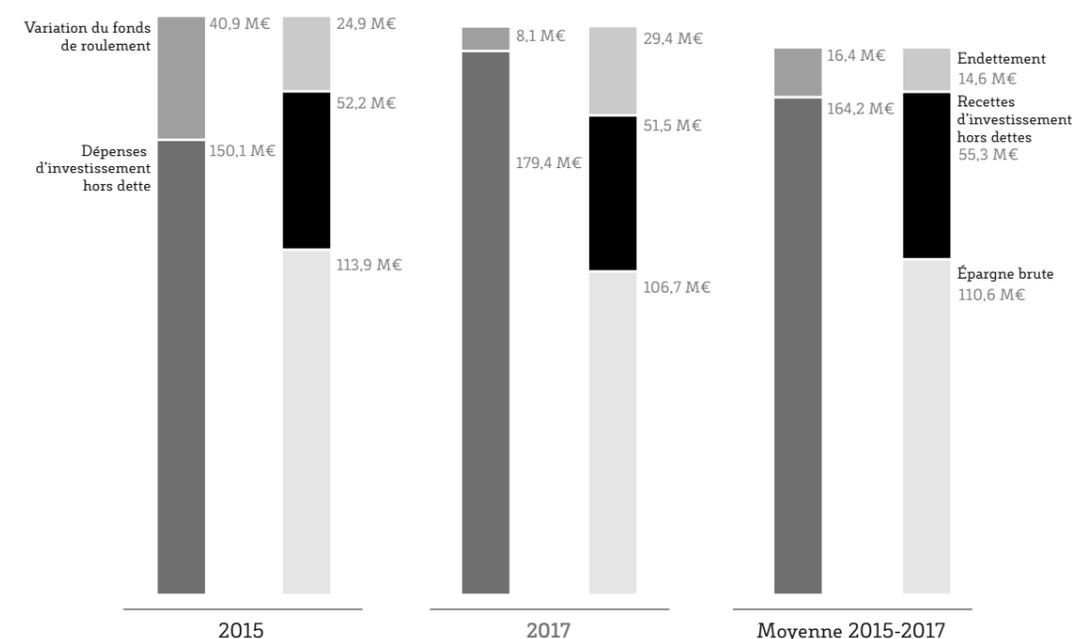
pond à un niveau inférieur à la moyenne de ces dernières années (67,2 %), du fait d'un niveau plus important des dépenses d'investissement.

Sur l'exercice, l'endettement contribue par ailleurs au financement de 16,4 % des investissements, en continuité avec l'exercice précédent.

Les autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA, Taxe d'aménagement) financent quant à elles 28,7 % des dépenses, soit un niveau globalement inférieur aux années précédentes (35,3 % en moyenne sur la période).

L'ensemble de ces éléments contribuent à la reconstitution du fonds de roulement de la collectivité (+8,10 M€). A fin 2017, le fonds de roulement s'établit à 72,10 M€. Ce fonds de roulement doit être utilisé pour le financement des restes à réaliser de l'année. Ces

FIG. 6AA Modes de financement des investissements



restes à réaliser représentent fin 2017 une dépense de 107 M€ et une recette de 46 M€, soit un solde de 61 M€. Le fonds de roulement de la Métropole est ainsi cohérent avec ces dépenses engagées. ^{FIG. 6AA}

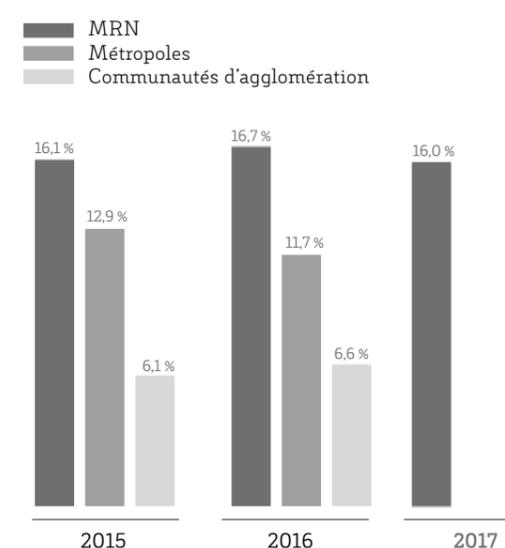
ÉVOLUTION DE LA DETTE ET DES RATIOS D'ENDETTEMENT

- **Une dette consolidée de 397 M€ au 31 décembre 2017.** Y compris PPP, au 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette était de 369 M€ et il ressort à 397 M€ au 1^{er} janvier 2018 (+ 27,80 M€). Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette a ainsi progressé de 8,38 %, compte tenu :
 - d'un amortissement à hauteur de 33,90 M€ ;
 - de souscriptions d'emprunts pour 61,70 M€ (notamment 45 M€ au budget principal et 16,20 M€ au budget Eau)
- **Un coût moyen de la dette relativement peu élevé.** Le coût moyen de la dette de

la Métropole Rouen Normandie ressort à 2,5 % sur l'exercice 2017 (hors dette PPP), compte tenu :

- de la part de l'encours de dette à taux variable limité (9 % de l'encours en fin d'année) mais extrêmement performant, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles et dont le coût est presque nul,
- de financements très avantageux. La Métropole a recours à des sources de financement extrêmement performantes notamment auprès de l'Agence France Locale. Le coût moyen des financements obtenus en 2017 ressort à 1,23 %, ce qui permet de réduire le coût de la part à taux fixe,
- d'un encours structuré dont la part se dilue dans l'encours de dette (6 % de l'encours consolidé en fin d'année 2017). Cet encours reste pénalisé par des taux élevés par rapport aux taux de marché actuels. Plus de 90 % de l'encours de dette figure

FIG. 6AB Taux d'épargne nette consolidée (période 2015-2017)



dans la catégorie A1 de la charte Gissler, soit la plus sécurisée. Ce coût moyen de la dette hors PPP est performant par rapport à la moyenne des EPCI de plus de 100 000 habitants, et en cours de diminution au regard des dernières mobilisations effectuées.

■ Des ratios d'endettement qui demeurent satisfaisants

Compte tenu de la bonne tenue de l'épargne brute et d'un recours à l'emprunt modéré, l'ensemble des ratios financiers restent sains.

La capacité de désendettement atteint ainsi 3,6 années contre 3,1 en 2016 et le taux d'endettement s'élève à 82,3 %. Ces ratios demeurent plus favorables que ceux des échantillons de comparaison. ^{FIG. 6AC & 6AD}

La capacité à investir et à emprunter, matérialisée ici par le taux d'épargne nette, reste par conséquent importante pour la Métropole. Elle demeure elle aussi supérieure à celle des échantillons retenus pour comparaison. ^{FIG. 6AB}

FIG. 6AC Taux d'endettement hors cessions (période 2015-2017)

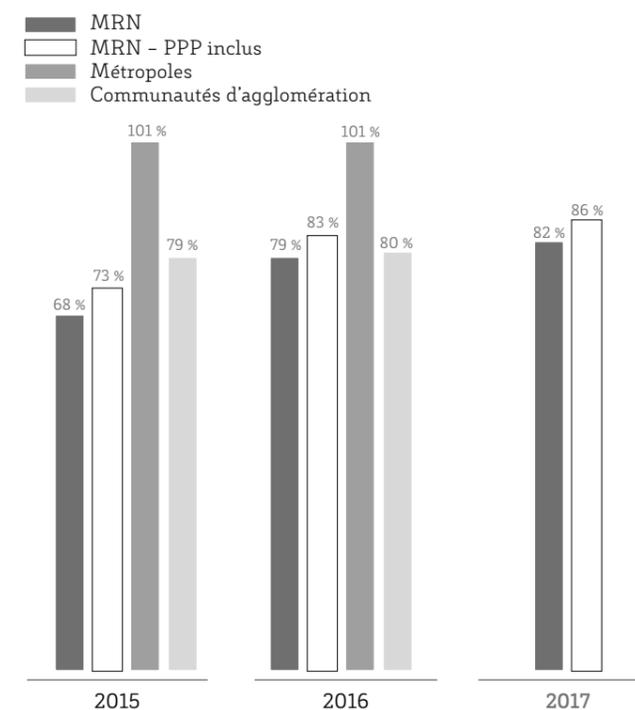
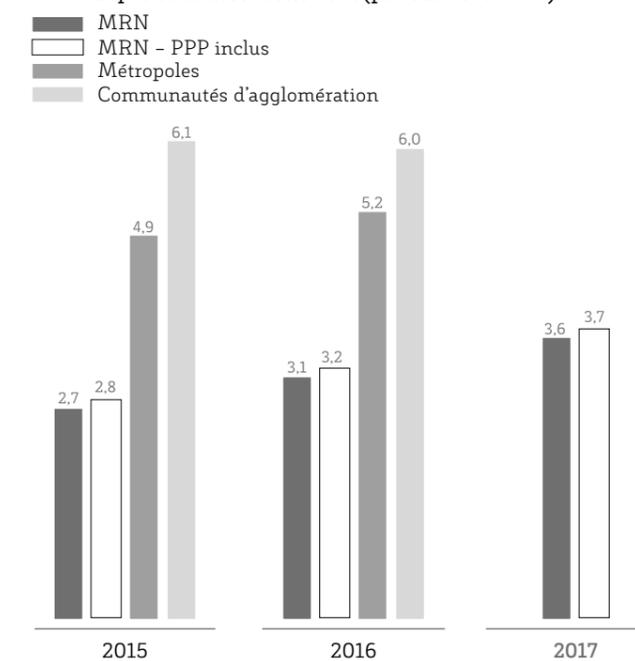


FIG. 6AD Capacité de désendettement (période 2015-2017)





métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

Le 108 - 108, Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



Crédits photos : Arnaud Bertereau - Thomas Boivin - Barbara Cadot
Jean-François Lange - Métropole Rouen Normandie
Graphisme et mise en page : Xavier Grandguillot

Mai 2018

